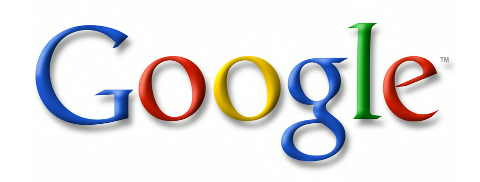
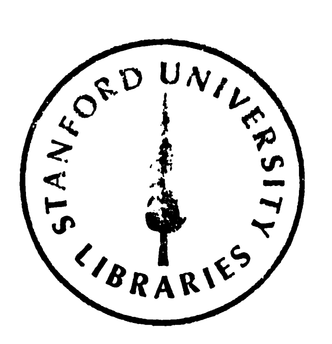
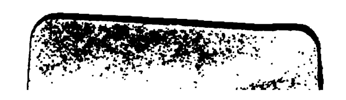





STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES





RECHERCHES

HISTORIQUES ET STATISTIQUES

SUR

LES PRINCIPALES COMMUNES

DE L'ARRONDISSEMENT

DE LANGRES.

PREMIÈRE PARTIE.

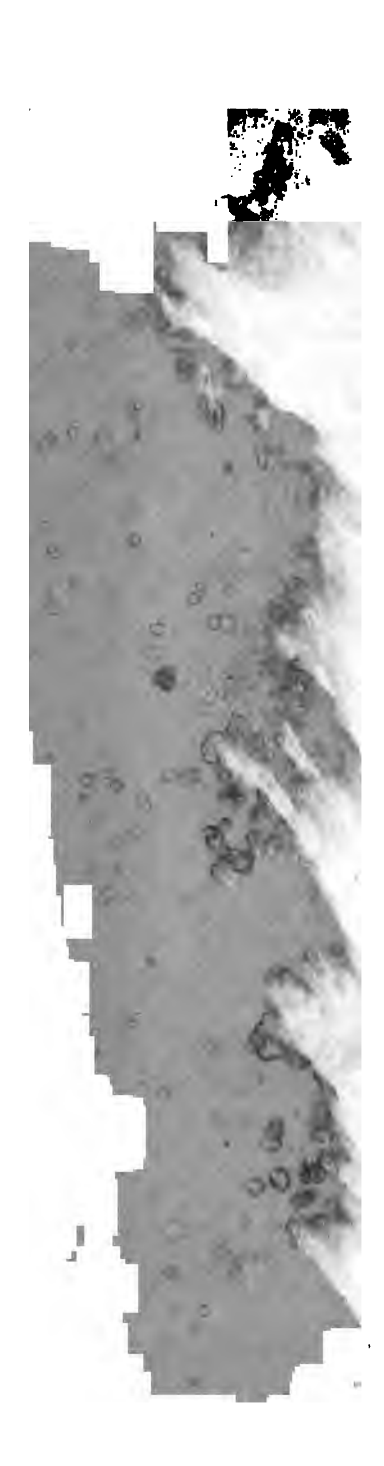
LANGRES,

SOMMIER, Libraire-Éditeur.

LANGRES,
DEJUSSIEU, Imprimeur-Lib.
CHAUMONT,
DARDENNE, Libraire.

PARIS,
BELIN-LE-PRIEUR, Libraire,
Rue Pavée-St.-André-des-Arts.
BOURBONNE, LECLERT, Lib.

1836.



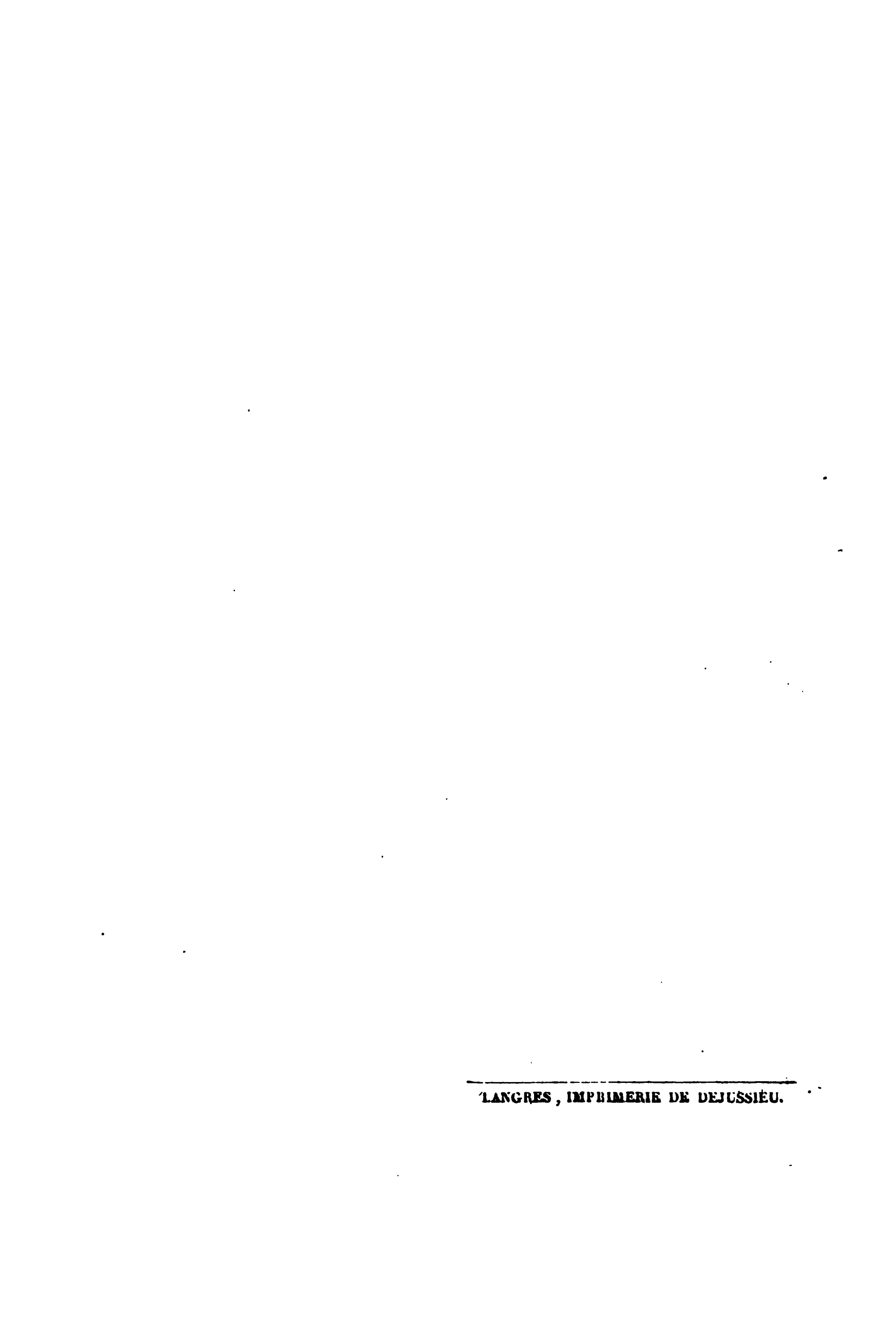
[PISTOLET DE SAINT-FERGEUX]

RARE 2 vol 1200

RECHERCHES

SUR

L'ARRONDISSEMENT DE LANGRES.



LANGRES, IMPRIMERIE DE DEJUSSIEU.

RECHERCHES
HISTORIQUES ET STATISTIQUES

SUR

LES PRINCIPALES COMMUNES

DE L'ARRONDISSEMENT

DE LANGRES.

LANGRES,
SOMMIER, Libraire-Editeur.

LANGRES,	PARIS,
DÉJUSSIEU, Imprimeur-Libraire.	BELIN-LE-PRIEUR, Libraire,
CHAUMONT,	Rue Pavée-St.-André-des-Arts.
DARDENNE, Libraire.	BOURBONNE, LECLERT.

1836.

Mars 1836.

Il est naturel de chercher à connaître les évènemens qui se sont passés dans le pays qu'on habite, de remonter à l'origine de la ville ou du hameau où l'on a fixé sa demeure, et de rechercher l'époque de la construction des monumens que l'on a chaque jour sous les yeux.

Mais ordinairement ce besoin que l'on éprouve de renouer le temps présent aux siècles passés, ne peut être satisfait que difficilement; parce que les histoires particulières manquent, et que les chroniques, les manuscrits et les ouvrages où l'on pourrait trouver les renseignemens que l'on désire, sont dispersés et souvent rares et peu connus. Les moindres recherches demandent donc un temps et une persistance qui effraient et découragent ceux qui les tentent.

Nous avons éprouvé ces difficultés, en voulant nous procurer quelques renseignemens sur les

communes qui nous étaient le plus connues. En faisant ces recherches, nous avons réuni des notices sur un grand nombre de communes du département de la Haute-Marne, et nous avons pensé alors que le travail que nous avions fait pourrait être utile à d'autres. Nous avons donc entrepris de le compléter autant qu'il nous était possible de le faire, et nous nous sommes décidé à le faire imprimer.

Telle est l'origine des notes que nous livrons aujourd'hui au Public : elles sont le fruit de recherches dans tous les ouvrages qui ont paru sur le département, et dans un grand nombre de manuscrits parmi lesquels nous citerons ceux de Vignier, de Tabourot, de Charlet, etc.

Nous avions d'abord pensé à donner à ces notes une forme moins régulière, en en composant une histoire chronologique ; mais il était impossible de réunir, dans un même cadre, des faits épars et qui n'ont le plus souvent aucune liaison entr'eux. La forme d'un voyage n'aurait pu être adoptée qu'en restreignant beaucoup le nombre des notices. Nous nous sommes donc déterminé à faire pour chaque commune, un chapitre particulier ; ce cadre étant celui qui permet le mieux de réunir en un tableau les recherches sur chaque commune, et de les compléter, en y ajoutant des détails statistiques et géologiques.

Dans les notices que nous publions, nous avons rarement pu remonter jusqu'aux temps antiques; parce que les preuves qui sont rares pour la plupart des villes, le sont encore davantage pour les villages. Les recherches commenceront donc ordinairement au moyen-âge; et la partie de cet ouvrage qui présentera, nous le croyons, le plus d'intérêt, est celle qui a rapport à cette époque. Nous avons cherché à faire connaître l'histoire des nombreux châteaux-forts, qui couvraient jadis le pays qui forme l'arrondissement de Langres, et dont il ne reste presque plus aujourd'hui de vestiges. L'histoire du château était autrefois celle du village dans lequel il était bâti, et auquel souvent il avait donné naissance. Lorsque le château était attaqué, les paysans s'y réfugiaient avec leurs familles, leurs troupeaux et leurs objets les plus précieux; et quittant la charrue, devenaient soldats pour sauver leurs maisons et leurs fortunes, en défendant le château. Lorsque le seigneur allait à la guerre, il conduisait avec lui les paysans de sa seigneurie. Ainsi, quand on raconte l'histoire du château et du seigneur, on dit aussi celle du village et de ses habitans.

Nous avons recherché l'époque de la formation des communes, et publié les chartes d'affranchissement et de concessions accordées aux habitans. Nous avons indiqué les divers change-

mens survenus dans l'administration des communes, jusqu'à nos jours, et les évènemens qui s'y sont passés. Nous avons aussi donné l'histoire des abbayes et des autres établissemens religieux, décrit les monumens antiques qui ont été découverts, et indiqué les voies romaines. Enfin, nous avons désigné les diverses fabriques et usines, et joint à toutes ces recherches des notices statistiques, topographiques et géologiques.

Comme les notes qui composent l'ouvrage que nous publions, et dont nous venons de tracer le plan, sont séparées, et ne peuvent donner une idée de l'histoire du pays pris dans son ensemble, nous les avons fait précéder d'un Essai historique sur le département, dans lequel nous avons résumé les grands évènemens qui s'y sont passés, et réuni les différentes contrées dont il est formé, dans un tableau qui était indispensable pour l'intelligence de l'ouvrage, et qui en forme le complément.

Peut-être nous reprochera-t-on d'être entré dans trop de détails; mais nous avons pensé que les recherches historiques qui ont rapport à un pays particulier, demandaient plus de développement que celles qui ont pour but l'histoire générale; et que les moindres évènemens devenaient intéressans, lorsqu'on a sous les yeux la scène où ils se sont passés.

Nous ne nous sommes pas dissimulé toute la

difficulté qu'il y avait à bien remplir la tâche que nous nous sommes imposée ; mais nous espérons que le charme, qui s'attache toujours à tout ce qui a rapport au pays que nous habitons, à cette patrie plus intime où nous avons placé nos affections les plus chères, fera oublier ce que notre ouvrage peut avoir de défectueux ou d'incomplet.

ESSAI

HISTORIQUE

SUR LE DÉPARTEMENT

DE LA

HAUTE-MARNE.

Si nous recherchons quelles sont les différentes divisions qui ont été successivement établies dans le pays qui forme maintenant le département de la Haute-Marne, nous trouverons qu'à l'époque où cette contrée était renfermée dans les Gaules, le centre et le sud du département faisaient partie du pays des Lingones, dont Langres était la capitale; le nord était habité par les Catalauni; une partie de l'est par les Leuci, et peut-être par les Sequani; enfin, une petite portion du nord-ouest appartenait aux Tricasses.

Chacune des provinces des Gaules que nous

venons de nommer, était divisée en plusieurs cantons appelés Pagi, qui avaient leurs administrateurs particuliers. Ainsi, la province des Lingones, qui comprenait la plus grande partie du pays qui forme aujourd'hui les départemens de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or, et une partie des départemens de l'Yonne, de la Haute-Saône et des Vosges, était divisée en sept ou huit Pagi, qui portaient les noms de Lingonensis, Attuariorum, Attoriorum ou Atthoariensis, Divionensis, Laticensis, Barrensis, Bassiniacensis, Tornodorensis, etc. Le pagus Atthoariensis comprenait la plupart des villages qui sont au sud du département; le pagus Laticensis renfermait presque toute la partie qui est à l'ouest; le pagus Bassiniacensis était formé du pays qui porte encore aujourd'hui le nom de Bassigny; le pagus Lingonensis se trouvait entre ces deux derniers pagi; quelques auteurs ont encore placé le pagus Moccus entre le pays Langrois et le Bassigny; une partie de l'ouest du département était située dans le pagus Barrensis; le pagus Pertensis, qui dépendait de la province des Catalauni, formait le nord du départe-

ment; enfin, quelques portions de l'est appartenaient aux Sequani et aux Leuci.

Mais, en outre des divisions dont nous venons de parler, le pays que nous habitons se trouvait encore au point de partage de deux des grandes provinces qui formaient les Gaules. Les Lingones et les Sequani faisaient partie de la Gaule-Celtique. Les Catalauni et les Leuci étaient situés dans la Gaule-Belgique. Les Gaules étaient ainsi partagées, lorsque César en fit la conquête.

Plus tard, lorsqu'elles furent divisées en dix-sept grandes provinces, les Lingones furent placés dans la première Lyonnaise, les Tricasses dans la quatrième, les Sequani dans la cinquième, les Leuci dans la première Belgique, et les Catalauni dans la deuxième. Ce dernier partage des Gaules servit généralement de base à la circonscription des archevêchés, lors de leur établissement; et les provinces particulières qui composaient les grandes divisions, tracèrent naturellement la forme des évêchés. Aussi l'étendue des archevêchés et des évêchés, tels qu'ils existaient avant la révolution de 1789, donne-t-elle, à quelques modifications près, telle que la séparation du

diocèse de Dijon de celui de Langres, operée en 1731, l'idée la plus exacte des limites des provinces gauloises et des peuples particuliers qu'elles renfermaient. Ainsi, nous voyons que les communes du département de la Haute-Marne, qui dépendaient autrefois du diocèse de Langres, étaient aussi situées dans le pays des Lingones; celles qui étaient du diocèse de Châlons-sur-Marne, avaient fait partie des Catalauni; celles, en petit nombre, qui étaient du diocèse de Troyes, dépendaient des Tricasses, et celles qui étaient dans les diocèses de Toul et de Besançon, avaient été, au moins pendant quelque temps, dans le pays des Leuci et des Sequani.

De même que les archevêchés et les évêchés avaient été établis, en suivant les grandes divisions des Gaules, les archidiaconés et doyennés avaient eu pour limites, celles des Pagi, qui composaient les différentes provinces. Ainsi, l'établissement de la religion chrétienne n'avait rien changé aux circonscriptions établies : l'archevêque s'était fixé au chef-lieu de la grande division des Gaules, l'évêque à la ville capitale de la province, et à mesure que le christianisme

s'était répandu dans la province, l'évêque avait envoyé un prêtre dans chaque pagus; ce prêtre, lorsque la religion catholique fut plus étendue, fut chargé de surveiller les prêtres nouvellement établis, conserva l'administration supérieure du pagus, et prit le titre d'archi-diacre.

Notre pays était dans la situation que nous venons de décrire, lorsqu'au milieu du cinquième siècle, les Burh-Gunds ou Bourguignons (1), qui depuis l'an 413, avaient passé le Rhin, et s'étaient établis dans l'Alsace, entrèrent dans le pays qui est en-deçà de la Saône, et s'emparèrent des provinces des Lugduni, des Æduí et des Lingones. Leurs chefs Gundiock et Chilpéric (2), se partagèrent leurs conquêtes. Gundiock eut Chalon, Autun, Langres, et Chilpéric eut Besançon, Genêve, etc.; cette partie des Gaules fut alors appelée Bourgogne, du nom de ses nouveaux maîtres.

Peu d'années après, environ l'an 456, Gundiock étendit son royaume jusqu'à Auxerre,

(1) Burh-Gunds, gens de guerre confédérés. Ces peuples habitaient le Palatinat.

(2) Hilpe-Rik, fort au combat.

Sens, Montereau et Troyes, et mourut à peu près au même temps, après avoir hérité du royaume de son frère Hilpe-Rik. Les quatre fils de Gundioch se partagèrent ce vaste royaume de Bourgogne, que leur avait laissé leur père, et Chilpéric eut Langres, Auxerre, Sens et Troyes.

Pendant que cette partie des Gaules changeait ainsi de nom et de maître, les provinces du nord avaient aussi été conquises par les Frak ou Francs (1), et pris le nom de France. Les villes de Châlons-sur-Marne et de Toul, et le pays qui en dépendait, se trouvaient dans ce nouveau royaume. Ainsi, le pays que nous habitons, qui avait été autrefois au point de séparation de la Gaule-Belgique et de la Gaule-Celtique, se trouvait de nouveau, et dans les mêmes lieux, partagé par les deux grandes divisions nouvellement établies dans les Gaules, les royaumes de France et de Bourgogne. Depuis cette époque, la partie de notre département qui était dans la Bourgogne, subit tous les changemens qu'éprouva ce royaume, tantôt réuni à la France, tantôt gouverné par des rois particuliers; et le nord de notre

(1) Frak, brave, féroce.

département, qui se trouvait dans le pays conquis par les Francs, et était situé dans la partie de ce royaume, appelée Oster-Rike (Austrasie), ou royaume d'orient, fut dès-lors soumise à toutes les vicissitudes de l'Austrasie.

Nous ne suivrons point ces différentes portions de notre pays, dans les nombreux changemens de domination qu'elles eurent à subir; mais nous allons déterminer les époques auxquelles elles furent définitivement réunies à la couronne de France.

Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres, craignant que le comté de Langres, qui appartenait en partie à Guy de Saulx et à Henry, comte de Bar, ne devînt bientôt un sujet de discussion entre les comtes de Champagne qui déjà avaient étendu leur domaine jusqu'aux limites de ce comté, et les ducs de Bourgogne qui voyaient avec peine l'agrandissement de leurs voisins, résolut de soustraire sa ville épiscopale aux désastres qui la menaçaient, en la mettant sous la protection du roi de France. Il pria son neveu Hugues, duc de Bourgogne, d'acheter le comté de Langres, de Guy III, comte de Saulx et de

Langres, et de Henri I, comte de Bar, afin de le lui revendre ensuite. Hugues de Bourgogne acheta en effet ce comté, et le revendit à son oncle, en 1179 (1). L'évêque Gauthier, réuni à son clergé et aux habitans de Langres, pria aussitôt Louis VII, roi de France, d'agréer la donation du comté de Langres, à la condition qu'il ne serait jamais séparé du royaume de France. Cette donation fut acceptée par Louis VII et par son fils

(1) *Titre de l'acquisition du Comté de Langres :* Nous Hugues, duc de Bourgogne, savoir faisons qu'ayant acquis, de Guy de Saulx, le Comté de Langres, je m'en suis volontairement dévêtu, et l'ai donné à l'évêque Gauthier, mon oncle, pour lui et ses successeurs, à perpétuité; ce qu'ont alloué et approuvé, Eude et Alexandre, mes fils, et Henry, comte de Bar-le-Duc, mon cousin, advoué par ses frères Thibaut, Renaud et Hugues : les mêmes, avec Othon et Henry, fils de Guy de Saulx, et encore les fils de ses fils, cédant et donnant par aumône, à l'Eglise de Langres, tout ce qu'ils y pourraient avoir ou prétendre. Fait, en présence des témoins ci-après nommés : Manasses, doyen, et autres du clergé; Gérard de Réon, et autres de la noblesse; l'an mil cent soixante et dix-neuf.

Quoiqu'il y ait dans ce titre que le Comté de Langres fut donné par le duc de Bourgogne, il fut réellement vendu à l'évêque Gauthier; car l'Eglise de Langres quitta au duc de Bourgogne une somme d'argent considérable qu'il lui devait; et l'Évêque paya, peu après, au comte Henry de Bar, une somme de 550 livres, qui restait due pour l'acquisition faite par le duc de Bourgogne; cette somme fut payée à une foire de Troyes, en présence de Beaudoin de Bar, de Geoffroy de Vienne, du prévost et du maire de Châtillon, etc., et l'évêque Gauthier reçut main-levée du comte Henry de Bar et du duc de Bourgogne.

Philippe, par lettres données à Sens, en 1179, en présence des principaux officiers de la couronne. Depuis cette époque, la ville et le comté de Langres, firent toujours partie de la France; ils furent réunis à la Champagne, lorsque ce comté fut lui-même incorporé à la France, en 1328, et firent partie de cette province jusqu'à la formation des départemens en 1790.

Nous venons de voir que la ville et le comté de Langres, qui étaient autrefois dans le royaume de Bourgogne, ne faisaient plus partie du duché de Bourgogne au 12.e siècle, et appartenaient à un comte particulier. Presque tout le pays qui dépendait autrefois des Lingones, c'est-à-dire le centre du département, avait éprouvé le même sort. Au temps de Pépin et de Charlemagne, la plupart des *pagi* avaient été transformés en comtés régis par des administrateurs appelés comtes. Le titre de comte n'était point alors, comme il l'a été plus tard, une distinction purement honorifique et héréditaire ; il était inhérent aux fonctions de gouverneur du comté; et lorsque ces fonctions étaient retirées à celui qui en était chargé, il perdait en même temps

le titre de comte. Cependant, il paraît que les comtes étaient ordinairement nommés à vie, et que leurs titres passaient presque toujours à leurs fils aînés ; ceux-ci prenaient même, pendant la vie de leur père, le titre de vicomte et étaient considérés comme vice-administrateurs du comté. Il arriva plus tard, dans beaucoup de comtés, que non-seulement ceux qui remplissaient les fonctions de comtes regardèrent cette dignité comme héréditaire dans leurs familles, mais même qu'ils prétendirent avoir la proprieté du comté, et ne craignirent pas de l'aliéner. On vit bientôt un grand nombre de ventes de cette espèce comprenant la totalité ou seulement une partie d'un comté; et, pour peu que le vendeur et l'acheteur fussent dans le cas de soutenir par les armes les conventions qu'ils avaient faites, la vente avait réellement lieu.

Ces transactions servirent parfaitement l'ambition des comtes de Champagne : notre pays avait été partagé, comme nous l'avons dit, en plusieurs comtés; en outre du comté de Langres, il y avait les comtés du Bassigny, de Bologne, de Laussois ou Lassois, d'Andelot, etc. ; les comtes

de Champagne les réunirent successivement, presque en totalité, soit par acquisition, soit par force ou par ruse; et lorsqu'ils eurent ainsi étendu leurs possessions jusqu'au comté de Langres et à la Franche-Comté, Thibaud-le-Grand, comte de Champagne, en forma, vers l'an 1239, un bailliage dont il établit le siége à Chaumont. Toutes les communes dépendant de ce bailliage restèrent unies à la Champagne, jusqu'à la réunion de cette province à la France, par le mariage de Jeanne de Navarre avec Philippe-le-Bel.

Mais en outre du comté de Langres et des possessions des comtes de Champagne, qui cessèrent de faire partie de la Bourgogne, il resta toujours, à l'est de Langres, dans la montagne, un certain nombre de communes formant une ligne longue et étroite qui s'avançait dans la Champagne et dépendait de la Bourgogne. Plusieurs communes continuèrent aussi à faire partie de cette dernière province, quoique isolées au milieu de la Champagne.

Il ne nous reste plus à parler que de la portion du département qui avait fait partie du pays des Leuci et était du diocèse de Toul: cette contrée,

après avoir été renfermée dans le royaume d'Austrasie, se trouva ensuite dans la Lorraine, et fut réunie à la France, avec les duchés de Lorraine et de Bar, en 1737. Quelques communes de l'est du département ont aussi fait partie des Sequani et de la Franche-Comté ; mais elles sont en si petit nombre, qu'il nous a paru inutile de nous y arrêter.

Nous venons d'indiquer les divisions anciennes et les différentes provinces auxquelles appartenaient les contrées qui forment le département, nous allons maintenant tracer les circonscriptions administratives qui existaient à l'époque de la révolution de 1789.

L'arrondissement de Vassy se compose : 1.° d'une partie de l'élection et du bailliage de Vitry-le-Français, dépendant du gouvernement général de Champagne, de l'intendance de Châlons, et soumis à la coutume de Vitry ;

2.° De l'élection et du bailliage de Joinville, qui faisaient partie de l'intendance de Châlons et du gouvernement de Champagne ;

3.° D'une portion de l'élection de Bar-sur-Aube.

L'arrondissement de Chaumont est formé :

1.° de la plus grande partie de l'élection et du bailliage de Chaumont, qui dépendaient de la généralité de Champagne, de l'intendance de Châlons, et étaient régis par la coutume de Chaumont ;

2.° Du bailliage de Bourmont, dépendant de la cour souveraine de Nancy, et régi en partie par la coutume du Bassigny et en partie par celle de Lorraine ;

3.° D'une petite portion du bailliage de Langres.

L'arrondissement de Langres est presqu'entièrement composé du bailliage et de l'élection de cette ville, qui dépendaient du gouvernement de Champagne, de l'intendance de Châlons, du parlement de Paris, et étaient soumis en partie à la coutume de Sens et en partie à celle de Chaumont.

Il renferme aussi quelques communes qui faisaient partie du bailliage de Châtillon-sur-Seine, et étaient soumises au gouvernement général de Bourgogne, au parlement et à l'intendance de Dijon.

Enfin, il y a encore une petite partie de cet arrondissement qui dépendait du bailliage de

Vesoul, de l'intendance et du parlement de Besançon.

Le bailliage de Chaumont avait été établi, comme nous l'avons dit, par Thibaut, comte de Champagne, vers l'an 1239; il se composait d'abord de treize prévôtés et de quatre mairies royales ; les prévôtés étaient établies à Chaumont, Vassy, Andelot, Vaucouleurs, Grand, Nogent-le-Roi, Essoyes, Montigny-le-Roi, Coiffy, Passavant, Bourbonne, Bar-sur-Aube ; la treizième prévôté était celle du Val-de-Rognon. Les mairies royales étaient à Serqueux, Bourdon, la Villeneuve-en-Angoulaincourt, et la Villeneuve-au-Roi.

L'administration de la ville et du comté de Langres, après avoir appartenu à des comtes particuliers, passa à l'évêque de Langres, par l'acquisition que Gauthier, évêque de Langres, fit du comté; et quoique cet évêque eût mis, comme nous l'avons vu, le comté de Langres sous la protection du roi de France, la justice se rendait au nom des évêques et du chapitre avec lequel ils partagèrent le domaine et la juridiction civile, et le souverain était étranger à

l'administration de la justice. Ainsi, le chapitre nommait le juge de la mairie de Langres, et l'évêque avait un prévôt, juge de première instance, et un bailli qui recevait l'appel des sentences de ce premier juge.

Il y avait cependant à Langres un lieutenant du prévôt de Sens, dont la juridiction ne s'étendait guère que sur les habitans qualifiés bourgeois du roi. L'appel des jugemens de cet officier et de ceux de l'évêque et du chapitre, se portait devant le bailliage de Sens, dans le ressort duquel étaient situés la ville et le pays de Langres.

Vers le milieu du 16.e siècle, les habitans de Langres qui trouvaient que la ville de Sens, où ils devaient plaider en appel, était trop éloignée d'eux, sollicitèrent l'établissement d'un bailliage; mais leur demande fut rejetée en 1544. En 1561, Charles IX ordonna qu'il y aurait à Langres un siége particulier du bailli de Sens, et que son ressort s'étendrait 1.° sur les villes, bourgs et villages plus près de la ville de Langres que de celle de Sens; 2.° sur la justice de l'évêque dont on supprimait le prévôt.

En 1577, la noblesse et le tiers-état deman-

dèrent que le siége royal fut converti en bailliage, et qu'on y joignît un présidial ; mais leur vœu ne fut rempli que près d'un siècle après, par un édit de Louis XIII, en date du mois de janvier 1640, et qui ne reçut son exécution que l'année suivante. Cet édit étendait le ressort du nouveau bailliage sur les prévôtés de Nogent-le-Roi, Coiffy, Villars-le-Pautel, Passavant, Montigny, Bourbonne, et sur les mairies royales qui y étaient enclavées et qui furent détachées du bailliage de Chaumont. Ces prévôtés continuèrent à être jugées suivant la coutume de Chaumont ; tandis que celles qui avaient fait partie du bailliage de Sens, étaient soumises à la coutume de cette dernière ville et à celle de Langres.

La prévôté de Nogent fut, peu de temps après, rendue au bailliage de Chaumont ; et plusieurs villages qui dépendaient de cette prévôté, comme Chaudenay, le Pailly, Caquerey, Changey, Dampierre, le fief d'Angoulevent, etc., et qui étaient près de Langres et au milieu du bailliage de cette ville, furent obligés d'aller plaider à Chaumont.

Les détails que nous venons de donner sont longs et compliqués, parce que le département

de la Haute-Marne, ayant été formé, comme beaucoup d'autres, sans égard pour les divisions anciennes, il se trouve composé de quatre provinces différentes, et qu'au lieu d'écrire l'histoire du département en général, nous avons été forcé d'étudier chaque partie séparément.

Lors de la formation des départemens, en 1790, le département de la Haute-Marne, fut divisé en six districts, dont les chefs-lieux étaient Chaumont, Langres, Bourbonne, Bourmont, Joinville et Saint-Dizier. Le décret du 20 Août de la même année, établit un tribunal dans chacune de ces villes, excepté à Saint-Dizier; le tribunal de ce district fut placé à Vassy. La loi qui instituait les départemens, avait laissé aux électeurs à décider si le chef-lieu serait Chaumont ou Langres, ou alternativement chacune de ces villes; il a été décidé que le chef-lieu serait Chaumont. Plus tard, le département de la Haute-Marne a été divisé en trois arrondissemens dont les chefs-lieux sont Vassy, Chaumont et Langres; les tribunaux de district ont été supprimés, et les trois chefs-lieux d'arrondissement ont seuls conservé leurs tribunaux.

Le département de la Haute-Marne envoie maintenant quatre députés à la Chambre. Les chefs-lieux d'élection sont Langres, Bourbonne, Chaumont et Vassy.

Il dépend du diocèse de Langres, de la cour royale et de l'académie de Dijon, et fait partie de la 18.e division militaire dont cette dernière ville est le chef-lieu.

Quoique notre pays ait été long-temps, par sa position à la frontière de royaumes différens, exposé à être le théâtre de la guerre, il n'a été témoin d'aucun de ces grands évènemens qui marquent dans la destinée des empires : le traité discuté à Langres par les représentans des souverains alliés, et signé à Chaumont, le 15 Mars 1814, est l'acte le plus important de l'histoire moderne qui se soit passé dans le département de la Haute-Marne. Ce département n'a pas non plus donné naissance à l'un de ces hommes de génie qui, dans les lettres, les armes, la politique ou les arts, impriment un mouvement au siècle dans lequel ils ont vécu ; mais il a vu naître des hommes distingués dans tous les genres. Nous nommerons, parmi les guerriers, Sabinus, né

à Langres, et qui fut le compétiteur de Vespasien à l'empire romain. Parmi les littérateurs, le sire De Joinville, sénéchal de Champagne et historien de S.t Louis ; Diderot, né à Langres, en 1713, et l'un des philosophes les plus distingués du 18.e siècle ; M. Roger, né à Langres, en 1776, auteur dramatique dont les pièces sont remarquables par une versification pure et élégante : il fait aujourd'hui partie de l'Académie française. Nous citerons, parmi les politiques, le Cardinal De Joinville, né à Joinville ; et parmi les artistes, Jean Duret, orfèvre de Langres, qui fut l'un des premiers graveurs de France et publia des gravures connues sous le nom de Niesles ; Tassel, peintre, né à Langres, en 1588 ; Bouchardon, sculpteur, né à Chaumont, en 1690; et M. Ziégler, peintre, né à Langres, et qui, jeune encore, est déjà compté parmi les artistes les plus distingués de notre époque.

Le Département offre encore aujourd'hui de nombreuses traces de la domination romaine, principalement dans les environs de Langres ; cette ville qui était l'une des plus considérables des Gaules, et la capitale d'une vaste province,

renferme un grand nombre de bas-reliefs, d'inscriptions antiques, des restes de constructions romaines, un arc de triomphe entièrement conservé, et un autre à moitié détruit, qui attestent sa splendeur passée; chaque jour les moindres fouilles dans le sol de cette ville ou dans les environs, découvrent des médailles ou de nombreux débris, qui donnent une idée des bouleversemens successifs qu'a dû éprouver cette cité jadis florissante (1).

Huit chaussées romaines aboutissaient autrefois à la ville de Langres, et, après deux mille ans, il y a encore beaucoup de lieux où l'on peut admirer leur conservation parfaite et où l'on s'étonne de la perfection que les Romains apportaient dans leurs travaux.

(1) Nous ne pouvons pas ne pas témoigner ici nos regrets de ce que l'Administration n'ait pas recueilli les monumens antiques, épars dans la ville de Langres, pour en former un musée. Il n'est aucune ville de France qui possède des matériaux aussi nombreux, et nous pouvons assurer que si on réunissait avec soin toutes ces antiquités, et celles qu'on pourrait découvrir plus tard, la ville de Langres posséderait bientôt une des plus belles collections de France. Nous espérons que le vœu que nous exprimons ici sera enfin compris des administrateurs, et qu'ils ne laisseront pas plus long-temps se détériorer, ou se perdre, ces débris, qui sont les titres les plus éclatans de leur pays, et les souvenirs de sa gloire.

Bourbonne, Nyon et quelques autres communes ont aussi offert des restes de constructions romaines, mais aucun bâtiment n'a été conservé en entier.

Le moyen-âge a laissé dans notre pays peu de monumens remarquables ; il ne reste que quelques débris des châteaux-forts qui couvraient jadis son sol. La cathédrale de Langres et l'église Saint-Jean à Chaumont sont, je crois, les seuls édifices gothiques dont on puisse admirer l'architecture.

Nous venons de présenter le tableau historique du département de la Haute-Marne, nous tâcherons de le développer dans nos recherches sur chaque commune, et de n'omettre aucun des évènemens, aucun des souvenirs qui se rattachent à l'histoire de ce pays.

APERÇU

STATISTIQUE ET TOPOGRAPHIQUE.

Le département de la Haute-Marne est situé dans la partie nord-est de la France, entre le 47° 35' de longitude et le 48° 40' de latitude. Il tire son nom de la rivière de la Marne qui y prend sa source et le traverse dans plus des trois quarts de sa longueur, en coulant du sud au nord nord-ouest. Il est borné au sud-est et au sud par le département de la Haute-Saône, au sud et au sud-ouest par celui de la Côte-d'Or, à l'ouest par celui de l'Aube, au nord et au nord-ouest par celui de la Marne, au nord-est par celui de la Meuse, et à l'est par celui des Vosges. Sa forme est un ovale moins large au nord qu'au sud. Sa plus grande longueur est, en suivant une ligne tracée du sud-est au nord-ouest, depuis Montormentier à Lonchamp, de 126,666 mètres ou un peu plus de 31 lieues $\frac{2}{3}$ de poste ; sa plus

grande largeur de l'est à l'ouest, depuis Enfonvelle à Lanty, est de 85,757 mètres ou près de 21 li. ½ de poste ; sa surface est de 642,598 hectares.

La population générale du département est de 253,416 habitans, répartis ainsi qu'il suit :

Arrondissement	de Langres . . .	101,137 h.
id.	de Chaumont . .	85,685
id.	de Vassy	66,594

Ce département renferme 550 communes qui forment 28 cantons répartis de la manière suivante. Arrondissement de Langres : 210 communes et 10 cantons, dont les chefs-lieux sont : Auberive, Bourbonne, le Fays-Billot, La Ferté-sur-Amance, Langres, Longeau, Montigny, Neuilly, Prauthoy et Varennes.

Arrondissement de Chaumont : 195 communes et 10 cantons qui sont : Andelot, Arc-en-Barrois, Bourmont, Chateauvillain, Chaumont, Clefmont, Juzennecourt, Nogent, Saint-Blin et Vignory.

Arrondissement de Vassy : 145 communes formant 8 cantons dont les chefs-lieux sont : Chevillon, Saint-Dizier, Donjeux, Doulevant, Joinville, Montiérender, Poissons et Vassy.

Le climat est sain ; le pays de la montagne situé dans les arrondissemens de Langres et de Chaumont, est celui où l'air a le plus de pureté : c'est aussi dans cette partie du département que la température est la plus froide ; la vallée de la Vingeanne et le Montsaugeonnais ont une température plus chaude que le reste du département. Les changemens subits des vents causent souvent des variations brusques dans la chaleur de l'atmosphère ; ainsi, pendant l'été, lorsque le vent passe de l'est, ou du sud, au nord-ouest, la température descend quelquefois de 20 degrés à 7 ou 8 degrés, dans l'espace de quelques heures.

Les orages accompagnés de tonnerre sont assez fréquens. Les gelées tardives causent souvent de grandes pertes dans les pays vignobles. Les vents dominans sont ceux du sud et du sud-ouest.

Le département de la Haute-Marne est traversé par plusieurs grandes routes, mais il manque de routes départementales. Les départemens de la Haute-Saône et des Vosges, qui touchent à celui de la Haute-Marne, ont un bien plus grand nombre de routes ; et cependant, elles seraient d'autant plus nécessaires dans ce département que les

chemins vicinaux sont dans un très-mauvais état, quoiqu'il existe peu de pays où l'on pourrait plus facilement les rendre meilleurs.

L'arrondissement de Langres est celui où le besoin de routes se fait davantage sentir ; toute la partie ouest de cet arrondissement en est privée, et cependant elle a plus de 50 lieues carrées, et renferme de vastes forêts et plusieurs forges et manufactures pour l'exploitation desquelles des routes sont de première nécessité.

On ne croirait pas que dans le siècle où nous vivons, on en soit encore à regretter les moyens de communication qui existaient au temps des Romains : ainsi, cinq routes seulement aboutissent aujourd'hui à Langres, et huit chaussées romaines conduisaient autrefois à cette ville et la mettaient en rapport direct avec des villes auxquelles on n'arrive plus maintenant que par des détours.

Les chaussées romaines qui aboutissaient à Langres et dont on suit encore la direction, sont:

1.° La chaussée de Langres à Besançon, qui passe à la ferme de Grosse-Saulve et à Grenant.

2.° La chaussée de Mâcon et Lyon, qui suivait

à-peu-près la direction de la route de Dijon.

3.° La chaussée de Langres à Alise et à Autun, qui de Saint-Geômes se dirigeait du côté d'Aujeurs et de Musseau.

4.° La chaussée de Langres à Paris et à Tonnerre ; elle passe à Humes, Beauchemin, et se partage en deux branches entre ce dernier village et Marac : la branche de droite allait à Paris et celle de gauche à Tonnerre.

5.° La chaussée de Reims passe près de Champigny, à Tronchoy et à Esnouveaux.

6.° La chaussée de Langres à Toul et à Trèves; elle passe près de Champigny, près de Changey, à Meuvy et à Nyon.

7.° La chaussée de Langres à Strasbourg et au Rhin; elle passe près de Peigney, à Andilly, à Rançonnières et près de Fresnoy.

8.° Enfin, la chaussée de Langres à Bâle, qui traversait la Marne à 300 pas au nord de la route actuelle, et suivait à-peu-près la direction de cette route.

Les routes qui existent dans le département sont :

La route royale, n° 4, de première classe,

de Paris à Strasbourg, qui traverse une petite partie du département de l'ouest à l'est : elle est desservie par deux relais de poste établis à Longchamp et St.-Dizier. Sa longueur est de 16901 mètres.

La route royale, n° 19, de deuxième classe, de Paris à Bâle ; elle traverse le département de l'ouest au sud-est. Sa longueur est de 94477 mètres. Il y a sept relais de poste : à Colombey-les-deux-Eglises, Juzennecourt, Chaumont, Vesaignes, Langres, aux Griffonnottes et au Fays-Billot.

La route royale, n° 60, de troisième classe, de Nancy à Orléans ; sa longueur est de 51755 mètres. Elle traverse le département de l'est-est-nord à l'ouest : elle est desservie par quatre relais de poste établis à Sandron, Joinville, Dommartin-le-St.-Père et Trémilly.

La route royale, n° 65, de troisième classe, de Neufchâteau à Bony-sur-Loire, qui traverse le département du nord-est à l'ouest. Elle passe à Rimaucourt, Chaumont, Châteauvillain, etc. Sa longueur est de 73887 mètres.

La route royale, n° 67, de troisième classe,

de S^{t}.-Dizier à Lausanne : elle traverse le département du nord-nord-ouest au sud. Il y a des relais de poste à la Neuville, Joinville, Vignory, Chaumont, Langres, Longeau. Sa longueur est de 95997 mètres.

La route royale, n° 74, de troisième classe, de Châlons-sur-Saône à Sarguemines, qui traverse le département du sud à l'est. Sa longueur est de 73967 mètres. Il y a des relais de poste, à Prauthoy, Longeau, Langres, Montigny, Clefmont et S^{t}.-Thiébaut.

La longueur totale des routes royales du département est de 406984 mètres.

Les routes départementales sont : n° 1, route départementale de Chaumont à Fresnes, par Bourbonne ; elle passe à Is, Montigny, Dammartin, et sa longueur est de 53869 mètres.

La route départementale, n° 2, de S^{t}.-Dizier à Colombey. Sa longueur est de 50121 mètres ; elle passe à Vassy, Cirey-le-Château, etc.

La route départementale, n° 3, de Langres à Châtillon ; elle commence à Humes, passe à Arc et à Dancevoir. Sa longueur est de 37154 mètres.

La route départementale, n° 4, de Montiérender à Joinville ; elle a 35752 mètres de longueur, et passe à Louze, Vassy, Guindrecourt, etc.

La route départementale, n° 5, de Neufchâteau à Besançon ; elle traverse le département dans deux parties, passe à Soulancour, à Fresnes. La longueur des deux portions est de 12971 mètres.

La route départementale, n° 6, de Vitry-le-Français à Dijon ; elle traverse aussi le département dans deux parties, entre lesquelles elle passe dans la Côte-d'Or ; la première partie est seule faite, sa longueur est de 11713 mètres ; elle passe à La Ferté-sur-Aube. La seconde partie, qui se trouve entre Longuay et Chalancey, est abandonnée depuis long-temps, elle va être restaurée ; sa longueur est de 42887 mètres.

La route départementale, n° 7, de S^t^.-Dizier à Bar-le-Duc ; elle passe à Chancenay et a 6770 mètres de longueur.

La route départementale, n° 8, de Donjeu à Rimaucourt ; elle a 22906 mètres de longueur, passe à Doulaincourt, Roches-sur-Rognon, etc.

La route, non classée, de Bourbonne à Cham-

plitte : elle n'est encore faite qu'en partie; elle passe à Genrupt, Guyonvelle, Pierrefaite, Genevrières et Frettes. Sa longueur est à peu près de 39000 mètres.

La longueur totale des routes départementales, est de 270256 mètres.

Le département de la Haute-Marne ne possède point de canaux, mais sa position à la source de rivières qui traversent la France dans des directions opposées, a de tout temps fait faire des projets de canalisation. On a pensé à joindre la Marne à la Saône, par le Saulon, au moyen d'une percée dans la montagne qui sépare Culmont de Balesmes; la distance qui existe entre ces deux rivières, n'est qne de cinq quarts de lieue. Ce canal réunirait la Manche à la Méditerranée par la Seine, la Marne, le Saulon, la Saône et le Rhône, et mettrait en communication Paris et Lyon.

Si à ce canal on formait près de Langres un embranchement qui réunît la Meuse à la Marne par le ruisseau d'Orbigny-au-Mont, ou la rivière du Val-de-Gris (la distance entre les sources de ces rivières est à peu près la même que celle

qui existe entre le Saulon et la Marne), on aurait alors ouvert une communication entre le sud, l'est, le nord et le nord-ouest de la France.

Depuis quelques années on a abandonné les projets de canalisation, et on a pensé à tracer un chemin de fer qui irait de Paris à Marseille, en passant par le département de la Haute-Marne. Il y a pour ce projet deux plans : d'après l'un, le chemin suivrait la vallée de la Seine jusqu'à l'Aube, longerait ensuite cette dernière rivière jusqu'à sa source, et, par une percée dans la montagne de Vivey, arriverait à la vallée de la Tille qu'il suivrait jusqu'à la jonction de cette rivière à la Saône. D'après un autre projet, le chemin de fer serait tracé dans les vallées de la Marne, du Saulon, de la Saône, comme le canal qui joindrait la Marne à la Saône. Le Gouvernement a fait faire les études de ces deux projets de chemin de fer, mais nous ne croyons pas qu'on ait décidé lequel est préférable.

On pourrait, par un embranchement semblable à celui que nous avons tracé pour les canaux, établir les mêmes lignes de communication. Si ce projet était jamais exécuté, il

suffirait de quelques heures pour aller à Lyon, à Marseille, à Paris, au Hâvre, à Mézières, à Namur et à l'Océan.

Si nous cherchons quelle influence le chemin de fer, de Paris à Marseille, aurait sur la prospérité du département, nous trouverons que, malgré les avantages qu'une pareille entreprise semble présenter au premier aspect, son exécution serait plus nuisible que favorable. L'agriculture qui est la principale industrie du département, et que l'on doit par conséquent chercher à favoriser, éprouverait des pertes immenses. Les blés de la Champagne, qui sont plus beaux que les nôtres, et ordinairement à meilleur marché, arriveraient en masse quand les frais de transport seraient presque nuls; et nos blés, que nous exportons déjà avec beaucoup de difficulté, se vendraient encore plus difficilement et à plus bas prix. Les deux principales villes du département, qui ne seraient pas placées sur le chemin, perdraient les avantages que leur procurent les grandes routes qui les traversent, sans recueillir les bénéfices que le chemin de fer pourrait procurer aux autres villes. On aurait, il est vrai, des commu-

nications plus rapides, les forges pourraient écouler plus facilement leurs produits; mais ces compensations seraient peu de chose comparées à la ruine de l'agriculture; et sacrifier l'agriculture, ce serait méconnaître la destination que le pays que nous habitons a reçue de la nature.

Le département de la Haute-Marne renferme un grand nombre de montagnes, tantôt formant de grandes chaînes, et tantôt isolées ou groupées; elles donnent à la surface une grande variété, et forment de nombreux vallons dont la direction est ordinairement du sud au nord.

C'est dans l'arrondissement de Langres que se trouvent les plus hautes montagnes: il est à peu près partagé en deux par la chaîne de Langres. La partie qui est à l'ouest de cette ville est entièrement composée de montagnes, et forme le point culminant du département; la partie de l'est est plus basse et renferme des vallées plus larges et des plaines plus étendues et plus fertiles. C'est de cet arrondissement que jaillissent deux grandes rivières, la Marne et la Meuse, et d'autres rivières moins considérables, l'Aube, la Vingeanne, l'Amance, la Tille, etc., qui vont

porter leurs eaux, dans trois directions différentes, à l'Océan, à la Manche et à la Méditerranée.

Buffon a dit que la ville de Langres était le point le plus élevé de la France : cela est inexact, parce que les chaînes des Vosges, du Mont-d'Or, du Jura, et des Alpes du Dauphiné, sont plus hautes que les montagnes de Langres, mais l'arrondissement de Langres, pris dans son ensemble, c'est-à-dire le sol qui constitue les coteaux et les vallées, est l'un des plus élevés de la France, puisque les eaux qui en découlent traversent, comme nous l'avons dit, la plus grande partie de la France dans trois grandes directions.

L'arrondissement de Chaumont renferme aussi beaucoup de montagnes, mais elles sont moins élevées que dans celui de Langres.

L'arrondissement de Vassy est plus plat que les deux autres : on voit donc que les montagnes commencent au sud, dans les environs de Langres, et diminuent, en nombre et en hauteur, en se rapprochant du nord.

Le département est l'un des plus boisés de la

France. Les plus grandes forêts sont dans l'arrondissement de Vassy ; mais celui de Chaumont en renferme un plus grand nombre. L'arrondissement de Langres est moins boisé que les deux autres, cependant il y a encore de grandes masses de bois dans l'ouest de cet arrondissement.

On trouve dans tout le département de belles et fertiles vallées. Les plus remarquables sont celles de la Vingeanne et de l'Amance dans l'arrondissement de Langres ; de la Marne et du Bassigny dans celui de Chaumont, et du Perthois dans celui de Vassy.

Les maisons des villages sont mal bâties, basses et irrégulières, et souvent couvertes de chaume. On emploie aussi pour couverture, dans beaucoup de localités, des pierres plates nommées laves ; et les villages, dans lesquels cette couverture est en usage, sont ceux dont l'aspect est le plus triste et le plus uniforme. Les rues sont encombrées et rétrécies par des fumiers et des marres d'eau qui les rendent souvent impraticables et répandent une odeur infecte. C'est surtout dans les villages des environs de

Langres que le triste tableau que nous venons de faire se montre dans toute sa réalité. Les villages des environs de Chaumont et de Vassy sont, en général, mieux bâtis.

Les propriétés sont extrêmement divisées, et chaque jour le morcellement s'étend encore par les ventes en détail ; s'il suit la même progression qu'il a eue depuis quelques années, dans peu de temps, les propriétés de plusieurs hectares seront très-rares. Cette division rend toutes les améliorations impossibles : comment pourrait-on perfectionner l'agriculture d'un champ où l'on peut à peine faire mouvoir la charrue ; et quels sont les travaux d'irrigation qu'on entreprendra jamais dans une prairie partagée entre des milliers de propriétaires.

Les inconvéniens que nous venons de signaler ne sont pas les seuls qui nous font voir avec peine la division des propriétés ; il est des considérations, d'un ordre plus élevé, qui nous la font encore déplorer. Nous regardons le morcellement comme une des causes de cet amour de changement qu'on remarque maintenant en France, chez les habitans de la campagne, et

cette inconstance est l'un des principes destructeurs de toute société. Le morcellement est exclusif de l'amour de la propriété ; car on ne peut s'attacher à des lambeaux de sol dispersés de tous côtés, et que l'on connaît à peine : et nous avons toujours considéré l'attachement à la propriété comme la base la plus solide de la société, et comme opposé à cet amour de changement et de désordre naturel à ceux que rien n'attache au sol.

Les propriétés étant trop peu considérables pour qu'on puisse les clore et les border de plantations, la plupart des plaines sont entièrement nues et d'un aspect fort triste.

Le costume des habitans de la campagne qui avait conservé jusqu'à nos jours un caractère particulier, l'a presque entièrement perdu. On ne voit plus que quelques vieillards avec le chapeau de feutre noir à bords rabattus, l'habit blanc à larges pans, la culotte bleue avec des boutons de verre de même couleur, et les guêtres blanches, serrées au genou par une tresse rouge, et sans sous-pieds.

Le costume des femmes a aussi perdu ce bonnet

à barbes relevées, qui, tout ridicule qu'il était, avait cependant plus de caractère que ceux qu'on porte aujourd'hui. Il est impossible de rien imaginer de plus disgracieux que le costume des paysannes de la plus grande partie du département, mais surtout des environs de Langres. Une taille courte, d'énormes juppes de droguet, un mouchoir plissé et ramassé derrière la tête et serrant le col, un bonnet, appelé toquet, rond, collant sur le front et rempli par un autre bonnet piqué ; tel est le détail de cet ignoble costume.

La plupart des paysans savent lire et écrire. On parle partout, dans les campagnes, un patois qui est une corruption du français, et renferme quelques mots dérivés du latin et d'autres appartenant au vieux français, et qui ne sont plus en usage aujourd'hui. Ce patois offre une grande variété et change souvent, d'un village à un autre, d'une manière très-sensible.

Le département de la Haute-Marne est essentiellement agricole ; et c'est au perfectionnement de cette industrie naturelle que doivent tendre les efforts d'une bonne administration. Il est

peu de pays où l'agriculture soit plus arriérée ; le système des jachères est encore presque partout en usage, sans aucune modification ; les prairies artificielles sont peu répandues ; on élève peu de bétail, et les terres qu'on cultive sont par conséquent en disproportion avec les engrais qu'on peut y mettre.

On a déjà fait, dans quelques localités, des essais d'agriculture raisonnée, et il faut espérer que les succès qui ont été obtenus, auront une heureuse influence sur les pays environnans ; mais les perfectionnemens seront longs à obtenir, parce que la grande variété du sol ne permet pas de généraliser le système de culture, et qu'il faut étudier, séparément et avec prudence, les améliorations qu'on peut apporter dans chaque localité.

La culture de la vigne est très-répandue dans le département, et principalement dans l'arrondissement de Langres. Les vignes de la vallée de l'Amance sont les plus productives, mais celles du Montsaugeonnais donnent les meilleurs vins. Ceux d'Aubigny et de Rivière-les-Fosses peuvent être comparés aux vins de Bourgogne.

Si l'agriculture est encore très-arriérée dans le département, la culture de la vigne est au contraire très-perfectionnée; et il est impossible de voir des coteaux de vigne mieux cultivés que ceux de la vallée de l'Amance.

Le sol appartient, en général, au terrain secondaire inférieur. L'arrondissement de Langres, dont nous nous occupons plus spécialement, doit être classé dans ce terrain; il faut cependant en excepter une localité où l'on trouve deux roches de granit isolées au milieu d'un terrain keupérien. Toute la partie est de cet arrondissement (c'est-à-dire les cantons de Bourbonne, de La Ferté, du Fays-Billot et de Varennes), renferme des grès tendres, de la chaux sulfatée, de la houille, et appartient au terrain keupérien et au terrain liassique. On n'y trouve le calcaire jurassique que dans quelques localités. Les montagnes de cette contrée sont arrondies, et n'offrent presque jamais des formes abruptes et des rochers un peu élevés. C'est du terrain keupérien que sortent les eaux thermales de Bourbonne.

Le centre et l'ouest de l'arrondissement de

Langres appartiennent au terrain jurassique. Les calcaires de cette formation renferment un grand nombre de fossiles, mais principalement des polypiers. Les montagnes ont, en général, le sommet aplati, et se terminent souvent par une ligne de rochers perpendiculaires, d'une vingtaine de pieds d'élévation, qui posent sur des couches d'argile, et au-dessous desquelles jaillisent des sources nombreuses. On trouve au milieu de ce terrain plusieurs mines de fer oxidé, en roche ou pisiforme, qui sont exploitées pour les forges du département.

La fabrication du fer forme, après l'agriculture, la principale industrie du département; les forges et les hauts fourneaux, qui sont très-nombreux, sont répartis dans les trois arrondissemens. Les fers et la fonte sont de bonne qualité; on emploie presque partout le charbon de bois exclusivement. Les mines qui servent à la fabrication, sont de fer oxidé, en roche ou pisiforme; on les trouve dans un grand nombre de localités.

Le commerce de coutellerie de Langres et de Nogent occupe des ouvriers dans la plupart

des villages qui environnent ces deux villes, et les produits de cette fabrication montent à plusieurs millions par an.

Les fabriques de gants de Chaumont emploient aussi beaucoup d'ouvriers à Langres et dans les campagnes.

Les autres principales branches d'industrie sont les manufactures de sucre de betteraves, les tanneries, les manufactures de faïence et de poterie, une fabrique de porcelaine, les papeteries, les fromages de Langres ; les fabriques de chaises, de vannerie, de poêle à frire, de pointes, de vinaigre, etc.

En outre du commerce des marchandises fabriquées dans le département, il existe à Langres un commerce d'entrepôt très-considérable, pour les toiles imprimées, les mousselines, la draperie, la quincaillerie et surtout pour l'épicerie ; les marchands de Langres fournissent presqu'exclusivement d'épicerie tous les départemens environnans.

En résumant tout ce qui précède, on voit que le département de la Haute-Marne produit en abondance les choses de première nécessité,

que ses manufactures sont aussi d'une grande ressource pour les usages ordinaires de la vie, et que par conséquent il peut presque se suffire à lui-même.

Si Dieu n'a pas prodigué à ce pays les beautés de la nature, si l'on n'y trouve pas de ces sites enchanteurs, dont le spectacle attire les peintres et les voyageurs, et si l'on y voit, au contraire, des plaines sans arbres et d'un aspect uniforme, des montagnes arides, on y rencontre aussi de belles et fertiles vallées, de rians coteaux, de frais vallons, arrosés par des eaux limpides, et des montagnes d'où la vue se perd à l'extrémité d'un immense horizon.

RECHERCHES

SUR

L'ARRONDISSEMENT DE LANGRES (1).

AIGREMONT.

Le village d'Aigremont (*acer mons*), tire son nom de sa position sur une montagne haute et escarpée. A l'extrémité de cette montagne s'élevait jadis un gothique manoir, siége d'une baronnie dont les seigneurs étaient de l'une des plus anciennes et des plus illustres familles du Bassigny. Ils passaient pour souverains et possédaient, avec les sires de Clefmont et de Choiseul, la plus grande partie de cette riche contrée

(1) L'histoire de Langres, qui formerait seule un volume, n'est pas comprise dans cet Ouvrage.

du Bassigny, dont ils voyaient les belles vallées se dérouler au loin devant eux, depuis les tours de leur château. Le sire d'Aigremont était le premier des quatre barons du diocèse de Langres, et, à ce titre, il assistait, avant l'abolition de la pragmatique sanction, à la nomination de l'évêque, et avait le droit d'emmener la mule sur laquelle ce prélat avait fait son entrée dans sa ville épiscopale. Les villages d'Arnoncourt et de La Rivière, situés au-dessous d'Aigremont, relevaient immédiatement de cette baronnie.

On ne connaît pas les seigneurs d'Aigremont qui précédèrent Foulques d'Aigremont, qui vivait à la fin du 11e siècle, et Geoffroy d'Aigremont, l'un des croisés qui combattirent au siége de Nicée, sous Godefroy de Bouillon, en 1097, et fut tué la même année dans une bataille contre les Turcs. On pense généralement qu'ils descendaient des anciens comtes du Bassigny ; quelques chroniqueurs les font remonter jusqu'à saint Gengoul ; d'autres leur donnent, pour ancêtre un Mangis d'Aigremont, qui, si l'on en croit un vieux roman dont il est le héros, était capitaine sous Charlemagne dont il portait l'oriflamme. Ceux qui partagent cette dernière opinion s'appuient sur ce qu'il existait autrefois, à l'entrée du château d'Aigremont, une tour appelée Tour de Mangis, qui avait,

disait-on, été construite par Mangis d'Aigremont dont nous venons de parler. Sans chercher à discuter ces diverses opinions, il est certain qu'au commencement du 12.e siècle le château d'Aigremont appartenait à de riches et puissans seigneurs.

Olric, Ulric ou Odolric d'Aigremont, fils de Foulques, ratifia, en 1101, des donations qui avaient été faites au prieuré de Varennes en 1080 ou 1084. Le même Odolric et Ardelinde, sa femme, fondèrent, vers l'an 1104, l'abbaye de Morimond, dans un lieu qui leur appartenait, et furent enterrés dans l'église de cette abbaye. Odolric avait un frère nommé Guy, seigneur de Cergeuils (Cerqueux).

Aigremont passa aux seigneurs de Choiseul, vers 1240, par le mariage de Berthemote VI d'Aigremont, surnommée Alips ou Alis, fille et unique héritière de Regnier, seigneur d'Aigremont, avec Jean I du nom, seigneur de Choiseul. Ainsi finit cette première famille des seigneurs d'Aigremont, dont les armes étaient d'azur au lion ou lioncel d'or.

Jean I de Choiseul, seigneur d'Aigremont, était fils de Raynard de Choiseul et d'Alix de Dreux, fille de Robert, petit-fils de Louis-le-Gros: il fit hommage de sa nouvelle seigneurie et de son château de Choiseul à Hugues, évêque de Langres, en 1246, et renouvela cet hom-

mage, l'année suivante, avec Alips, sa femme. En 1249, il se rendit caution du traité de mariage entre Ferri II, duc de Lorraine, et Marguerite, fille de Thibaut IV, roi de Navarre, et s'obligea à payer 200 marcs d'argent. Il fit la guerre au comte de Champagne et le força, à la tête de son armée, à se soumettre aux conditions qu'il lui prescrivit. Il fut aussi en guerre avec Thibaut, comte de Bar, son cousin germain, et fit la paix avec lui en 1271.

Jean I eut pour fils Jean II qui, ayant pris les armes, en faveur de Ferri III, duc de Lorraine, contre les habitans de Metz, fut fait prisonnier et racheté, par le duc, moyennant 2,000 livres tournois, en 1282. Jean II fut nommé connétable de Bourgogne, en 1272, en récompense des services qu'il avait rendus à Robert II, duc de Bourgogne, son cousin germain; il fut aussi nommé l'un des exécuteurs du testament de ce duc de Bourgogne en 1302.

Il fit hommage à Jean de Rochefort, évêque de Langres, en 1295 et en 1303, de ses terres d'Aigremont, de Choiseul, de Chézeaux, etc., et de la Garde de Varennes.

Regnier de Choiseul, second fils du connétable, eut en partage, en 1310, la seigneurie d'Aigremont; il en prit le nom et fut la tige d'une nouvelle famille d'Aigremont qui se perpétua pendant plus de 300 ans.

Pierre de Choiseul-Aigremont, donna, le 8 juillet 1354, aux habitans d'Aigremont, une charte d'affranchissement qui fut renouvelée et confirmée cent ans après, en 1454, par Pierre II de Choiseul, seigneur d'Aigremont. Cette même année ce village fut affranchi des impôts royaux.

Par sa position à la frontière de la Lorraine, et du comté de Bourgogne, Aigremont dut être souvent exposé aux attaques des ennemis; aussi voyons-nous qu'en outre du château-fort, la ville, car c'était le nom qu'on lui donnait alors, était entourée de fortifications.

En 1498 ou 1499, Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne, s'empara d'Aigremont ainsi que de Coiffy, Bourbonne et Montsaugeon; mais ces places furent aussitôt reprises par les Français.

En 1616, le prince de Luxembourg y mit une garnison pour courir les environs et lever les tailles royales; le roi, en ayant été averti, y envoya Charles de Coligny, marquis d'Andelot, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, qui fit cesser ce pillage.

Après la prise de La Mothe, en 1636, quelques bandoliers s'emparèrent encore d'Aigremont, et recommencèrent à ravager le pays environnant; les Langrois levèrent des troupes pour marcher contre eux, et, après les avoir mis en fuite, ils démolirent les murailles et les vieilles

tours, au nombre desquelles fut celle de Mangis ou Maugis (1). Il paraît que ces fortifications furent relevées peu de temps après; car on voit que le comte de Rosnay livra la ville et le château d'Aigremont au duc de Lorraine, dans la nuit du 6 au 7 août 1650. Ce duc y mit, sous les ordres du sieur De Linville, une garnison qui faisait de nombreuses sorties et ravageait tous les environs jusqu'à Dijon et Bar-sur-Aube. Les habitans de Langres demandèrent de nouveau à aller assiéger Aigremont; et, du consentement de Gaston, gouverneur de Champagne, ils s'imposèrent une contribution et formèrent un corps d'infanterie et de cavalerie dont ils donnèrent le commandement au sieur Du Cerf. Celui-ci occupa, avec sa troupe, le château de Rançonnières, d'où il contint d'abord la garnison d'Aigremont, et harcela un corps de Lorraine qui venait d'entrer dans le Bassigny; il alla ensuite assiéger la place, et, s'étant emparé de la ville, par escalade, dans la nuit du 10 au 11 janvier 1651, il força le château à se rendre à discrétion. Les fortifications furent de nouveau rasées par ordre du roi.

Le comte de Rosnay, auquel la terre d'Aigremont était passée, peu avant cette

(1) Ce siége fut célébré par Courtet, chanoine de Langres, dans un poème en vers latins, intitulé, *Cassandra lingonica*, qui a été imprimé, et dont Vignier vante la poésie.

époque, et qui l'avait vendu à un ennemi de la France, fut condamné, ainsi que sa femme, à être rompu vif, et ils furent pendus en effigie à Langres.

La seigneurie d'Aigremont appartenait, en dernier lieu, aux Montmorency-Luxembourg, qui prenaient le titre de prince d'Aigremont.

Il n'existe plus aucunes ruines du noble et gothique manoir d'Aigremont; quelques excavations, restes d'anciens souterrains, indiquent seules la place où il était. Les fortifications qui entouraient le village ont aussi entièrement disparu, mais les rochers taillés à pic, des débris de murailles, où les paysans ont puisé depuis deux siècles pour construire leurs chaumières, indiquent encore l'enceinte de cette place. On voit aussi derrière l'église, au sud du village, un fossé assez profond qui servait probablement de séparation entre les remparts et un bastion.

Peu de lieux convenaient aussi bien à la construction d'un château fort que la montagne d'Aigremont. Les tours qui s'élançaient jadis sur son sommet escarpé, devaient produire, depuis la plaine, un effet magnifique; et, quand les seigneurs dominaient, du haut de leur donjon, cette vallée profonde et sauvage où s'étendaient, à l'abri de leurs remparts, les villages de La Rivière et d'Arnoncourt, et que,

par-dessus les coteaux couverts de bois qui bordent cette belle vallée, ils découvraient, à l'extrémité d'un immense horizon, les châteaux de Montigny, de Clefmont, de Bourmont et les tours de la cathédrale de Langres, ils devaient être fiers de leur manoir et ne pensaient pas que bientôt on en chercherait la trace.

Tout ce qui reste aujourd'hui de cette antique grandeur, ce sont deux tombes placées dans l'église d'Aigremont ; sur l'une on voit, sculpté, un chevalier couvert de son armure, et foulant au pieds un lion, emblême de la force ; sur l'autre est une châtelaine ayant à ses pieds un chien, emblême de la fidélité. Au-dessous de la tombe du chevalier on lit l'inscription suivante : cy gist, brave et puissant seigneur, messire Philibert de Choiseul, chevalier de l'ordre du Roi, souverain et baron d'Aigremont, Ambonville, fils de feu messire Pierre de Choiseul, chevalier, et de dame Anne de St. Amador, son espouse, lesquels ont laissé Philibert et François de Choiseul, leurs enfans. Lequel..... le reste de l'inscription est effacé. Cette tombe est entourée d'écussons sur lesquels on voit les armes des Choiseul-d'Aigremont, de St. Amador, de Chastelet, de Sully, de Beaujolois, de Malletrey, de Ville et de Beauvault. L'autre tombe représente Antoinette de Fouchyer, femme de Philibert : elle est aussi entourée d'écussons où sont les

armes de Fouchyer, de Lannoy, du Chastelet, de Baissey, de S^{t}.-Seigne, de Clefmont et d'autres à demi effacées. L'inscription qui est au bas est presque entièrement illisible, de sorte qu'on ne peut connaître l'époque précise de ces tombes. Elles datent évidemment du 16.e siècle, par les costumes et la sculpture, et l'on sait d'ailleurs que ce Philibert II de Choiseul, seigneur d'Aigremont, reçut, en 1554, les aveux de Simond de Chastenay, seigneur de Lentil, en qualité de seigneur de Suzennecourt, et, en 1559, ceux de Claude de Balidas, en la même qualité. L'église d'Aigremont, qui est gothique et très-ancienne, renferme, comme nous l'avons dit, ces deux tombes que l'on a cruellement barbouillé de toutes les couleurs, comme des saints de village.

Aigremont, quoique son seigneur fut l'un des quatre barons du diocèse de Langres, faisait cependant partie du diocèse de Besançon. Il était le siége d'un bailliage seigneurial auquel était soumis le village de La Rivière ; il fait aujourd'hui partie du canton de Bourbonne, à 12 lieues au nord-est de Langres, 2 1/4 au nord de Bourbonne. Population, 220 habitans.

Les coteaux sont plantés de vignes. Le sol renferme des bancs de grès, qu'on peut exploiter pour les constructions. Terrain keupérien.

AMANCE, *Rivière*.

Cette rivière prend sa source au village de Chaudenay, et parcourt une belle et fertile vallée bordée de montagnes, couvertes de bois, de vignes et de villages; cette vallée, qui s'élargit à mesure que l'Amance s'éloigne de sa source, renferme les plus belles prairies de l'arrondissement de Langres. L'Amance coule de l'ouest à l'est; elle passe près de l'ancienne abbaye de Beaulieu, de Pisseloup et de Jussey, et va se jeter dans la Saône, non loin de cette petite ville, après un cours de 5 lieues et demie dans le département de la Haute-Marne et de 4 lieues dans celui de la Haute-Saône. Cette rivière est ordinairement peu abondante, mais, comme elle reçoit un grand nombre de ruisseaux, il arrive souvent qu'après un orage elle se gonfle subitement et inonde toute la vallée qu'elle parcourt.

ANDILLY.

Il y a, sur le territoire d'Andilly, une montagne, de forme conique, couverte de bois et appelée le Mont-Mercure, au sommet de laquelle on dit qu'il y a eu un temple dédié à ce Dieu. Quelques auteurs ont pensé que l'existence de ce temple dans le pays du Môge, pouvait servir à expliquer une inscription qu'on voit à Langres (1), et dans laquelle on rappelle un vœu fait à *Mercurio mocco*; cette épithète de *mocco* leur semble devoir être traduite par Môge, c'est-à-dire, Mercure adoré dans le Môge; comme on voit Bacchus appelé, en Grèce, *Cylenius*, parce qu'il était né et adoré sur le mont Cylène; et mieux encore, comme Mercure était nommé en Auvergne, *Mercurius arvernus*.

La route romaine, qui conduisait de Langres à Strasbourg et au Rhin, passe à Andilly.

Quatorze mille reîtres, qui étaient venus,

(1) Cette inscription est placée dans le mur du rempart de Langres, à l'est; elle est maintenant presque entièrement effacée. Voici comment Vignier la rapporte :

IN. . H. . D. D
DEO. MERCVR. MOCCO
L. MASCI. MASCVLVS. ET. SEDATIA.
BLANDVLA. MATER. I.
EX. VOTO.

en 1567, sous le commandement du prince Casimir, au secours des protestans de France, brûlèrent à leur retour, la même année, les villages d'Andilly, Marcilly, Celles, Plénoy, etc.

Andilly est du canton de Varennes; il est à 4 lieues et demie au nord-est de Langres. Population, 410 habitans.

ANGOULEVENT.

(Voyez Peigney).

ANROSEY.

Anrosey est situé au pied de la montagne de La Ferté, dans un vallon qui se réunit à la belle vallée de l'Amance. Ce village est mentionné dans une donation que Renard de La Ferté fit à l'abbaye de Vaux-la-Douce, environ l'an 1160. Il relevait, ainsi que Velle, de la baronnie de La Ferté; ce dernier village dépendait de la cure d'Anrosey. L'église a été bâtie, en 1464, par Simon de Montrevel, ou de Monstreul, seigneur d'Anrosey, et Isabeau d'Orge, sa femme. Marguerite de Chézeaux, fille d'Odo, seigneur d'Anrosey et de Pisseloup en partie,

apporta ces terres en mariage à Antoine de Pointes, au milieu du 16e siècle, et elles restèrent pendant long-temps dans cette famille.

Le premier auteur qui ait fait imprimer un ouvrage sur Bourbonne-lès-Bains, est Hubert Jacob, chirurgien à Anrosey, et peut-être originaire de ce village ; son ouvrage a pour titre : *Traité des admirables vertus des eaux chaudes de Bourbonne-les-Bains, en Bassigny, mises en lumière par Hubert Jacob, maître chirurgien dudit lieu d'Anrosey, au voisinage de Bourbonne, dont, jusqu'à présent, nul n'a écrit. 1600.*

Ce village est du canton de La Ferté-sur-Amance ; il dépendait autrefois de la prévôté de Coiffy, à 8 lieues et demie, à l'est de Langres. Sa population est de 869 habitans.

APANCE, *Rivière.*

L'Apance commence près de l'ancienne verrerie de la Bondice, sur le territoire de La Rivière ; elle traverse la prairie de Bourbonne, et reçoit, au bas de cette ville, le ruisseau de la Borne. Elle entre dans le département de la Haute-Saône après un cours de 15 kilomètres dans celui de la Haute-Marne, et se jette dans la Saône près de Châtillon-sur-Saône. Cette petite rivière coule d'abord du nord au sud, et ensuite de l'ouest à l'est.

APREY.

Aprey, quoique situé au milieu de la Champagne, faisait partie de la Bourgogne; il dépendait du Châtillonnais et était de la subdélégation d'Is-sur-Tille et du bailliage d'Arc-en-Barrois. On voit, à la fin du 12.e siècle, Bencelin d'Aprey; bienfaiteur des templiers, et Hugues d'Aprey qui fait une donation à l'abbaye d'Auberive.

Au lieu où est situé la ferme de Grattedos, il existait autrefois un village et un château que Jeanne de Saulx apporta en mariage en 1449 à Claude de Chauvirey, et qui passèrent depuis aux Damas de Chalancey. On ne sait à quelle époque ce village et le château ont été détruits. Le lieu où ils étaient placés est aujourd'hui en partie sur le territoire d'Aprey et en partie sur celui de Villiers.

Il y avait aussi, près de la ferme de Servins, un château fort qui n'existe plus depuis long-temps.

Il y a, à Aprey, une fabrique de faïence qui date du commencement du siècle dernier; on y faisait autrefois une faïence qui, par sa légèreté et la beauté de son émail, était très-recherchée et se vendait fort cher; depuis que la porcelaine est très-répandue, on ne fabrique plus, à Aprey, que de la faïence commune avec l'argile qu'on

trouve sur les lieux et qui est d'une très-bonne qualité. Il y a eu aussi une verrerie qui n'est plus en activité depuis quelques années.

C'est sur le territoire d'Aprey que la Vingeanne prend sa source. Cette rivière arrose l'une des plus belles vallées de l'arrondissement de Langres, avant d'entrer dans le département de la Côte-d'Or.

Aprey est dans le canton de Longeau, à 4 lieues et demie au sud-ouest de Langres. Population, 548 habitans. Il y a six foires : le 3 février, les mercredis après l'Annonciation, après l'Ascencien, et après la Nativité de la Ste. Vierge, le 27 octobre, le mercredi après la Conception.

ARBIGNY-SOUS-VARENNES.

Ce village, qui faisait partie de la prévôté de Coiffy et appartenait en partie à l'ordre de Malte, est maintenant dans le canton de Varennes. Il est bâti dans un vallon au pied de montagnes couvertes de vignes.

Le territoire d'Arbigny est l'un de ceux où l'on cultive le plus de chanvre. Il y a des carrières de grès : terrain keupérien. A 6 lieues à l'est de Langres. Population, 651 habitans.

ARNONCOURT.

Arnoncourt est situé dans une vallée dominée par la montagne d'Aigremont ; il relevait autrefois d'une baronnie dont ce dernier village était le chef-lieu.

En 1479, Jean de Choiseul, seigneur d'Aigremont, et Isabeau de Choiseul, sa femme, fille de Guillaume de Choiseul, seigneur de Clefmont, donnèrent aux habitans d'Arnoncourt la charte d'affranchissement dont ils jouissaient encore à la fin du 17.e siècle.

Ce village faisait autrefois partie du diocèse de Besançon, et était soumis à la mairie royale de Serqueux; il est du canton de Bourbonne, à 2 lieues au nord-ouest de cette ville, et à 11 lieues et demie au nord-est de Langres. Population, 333 habitans.

AUBE, *Rivière.*

Cette rivière se forme de ruisseaux qui prennent leur source sur les territoires de Vivey et de Praslay, canton d'Auberive ; elle coule pendant 9 lieues, tant dans le département de la

Haute-Marne qu'à la limite de celui de la Côte-d'Or ; elle entre ensuite dans ce dernier département pendant 4 lieues , rentre dans celui de la Haute-Marne , pendant 3 lieues , et pénètre enfin dans le département auquel elle donne son nom ; elle se jette dans la Seine , près de Pont-sur-Seine , après un cours d'environ 54 lieues du sud au nord-ouest.

L'Aube passe à Auberive, à Rouvres, à Arbot, à Longuay, à La Ferté-sur-Aube, à Bar-sur-Aube et Arcis-sur-Aube ; elle reçoit, dans notre département, les ruisseaux de la Prémaule et de Bois-Fontaine; et, dans le département de l'Aube, l'Aujon, la Voire , l'Aumonée , le Ravet, le Puis, la Luistrelle , l'Herbisse et la Barbuise ; elle commence à être navigable près d'Arcis-sur-Aube.

La vallée que l'Aube arrose , dans notre département, est belle, riche et fertile, et couverte de villages ; elle renferme aussi un grand nombre de forges.

On a fait, en 1834, les études d'un chemin de fer qui irait de Paris à Marseille , par Lyon , en suivant d'abord le cours de la Seine et de l'Aube , en longeant ensuite la Tille (dont la source n'est séparée de celle de l'Aube que par une montagne), jusqu'à sa jonction à la Saône , et enfin cette dernière rivière jusqu'à Lyon.

AUBERIVE.

Le village d'Auberive (*Albœ ripa*) tire son nom de sa position sur la rivière de l'Aube ; il doit son origine à une abbaye fondée, dans le 12.[e] siècle, en un lieu qui, suivant plusieurs auteurs, dépendait d'un village, nommé en latin *Arcus fractus*, situé à peu près à la place où est aujourd'hui la ferme d'Allofroy. Nous n'affirmerons pas que ce village ait existé, mais ce qu'il y a de certain c'est que la chapelle S[t].-Remy, qui est près d'Allofroy, était bâtie avant la fondation de l'abbaye d'Auberive et qu'on a trouvé près de cette chapelle une grande quantité de tombeaux : l'auteur de la vie de S[t]. Prudent, qui écrivait au 10.[e] siècle, parle d'une femme, du lieu nommé Arc-le-Frais, ou Allofroy, près de la source de l'Aube, qui fut, dit-il, guérie de son aveuglement par l'attouchement des reliques de S[t]. Prudent.

Le Père Vignier donne à Allofroy une plus grande célébrité : il pense que la vallée dans laquelle est située cette ferme, et qui s'appelait de son temps Vau-Sang, ou *Vallis Sanguinis*, fut le théâtre d'un évènement tragique à l'époque dont nous allons parler.

César s'étant avancé dans les Gaules, pour

s'opposer au passage, dans ce pays, d'environ 368,000 Suisses, Boyens, etc., leur livra, près d'Autun, une bataille dans laquelle il resta victorieux. Le combat fut si opiniâtre que les ennemis y perdirent plus de 220,000 hommes, et que les Romains restèrent trois jours pour enterrer leurs morts. Les Suisses qui échappèrent à cette défaite se sauvèrent au nombre de 130,000 environ ; ils marchèrent toute la nuit sans s'arrêter, et arrivèrent, le quatrième jour, sur le territoire de Langres. César, n'ayant pu les suivre, parce qu'il fut forcé de rester pour faire soigner les blessés et enterrer les morts, écrivit à ceux de Langres de ne leur accorder ni vivres ni secours, ajoutant que, s'ils les aidaient, il les traiterait en ennemis. Après trois jours, César se mit à la poursuite des Suisses ; ceux-ci, privés de toutes choses, envoyèrent à César des députés qui le rencontrèrent en chemin et se jetèrent à ses pieds en lui demandant la paix : il les renvoya dire à leurs compagnons de l'attendre dans le lieu où ils étaient, et, quand il fut arrivé près d'eux, il leur demanda des otages et leurs armes.

Pendant ces conférences, 6,000 Suisses du canton de Berne, craignant qu'après les avoir désarmés on ne les fît mourir, ou espérant qu'on ne s'apercevrait pas de leur fuite au milieu d'une si grande multitude, partirent au commence-

ment de la nuit et se dirigèrent vers le Rhin. César, ayant été informé de cet évènement, ordonna à ceux sur le territoire desquels ils passaient, de les ramener s'ils voulaient se justifier. Ces 6,000 Suisses furent reconduits à César qui les traita en ennemis, et ordonna aux autres de retourner dans leur pays, après leur avoir fait déposer leurs armes.

C'est du massacre de ces 6,000 Suisses, arrivé l'an 696 de la fondation de Rome, que Vignier a voulu parler, et dont il place la scène à Allofroy. Il s'appuie 1° sur la tradition populaire qui rapporte qu'il y a eu autrefois une bataille dans ce lieu; 2° sur ce qu'Allofroy est à peu de distance de la route romaine d'Autun à Langres, et à peu près à quatre ou cinq jours de marche de cette première ville; 3° sur ce que la vallée portait de son temps le nom de Vau-Sang, ou Vallée-du-Sang, et sur ce qu'on y a trouvé un grand nombre de tombeaux. Enfin, il s'appuie encore sur ce qu'on a découvert, à Allofroy, plusieurs pierres sculptées qui pouvaient provenir d'un arc de triomphe, ou de tout autre monument, élevé en souvenir de l'évènement dont il parle. Ces pierres avaient été transportées à Auberive, et, au temps ou Vignier écrivait, on en voyait une dans l'église de l'abbaye qui avait quatre pieds de haut sur deux de large, et dont les quatre faces étaient ornées de bas-reliefs; l'un de ces bas-

reliefs représentait Hercule appuyé sur une massue, et couvert d'une peau de lion ; sur un autre il y avait un homme vêtu d'une tunique gauloise et tenant un bouclier à la main ; dans un troisième on voyait une Vénus, et, dans le quatrième, une Pallas. Plusieurs autres pierres antiques, trouvées à Allofroy, avaient, dit le Père Vignier, été employées à la construction des glacis du moulin de l'abbaye; et l'une de ces pierres, de la même grandeur que celle qui était dans l'église, et ornée de bas-reliefs dans le même genre, semblait lui avoir servi de pendant. Tous les faits que nous venons de rapporter pourraient donner quelque vraisemblance à l'opinion du Père Vignier, mais il est bien difficile de résoudre une question semblable d'après des présomptions.

La version de Vignier, sur la bataille qui aurait été livrée à Allofroy, n'est pas la seule qui existe; il en est encore une autre qui est suivie par Gaultherot, et que nous allons rapporter. Plusieurs historiens, parmi lesquels on remarque Vincent Beauvais, Volataire, et un manuscrit intitulé, *Historia Britannorum*, qui était autrefois dans la bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux, rapportent qu'Artus, roi de Bretagne, ayant appris que Lucius, pro-consul des Romains, sous l'empereur Léon, devait venir à Autun, marcha à sa rencontre avec une armée afin de le chasser des Gaules; in-

formé qu'il était campé avec ses troupes non loin de Langres, près de la rivière de l'Aube, il se dirigea de ce côté, et, après avoir tué en duel un géant qui s'opposait à son passage, s'arrêta près de la rivière et envoya trois de ses comtes à Lucius, pour le sommer de sortir des Gaules ou de se préparer au combat. La bataille commença aussitôt et fut tellement funeste à Lucius qu'il résolut de profiter de la nuit, qui avait mis fin au combat, pour se sauver à Langres. Artus, ayant deviné son projet, lui dressa une embuscade dans la vallée de la Suize, et lorsque Lucius voulut fuir, il fut encore obligé de combattre ou de se rendre ; le combat fut long et sanglant, mais la victoire demeura à Artus, et le corps de Lucius se trouva parmi les morts. Artus fit inhumer dans les abbayes des environs les corps de ses principaux officiers, et fit enterrer dans la campagne ceux de ses soldats et de ses ennemis.

Ce récit, tout bizarre qu'il paraît être, doit cependant avoir quelque chose de vrai, car il existe près de la Suize, sur le territoire de Perrogney, un petit monticule isolé, d'une trentaine de pieds de haut, nommé le Fou ou le Feu de la Mothe, qui est fait de mains d'hommes, car on voit encore, à côté, la place où on a pris la terre pour le faire ; et cette petite montagne est certainement le tombeau d'un général ou d'un grand nombre de soldats tués dans un

combat. Il en existe de semblables dans plusieurs parties de la France, et dans les autres pays de l'Europe. Mais comment reconnaître la vérité au milieu d'une narration à moitié fabuleuse, et qui semble une imitation de la défaite des Suisses par César. Un religieux d'Auberive, qui a chanté, en vers élégiaques, la victoire d'Artus, dit que le nom *arcus fractus,* ou arc rompu, vient de ce que la puissance romaine y fut rompue, et la Gaule délivrée.

Robert de Bourgogne, évêque de Langres, fonda, environ l'an 1100, un prieuré ou un ermitage, appelé le Val-Sauveur, dans les bois d'Auberive; et, en 1104, il y établit des chanoines réguliers.

En 1135, le 3 février, Guillec ou Willec, évêque de Langres, fonda l'abbaye d'Auberive, de l'ordre de Citeaux: il donne, pour la bâtir et la doter, ce qu'il possédait dans cinq ou six seigneuries. Renaud, seigneur de Grancey, et Ebalus Evilo, ou Eble, comte de Saulx, concoururent à cette fondation, en cédant les droits qu'ils avaient sur les biens donnés par l'évêque Guillec, et en y ajoutant d'autres terres. Depuis cette époque, l'abbaye d'Auberive devint le lieu de la sépulture des seigneurs de Saulx et de Grancey.

En 1141, l'évêque Godefroy unit le prieuré du Val-S[t].-Sauveur à l'abbaye d'Auberive. Le pape

Innocent III, approuva la fondation de cette abbaye, en 1158, à la demande de S[t]. Bernard : l'église fut dédiée la même année, par Pierre de Tarentaise ; mais celle qui existe aujourd'hui a été rebâtie en 1776. En 1179, l'évêque Gauthier, de Bourgogne, approuva une donation faite à l'abbaye d'Auberive par le comte Guy de Saulx, du consentement de Henri de Saulx, son fils, et en présence de Hugues, duc de Bourgogne. Les autres principaux bienfaiteurs de cette abbaye furent, pendant les 12.[e] et 13.[e] siècles, Eudes II, duc de Bourgogne, Hugues d'Aprey, Rollambert de Rosoy, Renaud de Rochetaillée, Thibaut de Giey, Vibert d'Arc, etc.

En 1240, on accorda une discussion qui s'était élevée entre Robert, évêque de Langres, et Eudes, seigneur de Grancey, pour la garde de l'abbaye d'Auberive, à laquelle chacun d'eux prétendait avoir des droits. Les arbitres furent, du côté de l'évêque, Jean de Châlons, fils du Vidame Hugues II, et Jean, seigneur de Torotte, châtelain de Noyon ; et, pour le seigneur de Grancey, Simon, seigneur de Châteauvillain, et Clerembaut, seigneur de Chappes. La garde des abbayes donnait souvent lieu à des discussions, parce que celui qui en était chargé avait droit au tiers des revenus.

Les priviléges et exemptions de l'abbaye d'Auberive furent confirmés, en 1217, par l'évêque

Guillaume, et, en 1270, par l'évêque Guy de Genève. Le premier abbé d'Auberive fut Raimbaud, en 1136; les autres principaux furent: Pierre de Castille 34.ᵉ, Jean de Saulx 38.ᵉ, qui mourut, en 1621, au siége de Montalbin, Melchior de Saulx Tavannes 39ᵉ.

Un chapitre général de Citeaux supprime, en 1394, l'abbaye de Vauxbons, ruinée par les Anglais, et en réunit les biens à celle d'Auberive.

L'abbaye d'Auberive, ravagée par les Anglais, pendant les guerres du commencement du 15.ᵉ siècle, resta cinq ans dans l'état de dévastation le plus complet. Les religieux qui l'habitaient vécurent, pendant ce temps, des aumônes que leur envoyaient les villes de Langres, de Dijon et de Troyes. Les titres et les objets les plus précieux de l'abbaye avaient été portés, en 1423, dans l'hôtel qu'elle possédait à Dijon, et qui lui avait été donné, en 1219, par Hue de Mirande; la rue où était situé cet hôtel s'appelait rue d'Auberive; c'est aujourd'hui la rue Sᵗ.-Pierre.

En 1144, l'abbaye fut encore réduite à une extrême misère par les fréquentes incursions des garnisons de Chaumont et de Châteauvillain; les gens d'armes du château de Grancey, la pillèrent aussi en 1461.

En 1567, l'armée d'Allemands qui allait, sous la conduite du prince Casimir, au secours des

Calvinistes, traversa le pays de Langres et ravagea tout sur son passage ; l'abbaye d'Auberive fut pillée et les religieux furent mis en fuite par les reîtres qui venaient de Châteauvillain où ils avaient tout saccagé après s'en être emparé par escalade.

L'abbaye vendit, en 1571, sa maison de refuge de Dijon et plusieurs terres, pour payer la taxe imposée par Charles IX.

Les reîtres qui allaient secourir le roi de Navarre, pillent encore l'abbaye d'Auberive, en 1587 ; mais apprenant que le duc de Guise marchait contre eux, ils se replient sur Vignory où ils sont défaits ; un autre corps de ces troupes est également battu près de Châtillon-sur-Seine.

Les historiens ne parlent point du village d'Auberive, mais il est probable qu'il partagea le malheureux sort de l'abbaye, si souvent ravagée pendant le cours des 15.e et 16.e siècles.

Gaulthérot parle d'un Saint Amédée qui fut seigneur d'Auberive ; il n'est fait mention de ce saint dans aucun autre ouvrage.

Auberive est situé dans le pays de la montagne et dans la partie la plus boisée de l'arrondissement de Langres ; il y a une forge à deux feux. Le haut-fourneau de la Thuillière est sur le territoire d'Auberive ; la mine qui sert à la fabrication de la fonte est tirée d'Isômes, de Vaux et de Dancevoir. Il y a eu aussi, pendant quelque temps, à Auberive, une filature de coton.

Le bâtiment de l'abbaye existe encore, mais il est d'une construction moderne et n'offre rien de remarquable.

Auberive est chef-lieu de canton, sa population est de 602 habitans : à 6 lieues au sud-ouest de Langres. Les communes du canton d'Auberive sont : Arbot, Aulnoy, Bay, Chalmessin, Chameroy, Colmiers-le-Bas, Colmier-le-Haut, Courcelles-sur-Aujon, Eriseul, Germaine, Giey-sur-Aujon, Lamargelle, Mouilleron, Musseau, Poinsenot, Poinson-les-Grancey, Praslay, Rochetaillée, Rouelles, Rouvres, Saint-Loup, Santenoge, Ternat, Villars-Montroyer, Villemervry, Villemoron, Vitry-en-Montagne, Vivey.

Il serait à désirer qu'il y eût une route départementale de Langres à Auberive et à Grancey, et que l'ancienne route de Bar-sur-Aube à Dijon, qui passait près d'Auberive, fut réparée. La première de ces routes faciliterait l'extraction des grandes masses de bois qui environnent Auberive, et l'autre serait très-utile pour le transport des fers qui se fabriquent dans les nombreuses forges de la vallée de l'Aube.

Foires : le 18 février, 18 Avril, 18 Juin, 18 septembre et 18 novembre. Il y a une brigade de gendarmerie et un bureau de poste.

AUBIGNY.

Aubigny, *Albiniacus*, est bâti sur le penchant d'une montagne. Son territoire produit un vin rouge qui ne le cède en rien aux vins de Bourgogne : il avait autrefois une réputation très-étendue et on l'expédiait au loin, mais surtout en Flandre et en Hollande. Depuis une cinquantaine d'années, il a cessé d'être demandé, parce qu'en le mélangeant avec des vins communs, on lui a fait perdre sa réputation dans les pays où on l'envoyait.

En 870, pendant le synode qui se tint au village de Baissey, Amaulry et sa femme Berdiarde donnèrent, pour l'entretien des chanoines de Langres, ce qu'ils possédaient à Aubigny, à Ocey, etc.

En 1088, Robert de Bourgogne, évêque de Langres, donna à l'abbaye de Bèze l'église d'Aubigny : quelques années après, en 1098, Eudes, seigneur de Montsaugeon, céda à l'évêque les droits qu'il avait sur cette église qui était le lieu de la sépulture des seigneurs de Montsaugeon, et on y établit un prieuré en faveur de l'abbaye de Bèze.

L'Eglise d'Aubigny, séparée du village, est située sur une montagne d'où la vue s'étend sur

une grande partie du Montsaugeonnais et de la vallée arrosée par la Vingeanne. Les tombeaux des seigneurs de Montsaugeon, qui se voyaient dans cette église, étaient, dit-on, d'une grande beauté.

Aubigny est situé dans le Montsaugeonnais; il dépendait autrefois de la prévôté et du bailliage de Montsaugeon ; maintenant il fait partie du canton de Prauthoy, mais la cure du canton est à Aubigny. Population, 230 habitans : à 7 lieues au sud de Langres, et à une demi-lieue de la route de Langres à Dijon.

AUJEURS.

Aujeurs, ou Aujeures, est situé dans un vallon assez triste, au commencement du pays de la montagne. Il est probable que ce village existait déjà au temps des Gaulois, car on y a trouvé, en 1832 ou en 1833, un vase renfermant sept cents médailles gauloises, en argent, du poids d'une pièce de 50 centimes. Ces médailles avaient pour effigie une tête avec un casque, et pour revers un cheval fait très-grossièrement, comme on en voit sur presque toutes les médailles gauloises.

Barthelemin, sire d'Aujorre, fut le second bailli de la ville de Langres, en 1261; il descendait probablement d'Henri d'Aujorre, qui vivait en 1145.

La population de ce village est de 356 habitans; il dépendait autrefois de la prévôté de Baissey, il est aujourd'hui du canton de Longeau, à 4 lieues sud-ouest de Langres. La position d'Aujeurs, par rapport à Langres, a fait donner dans cette ville le nom de vent d'Aujeurs au vent du sud-ouest, qui est celui qui amène le plus souvent la pluie. Le nom d'Aujeurs se trouve, probablement à cause de la rime, dans le proverbe suivant, très-usité à Langres :

Il est écrit sur les portes d'Aujeurs
Qu'un mauvais ouvrier n'eut jamais de bonheur.

AUJON, *Rivière.*

La source de l'Aujon est sur le territoire de Perrogney, canton de Langres ; cette petite rivière qui coule du sud au nord-ouest, passe à Chameroy, Rochetaillée, Courcelles, Giey, Valbruant, Arc-en-Barrois, Cour-l'Evêque, Couperey, Châteauvillain, Marmesses, Maranville ; entre, à peu de distance de ce village, dans le

département de l'Aube où elle se jette presque aussitôt dans l'Aube, un peu plus bas que Clairvaux. Son cours est de 14 lieues dans le département de la Haute-Marne, et d'une lieue et demie dans celui de l'Aube. Elle reçoit les ruisseaux du Grivelet, du Brauzet et de l'Arène.

La partie de la vallée de l'Aujon qui se trouve dans l'arrondissement de Langres, est extrêmement pittoresque ; elle est bordée de bois et de rochers, et contraste, par sa fraîcheur, avec la sécheresse du pays de montagnes au milieu duquel elle est creusée.

BAISSEY.

Le village de Baissey était autrefois considérable ; en 870, il s'y tint un synode présidé par l'évêque Isaac. Les chroniques des abbayes de Bèze et de Saint-Bénigne de Dijon, rapportent les décisions qui y furent prises ; elles ont rapport à des accommodemens entre diverses abbayes : il s'y fit aussi plusieurs donations considérables.

En 1236, la dame Agnès de Baissey et Raoul, son mari, firent une donation au prieuré de Saint-Geosmes. Guy de Rochefort, évêque de Langres, acheta, en 1251, de Pierre de Montsaugeon, damoiseau, tout ce qu'il possédait à Baissey, et ce que Huet de Viviers, ou Vivey, avait au même village. Les évêques de Langres devinrent plus tard possesseurs de toute la seigneurie de Baissey, et y établirent une prévôté de laquelle dépendaient Aujeurs, Leuchey, Verseilles-le-Bas.

Le 22 janvier 1314, Guillaume III de Durfort, évêque de Langres, donna, pour la fondation d'une fête en l'honneur de Saint Didier, trois émines de froment à prendre dans sa grange de Baissey, et cinq livres tournois sur la prévôté de ce village, appelé *Basseyus*.

Pendant les guerres des Anglais sous Charles VII, les Langrois firent les plus grands sacrifices

pour défendre leur pays : ils fondirent des canons, levèrent des troupes et s'emparèrent, vers 1434, d'un grand nombre de châteaux-forts occupés par les Anglais ; de ce nombre fut celui de Baissey, qui fut aussitôt rasé.

Parmi les douze députés de la noblesse qui concoururent à la nomination de Jacques de la Roche-sur-Yon à l'évêché de Langres, le 1.er février 1561, on voit messire Jean de Baissey, baron et seigneur de Trichasteau. Cette nomination fut la dernière avant l'abolition de la pragmatique sanction.

Ce village possède des bois sur le territoire d'Aprey, et une tradition populaire rapporte qu'ils lui furent donnés par une châtelaine de Grancey, qui, égarée dans ces bois qui lui appartenaient, fit vœu de les donner au premier village dont les cloches lui indiqueraient la direction qu'il fallait suivre pour en sortir. Ayant aussitôt entendu les cloches de Baissey, elle marcha du côté d'où venait le son, et, après être sortie de la forêt, alla à ce village où elle fit l'abandon du bois dans lequel elle s'était égarée.

L'ingénieur Camus qui fit faire, en 1643, le grand bastion de la porte des Moulins à Langres, était de Baissey ; il était chargé des fortifications des principales villes de la frontière.

Population, 580 habitans : à 4 lieues sud-sud-ouest de Langres ; canton de Longeau.

BALESMES.

Ce village est situé à une lieue et demie au sud-est de Langres, sa population est de 431 habitans ; il fait partie du canton de Langres.

C'est sur le territoire de Balesmes que se trouve la fontaine de la Marnotte, qui est la source de la Marne ; elle jaillit à quelques pas au-dessous de rochers élevés qui forment l'un des revers de la montagne de Langres. Il est à regretter qu'aucun monument n'indique cette source célèbre ; si la Marne jaillissait encore naturellement de la terre, nous ne demanderions pas qu'on changeât rien à la nature ; mais puisque ses eaux ont été enfermées sous une voûte écrasée, nous voudrions que cette rivière, qui donne son nom au département que nous habitons, et qui est l'une des plus belles de la France, fût reçue à sa naissance sous un monument. On peut bien faire pour la Marne ce qu'on fait chaque jour, dans le plus petit village, pour une source sans nom.

Il paraît que les Romains avaient compris l'opinion que nous venons d'exprimer, car ils avaient élevé plusieurs édifices près de cette source aujourd'hui abandonnée. On a trouvé, il y a déjà plusieurs années, de nombreux débris de constructions romaines, qui semblaient pro-

venir de bâtimens renfermant des bains. En 1831, on a découvert, dans un champ situé à peu de distance au-dessous de la source, une pierre de 0,mèt. 86 de haut sur 0,mèt. 52 de large, qui était placée au-dessus d'un aqueduc en pierre, et portait l'inscription suivante :

SVCCESSVS
NATALIS L.
MACERIEM
CÆMENCIM
CIRCA. HOC. TEM
PLVM. DE. SVA PE
CVNIA. MATRO
NÆ. EX VOTO SVS
CEPTO
V. S. L. M.

Cette inscription nous apprend que l'aqueduc sur lequel on l'a trouvée, fut construit autour d'un temple, par Successus Natalis, d'après un vœu qu'il avait fait à la Marne. Ce temple, dont on pourrait très-bien reconnaître l'étendue, en suivant l'aqueduc qui l'entourait, était probablement dédié à la nymphe de la Marne ; et Successus Natalis n'avait pas cru pouvoir faire un vœu plus agréable à cette divinité que celui d'entourer son temple des eaux de la source à laquelle elle présidait. L'aqueduc devait aussi conduire les eaux de la Marne aux thermes.

dont nous avons parlé, car il se dirige vers le lieu où nous croyons qu'ils étaient situés.

Le village de Balesmes a probablement dû son nom aux bains qui existaient près de la Marnotte, car il nous semble que le mot Balesmes doit être une corruption du mot latin *balneum*, bain.

Entre sa source et le village de Balesmes, la Marne fait aller un moulin situé près du lieu où existait autrefois un hôpital fondé, en 1180, par des frères hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et qui depuis passa, en 1230, à l'ordre de Malte, avec les propriétés qui en dépendaient, et fut réuni à la commanderie de Ruelles. Cette terre appartint en dernier lieu aux Frères Prêcheurs de Langres.

Les rochers, au pied desquels la Marne prend sa source, sont de calcaire jurassique.

BANNES.

Le village de Bannes est bâti sur une montagne qui se termine au nord et à l'est par une pente rapide. La route de Langres à Nancy le traverse. Sa population est de 491 habitans. Canton de Neuilly, à une lieue trois quarts au nord-est de Langres. On voit encore à Bannes un de ces arbres qui, sous le règne d'Henri IV, furent plantés sur les places de tous les villages de France,

par ordre de Sully, et qui ont été appelés du nom de ce ministre.

Environ l'an 1046, Hugues, évêque de Langres, donna à l'abbaye de Bèze la petite église de Saint-Gengoul à Langres, et l'érigea en prieuré en la dotant de la seigneurie de Bannes qui appartenait alors au chapitre de Langres. Cette donation fut le sujet d'un procès entre les chanoines de Langres et l'abbaye de Bèze, parce que aussitôt que Hugues ne fut plus évêque de Langres le chapitre s'empara du village de Bannes qui lui avait été enlevé. Cette discussion ne fut accordée que dix ans après, en 1059, par l'évêque Hardouin, qui décida que le village de Bannes demeurerait au chapitre, à condition qu'il donnerait tous les ans une certaine somme au prieuré.

Le duc de Guise voulant attirer les habitans de Langres dans le parti de la ligue, se dirigea vers cette ville, en 1588, avec une escorte nombreuse. Les Langrois avertis de sa marche, envoyèrent une députation au village de Bannes, pour l'attendre et lui demander de n'entrer dans la ville qu'avec peu de monde; ce qu'il leur accorda. Toutes ses tentatives, pour soulever les Langrois, furent sans résultat, et rien ne put les détourner de leur fidélité à leur roi légitime.

En 1639, les Croates pillèrent Bannes, ainsi qu'un grand nombre de villages des environs de Langres.

BASSIGNY.

Au temps des Romains, le pays des Lingones était divisé, comme nous l'avons dit dans notre Essai historique sur le département, en plusieurs contrées appelées Pagi : le territoire du Bassigny formait alors un Pagus, désigné sous le nom de *Bassiniacensis.*

Il serait difficile de tracer les limites du Bassigny; mais on comprend en général sous ce nom le pays qui s'étend au nord de Langres, à peu près jusqu'à Chaumont, et au nord-est jusqu'à l'extrémité du département.

Il est nécessaire, pour bien comprendre les auteurs qui ont écrit l'histoire de Langres, de distinguer deux pays du nom de Bassigny, dans la partie du département que nous venons de désigner. Le Bassigny, proprement dit, (c'est celui qui fait le sujet de cet article, parce que la plus grande partie se trouve dans l'arrondissement de Langres), se composait de l'ancien archidiaconé du Bassigny et de quelques autres communes qui, comme Bourbonne et Aigremont, faisaient partie du diocèse de Besançon; il était situé dans la Champagne. L'autre Bassigny était du diocèse de Toul, du duché de Bar, et était appelé Bas-

signy-Ducal; il formait un bailliage dont le chef-lieu fut d'abord La Mothe et ensuite Bourmont.

Le premier de ces Bassigny faisait certainement partie du pays des Lingones, mais on pense que l'autre était situé dans le pays des Leuci. Nous avons suivi, dans notre Essai historique, cette opinion qui est partagée par plusieurs auteurs; cependant nous croyons que tout le pays qui porte le nom de Bassigny ne formait dans le principe qu'un seul Pagus, qui fut démembré, en faveur des Leuci et des Sequani, par l'empereur Galba, lorsqu'il retrancha aux Lingones une partie de leur territoire pour se venger de ce qu'ils étaient restés fidèles à Néron.

La ville de Chaumont, qui a été souvent appelée capitale du Bassigny, n'a réellement jamais fait partie de cette contrée. Elle dépendait du Pagus barrensis, ensuite du comté de Bologne, et enfin de celui de Bar-sur-Aube. La coutume de la placer dans le Bassigny, est venue probablement de ce que les villages du Bassigny que possédaient les comtes de Champagne, relevaient presque tous de la tour du château de Chaumont, et de ce que ces mêmes villages firent ensuite partie du bailliage établi dans cette ville par les comtes de Champagne. La première charte dans laquelle on voit Chaumont placé dans le Bassigny, est celle par laquelle Robert de Torotte, évêque de Langres, exempta, en 1236, de la juridiction des évê-

ques de Langres, le temporel de l'abbaye du Val-des-Ecoliers, située, est-il dit dans cette charte, *juxtà Calvomontem in Bassigneio.*

Nous ne croyons pas que le Bassigny ait eu de capitale. Le château du comte qui le commandait en était naturellement le chef-lieu, et la ville de Langres devenait le siége de l'administration de ce comté, lorsque le comte de Langres était en même temps comte du Bassigny, comme on croit que le furent Milon I, qui vivait en 853, et Milon II, son fils, qui vivait en 887. Wildric, ou Viric, marié à Ive, fille du comte de Port-sur-Saône, et qui mourut au commencement du 11.[e] siècle, était comte du Bassigny. Wildric eut un fils nommé Hugues qui lui succéda dans son comté; on connaît de lui un acte de l'an 1038, dans lequel on voit qu'il prenait le titre de vicomte du Bassigny, pendant que son père vivait encore (1). A cet acte était suspendu

(1) *Acte de Hugues* : « Moi, Hugues, vicomte du Bassigny, ap-
» puyé de l'autorité divine, et persuadé par Windelmode mon épou-
» se, du consentement encore de toute ma parenté, j'ai consacré à
» Dieu et donné à la sacré Maison de Poulangy, une de mes filles
» afin de servir sa divine majesté et de mériter par là d'être un
» jour reçue associée à la communauté des Anges dans le Ciel, où
» l'on possède toutes sortes de biens. En vue de cela, j'ai donné à
» ladite Maison de Poulangy, trois meix, au lieu dit Parfondru,
» avec toutes leurs appartenances, bois, prés, terres cultes et incultes.
» Fait à Poulangy, l'an 1038 de l'Incarnation, indiction 5, l'année
» dixième de Henri, roi de France, à le prendre depuis son premier
» couronnement, du vivant de son père le roi Robert. Signé, Hugues,

un sceau sur lequel il y avait un sautoir accompagné de fleurs de lys, et une légende indiquant que ces armes étaient celles du Bassigny. La ville de Langres a les mêmes armoiries, ce qui confirmerait encore l'opinion que le comté du Bassigny a été uni au comté de Langres, et que lorsqu'il en fut séparé, il conserva les mêmes armes. Après Hugues, le titre de comte du Bassigny passa aux sires de Clefmont et resta dans cette famille jusqu'au milieu du 12.e siècle, époque à laquelle il fut probablement acheté ou supprimé par les comtes de Champagne, car depuis ce temps on ne voit plus de comtes du Bassigny.

Le sol du Bassigny est moins élevé que celui de la partie de l'arrondissement de Langres, qui est à l'ouest de cette ville, et qu'on appelle la montagne. Quelques auteurs ont pensé qu'on devait trouver dans cette différence d'élévation l'origine du mot Bassigny, qui selon eux signifie pays bas. Mais cette explication ne peut pas être admise, puisque le mot Bassigny vient du latin *Bassiniacensis* ou *Bassiniacus*, et que l'étymologie ne peut plus avoir lieu avec le latin. Quoique le Bassigny soit peu élevé par rapport aux environs de Langres, il est cependant couvert d'un grand nombre de montagnes dont les plus hautes bor-

» vicomte ; Bertrand Hugues, fils du comte Wildric; Albert, Thierry, » Othod, Raoul, Windelmode, Reitlande, Ounide, Berte. »

dent les vallées de l'Apance et de la Meuse. Il renferme de vastes plaines remarquables par leur fertilité, mais qui n'offrent ordinairement à l'œil qu'un aspect triste et peu varié, parce qu'elles sont presque entièrement dépourvues de plantations. Le territoire est en général cultivé avec soin et produit du blé en abondance. Presque partout les paysans arrachent les arbres et n'en plantent jamais; aussi, il est certaines parties du Bassigny où on ne trouverait pas un arbre dans un diamètre d'une lieue. La partie qui est plus rapprochée de Bourbonne est la plus montueuse, la plus boisée et la plus pittoresque.

La Meuse prend sa source dans le Bassigny; la vallée qu'elle arrose est vaste, fertile et couverte de villages, en général, riches, mais d'un aspect triste et uniforme.

Le sol du Bassigny est formé de calcaire jurassique dans l'ouest et le nord; à l'est, depuis Bourbonne à Enfonvelle, il renferme le calcaire muschelcalk; dans le centre et dans le sud, il appartient au terrain liassique et surtout au terrain keupérien; on trouve dans cette dernière partie de nombreux gissemens de chaux sulfatée, et nous croyons qu'on pourrait y découvrir des mines de houille et de sel gemme. C'est de cette contrée que jaillissent les eaux thermales de Bourbonne.

BAY.

Ce village qui était autrefois dans le bailliage de Gurgy-le-Châtel, fait aujourd'hui partie du canton d'Auberive. Il est dans la montagne, près de l'Aube, et à six lieues à l'ouest de Langres. Population, 253 habitans.

La forge de la Cude, à deux feux, est sur le territoire de Bay. L'église de ce village fut donnée à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, par l'évêque Geoffroy, en 1147.

BEAUCHEMIN.

Beauchemin, anciennement Belchemin, tire probablement son nom de sa position près de l'ancienne voie romaine qui allait de Langres à Auxerre et à Sens, et forme maintenant la route départementale de Langres à Châtillon-sur-Seine.

Vers l'an 1100, on fonda ou on restaura à Beauchemin un hôpital desservi par des religieux hospitaliers. A la même époque, on élevait dans les environs de Langres des hôpitaux semblables, à Tronchoy, Grosse-Saulve, Morment, Sussy, etc., pour servir de logement aux nom-

breux pélerins qui, au commencement du 12.e siècle, traversaient l'Europe dans tous les sens, en se rendant à la Terre-Sainte, à Rome ou à Saint-Jacques de Galice. Toutefois, on pense que les hôpitaux dont nous venons de parler, qu'on appelait aussi aumônières, furent seulement restaurés vers l'an 1100, et qu'ils existaient déjà depuis le règne de Charlemagne qui les avait établis sur l'emplacement des stations romaines, appelées *mansio* : tous ces hôpitaux sont en effet situés sur les levées romaines et éloignés de trois à quatre lieues les uns des autres, comme l'étaient les mansio, destinées à servir de lieu de repos aux troupes romaines qui étaient en marche. L'hôpital de Beauchemin devint plus tard une commanderie de Malte.

Canton de Langres, et à trois lieues au nord-ouest de cette ville. Population, 200 habitans. Le sol de Beauchemin est très-pierreux et appartient au terrain jurassique.

BEAULIEU.

Trois ou quatre fermes réunies près des bâtimens d'une ancienne abbaye, forment le village de Beaulieu; les autres maisons de cette commune sont des fermes dispersées sur tout le territoire. Beaulieu faisait autrefois partie du village d'Hortes.

L'abbaye est située sur le bord de l'Amance, au milieu d'une belle prairie bordée par deux chaînes de montagnes couvertes de bois. Peu de lieux convenaient aussi bien à l'établissement d'un monastère que la vallée solitaire de Beaulieu; et, en parcourant ces belles prairies arrosées par l'Amance, on ne peut nier le goût que les moines apportaient dans le choix des sites où ils établissaient leurs demeures. Les noms qu'ils donnaient aux abbayes exprimaient aussi parfaitement leurs situations romantiques, et révélaient la paix qui régnait dans ces solitudes; tels sont, dans les environs, Auberive, Beaulieu, Belmont, Sept-Fontaines, Vaux-la-Douce, Clairvaux, etc. D'autres noms, comme Morimond, semblaient dire que les cœurs que le monde avait froissés, que la fortune avait abusés, et que tous les plaisirs n'avaient pu satisfaire, venaient goûter dans ces cloîtres la volupté des contemplations célestes,

et vivaient aussi éloignés du monde que si déjà ils avaient quitté la terre.

L'abbaye de Beaulieu était de l'ordre de Citeaux, fille de Cherlieu, et dépendait de Clairvaux : elle fut fondée, en 1166, par Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres, et par le chapitre. Gauthier donna le fonds où l'abbaye est bâtie, aux premiers religieux qui vinrent s'y établir ; leur permit d'y construire, et affranchit de toutes dîmes et redevances les bâtimens qu'ils y feraient. Les principales constructions ne furent faites qu'en 1170, par les libéralités de Guy de Vergy, seigneur de Beaumont, de ses enfans Hugues, Simon et Renaud, et des seigneurs de La Ferté-sur-Amance, d'Hortes et de Rosoy. Cette abbaye fut reconstruite en 1731 et 1732 : elle existe encore aujourd'hui presque en entier. Le bâtiment principal, qui est considérable, s'étend, du nord au midi, en travers de la vallée; au milieu de ce bâtiment, du côté de l'ouest, vient s'appuyer perpendiculairement une aile qui faisait pendant à la chapelle, située autrefois à l'extrémité sud du grand bâtiment, et formait, dans cette partie, une cour entourée d'un cloître. La chapelle, qui a été détruite depuis la révolution de 1789, était surmontée d'un clocher avec une flèche très-élevée. L'abbaye de Beaulieu formerait encore aujourd'hui une très-belle habitation, mais, presque entièrement

abandonnée, elle présente maintenant, comme la plupart des anciennes abbayes, l'aspect de la désolation.

La prairie de Beaulieu, quoique sujette aux inondations, est cependant d'un grand produit. Population, 115 habitans. Canton de Varennes, à 4 lieues et demie au sud-est de Langres.

BELMONT.

Belmont est situé au bas d'une montagne et près d'un ruisseau qui se réunit au Saulon à peu de distance de ce village.

Il tire son nom d'une abbaye fondée, l'an 1150, sur la montagne au pied de laquelle il est situé, et qui se trouvait alors à la limite du comté de Bourgogne. L'abbaye de Belmont était de l'ordre de Citeaux, filiation de Morimond, et habitée par des religieuses. Voici l'acte de sa fondation : « De l'abbaye de Belmont, à l'honneur et à la gloire du nom de Jésus-Christ. Guy et Philippe d'Achey, Girard de Conflans et Richard, son frère, ont donné à Pétronille ou Perrette, leur sœur, toute la montagne dite de Bémont, pour bâtir une abbaye ; et, en cas que

cela ne suffise pas pour cinq charrues, ils y ont ajouté de la terre de Bussières ce qui s'en manquera. Les témoins de cette libéralité sont : Foulques de Fouvent, Humbert et Burseot de Fouvent, dans la maison desquels l'acte a été dressé. Richard de Conflans et Girard, son frère, ont donné la combe de la Vacherie et tout ce qu'ils avaient par là en terres, prés, bois, moulins, etc., de quoi ont été témoins Hugues de Conflans, Guyard de Verceilles, Thierry, maître d'aumonières et autres ; et je, Godefroy, évêque de Langres, ai donné à Dieu et à l'église de Bémont, l'église de Grenant. » Cet acte est signé d'Humbert, doyen de S^t.-Mammès, et orné du scel de l'évêque.

Par un autre titre, l'évêque Godefroy certifie que Guy de Fouvent, chevalier, cède à l'abbaye de Bémont les dîmes qu'il avait au lieu de Louvières ; et, par d'autres du même temps, Renault de Grancey et Eudes, son fils ; Ebault ou Ebles, comte de Saulx, et Guy, son fils ; Valet et Amasit de Montsaugeon, accordent à ces nouvelles religieuses, ce qu'ils avaient au village de Baigneux. La première abbesse de ce monastère fut Perrette de Conflans.

L'abbaye qui avait probablement été ruinée par l'armée de Galas, en 1636, fut rebâtie au milieu du 17.e siècle, au bord de la prairie, au lieu où est maintenant situé le village. On peut encore juger

de la beauté de ce monastère par les bâtimens qui en restent aujourd'hui. La chapelle a été démolie en partie, ainsi qu'un bâtiment situé derrière le chœur; mais on voit encore, en entier, un vaste pavillon avec deux ailes.

Le village de Belmont, qui faisait partie de la commune de Bussières, en a été séparé par une ordonnance royale du 9 août 1831, et forme maintenant une commune. L'administration de Belmont n'a été constituée qu'après les élections du 28 mai 1835. Sa population est de 420 habitans. Canton du Fays-Billot, à 6 lieues trois-quarts sud-est de Langres.

BOURBONNE-LES-BAINS.

Cette petite ville, connue par ses eaux thermales, est située dans le Bassigny, à 12 lieues est-est-nord de Langres, dans une position assez pittoresque; bâtie à l'extrémité d'une montagne qui se termine par un angle aigu, elle se prolonge sur les pentes de cette montagne jusques dans la vallée.

Diverses inscriptions trouvées à Bourbonne, et des restes de constructions prouvent que cette ville existait déjà au temps des Romains, ou au moins que ses eaux thermales étaient connues de

Cette inscription, qui faisait probablement partie d'un autel votif, peut être traduite ainsi : *Au dieu Apollon Borvo et à Damona, Caius Dominius Ferox, citoyen langrois. Ex voto.*

On voit, d'après cette dernière inscription, qu'Apollon prenait l'épithète de Borvo lorsqu'il était adoré comme protecteur des eaux thermales ; il est probable que dans la première inscription que nous avons citée, et dans laquelle on lit seulement Borvoni, le nom d'Apollon est sous-entendu. Cet Apollon, surnommé Borvo, n'était pas seulement adoré à Bourbonne-les-Bains ; on a trouvé, à Bourbon-Lancy, deux inscriptions qui mentionnent aussi des vœux adressés à Borvo et à la déesse Damona qui partageait, à ce qu'il paraît, avec Apollon, la protection des eaux thermales.

La ressemblance qui existe entre les noms des villes de Bourbonne, de Bourbon-Lancy et de Bourbon-l'Archambeau, qui possèdent toutes les trois des eaux thermales, a fait penser que ces villes avaient dû leurs noms aux sources qui jaillissent de leurs territoires ; et plusieurs auteurs ont cherché à expliquer le mot Borvo, en le faisant dériver de deux mots celtiques, *verv* qui signifie chaud, et *von* qui signifie fontaine. S'il était prouvé que *verv* et *von* fussent deux mots celtiques, cette explication paraîtrait sans doute très-plausible ; mais, comme M. Berger

a cherché à le démontrer dans son ouvrage déjà cité, ces interprétations semblent si peu fondées qu'on ne peut guère y ajouter foi. Mais, si le mot *Borvo* n'est pas dérivé des deux mots celtiques signifiant fontaine chaude, nous sommes persuadés qu'ils devaient exprimer quelque chose de semblable ; et cela est d'autant plus probable que presque toutes les villes qui renferment des sources d'eaux thermales en ont reçu leurs noms. Ainsi la ville de Bains, située non loin de Bourbonne, dans les Vosges, tire évidemment son nom des bains qu'elle renferme. Les villes qui, en Allemagne, portent le nom de Baden, ont aussi des noms de même origine, puisque Baden signifie bains, en allemand ; il en est de même des villes appelées Bath, en Angleterre ; car Bath a encore la même signification. Les villes qui portent le nom d'Aix possèdent toutes des eaux thermales et tirent leurs noms du mot latin *aqua*, eau. Ainsi, quoique nous ne puissions pas traduire littéralement le mot *Borvo*, qui nous paraît être la racine de Bourbonne et de Bourbon, il est évident pour nous qu'il exprimait, au temps des Gaulois et ensuite chez les Romains, l'un des noms sous lesquels on désignait les eaux thermales.

Borvo n'est pas, à notre avis, le nom d'une divinité, mais simplement une épithète ajoutée à Apollon ; de sorte que la dédicace *Apollini*

Borvoni, nous semble devoir exprimer, à Apollon, protecteur des eaux thermales, ou des bains, ou encore à Apollon adoré à Borvo. Nous croyons donc que ce n'est pas le Dieu qui a donné son nom aux villes que nous avons citées, comme le pense M. Berger; mais que c'est au contraire le Dieu qui a pris l'épithète de Borvo du nom de ces villes, ou des sources qui y jaillissaient. Cette assertion nous paraît d'autant plus plausible, qu'on voit généralement que les Dieux n'imposaient pas leurs noms aux objets dont ils étaient considérés comme protecteurs, ou aux localités, mais recevaient plutôt, comme épithète, les noms des choses qu'ils protégeaient, ou des lieux où ils étaient adorés.

Les inscriptions que nous venons de rapporter ne permettent pas de douter que les eaux thermales de Bourbonne n'aient été connues des Romains; mais comme aucun auteur ancien n'en fait mention, et que la position de Bourbonne n'est marquée ni dans l'itinéraire d'Antonin ni dans la carte de Peutinger, on peut douter s'il y avait à Bourbonne, au temps des Romains, d'autre édifice que les Thermes dont on a trouvé les ruines et dont nous parlerons plus tard, ou s'il existait déjà à cette époque une ville d'une certaine étendue.

Nous croyons qu'à l'époque de la domination romaine, Bourbonne était peu considérable et

qu'il n'y avait probablement, en outre du bâtiment des Thermes, que quelques maisons situées dans le vallon qui renferme les sources d'eau chaude. En effet, rien n'indique que les constructions romaines aient couvert un plus grand espace que celui que nous venons de désigner; c'est seulement dans le vallon où sont situés les bains qu'on a découvert des restes de bâtimens romains, et ces restes sont encore très-peu nombreux; on peut croire cependant qu'on en aurait découvert davantage dans cette partie, si le sol actuel ne s'était pas élevé, par suite des attérissemens, à une grande hauteur au-dessus du sol ancien.

Dans les fouilles qui furent faites, depuis 1763 jusqu'en 1785, pour la construction du bâtiment des bains, on trouva des traces d'anciens travaux à 15 mètres au-dessous du sol actuel. Les restes d'un aqueduc et d'autres ouvrages en pierres et en briques furent découverts, dans le même lieu et à la même époque, à 6 mètres environ de profondeur. M. Renard, dans son ouvrage sur Bourbonne, pense que les constructions trouvées à 15 mètres de profondeur, sont antérieures aux Romains et doivent être attribuées aux Gaulois. Cette opinion est assez plausible, mais cependant il faudrait, pour décider une pareille question, avoir des détails très-précis sur le genre de ces constructions; car quoique à une grande

profondeur, elles pourraient aussi avoir été exécutées, par les Romains, dans le but de renfermer les sources et de les empêcher de se perdre dans la terre. Quant aux restes de constructions trouvés plus près du sol, il est hors de doute qu'on doit les attribuer aux Romains.

Parmi ces anciens travaux, on remarquait un bassin octogone, construit en briques d'un pied carré et épaisses d'un pouce. Ce bassin se vidait par le fond, au moyen d'un canal aboutissant à un aqueduc qui versait les eaux dans la rivière d'Apance. Dans une fouille faite vers 1755, derrière l'hôpital, on découvrit, à ce que rapporte Diderot, « de petits appartemens, pavés en mosaïque de fayence, avec des murs ornés de peintures. Les habitans d'un village sont trop ignorans, pour qu'on puisse leur reprocher de n'avoir mis aucun prix à cette découverte. Il y avait, au milieu d'un de ces petits appartemens, bains ou autre chose, à terre, des ustensiles de cheminée, pelle, pincettes, chenêts, cremaillère avec un vase d'airain. » Sans approuver les expressions de Diderot envers les habitans de Bourbonne, nous regrettons que les constructions dont il parle n'aient pas été conservées.

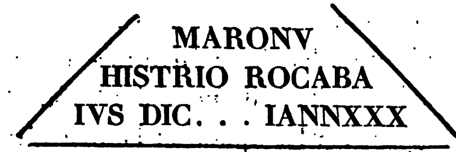
Le ruisseau de Borne, qui passe près du lieu où ont été découverts les ouvrages romains dont nous venons de parler, est traversé, à une cer-

taine profondeur, par des murs et des pavés de construction romaine. On découvrit, il y a plusieurs siècles, deux têtes en marbre blanc, au fond du puits du château de Bourbonne ; ces têtes se voyaient, au milieu du 17.e siècle, de chaque côté d'une cheminée du château. L'une représentait une déesse, couronnée d'une branche de laurier de laquelle pendaient deux tresses qui tombaient sur les épaules ; l'autre tête avait appartenu à un homme, mais n'avait rien qui la caractérisât.

En démolissant une tour du château, au commencement du 18.e siècle, on trouva, dit Gauthier, « le tronçon, depuis la ceinture jusqu'en bas, d'un corps en relief, de grandeur naturelle..., et, sur une autre pierre, une figure sculpturée en bas-relief, qui m'a paru ressembler au bout de l'aile d'une grande aigle romaine. » On découvrit, en 1783, un vase que M. Therrin, chirurgien de l'hôpital militaire, a décrit ainsi : « une aiguière de forme antique, d'une composition métallique particulière, sur laquelle on admire des arabesques et les figures des trois vertus théologales, représentées avec une grande pureté de dessin. Tout fait présumer que cette aiguière date des premiers âges du Christianisme. »

En 1828, on trouva, dans un terrain contigu à celui de l'ancien château, plusieurs médailles des empereurs romains, et un petit bouc en

bronze. Enfin, en 1829, on découvrit encore, à peu de distance à l'est de Bourbonne, un fronton qui avait dû surmonter le tombeau d'un acteur (*histrio*) mort à Bourbonne. L'inscription suivante était gravée sur ce fronton.



M. de Monbret, membre de l'Institut, a publié cette inscription dans le tome 9 des Mémoires de la Société des Antiquaires de France, et l'a restituée ainsi :

MARONUS
HISTRIO ROCABA
IVS DICT. VIXIT ANN. XXX.

Cette inscription doit alors signifier : Maronus comédien, surnommé Rocabajus, vécut 30 ans.

Outre ces nombreux monumens qui sont des preuves certaines du séjour des Romains à Bourbonne, quelques personnes ont pensé que la rue Velonne, qui aboutissait autrefois à une voie romaine, avait reçu son nom des Romains, et que Velonne n'était qu'une corruption de Bellonne. M. Berger prétend qu'on ne peut pas admettre cette interprétation, parce qu'il n'existe pas de traces du culte de Bellonne dans les Gaules ; cette raison ne nous paraît pas devoir faire

rejeter entièrement cette étymologie : en effet, on peut croire que les eaux de Bourbonne ont été très-fréquentées par les généraux et les soldats romains, blessés dans les Gaules, et que Bourbonne dut alors recevoir quelque extension pour que tous ces militaires pussent y habiter; or il nous paraît naturel de penser que l'une des rues qui commencèrent alors à se former, ait reçu des soldats romains le nom de Bellonne. On pourrait même supposer qu'elle fut ainsi nommée parce qu'elle fut habitée par un général victorieux, comme nous avons vu la rue Chanteraine, à Paris, prendre le nom de rue de la Victoire, parce que le général Buonaparte était venu l'habiter à son retour de la campagne d'Italie. La rue Bellonne aurait donc pu ne pas recevoir son nom des Gaulois, mais des Romains qui adoraient cette déesse de la guerre.

Nous ne savons point ce que devint Bourbonne après les Romains, et si les établissemens qu'ils y avaient fondés furent détruits lors de l'invasion des Barbares dans les Gaules; mais nous pensons que c'est à cette époque qu'il faut fixer la ruine des monumens dont on a trouvé les restes dans le vallon de la Borne.

Le plus ancien auteur qui parle de Bourbonne est Aimoin : il rapporte qu'en l'année 612, Thierry, roi de Bourgogne, allant faire la guerre à Théodebert, roi d'Austrasie, réunit ses troupes

près de Langres et se rendit ensuite à Toul, en passant par le château de Bourbonne (*Vernona Castrum*), qu'on commença à bâtir à cette époque. Voici le passage de cet auteur : « Théodoricus, ut præfati sumus, Theodebertum infestis insectans odiis, ad Clotharium mittit, qui velut ex persona sua dicerent : contumeliis à fratre affectus, reddere ei quæ meretur cogito, si te illi non affuturum auxilio cognovero. Quapropter ego rogo te quietum manere, nil adjumenti illi ferentem ; pollicens, si victor evasero, regnumque cum vitâ ab eo quivero auferre ducatum Denteleni, quod ipse tibi injustè sublatum retinet, me tuæ remitto potestati. Huic pactioni assentiente Clothario, Theodericus anno XVII regni sui mense mayo, universos ditioni suæ ad bella promptissimos Lingonis coadunari præcipiens, ac per Vernona castrum (tum temporis ædificari cæptum) iter faciens Tullo devenit. Ibi obviam habens Theodebertum, cum supplemento militiæ Austrasiorum, non dubitavit conserere manum. In Campaniâ namque tullensi adversùs fratrem congressus, exercitum ejus graviter attrivit. »

Ce *castrum*, dont parle Aimoin, devait être un château-fort ou une citadelle destinée à défendre cette partie de la frontière du royaume de Bourgogne, qui touchait au royaume d'Austrasie ; car si ce *castrum* n'eût été qu'un simple château, il n'est pas probable qu'Aimoin aurait

parlé de sa construction. Ce château-fort fut bâti à l'extrémité d'une montagne qui domine les vallons arrosés par la Borne et l'Appance, et se trouve au point de réunion de ces deux rivières. On prétend qu'au lieu où fut élevée cette forteresse, il avait existé, au temps des Romains, un temple dédié au dieu protecteur des bains ; mais nous ne savons pas qu'on ait rien découvert qui ait pu donner quelque fondement à cette supposition.

Cette forteresse, située dans une charmante position, fut plus tard habitée par les seigneurs de Bourbonne. Son enceinte était à peu près triangulaire : deux de ses côtés dominaient la vallée, et le troisième était séparé de la plaine par un fossé profond rempli par l'eau qui venait des fontaines de Montillot, situées à une demi-lieue au nord-est de Bourbonne. Au commencement du 18.e siècle, le château de Bourbonne existait encore presque en entier. Peu avant 1716, on détruisit une grosse tour : ce qui restait de ce vieux manoir fut démoli en 1783, et les pierres furent employées dans la construction d'un bâtiment qui fait partie des bains civils. Il ne reste plus aujourd'hui qu'une espèce de poterne qui n'est pas d'une construction très-ancienne.

Le plus ancien seigneur de Bourbonne que l'on connaisse, est Rocelin de Bourbonne, qui

concourut à la fondation de l'abbaye de Morimond, entre 1100 et 1115. Après lui, vint Hugues de Bourbonne, qui fut témoin d'une donation que Cono, seigneur de Choiseul, fit à Morimond, en 1144 ou 1145. Ce Hugues de Bourbonne était probablement fils de Rocelin et père de Regnier, de Guy et de Hugubert, cités parmi les bienfaiteurs des abbayes de Morimond et de Vaux-la-Douce, vers l'an 1160. Guy est appelé *Dominus Guido de Borbonæ*, dans la donation qu'il fit à Morimond de ce qu'il avait au lieu de Grimmières, du consentement de Herluin, son fils, et de ses filles. La donation que ce même Guy fit à Vaux-la-Douce, entre 1150 et 1160, fut approuvée par sa femme, nommée Raile, et par Herluin, son fils. Regnier de Bourbonne est nommé, dans une donation faite à l'abbaye de Morimond par Gillebert de la Porte. Il donna, environ l'an 1170, à l'hôpital de Grosse-Saulve, une ratification dans laquelle Hugues III, duc de Bourgogne, figura comme témoin.

Après Regnier, on voit Foulques et Geoffroy de Bourbonne ; ce Foulques, qualifié seigneur de Bourbonne et chevalier, fut témoin, en 1173, d'une donation de Regnier, vicomte de Clefmont, fondateur de l'abbaye de la Creste. Foulques fut probablement père de Regnier III, cité dans une donation faite, en 1199, au prieuré de *Cerceuil*,

par Regnier d'Aigremont, et dans laquelle il est appelé Regnier de Bourbonne, le jeune. Geoffroy, dont nous avons parlé, fut seigneur de Bourbonne en même temps que Foulques, puisqu'il est qualifié chevalier et seigneur de Bourbonne, dans la donation qu'il fit, en 1178, à l'abbaye de la Creste, de biens situés dans les villages de Pincourt, de Donnemarie et d'Essey, du consentement de sa femme Galice, fille d'Airard, seigneur de Semoustier, et de leurs enfans Gaulthier, Airard, Geoffroi et Sarazine. En 1191, Hugues de Bourbonne, qui devait être seigneur en partie avec Regnier III, fit une donation aux Templiers de Genrupt.

Nous voyons qu'au commencement du 13.e siècle, la seigneurie de Bourbonne appartenait à la dame Willaume, femme de Guy de Trichastel, et probablement fille de Hugues dont nous venons de parler. Elle accorda, l'an 1205, une charte aux habitans de Bourbonne, du consentement de son mari et de leurs enfans Jean et Hugues. Par cette charte que nous allons rapporter, la taille était fixée à 25 sous par an au plus. La répartition en devait être faite par trois prud'hommes nommés par la dame et les habitans ; toutes les provisions dont elle pourrait avoir besoin, devaient lui être fournies par les habitans, d'après l'estimation des trois prud'hommes ; ceux-ci devaient aussi fixer le prix des journées de travail et des char-

rois qui pouvaient être nécessaires pour les fortifications du château. Voici cette charte qui est précieuse, comme étant le plus ancien titre de Bourbonne.

« El non dou père, et dou fil, et dou Saint-Es-
« perit, Amen. Je, Willaume, faz savoir à touz
» ceuls qui verront ces lettres, que je, par le los
» de Guion, mon mari, seigneur de Tricastel,
» et de Jehan et de Hugue, mes fieuz, à la re-
» queste de mes sergents et de mes borgeoys, et
» de mes homes de Borbonne, avons mis les
» diz sergenz, et les diz borgeoys, et les diz hom-
» mes et lor hoirs, à tel franchise et à tel abon-
» nement que nous leur avons promis par nos
» sairemens que nous ne autres par nous com-
» mandemenz ne par nos asseus, ne ferons de
» taille, plus haut de vint et cinc solz en l'an,
» en homme de Borbonne, si ce n'est par leur
» accort; et est assavoir que à ce que li plus
» de la ville s'accorderoit seroit accordé; ne
» nous ni prendrons homme pour son avoir.
» Cette taille sera faite en tel manière que je
» eslirai un preudome, et li preudome de la
» ville en esliront un autre, et cil dui esliront
» le tiers; et cil troi preudome seront esleu
» chascun en le jour de mic karesme à Borbone.
» Et cil troi, ensamble mon prévost, par leur
» serement feront et gieteront la taillie sur ceux
» qui auront pooir de paier les vint et cinc solz;

» et ceux qui n'auront pooir de paier vint et
» cinc solz ils les tailleront selon lor pooir
» en bonne foy dedans vint et cinc solz. Cele
» taille sera faite une foys l'an, et ele sera faite
» de la feste Saint Jehan jusques à la Saint-Re-
» mi, quand il nous plaire. Cele taille sera paie
» par deux termes; de vint et cinc solz paiera
» len quinze solz, quinze jours devant la Saint
» Remi, et les diz solz paiera l'en quinze jours
» devant les bordes. Et à cette fuer et à ces
» termes paieront cil seur qui l'en jetera moins
» de vint et cinc solz. Et assavoir que si aucun
» des homes de Borbone, dessus nommez estoit
» pris, que je naviegne, pour ma debte coneue, et
» il se reemboit, ce que il se reemboit et il chair-
» roit de ma debte je li restoreroie à l'esgart des
» preudomes devant nommez. Avec ces choses
» avons nous accorde des corvées à Borbone, que
» je aurai à chascune saison deux foys, et ma caur-
» vée du Bruil, ainsi comme il la me solent faire
» et moyleguier chascun an à feste Touz Sainz et
» à la Natevite, a toutes bestes qui traront, fos
» bues et vaches; et je leur ai quitte la courvée de
» Messun. Mes os, ma chevachee, mon cri, la
» defence de mon chastel et de ma terre, le ser-
» vice à mes amis et de mes seigneurs, de ce nest
» il faite autre mention, mas que ainsi comme il
» le me fasoient avant, le me feront apres.
» Autresment de ceux qui tiennent les terres

» dont ils doivent l'ovre au chastel, et les cos-
» tumes et les anciennes corvées, ne reste il faiz
» autres ordenemens, mas que ainsy comme
» ils les paioient avant, les me rendront apres.
» Apres ce avons nous accorde que se nous
» avons mestier de viandes aux hommes dessus
» nommez, ou de leurs danrees, ou de leurs
» œvres, ou de lor charoy, à mon chastel
» efforcier ou à autres choses, les viandes et les
» danrees me seroient vendues ; à l'esgard des
» trois prudomes devant ditz, et ly ovrier et li
» charroy et li messages que ou miens comman-
» demens envoieriens me seroient loué à les-
» gart des trois preudomes devant nomez ; et
» se je vueuil payer de mes danrees ceux qui dan-
» rees je auray eues, à ceux cui je devrai pour
» leurs ovres ou pour leur charroy ou pour leur
» messagie, il prendront mes danrees à les-
» gart du prevost et des trois preudomes devant
» dits ; et se je demouroie a payer ceux cui je
» devroie jusques au terme des tailles, li prevost
» et li trois prudomes devant dit lor rabat-
» troient ce que leur devroie de lor taille ; et
» se je devoie plus à aucun que sa taille, ne
» manteroit, cil len paieroient des deniers des
» tailles ou de mes autres deniers, et li prevost
» et li trois preudomes devant dit lor raba-
» troient ce que leur devroie, de leur taille.
» Et li provost et li trois preudomes dessus

» nomme sont tenu par leur serment à tenir
» et à demeurer en bonne foy toutes ces con-
» venances dessus dites. Et est assavoir que si
» aucun venoit de fors pour demourer à Bor-
» bonne et il y remanoit par mon accort, je ly
» outroy et vueil qu'il ait la franchise, si comme
» li uns des hommes de la ville dessus nommez.
» Après toutes ces choses est assavoir que
» toutes mes seigneuries, toutes mes justices,
» toutes mes coustumes, toutes mes rentes,
» tous mes droits que je n'ay relaschie en cette
» chartre, je ai retenu et les retien, et si com-
» me je les avoie devant ce que cette chartre
» fut faite, je les vueil avoir et en tans de la
» chartre et apres la chartre, et je et mi hoir.
» Et pource que ce soit ferme chose et estable,
» je Guis sires de Trichastel, pour les los et
» pour la volonte de Willaume ma fame, de
» cui chief Bourbone dessus nommee est, et
» a la requeste de Jehan et de Hugue mes fius,
» ay scellees ces presentes lettres de mon scel (1),
» et pour le commandement de lor les ai baillies
» et délivrees aux prudomes dessus nommez.
» Ce fut fait en l'an de grace milliesme ducen-
» tiesme et quatriesme, ou mois de marz, au
» jour de la feste Saint-Gregoire (2). »

Il paraît que lorsque cette charte fut accordée

(1) Il y avait une clef en pal sur le scel du sire de Trichastel.

(2) Et, d'après le calendrier grégorien, le 9 mars 1205.

aux habitans de Bourbonne, ils avaient déjà reçu des priviléges, puisqu'ils y sont nommés bourgeois, et que ce titre suppose la liberté. Nous voyons aussi, dans une ordonnance de Philippe-le-Long, de l'année 1318, que les habitans de Bourbonne jouissaient, depuis fort long-temps, *ab antiquo,* et en vertu de chartes accordées par les rois ses prédécesseurs, du droit de commune, *communiam ac jus communiæ . . . habuerint;* mais les priviléges que les habitans de Bourbonne avaient obtenu des comtes de Champagne, n'avaient pu nuire aux droits des seigneurs de Bourbonne, et ce sont ces droits dont la dame Willaume fait l'abandon dans la charte que nous avons citée.

Cette charte fut confirmée au mois de juillet 1313, c'est-à-dire, plus de cent ans après, par Louis, roi de Navarre et comte de Champagne, qui déclarait, en outre, par les mêmes lettres, prendre les habitans de Bourbonne sous sa protection. La charte de la dame Willaume fut encore confirmée, au mois d'avril 1323, par Charles IV, roi de France. Voici les lettres de ces deux rois.

Lettres de Louis, roi de Navarre et comte de Champagne. « Ludovicus, regis Francorum primogenitus Dei gratia rex Navarre, Campanie Brieque comes palatinus, notum facimus universis tam presentibus quam futuris, nos infra scriptas

vidisse litteras in hec verba (suit la charte). Nos igitur premissa omnia et singula in prescriptis contenta litteris rata habentes et grata, ea volumus, laudamus, approbamus et tenore presentium confirmamus, nostro et alieno in omnibus jure salvo. Et cum homines supradicti de Borbona nobis cum instantia supplicarunt ut ipsos vellemus sub protectione nostra suscipere, nos, prout nostro incumbit officio, eosdem homines ab injuriis, violenciis et oppressionibus quibuscumque defendi volentes et tueri, pensantesque utilitatem communem que dicte ville et aliis locis circumvicinis ex hinc in posterum proventura speratur, ipsos in protectione nostra et speciali gardia suscipimus, prehabita super hoc cum conciliariis nostris deliberatione pleniori. Nostre tamen intentionis non existit, quod pretextu hujus gardie, dominus dictorum hominum aliquod impedimentum vel obstaculum futuris temporibus apponatur quominus deveriis ab eisdem sibi debitis gaudeant et utantur. Et ut premissa perpetue firmitatis robur obtineant, presentibus nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisiis, mense julii anno Domini millesimo trecentissimo tercio decimo. »

Lettres de Charles IV, dit le Bel. « Karolus, Dei gratia Francorum et Navarre rex, notum facimus universis tam presentibus quam futuris, nos infra scriptas vidisse litteras formam que sequitur con-

tinentes (suit la charte de la dame Willaume et les lettres de Louis, roi de Navarre et comte de Champagne). Nos autem premissa omnia et singula in prescriptis contenta litteris rata habentes et grata ea volumus, laudamus et auctoritate regia approbantes tenore presentium confirmamus, salvo in omnibus jure nostro et quolibet alieno; prefatosque homines de Borbona volentes, juxta voluntatem carissimi domini et germani nostri regis Ludovici predicti, vivere in securitate et pace, ad instar ipsius domini germani annuentes exinde supplicationi eorum, homines ipsos presentes et posteros in protectione nostra suscipimus et gardia speciali, in jurisdictione vel deveriis eorumdem. Quod ut firmum et stabile perpetuo perseveret, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisiis.anno, Domini millesimo trecentesimo vicesimo tercio mense aprilis (1) »

Entre la confirmation de Louis, comte de Champagne, et celle de Charles IV, les habitans de Bourbonne qui payaient avec ceux de Chantemerle (village situé près de Bourbonne et qui n'existe plus), 170 livres tournois par an au roi, pour les droits qui leur avaient été accordés anciennement, probablement par les comtes de Champa-

(1) Ces lettres et la charte de la dame Willaume sont conservées au Trésor des Chartes.

gne, demandèrent et obtinrent de Philippe V, dit le Long, la révocation de ces droits, afin de ne plus payer la taxe à laquelle ils étaient tenus (1).

(1) Revocatio et adnullatio communie villarum de Borbona, de Cantemerule et de villagiis ad ipsas pertinentibus.

Philippus Dei gratiâ, etc., notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod ad nostram nuper accedentes præsentiam homines et habitatores villarum de Borbona, de Cantemerule et de villagiis ad ipsas villas spectantibus, nobis exponi fecerunt quod cum ipsi, ex nostrorum concessione predecessorum ab antiquo per cartam regiam eis facta, communiam ac jus communie, nec non justitiam hominum et mulierum regis, una cum forefacturis et commissis ac pluribus redditibus annuis habuerint, et pacifice gravisi fuerint de premissis nunc usque, reddendo nobis et dictis predecessoribus nostris centum et septuagenta libras turonenses, videlicet annis singulis, pro premissis, que, ut prefertur, habuerunt hactenus in villis et locis supra dictis; prefati homines et habitatores tantis, ut asserunt, premuntur et variis et diversis causis, debitorum oneribus et indulgentiis, quod dictam communiam, juraque et libertates ejusdem tueri et servare comode nequeunt, nec ipsius communie onera quomodolibet sustinere. Quare nobis ex parte ipsorum hominum et habitatorum predicte communie ac villarum predictarum, instanter humiliterque supplicato, ut nos dictam communiam ad nos revocare, ac eamdem cum justitia, juribus et libertatibus, et franchisiis ac omnibus redibentiis ac pertinentiis ipsius communie, quibus omnibus et singulis renuntiare omnino volebant, amovere ab habitatoribus ac villis et locis predictis dignaremur : nos eisdem in hac parte propitio compatientes affectu, ac instantem, ut premittitur, ipsorum supplicationem gratiose exaudire volentes, dicta renuntiatione coram nobis et parte dictorum hominum et habitatorum villarum et locorum predictorum sponte et libere facta, et à nobis admissa, dictam communiam, cum justitia, juribus, libertatibus, franchisiis, redibentiis et pertinentiis suis omnibus, ad nos revocamus, et ab eisdem hominibus et habitatoribus ac villis, villagiis et locis predictis totaliter et in perpetuum amovemus per presentes, ac ipsos habitatores et villas, villagia locaque predicta de dictis centum et

Il est probable que les habitans de Bourbonne et de Chantemerle renoncèrent à la commune dont ils jouissaient, parce que ces priviléges qu'ils payaient si cher avaient pour eux peu d'importance depuis qu'ils avaient reçu gratuitement de la dame Willaume des droits beaucoup plus considérables.

Nous avons vu qu'une partie de la seigneurie de Bourbonne avait été apportée dans la maison de Trichastel, par cette dame Willaume, tandis que l'autre partie appartenait encore aux anciens

septuaginta libris turonensibus pro dicta communia nobis annuatim debitis, ut prefertur, exhoneramus penitus et quictamus; ipsos ad libertates, consuetudines, usagia et franchisias quas et quæ habebant, quibusque utebantur antequam dicta communia concederetur eisdem, tenore presentium reducentes et volentes ut ipsi libertatibus, consuetudinibus, usagiis et franchisiis utantur et gaudeant sicuti dicte concessionis tempore faciebant; ita tamen quod juratum sicut alie castellanie campanie, et eo prorsus modo nobis solvent, et ad exercitum et cavalcatam tenebuntur; et nos seu heredes nostri comites campanie dictos habitatores et villas ac loca prædicta extra manum nostram non ponemus quomodolibet in futurum; que premissa ut firma sint et perpetuo valitura, presentes litteras, sigilli nostri fecimus impressione muniri, nostro in aliis et alieno in omnibus quolibet jure salvo. Actum apud fontem Gurdolii, anno domini M° CCC° XVIII mense aprilis.

Per Dominum regem ad relationem thesaurarii remensis.

GERVASIUS.

Carta antiqua super communia dudum concessa in cancellaria retineatur.

Cette révocation de Philippe-le-Long est conservée aux archives du royaume; elle a déjà été imprimée, ainsi que les chartes précédentes, par M. Berger.

seigneurs de Bourbonne. Cette division dura pendant long-temps, et on ne peut fixer l'époque à laquelle les deux parties de la seigneurie de Bourbonne furent réunies.

Une charte de l'an 1227 cite un Foulques de Bourbonne qui fit une donation à l'abbaye de Cherlieu. « Cette charte est, dit l'abbé de Mangin, scellée d'un sceau où l'on voit la figure d'un homme à cheval, l'épée haute à la main, et sur le bras gauche un écusson aux armes de Choiseul (c'est celle de Rainard II, du nom sire de Choiseul), par laquelle il confirme aux religieux de ce couvent l'ample donation que Fouque, seigneur de Bourbonne, son cousin, y avait faite, du consentement d'Elisabeth, sa femme, et de Renaud et Guy ses frères (1). »

Ce Guy est probablement le même que Guy,

(1) Charte de Raynal de Choiseul. Ego Raynaldus Dominus Caseoli, notum facio omnibus presens scriptum inspectoris, quod ego laudavi et concessi domui et fratribus Cariloci eleemosinam quam fulco Dominus Borboniæ, consanguineus meus, laude et assensu uxoris suæ Elisabeth et fratrum suorum Raynaldi et Guidonis, fecit eisdem fratribus, videlicet Girardum fratrem albrici Noregeve cum omni tenemento suo et heredibus suis quiete et libere ab omni exactione in perpetuo possidendum, et huonum, burgensem Borboniæ, filium Seuvini cum tota domo sua quiete et libere ab omni exactione in perpetuo possidendum et quidquid idem Fulco dedit in Borbonia, prefatis fratribus quod pertinet ad feodum meum, et hoc totum laudavi et concessi et bona fide adjuvabo manu tenere. In hujus rei testimonium presentem carthom sigillo meo feci roborari. Actum, anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo septimo (Bibliothèque du Roi, cabinet des titres orignaux).

fils de Regnier de Bourbonne, qui ratifia, en 1233, les donations faites par les ancêtres aux Templiers de Genrupt; et ce Regnier doit être Regnier III, dont nous avons parlé, et qui fit, vers l'an 1200, une donation aux Templiers.

Après Foulques, Renaud et Guy de Bourbonne, nous trouvons Girard de Bourbonne, chevalier, qui doit descendre de l'un de ces trois frères; il fit, en 1276, donation au Templiers de Genrupt, *de tout l'héritage que possédait feu Pariot Faucille, son homme, qui est assis à Bourbonne et au finage, savoir : sa maison, son meix . . . . laquelle donation ledit Girard a faite du consentement de Marguerite, sa fille, et de Guyot du Paillier, son mari* (1). Ce fut probablement peu après cette époque que les sires de Trichastel réunirent la totalité de la seigneurie de Bourbonne, car nous ne voyons pas de seigneurs de Bourbonne du nom de du Paillier.

On ne sait point quelle fut la postérité de Jean (2) et de Hugues de Trichastel, fils de la dame Willaume. Vignier cite un Guy de Trichastel, seigneur de Bourbonne, qui a dû vivre à peu près au même temps et qui a pu être fils de l'un d'eux.

(1) Inventaire des titres de la commanderie de la Romagne, ordre de Malte.

(2) C'est probablement le même que Jean de Trischateau, l'un des barons de l'évêché de Langres, auquel l'évêque Hugues III donna son évêché en garde, en partant pour la croisade, l'an 1248.

Ce Guy de Trichastel eut trois fils, Guillaume, qui fut témoin de la donation faite par Girard de Bourbonne aux Templiers de Genrupt en 1276, Hugues, archidiacre du Tonnerrois, et Jean. Guillaume eut un fils nommé Perrin, qui épousa Alix de Silly, ou Sailly, et fut père de Jean de Trichastel, mort jeune en 1327, et d'une fille mariée à Renard de Choiseul, rendu par elle seigneur de Bourbonne (1). Ce Renard de Choiseul mourut au mois de janvier 1339, il était bailly et gouverneur de Lille et de Douai, et qualifié seigneur de Bourbonne et de Sailly. Il tenait ces deux terres de sa femme dont le père était seigneur de Bourbonne, et dont la mère était dame de Sailly. Renard de Choiseul eut deux filles, Isabeau et Marguerite ; celle-ci fut mariée à Gauthier de Bauffremont, et Isabeau l'aînée épousa Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau, auquel elle apporta la terre de Bourbonne (2).

Guillaume de Vergy appartenait à l'une des plus illustres familles de la Bourgogne ; il était fils de Jean I de Vergy, seigneur de Mirebeau, Fontaines-Françaises, Fouvent, Champlitte, et sénéchal de Bourgogne. Il reprit en fief-lige la seigneurie de Bourbonne, de Philippe de Valois, et reçut en

(1) Les armes de Choiseul sont d'azur, à la croix d'or accompagnée de 18 billettes de même, dix en chef, posées en sautoir, et 8 en pointe.

(2) Les armes de Vergy étaient de gueules, à 3 quintefeuilles d'or.

récompense des droits et des terres que le roi possédait dans la même seigneurie, ainsi que nous le voyons dans le titre original conservé aux archives du royaume.

« Philippes, par la grace de Dieu, roys de France, savoir faisons a tous presens et a venir, que comme nostre amé et feal Guillaume de Vergy, sire de Mirebeal, chevalier, disant qu'il tenoit le chastel de Bourbonne avecques quatre cens livrées de terre ou environ en la chastellenie et es apartenances dudist chastel, et en la ville de Corchan sur la riviere de Vigenne de franc-aluef, ait repris de nous le chasteal et les quatre cenz livrées de terre dessusdites, à tenir en fie lige de nous, de nos hoirs et successeurs, ensamble les choses que nous li donnons, si comme ci apres est contenu: et avec ce nous a juré pour luy, ses hoirs et successeurs, foy et loyauté pourter, et nous et nostre chiere compaigne la Royne, et à noz enfans, et à noz hoirs, envers tous ceulx qui pourront vivre et mourir, et contrester efforceement de tout son povoir à nos annemis, especialement à ceuls qui vouldroient entrer à force d'armes en nostre royaume pour y porter dommage. Nous, pour concidéracion de ce, de grace especial, et de nostre liberalité royal avons donné, cessé et transporté, donnons, cessons et transportons audit Guillaume, pour lui, ses hoirs et successeurs à touz jours mais, en heritage perpetuel, et par don fait entre

les vifs non rappelable, toutes les choses et tout le droit que nous avons en la ville de Bourbonne commune entre nous et ledit Chevalier, pour cause de ses enfans, tant en justices, seigneuries, tailles, ventes, minages, paages, seel, escriptures, bains, moulins, gelines, cens, oublies, corvaiges, criages, fours, bans es esbonnemens, quant en quelconques autres choses que nous et ledit Chevalier avions en commun en ladite ville, tant en propriété comme en saisine, excepté tant seulement les fiez et les bois que nous retenons à nous. Lesquelles choses dessus dites par informacion que nous y avions environ sept vins et sept livrées à valeur ou à assiete de terre, des quelles choses, et dudit chastel de Bourbonne, et de quatre cenz livrées de terre dessus dites, ledit Guillaume en est entrez en nostre foy et homaige ligement, et les a repris de nous, l'en avons receu à un fié lige comme dit est; et lesdites choses à li données li delivrons par la teneur de ces presentes lettres, avec tout le droit de saisine et de proprieté pour les avoir, tenir, possider, et en joïr comme de sa propre chose, en et souz le fié et service dessusdiz, sauve l'exception des fiez et de bois dessusdiz. Et que ce soit ferme chose et estable à touz jours mais, nous avons fait mettre notre seel en ces presentes lettres. Sauf en toutes autres choses nostre droit, et en toutes l'autrui. Ce fu fait à Conflanz les le pont

de Charenton, l'an de grace mil CCC.XXX.VIII, ou mois juillet.

Par le roy, vous present,
VERBER.

Cet acte est intéressant, en ce qu'il apprend que les bains de Bourbonne étaient déjà fréquentés à cette époque, puisqu'ils produisaient un revenu qui est abandonné au sire de Vergy par Philippe de Valois.

Guillaume de Vergy eut un fils nommé Jean, marié à Isabeau de Joinville, et une fille Isabeau mariée au prince Henry de Bar. Ce Jean de Vergy mourut vers l'an 1370, et laissa Guillaume II de Vergy, seigneur de Bourbonne, de Mirebeau, de Soilley et de Choix qui épousa Agnès de Jonvelle et en eut trois enfans, Jean II, Jeanne et Marguerite; il mourut jeune, avant l'an 1374: sa femme se remaria avec Philibert de Bauffremont, et donna sa fille Jeanne à Henry de Bauffremont, fils de Philibert, d'un premier mariage.

Jean de Vergy et ses sœurs furent, après la mort de leur père, sous la tutelle de Pierre de Bar, seigneur de Rochefort, leur oncle à la mode de Bourgogne, qui fit en leur nom hommage au roi Charles V du château de Bourbonne et de ses dépendances (1). Jean II de Vergy étant mort jeune,

(1) *Acte de foy et hommage fait par Pierre de Bar;* « Sachen tous que je, Pierre de Bar, escuier comme ayant le bail et gouvernement des enfans mineurs d'ans de feu Guillaume de Vergy mon

le 27 janvier 1388, et sa sœur Marguerite étant aussi morte sans être mariée, Jeanne de Vergy réunit les seigneuries de Bourbonne, de Mirebeau, de Charny, etc., qu'elle porta à son mari Henry de Bauffremont, conseiller, chambellan du duc de Bourgogne (1). La terre de Bourbonne passa ainsi dans cinq familles différentes, dans l'espace de deux siècles.

Jeanne de Vergy et Henry de Bauffremont eurent deux fils, Jean, seigneur de Bourbonne et de Mirebeau, chevalier banneret, et Pierre, premier comte de Charny, par l'érection que Louis XI fit de cette terre en comté, en 1461. Jean épousa Marguerite de Chalon, fille de Jean

cousin, congnoiz et confesse ou non que dessus que je tien en foy et hommaige du Roy notre sire a cause de son Chastel de Coiffy, au bailliage de Chaumont les choses qui s'ensuivent. C'est assavoir, le chastel de Bourbonne et le Breuil, la Courvée, la vigne apartenant audit Chastel; item, une seigneurie, apelee la seigneurie de Luroul, où il y a environ six maignees d'ommes et un four bannal; de rechief la grant seigneurie, qui est par indivis entre le Roy et les dits enfants, et se part les emolumens d'icelle seigneurie par moitie. Et s'aucune chose venait à ma cognoissance que lesdits enfans eussent mouvant du fief dudit seigneur, je le advoue à tenir de lui, et proteste de le bailler par denombrement ou adveu et en faire tel devoir comme il appartient. Et se de plus me povois adviser ou savoir, je ou non que dessus advoue à tenir du fief dudit seigneur. En tesmoing de ce je ay scellé ces lettres de mon scel, qui furent faites le XXI[e] jcur de septembre, l'an de grace mil trois cens soixante et seize. » (Archives du royaume, section historique).

(1) Les armes de Bauffremont sont vairées d'or et d'azur.

de Chalon, prince d'Orange, et de Marguerite de la Trémouille; il accompagna le duc de Bourgogne au siége de Bourges, en 1412. En 1418, il s'opposa aux incursions des ennemis qui ravageaient les frontières du duché de Bourgogne, et vivait encore en 1467. Il eut pour fille Anne ou Agnès, mariée à son parent Pierre de Bauffremont, sire de Courchaton.

De ce mariage vint Françoise de Bauffremont, dame de Bourbonne et de Chézeaux, qui épousa, le 18 août 1477, Bertrand de Livron, seigneur de La Rivière et de Wart en Limousin, écuyer d'écurie du roi et capitaine de Coiffy, fils d'Antoine de Livron, capitaine de Coiffy et de Marguerite de Noailles (1). Bertrand de Livron mourut en 1501, et fut enterré, ainsi que sa femme, dans l'église de Bourbonne.

Nicolas de Livron, fils de Bertrand, prit le titre de baron de Bourbonne; il fut gouverneur de Coiffy et de Montigny-le-Roi, capitaine du château de Dijon, chevalier de l'ordre du roi, grand gruyer et général réformateur des eaux et forêts du royaume; il mourut le 29 janvier 1552, et fut enterré dans l'église de Bourbonne; sa femme, Anne de Racy, dame d'Ocey, eut un tombeau dans l'église des Jacobins de Langres. Ils eurent pour fils François

(1) Les armes de Livron sont d'argent, à 3 fasces de gueules, au franc canton d'argent chargé d'un roc de gueules, représentant le château de Livron en Dauphiné, ou d'un roc d'échiquier de gueules.

de Livron, seigneur de Bourbonne et de Torcenay, qui fut marié, en 1541, à Bonne du Chastelet; il mourut en 1563, comme on le lisait autrefois sur son tombeau placé dans l'église de Bourbonne.

Erard de Livron, leur fils, épousa, en 1604, Gabrielle de Bassompierre, dame de Mandres et de Ville-sur-Illon : il occupait des charges importantes dans les cours de France et de Lorraine, et était qualifié baron de Bourbonne, souverain de Vauvillars, seigneur de Torcenay, Chézeaux, Parnot, Hortes, Ville-sur-Illon, la Viéville, Mongevelle, Fresnes-sur-Apance, Giraucourt, Wart, La Rivière, Coujours et Objac; gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, conseiller en ses conseils, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur des ville et château de Coiffy, capitaine de cinquante hommes d'armes, et, de plus, grand chambellan, grand maître, premier gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine, et chef sur-intendant de ses finances. Erard de Livron et sa femme furent enterrés dans l'église de Bourbonne, sous un magnifique tombeau, aux deux côtés duquel on voyait leurs statues à genoux (1).

Charles de Livron fut seigneur de Bourbonne, du vivant de son père, par une donation que celui-ci lui fit, le 27 mars 1618, des châteaux,

(1) Les dessins de ce tombeau et de ceux des autres seigneurs de Livron, enterrés dans l'église de Bourbonne, se voient à la bibliothèque du Roi. Titres originaux.

seigneuries et terres de Bourbonne, Fresnes-sur-Apance, Vauvillars, etc.; il prit le titre de marquis de Bourbonne, mais on ne voit pas que Bourbonne ait été érigé en marquisat. Il fut enseigne des gendarmes de Marie de Médicis, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Coiffy, de Montigny-le-Roi, et des villes et comtés de Montbéliard et de Porentruy, maréchal des camps et armées du roi. Ayant arrêté, en 1627, et conduit à Coiffy et ensuite à Paris, lord Montaigu, envoyé par l'Angleterre et l'Espagne pour former une ligue contre la France, il fut, en récompense de cette arrestation importante, nommé lieutenant général au gouvernement de Champagne ; en 1633, il fut promu chevalier des ordres du roi. Il avait épousé, le 28 août 1623, Anne de Savigny d'Anglure, fille de Charles Saladin, comte de Tancarville et vicomte d'Estanges. Charles de Livron mourut à Chaumont, en 1671 ; on voyait autrefois, dans l'église de Bourbonne, le tombeau de sa femme, sur lequel elle était représentée à genoux.

Leur fils, Charles de Livron, seigneur de Torcenay, épousa, en 1650, Claude de Salenove, dame de Cuisle et de Bricot. La seigneurie de Bourbonne fut vendue par lui à Charles Colbert du Terron, qui mourut en 1684, et laissa quatre filles. Bourbonne passa à sa fille aînée qui l'ap-

porta en mariage au marquis de la Roche-Corbon; et, en secondes noces, au prince de Carpegna auquel il appartenait en 1705. Peu de temps après, le prince de Carpegna le vendit à Desmarets, marquis de Maillebois qui était seigneur de Bourbonne, lorsque cette ville fut brûlée en 1717, Après Desmarets, Bourbonne passa à son fils, le marquis de Maillebois, maréchal de France, maître de la garde robe et grand d'Espagne, etc., qui le vendit à François-Gabriel-Bénigne Chartraire, président à mortier au parlement de Dijon, appelé depuis marquis de Bourbonne. Après Bénigne Chartraire, la seigneurie passa à Bernard-Claude Chartraire de Bourbonne, et ensuite à Reine-Claude Chartraire de Bourbonne, mariée au comte de Mesmes Davaux. Enfin, la terre de Bourbonne arriva à M. Rigoley d'Ogny, héritier de M.me la comtesse de Mesmes Davaux, et dernier seigneur de Bourbonne. Cette seigneurie qui, jusqu'au milieu du 17.e siècle, n'avait été transmise que par héritage, changea souvent de propriétaires depuis cette époque, par suite de ventes successives. Les propriétés qui la composaient ont été enfin vendues séparément en 1812 et 1822.

Vers l'an 990, on fonda à Bourbonne un prieuré dont on voit encore les restes sur le sommet de la colline qui fait face à Bourbonne; de l'emplacement de ce prieuré, on jouit d'une

vue charmante et on découvre parfaitement la ville. Diderot dit que, de son temps, les ruines du château, vues de ce point, étaient d'un aspect très-pittoresque.

Thibaut, comte de Champagne, après avoir réuni à son domaine la plupart des châtellenies du Bassigny, établit un bailliage à Chaumont, vers l'an 1239 : ce bailliage fut divisé en treize prévôtés et quatre mairies royales ; Bourbonne fut créé chef-lieu de l'une de ces prévôtés.

En 1498 ou 1499, Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne, s'empara de Bourbonne, Coiffy, Aigremont et Montsaugeon; ces places furent aussitôt reprises par les Français.

Pendant la guerre entre la France et l'Autriche, sous Louis XIII, le Bassigny fut ravagé, pillé et brûlé par les troupes impériales commandées par Galas, et par les Suédois venus, comme alliés de la France, sous le commandement du duc de Saxe-Weimar ; Bourbonne, échappa à l'incendie, en se rachetant, en 1638, pour une somme de 8,000 livres.

Lors de l'établissement d'un bailliage à Langres, en 1640, la prévôté de Bourbonne qui dépendait, comme nous l'avons vu, du bailliage de Chaumont, fut réunie à celui de Langres, ainsi que les prévôtés de Montigny-le-Roi, de Coiffy, de Passavant et de La Marche. Elle continua toujours à être régie par la coutume de Chaumont.

Le docteur Thibault parlait ainsi de Bourbonne, dans un ouvrage publié en 1658 : « ce bourg estoit autrefois très-puissant, et composé de plus de huit cens maisons ; mais maintenant il est réduit à la moitié, tant par l'ancienne dévastation des Gots, que par les nouvelles hostilités, incendies et fréquens dégasts des ennemis de l'estat, depuis la ligue dernière et la cruelle guerre de nostre temps. Encore de ces ruines est-il resté un chasteau dont ce lieu est embelly, muny et gardé, situé en la colline septentrionale, honoré de la demeure et résidence des hauts et puissans seigneurs de la maison de Livron. »

Bourbonne qui, suivant Thibault, avait déjà beaucoup perdu de son étendue, fut presque entièrement détruit par un incendie, le 1.er mai 1717. Les archives de la ville furent brûlées, les églises, les bains, le couvent des Capucins furent aussi la proie des flammes. Nicolas Juy, auteur contemporain de cet incendie, en fait ainsi mention, dans un traité imprimé en 1728. « L'on n'a que trop sçû que ce lieu avait eu le malheur d'être incendié le premier jour de may 1717, et qu'il y eut plus de cinq cens maisons de brûlées en moins de deux heures. Cet incendie arriva par la faute d'une femme qui faisait de l'eau-de-vie ; le vent était si violent, qu'il n'y eut pas moyen de sauver une seule maison de celles où le feu prit, non plus que les effets qui y étaient ;

mais Dieu, par sa bonté, y a répandu ses grâces, puisqu'on commence à y être mieux rebâti qu'auparavant. Chacun s'est efforcé d'y faire des maisons propres et commodes pour y recevoir les malades qui sont obligez d'y venir prendre les eaux.»

Bourbonne, qui était chef-lieu de subdélégation, et dépendait de l'intendance de Champagne, fut créé, par la loi du 26 février 1790, chef-lieu de l'un des six districts entre lesquels fut divisé le département de la Haute-Marne. La loi du 23 août de la même année, y établit un tribunal supprimé plus tard par la loi du 17 février 1800, qui partagea les départemens en arrondissemens : Bourbonne fit alors partie de l'arrondissement de Langres, et ne fut plus que chef-lieu de canton. Seize communes dépendent de ce canton et forment une population de 14,176 habitans : ces communes sont Aigremont, Arnoncourt, Beaucharmoy, Coiffy-le-Haut, Damrémont, Enfonvelle, Frênes-sur-Apance, Genrupt, La Rivière, Melay, Montcharvot, Parnot, Pouilly, Serqueux et Villars-Saint-Marcellin.

Avant la révolution de 1789, Bourbonne dépendait de l'archevêché de Besançon et de l'archidiaconé de Favernay; il fait aujourd'hui partie du diocèse de Langres, comme tout le reste du département.

L'arrondissement de Langres ayant été partagé, en 1831, en deux circonscriptions électorales,

Bourbonne est devenu le chef-lieu de l'une de ces divisions, et envoie un député à la Chambre.

Les eaux thermales auxquelles Bourbonne doit sa célébrité et probablement, comme nous l'avons déjà dit, son origine, jaillissent par trois sources placées dans le vallon de la Borne. La plus chaude de ces sources, appelée autrefois Matrelle, est reçue dans un petit bâtiment isolé sur la place Bourbon. On va y puiser l'eau destinée à être bue. Une autre source arrive dans le bâtiment des bains civils; enfin la troisième jaillit dans l'hôpital militaire, et porte le nom de Bain-Patrice.

On pense que ces trois sources arrivent du sud-ouest : leur température n'est pas la même ; la source chaude donne 58°,75 centigrade; celle des bains civils, 57°,50, et celle de l'hôpital 50°, 00.

Les eaux de Bourbonne ont été souvent soumises à l'analyse : on a toujours trouvé que le principe dominant était le chlorure de soude. L'une de ces analyses donne les proportions suivantes :

Sur un litre d'eau.

1.°	hydrochlorate	de soude	4 gr.	76325
2.°	id.	de chaux	0	81075
3.°	id.	de magnésie	0	13925
4.°	sulfate	de chaux	1	02750
5.°	id.	de magnésie	0	35775
6.°	carbonate	de fer	0	03125
		Perte . . .	0	02650
			7	15625

Le chimiste qui a fait cette analyse a aussi constaté que l'eau de Bourbonne contenait du gaz acide-carbonique, et que le volume de ce gaz était à celui de l'eau dans la proportion d'un cinquième.

MM. Roumiers et Desfosses ont publié dans un journal, en 1827, une analyse dont voici les résultats :

Sur un litre d'eau.

Bromure et peut-être chlorure de potassium	0 grammes.	069
chlorure de calcium . .	0	081
id. de sodium . .	5	352
sous-carbonate de chaux	0	158
sulfalte de chaux	0	721
	6	381

Plus un peu d'hydrochlorate de magnésie et de matière extractive.

En substances gazeuses (qui forment des bulles qui viennent à la surface de l'eau), à la température de 15° de chaleur et pression 0 mètre 755

oxigène	3 centimèt. cubes
azote	13
acide carbonique . . .	13

Le brome, que les auteurs de cette dernière analyse ont cru rencontrer dans l'eau de Bourbonne, se trouve aussi dans l'eau de mer et peut

servir à expliquer l'analogie qui existe entre l'eau de Bourbonne et l'eau de mer, dont elle ne semble différer que par une moindre quantité de sel. On a aussi trouvé que cette eau avait la saveur du bouillon de veau salé, et légèrement amère ; cette ressemblance peut être occasionée par une matière gélatineuse dont on a constaté la présence dans l'eau chaude, et qui se précipite à mesure que l'eau se refroidit. Le chimiste qui a découvert cette substance, pense qu'elle est le produit de coquillages et d'animaux enfouis dans la terre, qui sont dissous par l'eau chaude.

On pourrait aussi attribuer à la présence de cette matière gélatineuse, l'onctuosité que l'eau de Bourbonne offre au toucher, tandis que les principes salins qu'elle renferme devraient, par leur action sur la peau, produire un effet contraire. L'eau de Bourbonne est très-transparente ; elle peut se conserver pendant six mois dans des flacons bien fermés, sans rien perdre de sa limpidité : elle a une odeur nidoreuse très-peu prononcée, et qui diminue beaucoup lorsqu'elle est froide. On peut la boire au degré de chaleur qu'elle a en sortant de la source, sans que les organes intérieurs en soient trop affectés ; et cependant elle agit très-fortement sur la peau, lui fait contracter une grande rigidité, en diminue la sensibilité et y produit même les effets de la brûlure d'une manière très-remarquable.

La pesanteur spécifique de l'eau de Bourbonne est à celle de l'eau ordinaire, comme 1006,5 est à 1000. On a reconnu que l'eau de Bourbonne n'entrait en ébulition qu'à 106°,4 sous une pression atmosphérique de 0, mèt. 76, tandis que l'eau ordinaire ne demande que 100°. Cette différence n'a rien d'extraordinaire, car on sait que les eaux chargées de sels exigent une plus grande chaleur pour entrer en ébulition; mais ce qu'on ne conçoit pas, c'est que l'eau thermale prise à la source, c'est-à-dire, à 55 degrés de chaleur, exige plus de temps pour arriver à l'ébulition que l'eau ordinaire froide. Si l'eau de Bourbonne se charge difficilement de calorique, elle le perd aussi très-lentement. Ainsi, une quantité égale d'eau thermale et d'eau ordinaire ayant été chauffée à un même degré de chaleur, l'eau thermale n'a été réduite à la température ambiante que treize heures après, tandis que neuf heures avaient suffi à l'eau ordinaire.

Les sécheresses les plus longues et les pluies continues n'ont jamais paru agir d'une manière sensible sur la quantité d'eau thermale que donnent les trois sources. On peut expliquer cette particularité en supposant que l'eau de Bourbonne vient d'une grande profondeur; et comme on a reconnu que la chaleur de la terre augmente à mesure qu'on s'éloigne de sa surface, dans des proportions que l'on a déterminées, on trouvera

aussi, dans cette supposition, l'explication de la chaleur de l'eau thermale (1).

L'eau de Bourbonne agit principalement comme stimulant ; aussi est-elle surtout d'une grande efficacité contre les maladies qui proviennent de la faiblesse des organes. Elle est aussi plus favorable aux tempéramens lymphatiques qu'aux constitutions sanguines ou nerveuses. Les maladies contre lesquelles l'eau de Bourbonne agit d'une manière plus efficace, sont : les paralysies, les rhumatismes, les obstructions, les affections catarrhales, les maladies du système lymphatique, les engorgemens des articulations. Elles sont aussi d'un effet très-puissant contre les luxations, les entorses et contre le raccourcissement des muscles et les douleurs qui sont la suite des blessures. On emploie l'eau de Bourbonne, à l'extérieur, en bains, étuves et douches, et à l'intérieur, en boissons.

L'établissement des bains civils appartenait autrefois aux seigneurs de Bourbonne, auxquels il ne

(1) M. Fourier, secrétaire de l'Académie des sciences, a constaté que la chaleur de la terre augmentait, à peu près, d'un degré centigrade par 25 mètres de profondeur ; ainsi l'eau de Bourbonne viendrait au moins de 58 fois 25 mètres, ou 1450 mètres de profondeur. Mais cette distance doit paraître inexacte, si l'on considère que dans l'espace que l'eau parcourt pour arriver à la surface de la terre, elle doit nécessairement se décharger d'une partie de son calorique. C'est aussi dans ce trajet qu'elle doit dissoudre les sels que l'analyse y a fait reconnaître.

rapportait, en 1304, qu'un droit de six livres. (1). On n'a aucun détail sur les bâtimens qui renfermaient les bains à cette époque, mais il est probable qu'ils étaient peu considérables; car au milieu du 18.e siècle, le bassin n'était encore protégé que par une halle. Jean-le-Bon, qui publia, en 1590, un ouvrage sur Bourbonne, fait une triste peinture de l'établissement thermal à cet époque: il parle d'un bassin construit *pour tous les gens riches et pauvres, vexés de toutes maladies et malandres,* dans lequel il était permis de venir tout nu sans distinction de sexe. Henri IV, pour remédier à de semblables abus, institua, par un édit en date du mois de mai 1603, des intendans généraux et des surintendans des établissemens thermaux.

M. de Chartraire, seigneur de Bourbonne, commença, en 1763, la reconstruction des bains civils. Diderot, qui vit ce nouveau bâtiment en 1770, en donne la description suivante. « Les eaux de ce puits sont conduites par des canaux souterrains à un bâtiment oblong, construit plus bas, et sont reçues dans des bassins carrés et séparés en deux par une cloison. Quand on se baigne on s'assied sur de longs degrés de pierre qui s'élèvent au-dessus ou descendent au-dessous les

(1) Nous citons cette date et ce droit, sans en garantir l'exactitude; car nous les avons empruntés au voyage de Diderot à Bourbonne, ouvrage qui renferme un grand nombre d'erreurs.

uns des autres, et qui règnent le long des bords de ces bassins. C'est là le lieu des bains du peuple. Il ajoute : les particuliers se baignent dans les maisons, dans des cuves de bois ou baignoires ordinaires. On y porte le soir, sur les cinq à six heures, les eaux qu'on prend au puits dans des tonneaux ; et sur les six à sept heures le lendemain, elles sont encore assez et même trop chaudes pour le bain. » Le même auteur dit, que les habitans de La Neuvelle-les-Coiffy avaient *le droit d'user des eaux de toute manière, sans rien payer*, et qu'ils jouissaient de ce privilége, parce qu'on attribuait aux cochons de ce village la découverte des sources de Bourbonne (1).

M. le comte de Mesmes Davaux, seigneur de Bourbonne, fit construire, en 1783, un bâtiment sur un plan différent de celui adopté par M. de Chartraire, son prédécesseur ; ce qui occasiona la destruction d'une grande partie des travaux faits par ce dernier. Il ne reste plus aujourd'hui de ces constructions que le petit bâtiment en forme de temple, situé sur la place Bourbon.

Le gouvernement ayant acquis les bains civils, en 1812, on ajouta de nouvelles constructions à celles de M. Davaux, et cet établissement prit alors un grand développement. Des acquisitions de plusieurs terrains environnans, permirent de

(1) Cette assertion est trop apocriphe, pour que nous y ajoutions aucune réflexion.

dégager l'édifice des bains, et d'y ajouter un jardin qui serait susceptible d'embellissemens.

Le bâtiment est distribué en un grand nombre de cabinets renfermant chacun une baignoire; il y a aussi des cabinets de douche et des étuves.

L'hôpital militaire, situé près des bains civils, est, avec celui de Barèges, le seul appartenant au gouvernement. Il a été fondé par Louis XV, en 1732, et agrandi par Louis XVI, en 1785. On y a ajouté, en 1834, un bâtiment destiné au logement des personnes attachées au service de cet établissement. L'hôpital est ouvert, depuis le 1.er juin au 1.er octobre, aux officiers et soldats malades. Les bains civils sont ouverts toute l'année, mais ils ne sont fréquentés que du 1.er mai au 1.er octobre.

L'église de Bourbonne, dont la construction remonte probablement au 12.e siècle, est petite, basse et humide. Son clocher fut brûlé dans l'incendie de 1717, et elle fut aussi fort endommagée par le feu. On y voyait autrefois les tombeaux de plusieurs seigneurs de Bourbonne: ces tombeaux, construits en chaux sulfatée, ou albâtre gypseux, extrait des carrières de Bourbonne, étaient d'une belle architecture, surtout celui d'Erard de Livron, aux deux côtés duquel on voyait la statue de ce seigneur et celle de Gabrielle de Bassompierre, sa femme.

L'hôtel-de-ville, bâti sur l'emplacement de

l'ancien, n'a rien de remarquable. On a plusieurs fois tenté d'établir un hôpital à Bourbonne, et on a même obtenu de Louis XIV, en 1702, des lettres pour cette fondation ; mais ce projet n'a pas encore été mis à exécution. Il serait cependant à désirer que Bourbonne possédât un hôpital ; car cet établissement serait d'une grande utilité pour les pauvres infirmes auxquels les eaux thermales seraient favorables. Des religieuses de l'ordre de Saint-Charles, distribuent aux pauvres les revenus qui leur sont affectés : ces religieuses sont aussi chargées de l'éducation des filles.

Il y avait, avant la révolution, un couvent de Capucins, situé dans la rue de ce nom, et il reste encore aujourd'hui une partie des bâtimens qui le composaient. On a construit, en 1826, des fontaines dans les différentes parties de la ville ; quelques-unes sont assez belles.

Il y a deux promenades : l'une appelée d'Orfeuil, du nom d'un intendant de Champagne qui la fit planter en 1770, est située dans le vallon des bains ; elle est composée de plusieurs rangs de tilleuls. L'autre est nommée promenade de Montmorency, parce que jusqu'à la révolution de 1789, époque à laquelle la ville en fit l'acquisition, elle formait le jardin d'une maison appartenant à la famille de Montmorency. Cette promenade, plus vaste que la première, est aussi plus belle : elle est dessinée à la française et ren-

ferme un grand nombre d'allées dont la plupart aboutissent à un boulingrin ; elle manque d'une communication directe avec la ville; le chemin qui y conduit, resserré entre deux murs, est très-triste.

Les rues de Bourbonne sont en général très-rapides, irrégulières et disséminées sur un trop grand espace par rapport à la population ; aussi l'ensemble offre-t-il plutôt l'aspect d'un bourg que d'une ville, quoique cependant il y ait des maisons assez bien bâties.

On vient d'établir, à Bourbonne, une manufacture de sucre de betteraves. On y fabrique des bas de fil d'Ecosse fort beaux. Il y a plusieurs coteaux couverts de vignes qui produisent un vin léger assez agréable. La situation de Bourbonne, loin des grandes routes, n'est pas favorable au commerce, aussi y est-il presque nul.

Le sol doit être classé parmi les terrains keupériens : le vallon de la Borne dans lequel on a, dit-on, exploité autrefois des sources salées, pourrait renfermer des bancs de sel gemme. Dans la partie du territoire qui est entre Bourbonne et Coiffy, on trouve de la chaux sulfatée, colorée en gris, en jaune et en rouge : cette espèce d'albâtre a été jadis exploitée et employée dans la construction des tombeaux des anciens seigneurs de Bourbonne, qui étaient placés dans l'église ; on en a fait aussi des autels et des colonnes.

La population est de 3,424 habitans ; el le

s'augmente, pendant la saison des bains, d'une population mobile de cinq à six cents personnes (1).

Bourbonne n'a donné le jour à aucun homme célèbre, et les seuls auteurs nés dans cette ville, sont des médecins qui ont publié leurs observations sur les eaux thermales de leur pays.

Duport (Antoine), né à Bourbonne le 15 juillet 1696, est auteur de thèses latines imprimées à Besançon, en 1721, in-8.°, sous le titre : *Questiones medicæ circa thermas Borbonienses.* Cet ouvrage, écrit dans un style quelquefois emphatique, ne manque pas d'intérêt. En outre de la partie médicale qui est la plus importante, on y trouve des détails sur la ville de Bourbonne et ses environs.

Duport était médecin de l'hôpital de Bourbonne, place qu'avait déjà occupé son père ; il mourut le 21 juillet 1741.

Chevalier(Jean-Baptiste), médecin, né en 1730 et mort le 20 janvier 1803, a publié, en 1772, Paris, *Mémoires et observations sur les effets des eaux de Bourbonne-les-Bains, en Champagne, dans les maladies hystériques et chroniques,*

(1) Il y a cinq foires : 17 janvier, 24 mai, 11 août, 9 octobre, 16 novembre. Bureau de poste aux lettres, poste aux chevaux, brigade de gendarmerie. Bourbonne avait autrefois ses mesures particulières : la pinte contenait 88 pouces 1/8 cubes ; la mesure des graines 1176 pouces cubes ; le journal 400 perches de 8 pieds 3 pouces. Ces mesures étaient en usage dans toute la prévôté de Coiffy.

par M. Chevalier, docteur en médecine à Bourbonne-les-Bains, ci-devant chirurgien à l'hôpital royal et militaire de la même ville.

Mongin Montrol, médecin né à Bourbonne, est auteur d'un ouvrage sur les eaux de Bourbonne, imprimé dans la Gazette salutaire, en 1774, et réimprimé en 1798 et en 1810.

M. Renard (Athanase), né au mois d'avril 1796, et maintenant médecin des bains civils, est de tous les auteurs nés à Bourbonne, celui qui mérite le mieux ce titre. Il a d'abord fait paraître une tragédie en vers, intitulée Atrée et Thyeste ; cette pièce qui n'a jamais été jouée, se fait remarquer par une versification assez pure. M. Renard a encore publié :

Bourbonne et ses eaux thermales, un volume in-8.°, Paris, 1826. Cet ouvrage, élégamment écrit, est le plus complet de tous ceux qui ont paru sur Bourbonne ;

Une dissertation sur le Classique et le Romantique, dans laquelle l'auteur se fait le défenseur du Classique ;

Plusieurs opuscules et des poésies détachées.

En outre des ouvrages sur Bourbonne, écrits par des Bourbonnais, il en existe un grand nombre traitant presque tous spécialement des eaux de Bourbonne, et qui, par conséquent, sont de peu de ressource pour l'historien. Voici la liste de ces ouvrages.

Traité des admirables vertus des eaux chaudes de Bourbonne-les-Bains, en Bassigny, mises en lumière par Hubert Jacob, maître chirurgien, du lieu d'Anrosey, au voisinage de Bourbonne, dont, jusqu'à présent, nul n'a écrit. Lyon, 1590 et 1600.

Des Bains de Bourbonne, par Jean-le-Bon, hétéropolitain, médecin du roi, à révérend père en Dieu, M. De Saint-Belin, abbé de Lacreste. Ce traité a été inséré dans un ouvrage sur la Gaule, imprimé à Lyon, 1590, in-16.

Petit Traicté des eaux et bains de Bourbonne, par M. N. Thibault, docteur en médecine et doyen de ladite faculté de Lengres, à Lengres, 1658, in-12.

Dissertation sur les eaux minérales de Bourbonne-les-Bains, par le sieur H. Gautier, architecte, etc., Troyes, 1776, in-8°.

Traité des propriétés et vertus des eaux minérales, boues et bains de Bourbonne-les-Bains, proche Langres, en Champagne, par N. Juy, chimiste à Bourbonne, Troyes, 1728, in-12.

Traité des eaux minérales de Bourbonne-les-Bains, par M. Baudry, médecin des hôpitaux du roi, etc., Dijon, 1736, in 8°.

Dissertation contenant de nouvelles observations sur les eaux thermales de Bourbonne-les-Bains, par Juvet, 1750.

Lettre sur les eaux de Bourbonne, par Martin de l'Aubeypie, 1809.

Notice sur Bourbonne, par Petitot, 1822.

Notice sur Bourbonne et ses eaux thermales, par Lemolt, Paris, 1830, in-8°.

Précis des eaux thermales de Bourbonne-les-Bains, par Ballard, Bourbonne, 1831, in-8°.

Lettre à M. Hase, sur une inscription latine du second siècle, trouvée à Bourbonne-les-Bains, le 6 janvier 1833, et sur l'histoire de cette ville, par Berger de Xivrey, Paris, 1833, in-8°. Cet ouvrage, entièrement historique et plein de recherches, est le plus savant de tous ceux qui ont été publiés sur Bourbonne.

Nous pourrions encore ajouter aux ouvrages que nous venons de citer, plusieurs notices insérées dans les journaux scientifiques : le voyage de Diderot à Bourbonne, publié dans sa correspondance, et les notes manuscrites de Jacques Vignier.

BOURG.

Le village de Bourg fait partie du canton de Longeau ; sa population est de 575 habitans. Il est situé sur une hauteur, quelques maisons seulement sont bâties sur la pente de la montagne ; à deux lieues de Langres, et près de la route de Langres à Dijon et à Gray. Son sol appartient au calcaire jurassique. On trouve des roches

escarpées dans plusieurs parties de son territoire : les plus remarquables sont celles qui sont près de la route et au pied desquelles le ruisseau de Cherey prend sa source. Il y avait autrefois un étang dans le vallon qui est au bas du village.

Charles-le-Gros donna au prévôt de l'église de Langres, quelques propriétés avec leurs colons main-mortables, situées à Bourg *au comté de Langres*, du consentement de Milon II, comte de Langres, par lettres du 15 janvier 887.

A l'extrémité de la montagne, sur laquelle le village est bâti, il existait un château-fort qui appartenait aux évêques de Langres, et dans lequel ils faisaient souvent leur résidence. On voit qu'en 1236 l'évêque Robert de Torotte, étant dans son château de Bourg, confirma un acte fait au profit du prieuré de Saint-Geosmes. Louis de Poitiers, par une lettre datée de son château de Bourg, approuva, en 1319, l'érection d'une chapelle à Thorn. Jean Desprez, évêque de Langres, étant dans le même château, qui *était alors fort beau et fort logeable*, dit Vignier, approuva et signa un acte en faveur du même prieuré de Saint-Geosmes, le 4 juillet 1342, et un acte pour l'abbaye de Bèze, le 20 juillet de la même année. Le privilége, accordé aux habitans de Langres, de ne pouvoir être *tiré en justice hors de la ville*, fut confirmé, à Bourg, par Guillaume de Poitiers, le 9 août 1358. Enfin,

une lettre dans laquelle l'évêque Bernard de Latour autorise Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, à faire faire la dédicace de la Chartreuse de Dijon, est encore datée du château de Bourg, le 1.er août 1384.

Le cardinal Louis de Bar, évêque de Langres, fonda ou rétablit, en 1413, le prieuré de Cherey, au bas du château, et y plaça des Hyéronimites qui ne l'occupèrent que peu de temps. Il fut ensuite réuni à la cure de Bourg qui dépendait du prieuré de Saint-Geosmes. Il existait encore, il y a peu d'années, une petite chapelle à Cherey.

Guy Bernard, dans le dénombrement du temporel des évêques de Langres, qu'il fournit à Louis XI, en 1463, porte : *le chastel chastellenie et maison fort de Bourg.*

Pendant les guerres des Anglais, sous Charles VII, le château de Bourg, qui appartenait alors à l'évêque Charles de Poitiers, partisan des Anglais, fut démoli par les Langrois, parce qu'il avait été occupé par ces ennemis de la France, et avait servi de refuge aux troupes qui cernaient la ville de Langres restée fidèle au parti du roi ; au commencement de 1434, Guillaume, seigneur de Châteauvillain et Grancey, lieutenant du roi ès ville et duché de Langres, sollicita, au nom des habitans de cette ville, et obtint de Charles VII, l'approbation de cette démolition. Depuis cette époque, le château n'a pas été reconstruit ;

on voit encore les fossés qui le séparaient de la montagne, mais il ne reste aucune ruine. Du lieu où il était placé, on jouit d'un aspect magnifique: la vue d'abord resserrée, du côté du midi, entre deux montagnes couvertes de bois, s'étend ensuite sur toute la belle vallée de la Vingeanne, et se termine, à l'horizon, par les montagnes de Dijon; à l'est, l'œil plonge sur la route qui passe au pied de la montagne, et, à l'ouest, le village de Bourg fait un point de vue charmant. Cette position était l'une des plus belles que l'on pût choisir, dans les environs de Langres, pour bâtir un château. Et quand les tours du manoir des évêques de Langres s'élevaient sur le rocher de Bourg, elles devaient produire, vues depuis l'étang situé dans la vallée, un effet magnifique.

On a découvert, au mois d'août 1834, près de la Croix-d'Arles, sur le territoire de Bourg, un autel votif, en pierre, de forme carrée et de 43 centimètres de hauteur: l'inscription suivante est gravée sur une de ses faces.

MAR
ET . BEL
AVGV
FAVS. M
. . . . .
V . S . L . M

Cette inscription, dont les caractères sem-

blent appartenir au deuxième siècle, peut être traduite ainsi : *à Mars et au belliqueux Auguste, Faustus, soldat*, ou *marcus*, puis une ligne effacée, et ensuite, *pour l'accomplissement d'un vœu fait volontairement au mérite*. On pourrait encore la traduire de la manière suivante : *à Mars et à Bellone, Augustus faustus, etc.* Cet autel, qui n'est orné d'aucune sculpture, est conservé à Langres.

On a encore trouvé, dans le même lieu et à la même époque, divers fragmens antiques. Sur l'un on voyait un cheval, sculpté en relief, surmonté d'une inscription dont on ne pouvait plus distinguer que les lettres ... A.PR.; au-dessous de ce bas-relief, on voyait, au milieu de caractères illisibles, les lettres . . . OTO. Un autre fragment avait aussi conservé la fin d'une inscription. Enfin, un autel semblable à celui dont nous avons parlé, mais sans inscription, a encore été découvert dans la même fouille, qui n'a pas eu un développement de plus de 2 mètres de diamètre, sur un peu plus d'un mètre de profondeur.

S.t BROING-LES-FOSSES.

Le village de S.t Broing est partagé en deux parties, l'une est bâtie sur une montagne et l'autre dans la prairie qui est au bas : cette dernière partie est humide, malsaine, et exposée aux maladies épidémiques. Les vignes de S.t Broing produisent un vin assez bon, mais d'une qualité inférieure à celle des vins d'Aubigny et des villages environnans.

Au mois de janvier 1434, Charles VII donna aux habitans de Langres, abolition de ce qui s'était passé pendant la guerre des Anglais, leur confirma leurs franchises et priviléges, et approuva les démolitions qu'ils avaient faites des forteresses de *Saint-Broincgt*, de Changey, de Bourg et autres, qui avaient été nuisibles au pays de Langres pendant la guerre. Ces lettres furent obtenues par l'entremise de Guillaume de Châteauvillain, lieutenant du roi en Champagne ès ville et duché de Langres.

S.t Broing, ou S.t Beroing, est appelé dans les anciennes chartes *Sanctus Benignus*, et son nom est évidemment dérivé de S.t Bénigne.

Ce village, après avoir appartenu à des seigneurs particuliers du nom de S.t Broing, passa aux évêques de Langres, qui y possédaient toute justice.

Il relevait du bailliage de Montsaugeon, et avait une mairie héréditaire. S.t Broing est aujourd'hui du canton de Prauthoy, population 507 habitans, à 5 lieues et demie au sud de Langres.

Au lieu où est maintenant la ferme de Sussy, Subcy ou Soucy, on fonda ou on répara, vers l'an 1141, une maison hospitalière destinée à servir de logement aux voyageurs et principalement aux pélerins qui, dans le 12.e siècle, se rendaient en foule à Rome et à Jérusalem. On croit qu'avant la fondation de cet hôpital, Sussy, dont le nom vient de *subsidium,* secours, était un lieu de station romaine ou mansio. La charte donnée à Sussy est signée de Godefroy, évêque de Langres et de S.t Bernard. On y voit que les principaux bienfaiteurs furent Eudes de S.t Beroing et ses fils Maurice et Bartholomin ; Odo de Balesmes, Henry, seigneur de Rochetaillée, Hue de Rouvre, Alerme d'Isômes, Guy et Luc de Dommarien, Albert de Montsaugeon, etc. Plus tard, l'hôpital de Sussy fut transformé en prieuré, et, en 1697, il fut réuni à l'hôpital de Langres, auquel il appartient encore. Sussy est situé près de la route de Langres à Dijon, au pied du mont Musard, entre S.t Michel et Prauthoy. On y voit encore une petite chapelle.

BUSSIÈRES-LES-BELMONT.

Ce village fait partie du canton du Fays-Billot. Sa population est de 1440 habitans; à 6 lieues sud-est de Langres. Il est situé dans une position pittoresque, à la jonction de deux vallées : comme il couvre plusieurs coteaux, ses différentes parties se font point de vue l'une à l'autre et présentent des aspects très-variés. L'église est bâtie sur le sommet de l'un de ces coteaux et domine le village. Elle a été construite en 1722, avec le produit d'une vente de bois et les cotisations particulières des habitans; elle est l'une des plus belles de l'arrondissement. Les maisons de Bussières sont en général assez bien bâties, et plusieurs rues sont pavées.

Le territoire de Bussières était autrefois partie en Champagne et partie en Bourgogne ; il était divisé en plusieurs seigneuries ayant chacune un château. La seigneurie de Bussières, ou grande seigneurie ; la seigneurie de Vesvrechien, la seigneurie de Sansseverine ou Champ-Severaine (deux fermes du nom de ces seigneuries marquent encore la place où elles étaient), la seigneurie de Pointé et de Gesans, ou basse seigneurie. Aucunes localités n'ont conservé les noms de

ces derniers fiefs; on sait seulement qu'ils étaient situés en Bourgogne. Nous pensons qu'ils devaient être à l'est de Bussières, du côté de Poinson (1).

L'acte de fondation de l'abbaye de Belmont (environ 1150) porte que « Guy et Philippe d'Achey, Girard de Conflans et Richard, son frère, ont donné à M. Pétronille, ou Perrette, leur sœur, toute la montagne dite Belmont, pour bâtir une abbaye, et en cas que cela ne suffise pas pour cinq charrues, ils y ont ajouté de la terre de Bussière ce qui s'en manquera. »

En 1230, des religieux de l'ordre de S.t Antoine des Ardents achetèrent de Gérard, chevalier, la moitié de la seigneurie de Vesvrechien.

Philippe de Chauvirey était seigneur de Bussières en 1297, et il fit cette année une donation à l'hôpital de Grosse-Saulve.

En 1417, Jean de Rougemont, seigneur de Bussières (2), qui avait été en hostilité avec les habitans de Langres, probablement par suite des troubles qui signalèrent le règne de l'infortuné Charles VI, fit avec ces habitans un traité de paix que nous allons rapporter.

(1) Ce village était, ainsi que le Fays-Billot, de Bourgogne, quoique entouré par la Champagne.

(2) Il n'était probablement que seigneur de Bussières en partie, et devait posséder les fiefs de Gesans et de Pointé, situés en Bourgogne, puisque la duchesse de Bourgogne intervint dans la discussion qu'il eut avec les habitans de Langres.

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et auront, Pinard d'Isômes, licencié ez lois et lieutenant de noble homme *Robert* de Longchamps, escuyer, bailly de Lengres, salut : savoir faisons que aujourd'hui les bourgeois et habitants de la ville et cité de Lengres, assemblés de nostre licence en l'église des Frères-Prêcheurs dudict Lengres, par-devant nous ont dit et exposé que comme noble et puissant seigneur, monseigneur Jean de Rougemont, chevalier seigneur de Bussières, si ait eu plusieurs quérelles et demandes *contre* iceulx bourgeois et habitants, et eulx contre luy, et *que* chacune d'*icelles* parties disoit et maintenoit avoir eu et soutenu plusieurs dommaiges et inconvénients, tant en perdition de *vins* et de biens, montants à grandes sommes d'argent, comme aultrement, dont lesdicts bourgeois et habitants étoient en grande guerre et débats envers ledict seigneur de Bussières ; et de cette matière, si soit meslée notre très-redoubtée dame madame la duchesse de Bourgoigne, comtesse de Flandre, d'Artois et Bourgoigne ; révérend père en Dieu, monseigneur l'évêque duc de Lengres, et noble seigneur messire Jean de Vaux, seigneur de Courtin, chancelier de très-hault et très-puissant prince monseigneur le duc de Bourgogne, et aultres du conseil dudict seigneur.

Lequel monseigneur le chancelier, pour paisier lesdicts débats et pour norrir paix, amour et tran-

quillité entre ledict monseigneur de Bussières et iceulx bourgeois et habitants, *si est tenu en icelle ville et cité,* et après que lesdicts bourgeois et habitants ont dit et proposé à l'encontre d'icelui seigneur de Bussières, tout ce qu'ils ont voulu dire et proposer, et ledict seigneur de Bussières à l'encontre d'eulx, de tous les débats que ledict seigneur de Bussières avoit avec les habitants d'icelle ville et cité, et lesdits bourgeois et habitants avec ledict seigneur de Bussières, ont icelles parties demouré et demourent perpétuellement en bonne paix et accord, par ces présentes, sans que iceulx bourgeois et habitants ou aulcuns d'eulx puissent jamais aulcunes chouses quereller ni demander audict seigneur de Bussières, ses tenants, alliés, aidants, adhérants et favorisants, pour quelques perdes et dommaiges que iceulx tenants et aidants leur aient faict en commun ou en particulier. Pour quelque voie ou manière que ce soit, et d'iceulx *perdes* et dommaiges de leur plein gré, sans force, violence ou inductions aulcunes, ont faict et font quittance perpétuelle audict seigneur de Bussières, tous ceulx qui l'ont suivi, ses adhérants et alliés quelconques, et qui pour occasion dudict seigneur de Bussières, leur pourroient avoir été faicts et pourtés, et ont promis et promettent lesdicts bourgeois et habitants, par ces présentes, par la foy et serment de leur corps et sous l'obligation de tous leurs biens, que pour cause et oc-

casion desdicts dommaiges et perdes qu'ils ont eues et soutenus par l'ordre dudict seigneur de Bussières, ses alliés vivants et adhérants, et chouses avant dictes, eulx ou aulcun d'eulx ne demanderont jamais aulcune restitution en quelque manière que ce soit; et des chouses susdictes, iceulx bourgeois et habitants, des maintenant, font quittance . . . . à icelui messire de Rougemont, sesdits tenants et aidants, et pour eux et leurs hoirs, sans fraude ou mal . . . et afin que ces chouses aient plus grande force, et nous avons faict mettre à ces présentes le scel et contrescel du bailliage de Lengres, à la jurisdiction de laquelle cour et tous autres spirituelles et temporelles, conjointement ou divisement devant plaid entamé, litis contestations faictes en la cause ou après lesdicts bourgeois et habitants, se sont soumis et soumettent par ces présentes lettres, qui furent faictes et données audit Lengres, le vingt-quatrième jour de juillet l'an 1417.

Signé en fin, CHANDILLY.

Collationné à l'original, étant en parchemin, sain et entier représenté, et par le notaire au bailliage dudit Bussières, soussigné.

Signé RENAUDOT (1).

(1) Une expédition authentique de ce traité est conservée dans les archives de la commune de Bussières, avec plusieurs documens historiques qui concernent cette commune.

Marguerite de Chauvirey, *dame et possesseuse de Bussières,* donna, le 31 juillet 1420, du vœu, autorité, volonté et licence de Jean de Choiseul, seigneur d'Aigremont, son mari, et moyennant 80 livres tournois, affranchissement du droit de servitude et *main-morte* à ses vassaux de la haute seigneurie de Bussières, qu'elle tenait *du droit de franc aleu, sans redevances à qui ce soit pour fiefs, arrière-fiefs, etc.*

Les religieux de Saint-Antoine-des-Ardents acquirent, en 1435, la seconde partie de la seigneurie de Vesvrechien, de Jean de Vergy, seigneur de Bussières. Les mêmes religieux achetèrent encore, par acte passé, en 1457, au nom de Guillaume de Vaugelay, commandeur de leur ordre, les seigneuries de Bussières et de Sansseverine, de Thibault de Neufchatel et de Marguerite de Chauvirey sa femme (1). *Lesdites seigneuries consistant en villes, terres, seigneuries, maisons fortes, fossés, riers, vergers, prés, terres arables et non arables, tant en bois comme en plain; en hommes, femmes, bourgeois et bourgeoises et quelqu'état et conditions qu'ils soient, leurs tenements, maisonnements, tailles, rentes, cens, issus et revenus, fours, moulins banaux, non banaux, pasnayer, paisonnages, paturages, en*

(1) Probablement celle dont nous avons déjà parlé, et qui avait épousé en secondes noces Thibault de Neufchatel.

toute justice, haute, moyenne et basse, en épaves, extraves, confiscations de corps et de bien, collation de bénéfices, droits, prérogatives, garde d'église, en main-morte, serve condition, en corvées quelqu'elles soient, en geline, en fiefs riers-fiefs, etc.

Les religieux de S.t Antoine craignant que leur seigneurie qui était toujours indépendante fût exposée aux incursions des seigneurs voisins, sollicitèrent de Louis XI, mais inutilement, des lettres d'amortissement avec la remise de la finance. Jean de Rochefort, commandeur d'aumosnières, ordre de S.t Antoine, adressa la même demande, en 1467, en exposant que c'est avec les dons des personnes *ayant dévotion en monseigneur saint Antoine, que l'on a acquis à l'hôpital d'aumosnières, la terre et seigneurie de Bussières, en laquelle demeurent de pauvres ménagiers, laboureurs qui labourent et entretiennent des terres et maisons audit lieu, pour le nourrissement des pauvres dudit hôpital.* Louis XI accorda, le 18 décembre 1467, des lettres d'amortissement qui furent enregistrées à l'élection de Langres, le 12 juillet 1468, et réserva en échange la foi et l'hommage de la seigneurie de Bussières et de ses dépendances, qu'il inféoda à la grosse tour de Sens. Il établit pour droit féodal une messe avec procession et bénédiction, que les religieux devaient célébrer tous les lundis pour la prospé-

rité du roi et de ses successeurs. Les lettres d'amortissement furent renouvelées par tous les rois jusqu'à Louis XV.

Louis XI accorda encore aux habitans de Bussières par une autre charte, exemption de tailles, gabelles et autres impôts royaux; mais ce village fut plus tard soumis à la capitation.

Les Antonins achetèrent enfin d'un sire de Grammont, seigneur de Saulles (23 août 1505), les fiefs de Pointé et de Gésans (1), et réunirent ainsi les diverses seigneuries de Bussières.

En 1636, au mois de septembre ou d'octobre, tandis que le prince de Condé, le vicomte de Turenne, le cardinal de Lavalette et le duc de Weymar, réunis à Langres, délibéraient sur les dispositions à prendre pour s'opposer au général Galas qui arrivait en France à la tête de 80,000 Allemands, Bussières, le Fays-Billot et Coublanc furent pris et ravagés par Forkatz, général Croate, qui était venu peu de temps avant secourir la ville de Dôle attaquée par les Français, et qui allait alors au-devant de Galas afin de protéger son entrée en France. Les différens châteaux de Bussières furent ruinés à cette époque.

Les religieux de S.t Antoine qui s'étaient probablement d'abord établis à Vesvrechien, leur

(1) Ces fiefs relevaient des seigneurs du Fays-Billot; ils ne furent affranchis que postérieurement à l'acquisition qu'en firent les Antonins.

première acquisition, vinrent ensuite habiter le Château de Bussières, situé sur un coteau au nord du bourg, dans une charmante position. Ce château, qui existe encore aujourd'hui en partie et dont la construction qui n'a rien de remarquable ne remonte pas au-delà de 1640, a été habité, jusqu'à la révolution de 1789, par les Antonins qui avaient été réunis à l'ordre de Malte.

On voit dans un dénombrement de 1528 que le château de Sansseverine était déjà détruit à cette époque ; mais les fossés qui l'entouraient existent encore aujourd'hui. On ne connaît pas même, comme nous l'avons déjà dit, la place qu'occupaient les fiefs de Pointé et de Gésans, qui cependant étaient encore habités en 1750.

Bussières était, en 1795, chef-lieu d'un canton qui fut peu après réuni à celui du Fays-Billot. Le village de Belmont qui faisait partie de la commune de Bussières et lui a donné son nom, en a été séparé par ordonnance du 9 août 1831; mais la division de l'administration n'a été opérée que le 28 mai 1835.

On fabrique à Bussières beaucoup d'ouvrages de vannerie, et plusieurs ouvriers travaillent dans ce genre avec une grande perfection. Il y a sur son territoire un grand nombre d'oseraies, dont les produits sont employés dans le pays. Foires : le 1er lundi de mars, le 1er lundi de juin, le 22 septembre et le 1er lundi de décembre.

Ce village avait autrefois une pinte particulière qui n'était en usage que dans l'intérieur de cette commune; elle contenait 124 pouces un tiers cubes.

Le sol de Bussières mérite de fixer l'attention des géologues. Au sud, on trouve un calcaire appartenant au terrain jurassique, et le calcaire à gryphites ou blue-lias des Anglais qui forme l'étage moyen du terrain liassique; au nord, on rencontre les marnes liassiques, un banc considérable de grès du même terrain (1). Ce grès qui jouit de la propriété de supporter le feu le plus violent sans se fendre, est exploité pour la construction des hauts-fourneaux et expédié fort loin. Il contient 0,80 de silice. Au-dessous de ce grès, on trouve le calcaire magnésien, ou dolomie du terrain keupérien; les marnes, la houille et la chaux sulfatée du même terrain (2). La houille est de bonne qualité, brillante, et contient peu de souffre; elle est mélangée à des schistes renfermant des empreintes de roseaux. Il s'était formé, il y a quelques années, une société pour son exploitation : les premières fouilles furent faites à droite du ruisseau qui vient du Fays, et semblèrent annoncer un heureux résultat; on trouva un

(1) Le quadersandstein ou keuper sandstein des Allemands.

(2) Cette dernière substance, qui n'avait point encore été employée, est maintenant l'objet d'une grande exploitation.

filon de houille à 25 pieds à peu près, mais son épaisseur n'était pas assez grande pour qu'il fût exploité avec avantage, et les sondages opérés à une grande profondeur dans diverses parties du territoire, n'ayant pas indiqué un filon plus épais, on fut forcé d'abandonner l'entreprise.

En outre des différens terrains que nous venons de citer, on rencontre encore à Bussières deux rochers de granits, l'un rose et l'autre gris, et de nombreux fragmens de quartz. Ainsi dans cette seule vallée on trouve réunis, le terrain jurassique, le terrain liassique, le terrain keupérien et le terrain primitif. Nous croyons que Bussières est la seule localité du département où l'on rencontre ce dernier terrain; il s'y présente sans transition au milieu d'un terrain auquel il n'appartient pas, et à 15 lieues au moins de terrains semblables.

CELLES.

En 1567, quatorze mille reitres qui étaient venus en France au secours des protestans, brûlèrent, en retournant dans leur pays, les villages de Celles, Marcilly, Andilly, etc.

Un manuscrit, d'environ l'an 1200, renferme

une légende de S.t Vinard, patron de Celles, dans laquelle on lit que ce saint était fils de S.t Genit, chevalier romain et d'Aetia ; qu'après avoir été baptisé par le pape Sixte II, il fut jeté dans une fournaise par l'ordre du comte Dioscore ; mais qu'ayant échappé à ce supplice d'une manière miraculeuse, il se retira en Bourgogne et se fixa à Celles où il mourut. Cette légende est aussi rapportée dans les bréviaires du diocèse de Langres. Vignier dit dans sa décade manuscrite, qu'elle est entièrement apocriphe et copiée sur la légende de S.t Genoul, évêque de Cahors.

On exploite à Celles un grès d'un grain très-fin, avec lequel on fait des meules à aiguiser excellentes pour les couteliers, et qu'on expédie dans toute la France. Le sol doit être rangé parmi les terrains keupériens.

Canton de Varennes, à 4 lieues trois quarts nord-est de Langres. Population, 423 habitans.

CELSOY.

Celsoy est situé au bas d'une montagne, à 2 lieues et demie à l'est de Langres, canton de Neuilly. Population, 351 habitans. On y récolte un vin commun.

Ce village est la patrie de Guibert, dit de Celsoy, médecin des rois de France Jean II et Charles V, et très-savant pour le temps où il vivait. Ayant acquis une fortune considérable, il fit bâtir dans le village où il était né, l'église qui existe encore aujourd'hui, et voulut y être enterré dans un caveau placé à gauche de l'autel. La tombe qui lui fut élevée près de l'entrée de ce caveau, est très-curieuse par la manière dont elle est gravée et par l'inscription qui l'entoure. Au milieu d'une ogive qui occupe le centre de la tombe, Guibert est représenté enveloppé d'une grande robe et assis dans une chaire gothique; devant lui est un livre ouvert sur un pupitre; à ses côtés et à ses pieds sont plusieurs personnages plus petits que lui et occupés à lire ou à écouter, ce sont probablement ses élèves. Au-dessus de la tombe on voit le Père éternel tenant devant lui l'enfant Jésus; entre ce groupe et la grande ogive que nous avons décrite, se trouvent six petites ogives renfermant chacune une figure; ces six personnages semblent adorer le Père éternel : deux d'entr'eux portent un encensoir, deux autres une coupe, l'un joue du violon et l'autre pince d'une espèce de guitare. Les deux grands côtés de cette tombe sont encore ornés de plusieurs ogives renfermant divers personnages. Toutes ces gravures remarquables par le dessin et la richesse des ornemens, sont d'une exécution parfaite et très-

bien conservées. Les têtes et les mains des personnages qui sont dans la grande ogive étaient probablement autrefois en bronze, mais elles ont été enlevées et laissent un vide désagréable à l'œil.

Voici l'inscription qui entoure la tombe ; elle a été rapportée dans l'Annuaire de 1811, mais d'une manière très-inexacte :

Cy gist la fleur a odeur fine
De science de medecine,
Maistre Guibert, die de Celsoy,
Lequel . . . . ,
. . . . . ceste chapelle faire
Et fundee de grant doaire
Maistre fu es ars excellent
Et en medecine . . . . . .
De la pratique souverain
Pareil na . . . en corps humain.
Medecin fu des rois de France
Jehan et deux Charles V sans doubtance
De benefices habundance
Ut et du surplus soufisance.
Trois pledes ut cathedraulx
Laon Chalons et aussi Meaulx
A Paris en sol bel manoir
Fini ses jours por dire voir
L'an de grâce M. CCC et X (1)

(1) Il doit y avoir une erreur dans cette date, et il faut ajouter un

Et IIII ce m'est advis
Ou mois d'aoust pres de la fin
Jour de S. Augustin.
Priez Dieu de cuerts loial
Qu'il lui doint son palais roial.

Cette inscription est remarquable par l'originalité de son style. Nous avons laissé en blanc plusieurs mots que nous n'avons pu lire. La tombe sur laquelle elle est gravée, a 2 mètres 90 centimètres de long, sur 1 mètre 50 centimètres de large; elle nous a paru être en pierre dite de liais, qu'on emploie à Paris pour toutes les sculptures qui ornent les bâtimens de cette ville.

Depuis une quinzaine d'années, cette tombe a été enlevée de la base en pierre sur laquelle elle était placée à l'entrée du caveau, et elle sert maintenant de pavé dans l'église. Déjà une partie de l'inscription a été effacée par les pas qui chaque jour la foulent, et si elle n'est pas replacée au lieu qu'elle occupait autrefois, et d'où l'on n'aurait jamais dû l'enlever, elle sera bientôt détériorée.

L'église de Celsoy est d'une architecture simple, mais elle est bâtie avec soin. Comme dans un grand nombre d'églises des environs de Langres, les fenêtres gothiques ont été murées, ce qui nuit

C et lire, l'an de grâce M. CCCC. etc.; car le roi Jean II n'a commencé à régner qu'en 1350; Charles V n'est monté sur le trône qu'en 1364, et il n'est mort qu'en 1380.

beaucoup à l'effet général. Cette dégradation est surtout affreuse pour les fenêtres du fond des églises, qui ordinairement produisent un bel effet et qu'on remplace dans la plupart des églises de la campagne par de mauvais tableaux ou même par des nuages barbouillés sur une boiserie; comme si le ciel n'était pas le plus beau tableau, et si les nuages naturels ne valaient pas ces nuages informes et contournés dus au pinceau d'un peintre en bâtiment.

CHALANCEY.

Chalancey est bâti sur l'une des plus hautes montagnes de l'arrondissement de Langres; on y jouit d'une vue fort étendue, principalement depuis le donjon du château et depuis le parc. On distingue au sud-est le Mont-Blanc et plusieurs autres montagnes des Alpes qui se découpent sur le ciel au-dessus de la chaîne du Jura; au sud, on découvre le mont Afrique situé près de Dijon, et à l'est la vue se prolonge jusqu'aux montagnes des Vosges.

Ce village placé autrefois à la frontière de la Champagne et de la Bourgogne, est encore aujourd'hui à la limite des départemens de la Haute-

Marne et de la Côte-d'Or. Sa position l'a rendu plusieurs fois le théâtre des guerres entre les seigneurs de Champagne et de Bourgogne.

Guillaume de Châteauvillain, comte de Grancey et baron de Chalancey, puissant seigneur de Bourgogne et conseiller intime de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, ayant quitté la cour de ce prince pour passer à celle de Charles VII, les châteaux qu'il possédait dans la Bourgogne furent rasés, et ayant été fait prisonnier, en 1431, il fut obligé d'engager sa terre de Pichange pour payer sa rançon fixée à mille saluts d'or. Peu de temps après, étant alors gouverneur de Langres pour Charles VII, il s'engagea dans une guerre particulière contre les seigneurs de Vergy qui étaient restés attachés à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

Voici comment on croit que commença cette guerre. Les seigneurs de Vergy affectionnaient beaucoup l'abbaye de Theuley, dont ils étaient les principaux bienfaiteurs et qui était le lieu de la sépulture de leur famille ; Guillaume de Châteauvillain pensa qu'en ruinant cette abbaye il se vengerait des Vergy, et résolut d'aller la piller. Ce fait est rapporté de la manière suivante dans le martyrologe de l'abbaye de Theulley ou Thully. « Quand vint à une heure apres minuit la garnison de gens d'armes qui étoient environ LXXX chevaux venirent courre et rober ladite abbaye

de Thully, et emportèrent tant comme porter en purent, chargé leurs chevaux, tant linceaulx, tavoilles, lingeries, lars, coules, escapulaires, robes, petits chapprons, couvre-chefs et autres meubles, tant des religieux, comme des serviteurs, et XL paires souliers tout neufs; et si amenèrent le clacelier prisonnier dam Odo, et les autres moines n'amenèrent point; car s'enfuirent, l'un ça, l'autre là, en dementiers qu'ils rompirent les portes : car il ne demoura porte ni serrure à rompre en toute l'abbaye. Par ainsi fit le Chatel-Vilain grand dommage en ladite abbaye; et aussi emportèrent de bon argent à Chalancey. »

Le sire de Châteauvillain ne s'applaudit pas long-temps de la basse vengeance qu'il avait exercée contre les seigneurs de Vergy; car aussitôt que ceux-ci furent informés du pillage de l'abbaye, ils marchèrent contre lui à la tête de 1200 hommes : Selongey, Ceussey et Gemeaux, qui lui appartenaient, furent pillés, et Chalancey fut assiégé. Le château était alors bien fortifié : outre le donjon, quatre tours, liées entr'elles par des murs élevés, et une galerie intérieure de communication, entouraient la cour; de larges et profonds fossés taillés dans le roc et remplis d'eau par la fontaine qui y prend sa source, en défendaient l'approche. Enfin la montagne sur laquelle le château était bâti, étant escarpée de

deux côtés, rendait l'attaque difficile. Ce château fut cependant pris, brûlé et démoli en partie.

Non contens de cette vengeance, les sires de Vergy établirent leurs troupes dans la forêt de Chamberceau située vis-à-vis Chalancey, et, leurs soldats sortaient chaque jour de cette forêt pour enlever dans la campagne les bœufs, les troupeaux et même les paysans; de sorte que les terres restèrent incultes. Enfin, encouragés par ces succès, les seigneurs de Vergy assiégèrent Grancey qu'ils prirent aussi, et vinrent même ravager les environs de Langres, parce que Guillaume de Châteauvillain était gouverneur de cette ville. Celui-ci dénonça au roi ces excursions faites sur le territoire français, et lui demanda des troupes pour en punir les auteurs. Ayant obtenu, en 1434, un secours de 1500 hommes, il les réunit aux soldats fournis par la ville de Langres, et, après avoir ravagé à son tour les terres des sires de Vergy, reprit Grancey, Chalancey et Villers.

Cette guerre que l'on devait croire terminée, recommença de nouveau avec le même acharnement. Jean de Vergy, furieux des pertes qu'il avait éprouvées, vint mettre le siége devant Langres avec des troupes plus nombreuses que celles qu'il avait eues jusqu'alors, et envoya un héraut-d'armes sommer la ville de se rendre; pour

toute réponse, on garda prisonnier ce héraut qui s'appelait Germole, et, après une défense de dix ou douze jours, les Bourguignons furent forcés de lever le siége (1).

(1) Les différens auteurs qui ont parlé de cette guerre du seigneur de Châteauvillain avec les sires de Vergy, ne sont pas d'accord. Golut, Monstrelet, l'Annuaire du département de la Haute-Marne de 1808, une notice sur Chalancey par M. de Vivey, publiée en 1808, l'histoire de Bourgogne par Courtepée, etc., racontent d'une manière entièrement différente les faits qui ont rapport à cette guerre. Il était difficile de se décider entre ces divers auteurs; le récit que nous avons donné est extrait de plusieurs de ces ouvrages. Nous donnons ici la version de Monstrelet qui est celle qui diffère le plus de l'opinion que nous avons suivie. « Item, en c'est an (1432) s'esmeut grand discord entre messire Jean et messire Antoine de Vergy, chevaliers de Bourgogne, d'une part, et le seigneur de Chasteau-villain d'autre part, par le moyen duquel ils commencèrent à faire guerre ouverte l'un contre l'autre. Et adonc le seigneur de Chasteau-villain afin qu'il peut estre plus fort pour grever les dessusdits; il se tourna du party du roi Charles, avec luy Messire Légier de Tousteville, Jean de Verpelleurs, et aucuns autres gentils-hommes, qui, longtemps par avant estoient ses alliez, et bien vueillans, en enfraingnant le serment qu'ils avoient au duc de Bourgongne leur naturel seigneur : duquel par avant icelui seigneur de Chasteau-villain, avoit été moult familier, et avec ce renvoya au duc de Bethfort son ordre, qu'il avoit porté longue espace. Pour lequel renvoy iceluy duc fut moult indigné vers luy, et le blasma grandement en la présence de celuy, qui ledit ordre rapporta, pour ce que ainsi avoit faulsé son serment vers luy : et pareillement en fut ledit duc de Bourgogne très-mal content quand ce vint à sa cognoissance. Si rescrivit aux gouverneurs de ses pays de Bourgongne, que par tous les moyens que faire se pourroit, ils meissent peine de le grever et subjuguer, lesquels, en obeyssant audit duc meirent son mandement à exécution. Toutesfois à l'occasion de celle guerre les pays de Bourgongne eurent grans affaires; parce que ledit seigneur de Chasteau-villain avoit plusieurs forteresses, lesquelles il garnist de

Peu de temps après les évènemens dont nous venons de parler, le château de Chalancey était passé dans une autre famille, et appartenait, en 1454, à Claude Siclier.

Il paraît que le lieu où est situé Chalancey, était déjà habité aux temps des Gaulois et des Romains; car on a découvert, en 1834, près du château, des médailles gauloises en argent, et on y avait déjà trouvé, il y a quelques années, des médailles romaines et des clefs antiques.

ses alliez, qui moult le greverent : neanmoins, par la puissance du dict duc de Bourgongne, et l'ayde des dessusdits seigneurs de Vergy, et autres nobles du pays, fut contrainct par telle maniere, que la plus grand partie de ses forteresses furent conquises et demolie : c'est à sçavoir Granssy, Flongy, Challancy, Villiers-le-Magnet, Nully, Le Chastel Sainct Urban, Blaise, Sainct-Vorge, Esclaron, Varville, Cussay, Romay, Vaudemont, et de Lasoncourt, etc.

Item après ce que le Duc de Bourgongne fut retourné en son païs de Bourgongne; (à la fin de l'année 1434) comme dit est, il alla devant Grantsy : lequel longtemps paravant avoit esté assiégée par Messire Jean de Vergy, et ses alliez. Et lors ceux qui dedans estoient non ayans nulle espérance d'avoir aucun secours, feirent traicté de rendre, et mettre iceluy fort en l'obeïssance d'iceluy duc : lequel fort sans estre desolé, fut mis en la main du seigneur de Thy frère au seigneur de Chasteau-villain. Apres laquelle reddition furent par ledit Duc envoyez Messire Jean de Vergy, et plusieurs autres capitaines tant du païs de Bourgongne comme de Picardie courre devant la cité de Langres, et iceux sommer qu'ils se rendissent en son obeyssance : laquelle chose ils ne voulurent point faire : ains retindrent le herault qui de par iceux capitaines leur avoit fait ce message, lequel estoit nommé Germole. Et pourtant les dessusdits capitaines voyans que riens ne pouvoient exploicter, s'en retournerent devers ledit Duc en degastant le pays. (Chroniques de Monstrelet, Paris 1596, tom. 2, pag. 88, 89 et 99.)

Chalancey dépendait d'abord du bailliage de Montsaugeon, et était tenu en fief, foi et hommage de l'évêque de Langres, comme on le voit au dénombrement du temporel des évêques, fourni à Louis XI en 1463. Il devint ensuite chef-lieu d'un bailliage particulier, duquel relevaient Vesvres et Vaillant (1) ; il formait aussi, avec ces deux villages, une baronnie qui passa, après plusieurs changemens de seigneurs, dans la maison de Damas-Thiange, à laquelle elle appartenait au commencement du 17.[e] siècle.

Il paraît que la chaussée romaine qui conduisait de Langres à Dijon, et avait à peu près la même direction que la route qui existe aujourd'hui, n'était pas autrefois très-fréquentée, et qu'on passait ordinairement par Chalancey pour se rendre à Dijon. Nous voyons dans l'extrait suivant du nécrologe des abbés d'Auberive, que Louis XIII prit ce chemin pour aller de Langres à Lyon. « Le 23 Août 1639, Louis XIII, après la prise d'Hesdin, passa à Langres, accompagné du cardinal de Richelieu, du nonce extraordinaire du pape et de plusieurs autres seigneurs. Il y séjourna et y reçut les ambassadeurs des Suisses. Le 25, il alla coucher au château de Chalancey et de là à Is-sur-Tille, Dijon, Lyon, etc. » La

(1) Le bailliage de Chalancey avait ses mesures particulières. La pinte était de 72 pouces cubes, et la mesure des solides de 1224 pouces cubes.

chambre dans laquelle coucha Louis XIII, existe encore aujourd'hui.

Jacques de Damas, seigneur de Chalancey, maréchal-de-camp, qui fut tué à la bataille de Sedan, le 6 juillet 1641, ayant demandé avant de mourir à être enterré à Chalancey, sa sœur Léonore de Damas lui fit élever un très-beau monument dans le chœur de l'église du village. Ce tombeau, en pierre de Tonnerre, était l'ouvrage de Dubois, fameux sculpteur bourguignon. Le comte de Damas y était représenté de grandeur naturelle, couvert de son armure et à genoux, son casque et ses gantelets déposés devant lui. Des sculptures et un grand nombre d'armoiries ornaient la base de ce monument. La prière que le sire de Damas était censé prononcer, était en latin et gravée sur un marbre noir : elle exprimait que celui qui n'avait jamais demandé grâce à personne, tendait à Dieu des mains suppliantes. Ce tombeau, d'une belle exécution, fut vendu, en 1793, pour la somme de 25 francs. Le cénotaphe a été brisé, mais la statue, d'abord jetée dans un hangard, fut ensuite vendue et transportée à Chassigny; enfin, elle a été rachetée par M. le baron de Chalancey et placée dans une tour du château. On a aussi attaché au mur de cette tour l'inscription suivante, gravée sur un marbre noir, et qui se voyait autrefois près du tombeau, dans l'église du village.

Passant, Tu doibts respect à ceste Effigie, le lieu et la vertu de celuy qu'elle représente ty oblige : Elle est de Messire Jacques Damas, Chevalier, Seigneur et conte de Chalancé, Grattedos, Chastenay-Vauldin et Saussy, Maistre de Camp du Régiment de Bourgogne, Gouverneur pour le Roy D'hagnault, de la basse Alsasse, et Mareschal de Camp de ses armées, qui mourut en sa fatale journée de Sedan, arrivée le 6.e juillet 1641, qui fut une des plus généreuses et dernière de sa vye.

Aultre fin ne pouvoit avoir celui qui a eu pour père messire Françoys Damas, pour ayeuil Messire Léonard Damas, pour bisayeuil Messire George Damas, pour très ayeuil Messire Jehan Damas, premier chambellan de Phelippes, Duc de Bourgogne, et Chevalier de la Thoison d'or, descendu de Dame Anthoinette de Bourbon et touste ceste noble race des Roys de Damas, comme la Croix qui est leurs armes le tesmoigne, etc.

La partie du château de Chalancey qui regarde l'ouest, est très-ancienne ; sa forme est à peu près celle d'un demi-cercle, au milieu duquel se trouve le donjon, et elle offre bien l'aspect d'un château-fort. La face opposée est plus moderne. On n'arrive au château que par deux ponts jetés sur les fossés qui sont encore dans l'état où ils étaient autrefois ; seulement, la source qui

servait à les remplir, n'y forme plus qu'un limpide ruisseau ; de nombreux peupliers s'élancent de leur profondeur, et le lierre qui s'attache aux rochers et aux vieux murs, y forme un rempart de verdure : rien n'est plus sauvage et plus pittoresque que l'allée tracée dans ces fossés, d'où l'on découvre à peine l'azur du ciel entre les tiges des arbres et les murs noircis du vieux donjon.

Le château est entouré par une plantation de tilleuls séculaires, et par un jardin anglais qui communique, au moyen d'un pont jeté sur une rue, à un parc de plus d'une lieue de long, traversé par de nombreuses allées, et dans lequel on trouve plusieurs fabriques. Les plantations et les travaux qui ont été faits par M. le baron de Chalancey, font du château de Chalancey l'habitation la plus belle de l'arrondissement.

Dans une grotte située dans le parc, on voit trois bas-reliefs romains qui ont été trouvés à Langres. Le plus remarquable de ces bas-reliefs, qui est composé de quatre figures, représente, à ce qu'on croit, un mariage romain ; il est postérieur à l'introduction du christianisme dans les Gaules, car deux des personnages ont une croix à la main (1). Les deux autres bas-reliefs, dont l'un est composé de deux figures et l'autre d'une

(1) Ce bas-relief a été découvert en 1626.

seule, ont dû appartenir à des tombeaux. Il y a encore un fragment de draperie qui a fait partie d'une statue de grandeur colossale.

Le sol de la montagne de Chalancey est assez aride, et certaines parties sont tellement couvertes de petites pierres que la terre est entièrement cachée, et qu'il faut enlever plusieurs pouces de ces pierres pour la découvrir.

M. le comte d'Esclaibes, aujourd'hui propriétaire de la terre de Chalancey, a fait depuis quelques années des essais d'agriculture perfectionnée qui ont été couronnés du plus grand succès, et qui ont déjà exercé une heureuse influence sur les campagnes environnantes. Avant d'être un agriculteur habile, M. d'Esclaibes était l'un des officiers les plus distingués de l'ancienne armée : colonel d'état-major de l'artillerie, lors de la campagne d'Alger, il fut l'un de ceux qui concoururent le plus au succès de cette brillante expédition.

Chalancey est du canton de Prauthoy ; il est situé dans la montagne à 7 lieues au sud-ouest de Langres. Population, 406 habitans.

CHALINDREY.

Ce village, qui fait partie du Môge, fut donné au chapitre de Langres par l'évêque Argrin, environ l'an 900.

Il est situé dans une plaine au bas de la montagne du Cognelot qui est la continuation de celle de Langres et l'un des points les plus élevés de cette chaîne. Cette montagne passe, suivant la croyance populaire dans les pays environnans, pour être la demeure du diable qu'on appelle Foulleteu ou Feulleteu, et qui dit-on est habillé en rouge. Les habitans de Chalindrey étant aussi près voisins du diable, devaient nécessairement passer pour avoir des liaisons avec lui; aussi avaient-ils autrefois la réputation d'être sorciers, et leurs noms étaient toujours accompagnés de cette épithète.

Au sommet d'une petite montagne située à l'est du village, et sur laquelle il y a des moulins à vent, il existait autrefois un cimetière où, dans les premiers siècles du christianisme, un grand nombre de villages venaient, dit-on, enterrer leurs morts. On y a découvert, il y a une dizaine d'années, une grande quantité de cercueils en pierre, mais je ne crois pas qu'on y ait trouvé aucune in-

scription. Quelques-uns de ces cercueils étaient tellement pénétrés d'une odeur cadavéreuse, que plusieurs années après leur découverte, elle était encore très-prononcée.

La stérilité de 1586 fut si grande que, l'année suivante, les soulèvemens produits à Langres par la disette, forcèrent à transporter à Chalindrey les officiers de justice de Langres. La recette des impôts se faisait à Courcelles.

C'est entre le village de Chalindrey et celui de Culmont que se trouve la montagne qu'il faudrait percer, dans le cas où on ferait un canal joignant la Saône à la Marne par le Saulon, ou un chemin de fer suivant la même direction.

Canton de Longeau, à 3 lieues au sud-est de Langres. Population, 977 habitans.

CHAMEROY.

Chameroy formait autrefois avec Rochetaillée une baronnie. Il était partie en Champagne et partie en Bourgogne; la portion qui était située dans cette première province, et qui renfermait l'église et une douzaine de maisons, appartenait au chapitre de Langres et était soumise au bail-

liage de cette ville. Le reste du village dépendait du bailliage de Châtillon-sur-Seine.

Il est dans le canton d'Auberive, à 5 lieues à l'ouest de Langres. Population, 445 habitans. L'Aujon passe à Chameroy.

CHAMPIGNY-LES-LANGRES.

En 1639, les Croates, après avoir ravagé Plénoy, Marcilly, Orbigny, Humes et Bannes, brûlent le village de Champigny-les-Langres et pillent ensuite Piépape, Heuilley-le-Grand et Grenant.

Après ces ravages, les paysans des environs de Langres, qui avaient déjà beaucoup souffert pendant les années précédentes, étaient réduits à une si grande misère qu'ils étaient forcés de s'atteler eux-mêmes à leurs charrues, n'ayant plus ni bœufs ni chevaux pour labourer.

La route romaine qui allait de Langres à Reims et à Toul, ne traverse pas Champigny, comme le dit Vignier; mais elle passe à environ 500 mètres de ce village et se sépare, à un quart de lieue plus loin, en deux branches : celle de gauche qui est encore très-bien conservée jus-

que près de Charmes, allait à Reims; celle de droite passe près de Changey et conduisait à Toul, Metz et Trèves.

Lorsqu'en 1814, la garde impériale s'avança jusqu'à Langres pour s'opposer à l'invasion des alliés, les grenadiers à cheval de la garde occupaient le village de Champigny.

Canton de Langres et à une lieue au nord de cette ville. Population, 218 habitans.

CHANGEY.

Ce village est situé au bas d'une montagne, dans une plaine, à 2 lieues au nord-nord-est de Langres et à 300 mètres à peu près de la chaussée romaine qui conduisait de Langres à Toul, Metz et Trèves, et qui, près de Changey, est encore très-bien conservée. Une avenue de tilleuls et de marroniers, qui conduit de la chaussée au village, lui a fait donner le nom de Changey la Belle-Allée. Canton de Neuilly; population, 244 habitans. Ce village dépendait autrefois de la prévôté de Nogent et du bailliage de Chaumont.

Il y avait à Changey un château-fort qui appartenait, en 1373, à Jean de Saint-Beroing, fils

de Henry de Saint-Beroing ; ce château tomba au pouvoir des Anglais sous le règne de Charles VI ou de Charles VII, et fut ensuite repris et rasé par les habitans de Langres, qui détruisirent, à la même époque, plusieurs châteaux des environs de cette ville, qui avaient aussi été occupés par les ennemis. Après la guerre, Guillaume de Châteauvillain, lieutenant du roi ès ville et duché de Langres, sollicita et obtint de Charles VII, l'approbation de ces démolitions. Les lettres de ce roi sont conservées aux archives de la ville de Langres. « Item, y est-il dit, nous » plaist et nous est agréable pour toujours, que » les démolitions que lesdicts de Lengres ont » faictes par assemblées d'eulx et des gens du » paiis, par puissance et port d'armes ou aultre» ment, de plusieurs places prouchaines de la» dicte ville et cité de Lengres, qui avoient faict » et faisoient à eulx et aux paiis d'environ et aul» tres nos subjects, guerres et plusieurs dom» maiges et déplaisir, c'est à sçavoir : de Chan» gey, Saint-Broincgt, Eulliécoton, Conhons, » Heusmes, Engoullevant, le Pailly, Bourg et » autres quelles qu'elles soient, et tout ce qui a » été faict par lesdicts de Lengres et leurs aidants » et adhérents, auctorisons et les avons et tenons » estre faicts de par nous et pour le bien de nous » et de ladicte ville, cité, habitants de Lengres, » du paiis d'environ et de nos autres subjects

» d'icelle marche, en octroiant et ordonnant
» auxdicts de Lengres, de semblablement prendre et desmolir, abbattre et arraser par force et
» puissance d'armes, ou aultrement, et ainsi que
» bon leur semblera, toutes aultres places à eulx
» nuisibles et faisant guerre à eulx, ou aultres
» places qui ne seroient tenables, et celles qui
» tiennent, tiendroient ou tiendront le parti de
» nos ennemys et de leursdicts adhérents à
» l'encontre de nous et desdicts de Lengres ou
» d'autres nos loyaux subjects, etc. . . . Donné
» à Bourges, au mois de janvier, l'an de grâce
» 1433 (1), et de notre règne le douzième.

» Ainsi souscript par le roy, en son conseil,
» et signées *Tanneguy*, registrées à la Chambre
» des comptes le 3 febvrier 1433. »

Le château de Changey fut reconstruit plus tard, et il appartenait, à la fin du 16.[e] siècle, au sire de Bryon, dont Henri IV parle plusieurs fois dans ses lettres à Roussat. A peu près au même temps, Henri IV voulant récompenser Jean Roussat, maire de Langres, des services qu'il lui avait rendus et de sa fidélité, lui donna les droits de lots et ventes de Changey et des villages de Charmoilles, Marcilly, Autreville, terres qui relevaient du roi. A la fin du 17.[e] siècle, la terre de Changey passa à MM. Delecey de Changey dont

(1) Et, d'après le Calendrier grégorien, au mois de janvier 1434.

les descendans la possèdent encore maintenant. Au même temps à peu près, on construisit, sur l'emplacement du vieux château, celui qui existe aujourd'hui et qui est l'un des mieux bâtis des environs de Langres.

A un quart de lieue environ, à l'ouest du village, et à quelques mètres au-dessous de la source appelée Fontaine-Fiét, le sol est couvert de petits cubes noirs et blancs provenant d'une mosaïque; et, si l'on creuse en cet endroit un peu au-dessous de la profondeur qu'atteint le soc de la charrue, le sol n'est plus composé que de ciment et de briques romaines mélangés à du charbon. On pourrait penser que ce champ est l'emplacement d'une villa romaine dans laquelle étaient des bains pavés en mosaïque : sa situation au-dessous d'une fontaine abondante, dans un lieu d'où l'on jouit d'une fort belle vue, et non loin de la voie romaine, pourrait confirmer cette supposition qui d'ailleurs serait encore appuyée par la découverte de plusieurs médailles romaines sur le territoire de Changey : l'une en or, du règne de Vespasien, a été trouvée, il y a une douzaine d'années, près du champ dont nous venons de parler; une autre en argent, à l'effigie d'Antonin, a été découverte plus tard dans une autre partie du territoire. On a aussi trouvé, en 1835, une médaille gauloise, en argent, dans le jardin du château.

Le sol de Changey appartient au terrain jurassique ; le territoire produit du blé en abondance ; la petite rivière du Val-de-Gris le borne au sud-est.

CHARMOILLES.

Ce village appartenait à la fin du 12.e siècle à Regnier II, seigneur de Nogent, et après lui à sa fille Elisabeth, mariée, en 1228, à Guy de la Roche, seigneur de Châtillon-sur-Saône. En 1236, il était possédé par Hérard de Charmoilles qui est nommé dans une donation en faveur de l'abbaye de S.t-Geosmes. Le village de Charmoilles fut partagé plus tard entre trois seigneurs qui y avaient chacun leur château : il paraît que pendant long-temps, les droits de ces seigneurs n'étaient pas fixés d'une manière bien précise, et que, lorsqu'un paysan s'était rendu coupable d'un délit, souvent il arrivait que chaque seigneur voulait le punir, prétendant qu'il était soumis à sa justice. Ils étaient alors forcés d'appuyer leurs prétentions par les armes, et le village de Charmoilles était converti en trois camps ennemis ayant chacun leur forteresse. Le pauvre coupable, sujet de la querelle, avait à souffrir de la

mésintelligence des trois châtelains ; car à peine avait-il subi sa peine dans la prison du premier qui avait pu le saisir, qu'il était repris par le second et ensuite par le troisième, afin qu'aucun d'eux ne pût se vanter d'avoir un antécédent en sa faveur.

L'un de ces châteaux était situé près du ruisseau qui vient de Dampierre, un autre à l'extrémité du village, du côté de Langres, et enfin le dernier était vis-à-vis l'église. Le premier de ces châteaux a seul conservé ses vieilles tours ; le second, appelé la Baronnie, est celui qui est dans la plus jolie position.

On voit dans l'église la tombe de Perceval de Montarby, écuyer, capitaine de Coiffy, seigneur de Charmoilles en partie : cette tombe, sur laquelle Perceval est représenté en pied, couvert de son armure, est gravée avec soin en demi-relief ; elle date du 15.ᵉ siècle. Les chapelles de cette église qu'on va démolir, ont des clefs de voûte pendantes et ornées d'écussons.

Le village de Charmoilles est situé à la jonction de deux vallons, et couvre plusieurs coteaux. Il arrive souvent qu'après un violent orage, l'eau, descendant des montagnes voisines et de la vallée de Dampierre, inonde subitement la partie basse du village, et entre de plusieurs pieds dans les maisons.

C'est une croyance populaire à Charmoilles

qu'on livra autrefois une bataille sur le sommet du Mont-Venge, au pied duquel est situé ce village; et l'on dit qu'on voit encore souvent les guerriers qui y succombèrent se promener à cheval sur cette montagne, mais que tous sont privés de leur tête.

Ce village était en partie soumis à la prévôté de Nogent et au bailliage de Chaumont, et en partie au bailliage de Langres. Cette division remontait au règne de Philippe de Valois; ce roi, en considération des services qu'il avait reçus des chanoines de Langres, et moyennant quatre cents livres que ces chanoines lui payèrent, mit dans le ressort du bailliage de Sens les biens et sujets qui leur appartenaient dans les villages de Charmoilles, Faverolles, etc.; ce privilége fut donné à Paris, au mois de juillet 1340, et confirmé, en 1363, à Dijon, par le roi Jean.

Canton de Neuilly, à 2 lieues et demie au nord de Langres. Population, 472 habitans.

CHASSIGNY.

Ce village est traversé par la route royale de Langres à Gray; il est partagé en deux parties, dont l'une est appelée Chassigny-le-Haut et l'autre Chassigny-le-Bas; ces deux portions de village sont éloignées l'une de l'autre d'environ 200 mètres. Celle qui est au nord est bâtie sur une montagne (comme l'indique son nom) et sur la pente de cette montagne. C'est dans cette partie que se trouve l'église dont la flèche se voit, presque de tous les côtés, à une distance de cinq et six lieues.

Le territoire de Chassigny est très-sec et pierreux; il produit un vin assez délicat. Depuis quelques années on a arraché beaucoup de plants de pineau pour le remplacer par celui de gamé qui donne du vin en plus grande abondance, mais d'une mauvaise qualité. Ce changement dans la nature des vignes a eu lieu dans la plupart des villages du Montsaugeonnais.

Jean d'Igny, chevalier, s'étant porté à toutes sortes d'excès envers les chanoines de Langres, leur fit amende honorable, en 1352, et, par accord passé entre Philippe, duc de Bourgogne, et le Chapitre, donna, pour dédommagement,

la terre et seigneurie de Chassigny. Les témoins de cette convention furent Jean Aubriot, de Dijon, évêque de Châlons, l'abbé de Saint-Etienne, Renaud de Vauxbuissons, etc.

En 1371, à l'approche du comte de Montbéliard qui ravageait la Bourgogne et les environs de Langres à la tête d'une armée d'Allemands, les habitans de Chassigny obtinrent de l'évêque de Langres, Charles de Poitiers, la permission de fortifier leur église pour s'y réfugier et s'y défendre. Le village de Dommarien ayant été envahi par les ennemis, les habitans vinrent en masse demander un asile dans la forteresse de Chassigny; mais repoussés par leurs voisins, ils furent presque tous égorgés. A l'issue de cette guerre, on fit un procès aux habitans de Chassigny pour avoir abandonné ceux de Dommarien; mais ils prouvèrent qu'ils avaient été forcés d'agir ainsi pour conserver leur propre vie, et ils furent absous.

La forteresse de Chassigny était tombée au pouvoir des Anglais, sous Charles VII; elle fut reprise et rasée par les Langrois qui firent alors les plus grands sacrifices pour la défense de la France. Le roi approuva cette démolition, en 1434.

Le 3 octobre 1815, il tomba une aérolithe sur le territoire de Chassigny, dans un champ situé au bas de la côte de vigne, à peu près à

400 mètres à l'est de la route qui sépare le village du haut de celui du bas. La relation de la chute de cette aérolithe, rédigée par M. Pistollet de Saint Ferjeux, et insérée dans les annales de chimie et de physique, avec l'analyse faite par M. Vauquelin, mérite d'être rapportée, tant à cause des circonstances qui ont accompagné ce phénomène, qu'à cause de sa rareté.

« Le 3 octobre dernier, environ à huit heures et demie du matin, le temps étant clair et serein, le vent d'est soufflant très-légèrement, on entendit dans la commune de Chassigny et les villages environnans, à une distance de trois à quatre lieues, un bruit qui paraissait être dû à de nombreuses décharges de mousqueterie, entremêlées de gros coups de canon. Ce bruit, dont la direction semblait venir du nord-est et provenir d'un nuage, d'une forme indéterminée et d'une couleur grise, que l'on remarquait au-dessus de l'horizon, durait déjà depuis quelques minutes, lorsqu'un homme travaillant dans une vigne à peu de distance du village, et qui avait les yeux fixés sur ce nuage, entendant un sifflement semblable à celui d'un boulet, vit tomber, à environ 400 mètres de lui, un corps opaque dont s'échappa une épaisse fumée. Etant accouru, il aperçut un trou d'environ 0,m.27 de profondeur et de 0,m.50 ou 0,m.60 de diamètre, dans un terrain fraîchement cultivé, et, tout autour,

des fragmens d'une pierre qui lui parut d'une nature particulière. Ayant ramassé un de ces fragmens, il le trouva chaud comme s'il eût été exposé à un fort soleil, et le rapporta au village, où bientôt ce fait s'étant répandu, d'autres habitans allèrent ramasser de ces pierres. Arrivé dans ce village le surlendemain, et m'étant fait représenter un de ces fragmens, j'eus bientôt reconnu une aérolithe, ayant une pierre semblable qui m'a été envoyée d'Allemagne, et qui n'en diffère que par un grain plus fin et une texture plus compacte. M'étant fait accompagner sur le lieu de la chute par le paysan qui en avait été témoin, je recueillis tous les renseignemens décrits ci-dessus, et je trouvai encore environ une soixantaine de petits fragmens, dont quelques-uns, recouverts par la terre et pénétrés d'humidité, s'écrasaient très-facilement entre les doigts. Le globe de feu qui accompagne d'ordinaire la chute des aérolithes ne fut point aperçu ici. On ne vit point de vapeurs s'échapper du nuage lors des différentes détonations ; sa hauteur ni sa forme ne purent être appréciées et décrites, parce qu'il paraît qu'il ne présenta rien de remarquable que la couleur, que différentes personnes qui l'avait aperçue comparaient au gris foncé de la fumée de paille : ce qu'il y a de certain c'est que le bruit cessa après la chute de ces pierres. Si l'on en croit différens rapports,

il paraîtrait qu'au même moment d'autres pierres furent lancées dans différentes directions ; mais, n'ayant point été retrouvées, ce fait n'a pu être suffisamment constaté : seulement un morceau assez considérable a été retrouvé, sept à huit jours après, dans une vigne distante d'environ 160 mètres du lieu où tombèrent les autres. Ayant pesé tous les morceaux qui ont été ramassés, le poids total est de près de 4 kilogrammes. Je ne doute point que tous ces fragmens n'aient appartenu à la même pierre ; je suis même fort tenté de croire que ce que nous avons rassemblé n'était qu'un fragment d'une pierre encore plus considérable qui aura éclaté en l'air. J'en possède un morceau, pesant près de 1 kilogramme, qui n'est que la moitié d'un angle, et d'après lequel on peut supposer la pierre d'un poids d'au moins 8 kilogrammes. Sa pesanteur spécifique, très-considérable, n'est pas la même dans chaque fragment, dont quelques-uns semblent offrir plus de densité. On remarque aussi des différences dans la coloration de la croûte qui recouvre ces différens morceaux : d'un noir très-foncé sur les uns, elle n'est sur les autres que d'un brun marron ; et en général moins la couleur est noire, plus cette croûte est unie et luisante, *et vice versá*, au point que dans les croûtes les plus noires on remarque des élévations ou soufflures qui ont l'air d'être le produit d'une ébulition subitement interrompue.

« J'oubliais de vous dire que quelques personnes, tant du village de Chassigny que des lieux circonvoisins, qui étaient assises à terre dans des lieux isolés, ont cru ressentir une secousse de tremblement de terre pendant les détonations; mais le paysan témoin de la chute n'a rien éprouvé de semblable, etc. »

Analyse de l'Aérolithe envoyée à l'Institut, faite par Vauquelin.

Caractères physiques :

1.° Couleur : extérieurement brune, gris de perle à l'intérieur ;

2.° Contexture : grenue, étonnée et brisée dans tous les sens ;

3.° Solidité : très-légère, s'égrenant avec la plus grande facilité ;

4.° Aspect : luisant et comme vernissé ;

5.° Son : point de son, quoiqu'elle paraisse avoir été frittée. Elle n'a point la sécheresse, l'aridité, l'aigreur ni le cri du verre qu'on écrase ; elle paraît au contraire molle, douce sous le pilon qui la divise facilement et sans bruit ;

6.° Elle n'a point d'action sur l'aiguille aimantée ; cependant la croûte dont elle est recouverte fait légèrement mouvoir cet instrument : cela annonce qu'elle contient le fer à l'état d'oxide ;

7.° Elle forme gelée avec les acides, d'où il faut conclure que la silice y est combinée à quelque principe.

Suivent les détails de l'analyse :

Il résulte des expériences rapportées plus haut, que la pierre météorique tombée aux environs de Langres, est formée, sur dix grammes,

de silice, ...	3, grammes	39
de fer oxidé, . . .	3,	10
de magnésie, . . .	3,	20
chrôme métallique,	0,	20
	9,	89

« Remarques. Nous remarquerons ici, que la pierre de Langres ne contient ni souffre ni nikel, et que le fer y est entièrement oxidé; tandis que toutes les autres aérolithes renferment ces deux substances, et que le fer s'y est toujours montré à l'état métallique, au moins pour la plus grande partie. Qu'il y a dans notre pierre deux fois autant de magnésie que dans celle dont on a fait l'analyse jusqu'à présent; c'est peut-être à cause de cela qu'elle présente plus de douceur dans ses parties. Enfin que le chrôme s'y trouve à l'état métallique, ce qui annonce qu'il aura résisté à l'action oxidante qui a brûlé le fer : la quantité de ce métal est aussi plus considérable qu'à l'ordinaire. »

Un morceau de cette aérolithe est conservé

au cabinet d'histoire naturelle du jardin des plantes.

Chassigny est situé dans le Môge ; il fait partie du canton de Prauthoy. Il y a un bureau de distribution de lettres ; à 5 lieues au sud de Langres, 9 lieues de Gray. Population, 595 habitans.

CHATENAY-VAUDIN.

On croit que ce village dut son nom et peut-être son origine à une abbaye appelée Valdey ou Vaudey, *Vallis Dei*, dépendant de Poulangy, et qui n'existe plus depuis fort long-temps. Un château construit dans ce village lui donna plus tard le nom de Châtenay sous lequel il est principalement connu. Sous Henry IV, ce château fut occupé par les ligueurs.

Jacques de Damas, tué à la bataille de Sedan, en 1641, était comte de Chalancey et Chastenay-Vauldin. Ce village dépendait autrefois de la prévôté d'Hortes ; il est dans le canton de Langres.

Le 10 janvier 1814, les Autrichiens, qui depuis le 8 étaient au Fays-Billot, établirent à Châtenay une avant-garde chargée de surveiller Langres. Le maréchal Mortier qui commandait la garde impériale, étant arrivé dans cette ville le 12, et

ayant été informé par un paysan qu'un poste avancé était établi dans le village de Châtenay-Vaudin, y envoya aussitôt un détachement des chasseurs à pied de la Garde. Ce détachement arriva dans la nuit du 12 au 13 janvier, et massacra les Autrichiens qui, ne prévoyant pas une surprise, étaient tous endormis dans les maisons du village.

Châtenay est dans un vallon à peu de distance de la route de Paris à Bâle, et à 2 lieues un quart à l'est de Langres. Population, 177 habitans.

CHATOILLENOT.

Ce village a, dit-on, la même origine que ceux d'Esnoms et de Courcelles-val-d'Esnoms (1) ; il a tiré son nom d'un château-fort qui y existait autrefois. On voit dans le dénombrement du temporel des évêques de Langres fourni à Louis XI, en 1463, par l'évêque Guy Bernard. « Item, nous appartient le chastel de Montsaujon en propriété et la ville et bourg, seigneurie, prevosté, bailliage d'où ressortent . . . . . Chasteillonnot où souloit avoir un chasteau. »

(1) Voyez Esnoms.

Chatoillenot est bâti sur un coteau au bas duquel coule le ruisseau du Val-d'Esnoms. On y récolte l'un des meilleurs vins du Montsaugeonnais. L'ancienne route de Langres à Dijon, par Selongey, passe près de Chatoillenot. Canton de Prauthoy, à 6 lieues au sud de Langres. 407 habitans.

CHAUDENAY.

Chaudenay, *Caldenacus*, est situé près de la route de Paris à Bâle, à 4 lieues est-est-sud de Langres. Population, 303 habitans. Canton du Fays-Billot. Son territoire est fertile; plusieurs coteaux plantés de vignes très-bien cultivées, donnent une récolte abondante. Le vin est l'un des meilleurs de ceux de l'Amance.

Le sol de Chaudenay est au point de transition du terrain jurassique et du terrain keupérien; il renferme des bancs de grès mélangés à des roches couvertes de gryphites et d'ammonites qui constituent le terrain liassique. Cette dernière pierre, qui est exploitée pour les constructions et pour l'entretien de la route, est susceptible de recevoir un beau poli; sa couleur est gris noir; les veines de chaux carbonatée cristallisée, les nombreux

gryphites et les polypiers qu'elle renferme, produisent un bel effet lorsqu'elle est polie.

Le village de Chaudenay est ancien : les médailles et les briques romaines que l'on y trouve souvent, font supposer qu'il existait déjà au temps des Romains. Il devait être situé sur la voie romaine qui allait de Langres à Bâle. Les nombreuses traces de constructions que l'on découvre sur son territoire, surtout au sud du village, pourraient faire croire qu'il était autrefois plus considérable, ou qu'il a changé de place après avoir été ruiné par les guerres.

Parmi les donations qu'Albéric, évêque de Langres, avait faites aux chanoines de la cathédrale, et qui furent confirmées par Louis-le-Débonnaire, on remarque une propriété située à Chaudenay, *in Caldenaco coloniam unam*, et plusieurs autres biens dans le territoire de ce village. La charte de Louis-le-Débonnaire fut donnée à Langres, le 14 des calendes de septembre, l'an 21.ᵉ de son empire, indiction 12, c'est-à-dire, le 19 août 834. Elle fut confirmée par une charte de Charles-le-Chauve, donnée *in Verno palatio*, le 17 septembre 854.

Il y avait un château-fort, dont il existait encore trois tours au milieu du siècle dernier ; deux de ces tours de forme carrée, et éloignées à peu près de 150 pieds l'une de l'autre, étaient situées à l'extrémité de la montagne du côté de l'est ; la

troisième plus à l'ouest, était demi-circulaire, très-élevée, recouverte d'un toit en pointe, et touchait par son côté plat au château qui existe aujourd'hui. Il y avait probablement une quatrième tour et des galeries qui leur servaient de communication et formaient une enceinte. Maintenant on ne voit plus aucune trace du château-fort; la tour demi-circulaire, qui fut la dernière détruite, n'existe plus depuis 30 ans.

La position de ce château, à l'extrémité d'une montagne qui se termine de trois côtés par une pente rapide, devait le rendre difficile à prendre.

On voit dans l'église de Chaudenay deux tombes: sur l'une est gravé un chevalier couvert de son armure; elle est entourée de l'inscription suivante : Cy : git : messire . . . Audenay : chevalier : qui : trespassa : lou : jour : de : l'an : neuf : lan : de : grace : mil : ccc : et neuf.

Sur l'autre tombe on voit une châtelaine, et la légende suivante : Ci : git : la : dame : Marguerite : de : Saint-Berain : qui : fut : fame : de : mon : seigneur : de Chaudenay : chevalier : qui trespassa : lou : jour : de : la : feste : Dieu : l'an : de : grâce : m : ccc : xx : et : sis : Diex : en : hait : la : garde.

On voit un Guy de Chaudenay, abbé de Theulley, vers l'an 1350. Chaudenay appartenait, en 1370, à Guillaume de Chaudenay, marié à Guillemette d'Aprey. Guillaume de Saint-Martin reprit de fief de l'évêque de Langres, son château

de Chaudenay, le 6 juillet 1400, et mourut en 1404, sans enfans. Chaudenay passa alors par héritage à Aubry de Montormentier qui fit hommage de ses terres de Chaudenay et de Rosoy, en 1412, le jour de la S.t Martin, au cardinal Louis de Bar, évêque de Langres. Jean de Montormentier, fils d'Aubry, reprit aussi, de fief, Chaudenay, des évêques de Langres, en 1445, 1453, et 1456. Jean eut pour fils Jean II de Montormentier qui fut seigneur de Chaudenay et de Rosoy; il épousa Claude de Cussigny, en 1455, et fit hommage à l'évêque de Langres, en 1461. Il eut deux filles, Hélène et Sidoine, entre lesquelles fut partagé le village de Chaudenay. Hélène épousa Philippe de Pointes, dit de Jurvigny, et Sidoine fut mariée, en 1482, à Gilbert de Karendeffez. Le château resta dans cette dernière famille, jusqu'à la fin du 17.e siècle; à cette époque, il passa, par un mariage, à Charles-Luc de Froment qui a fait bâtir le château qui existe maintenant.

Le joli vallon qui est au bas du château, était autrefois couvert de quatre étangs séparés seulement par les digues qui retenaient leurs eaux. Lorsque le château-fort existait encore, les vieilles tours devaient produire un tableau charmant, en se réfléchissant dans l'eau qui baignait le pied de la montagne. Mais tout est changé : les guerres et le temps ont détruit les

vieux donjons, et les étangs ont aussi disparu. Un jardin anglais, extrêmement pittoresque, couvre aujourd'hui les coteaux qui entourent le château.

Le village de Chaudenay, quoique situé au milieu du bailliage de Langres, dépendait cependant de la prévôté de Nogent-le-Roi et du bailliage de Chaumont. Ainsi, pour aller plaider dans cette dernière ville, les habitans étaient forcés de passer par Langres.

C'est à Chaudenay que l'Amance prend sa source, et que commence la belle vallée à laquelle cette rivière donne son nom, et qui se prolonge jusqu'à la Saône, entre deux chaînes de montagnes couvertes de vignes, de bois et de villages.

CHAUFFOUR.

Chauffour est bâti au pied d'une montagne, dans une vallée arrosée par la petite rivière de Treire. La route romaine qui allait de Langres à Toul et à Metz, passe près de Chauffour, et de là se dirige sur Meuvy, où elle traversait la Meuse sur un pont.

On voit, en 1130, un Robert de Chauffour, qui signa une donation faite à l'abbaye de Morimond; et, en 1160 et 1172, Hildien et Simon de Chauffour, qui font des donations à l'abbaye de la Creste.

En 1352, Jean de Chauffour, chevalier, prétendant avoir à se venger d'un autre chevalier nommé Gérard de Marey, qui s'était réfugié à Langres, Jean d'Igny, cousin de Jean de Chauffour, réunit deux ou trois cents hommes pour aller s'emparer de ce sire de Marey; parmi ceux qui l'accompagnèrent dans cette entreprise, on remarquait Gérard de Noroy, son frère, Jean de Quingey, Etienne de Monteler, Jean d'Angoulevent, Milet d'Achey, Humbert de Bar, Jean de Chauffour, auteur de ce rassemblement, et beaucoup d'autres chevaliers, presque tous du comté de Bourgogne. S'étant emparés d'une des portes de Langres, ils se précipitèrent ensemble dans cette ville, l'épée à la main, criant: *Angleterre, ville gagnée!*... Les habitans, avertis par le tocsin, prirent aussitôt les armes et repoussèrent ces assaillans, après en avoir tué quelques-uns et fait d'autres prisonniers. Le seigneur d'Igny, qui avait commandé cette expédition, parvint à se sauver; mais comme il avait des propriétés en France, il fut mandé à la cour pour se justifier. Il dit au roi que son seul projet avait été d'enlever le sire de Marey, à la demande du seigneur

de Chauffour, son cousin; et que si quelques-uns des gens qu'il commandait avait crié ville gagnée, c'était seulement pour épouvanter les habitans qui les en avaient bien punis. Après ces explications, Jean d'Igny fut absous, ainsi que ses compagnons, par lettres du roi, en date du mois de février 1354.

Ce village dépendait de la prévôté de Nogent-le-Roi et du bailliage de Chaumont, mais il était soumis à l'élection de Langres. Il est dans le canton de Montigny, à 4 lieues et demie au nord-est de Langres. Population, 522 habitans.

CHÉZEAUX.

Il y avait, autrefois, à Chézeaux, une abbaye qui fut donnée à Morimond, à la fin du 12.e siècle. Voici le titre de cette donation, dans lequel on voit que le village de Chézeaux est appelé *de Casuis*.

« Cathalana humilis Christi ancilla olim in Casuis abbatissa, et quæ nunc est ejusdem cenobii abbatissa, eodem nomine intitulata universis sanctæ ecclesiæ fidelibus sinceram integræ virtutis cognitionem habentibus, quia mundi status variis mutationibus et inconstantiâ fluc-

tuat miserabili, idcircò præsentibus et futuris duximus memoriter insinuandum, quod domum de Casuis de Barbagana, ecclesiæ morimondensi, tempore venerabilis domini Aliprandi abbatis, solemniter contulimus, quatenus nos et nostræ sorores et futuræ secundum ordinem cisterciensem obedientiam, domino abbati de Morimondo in perpetuum persolvamus. Nos vero in testimonium in convulsæ donationis, chartulam nostram sigillis nostris munire curavimus. »

Rainard II, de Choiseul, céda à l'abbaye de Molesmes, vers l'an 1219, une partie du village de Chézeaux. En 1604, ce village appartenait à Erard de Livron, baron de Bourbonne, gentilhomme ordinaire du roi, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, etc.

Chézeaux faisait partie de la prévôté de Coiffy; il dépend aujourd'hui du canton de Varennes. Population, 553 habitans; à 7 lieues à l'est de Langres. Il y a des marais sur son territoire.

SAINT-CIERGUES.

Ce village est situé dans le canton de Langres, à une lieue trois quarts à l'ouest-nord-ouest de cette ville, sur une montagne au pied de laquelle coule la Mouche.

Il y a deux papeteries sur le territoire de Saint-Ciergues : l'une située à Morgon et l'autre dans le joli vallon de l'Étang. Ces papeteries ne sont plus en activité depuis peu d'années.

Saint-Ciergues appartenait autrefois au chapitre de Langres, et était soumis aux obédiences.

La population de ce village est de 310 habitans.

COHONS.

Cohons est bâti dans un vallon étroit qui descend, par une pente assez rapide, jusqu'à la vallée de la Vingeanne.

Il y avait autrefois un château-fort qui appartenait aux sires de Trichâteau. A la fin du 12.ᵉ siècle, Guy de Trichâteau vendit au chapitre de Langres une partie de la seigneurie de Cohons, et, peu d'années après, en 1201, lorsque le cha-

pitre fonda l'hôpital Saint-Laurent à Langres, il dota cet établissement avec ce qu'il avait acheté à Cohons.

Pendant la guerre des Anglais, sous Charles VI, le château-fort fut détruit par les habitans de Langres, et cette démolition fut approuvée par Charles VII, au mois de janvier de l'année 1434.

Une grande partie du village de Cohons est formée par des maisons de campagne des habitans de Langres. La proximité de la ville, l'abondance et la limpidité des eaux qui jaillissent de toutes les parties du village, ont probablement engagé à bâtir dans ce pays. Les sources y sont si multipliées que presque chaque maison en possède une ou deux.

On exploite, au milieu du village, une carrière de tuf ; c'est probablement à l'extrême facilité avec laquelle les eaux pénètrent les bancs de ce tuf, que l'on doit leur abondance et leur limpidité ; on exploite aussi, dans une autre partie du territoire, et depuis un temps immémorial, une carrière de pierre à bâtir qui sert aux constructions de Langres et d'un grand nombre de villages. Cette pierre calcaire est d'une formation extraordinaire : elle semble d'abord être une agglomération de petits grains ; mais lorsqu'on l'observe de près, on reconnaît que ces grains sont autant de polypiers : quelques-uns ont la

forme d'une étoile parfaitement régulière et percée au centre : cette dernière variété se trouve surtout dans les fissures de la carrière où elle forme un beau sable qu'on emploie dans les jardins.

Le patois de Cohons diffère beaucoup de celui des villages environnans, et on y remarque une quantité de mots dérivés du latin.

Canton de Longeau ; population, 574 habitans; à deux lieues au sud de Langres.

COIFFY-LA-VILLE.

Ce village, aussi appelé Coiffy-le-Bas, est situé au bas de la montagne sur laquelle est bâti Coiffy-le-Haut, ou le Château. Ces deux communes qui, dans l'origine, n'en formaient probablement qu'une seule, n'ont pas même été placées dans le même canton. Nous ne pouvons indiquer laquelle est la plus ancienne : on pourrait penser que Coiffy-la-Ville, où se trouvait la cure, était antérieur à Coiffy-le-Château, et que ce bourg n'avait dû son origine qu'à un château-fort bâti sur le territoire de Coiffy-le-Bas ; mais les antiquités romaines que l'on a trouvées près de Coiffy-le-Haut, semblent détruire cette supposition.

Le plus ancien titre dans lequel il soit fait mention de Coiffy-le-Bas, est celui par lequel Renier, seigneur de Nogent, donna, le 1.er août 1101, aux abbés et religieux de Molesmes, une partie de la seigneurie et les dîmes de Coiffy-la-Ville et de Vicq, pour en faire la dotation du prieuré de Varennes (1). Les seigneurs de Choiseul avaient aussi une partie de la seigneurie de Coiffy-le-Bas. Ce village a dû passer aux comtes de Champagne au même temps que Coiffy-le-Château.

Il y a, dans un bois de Coiffy, un hermitage appelé l'hermitage de S.t Nicolas, où l'on assure que Roger de Choiseul, fils de Charles de Choiseul, maréchal de France, que l'on crut avoir été tué à la bataille de la Marsée, près de Sedan, en 1641, vint mourir hermite long-temps après.

Coiffy-la-Ville avait autrefois une mairie royale, et dépendait de la prévôté de Coiffy-le-Château; il est aujourd'hui dans le canton de Varennes, à 7 lieues et demie est-est-nord de Langres. Population, 711 habitans. Il y a beaucoup de vignes qui produisent un des vins les plus estimés de cette partie du département. Le sol appartient au terrain keupérien. On exploite des carrières de chaux sulfatée. Il y a des prairies marécageuses.

Thevenot-Dessaules (Claude François) naquit

(1) Ce titre était conservé au prieuré de Varennes.

à Coiffy-la-Ville, le 23 ou le 28 janvier 1723, de Jean-Baptiste Thevenot, receveur des aides dans ce village et ensuite procureur du roi en la prévôté de Coiffy-le-Château, et d'Elisabeth Athalin. Thevenot se livra à l'étude du droit et acquit bientôt une grande réputation comme avocat au barreau de Paris. Chargé de défendre les Jésuites dans le procès qui leur fut intenté, il montra, dans cette circonstance, un grand talent ; et, quoiqu'il ne gagna pas cette cause déjà perdue avant d'être jugée, il augmenta encore sa réputation et ne parut point inférieur à Lachalotais, son adversaire.

Lorsque le chancelier de Maupeou remplaça les parlemens par des conseils souverains, Thevenot fut nommé avocat général à Orléans; le parlement de Paris ayant été rétabli, en 1774, il se vit alors dans l'impossibilité de rentrer au barreau de Paris, et s'occupa à composer des ouvrages de législation. Il publia un *traité sur les substitutions fidei-commissaires, in-folio et in-4.°, avec des notes et commentaires sur l'ordonnance de 1747.*

Thevenot mourut en 1797, à Vesoul, où il s'était retiré, et s'occupait d'un ouvrage dans lequel il comparait les lois nouvelles avec le droit romain. On a publié, depuis sa mort, *un dictionnaire du digeste ou substance des pandectes justiniennes, 1808, 2 volumes in-4°.*

COIFFY-LE-CHATEAU.

Coiffy-le-Haut, ou le Château, est un bourg situé sur le sommet et sur la pente d'une haute montagne de laquelle on jouit d'une vue fort étendue. On découvre une partie du Bassigny et de la vallée de l'Amance, et la vue se prolonge jusqu'à Langres.

Les médailles romaines, les inscriptions qu'on a trouvées sur le territoire de Coiffy, font croire qu'il existait déjà, au temps des Romains, des constructions sur la montagne où ce bourg est bâti. Vignier dit que dans un bois de Coiffy « est le cimetière qu'on appelle des Sarrasins, c'est-à-dire, de nos ancêtres idolâtres, comme on le reconnaît par les vieux cercueils, les épitaphes latines et les médailles qu'on y trouve. Voici l'inscription qui était gravée sur l'un des cercueils découverts :

D. M.

AVRELIO . . . SACRO . . . REM . . . »

Le duc Gengoulph, nommé protecteur de l'abbaye de Bèze, en 670, et Saint Gengoulph, son petit-fils, mort environ l'an 760, étaient l'un et l'autre seigneurs de Coiffy. Ce bourg passa ensuite, soit par succession, comme le

pensent quelques auteurs, soit par acquisition, dans la maison de Choiseul. Renier de Choiseul, qui vivait entre l'an 1050 et 1100, et fonda avec sa femme Ermangarde, en 1080, le prieuré de Saint-Gengoulph de Varennes, était seigneur de Coiffy, Varennes et Choiseul. Les successeurs de Renier continuèrent à posséder la terre de Coiffy; mais Jean I.er de Choiseul céda aux religieux de Molesmes, en 1247, le droit qu'il percevait sur les rues de Coiffy. La seigneurie ou au moins une partie fut donnée, en 1255, avec celle de Vicq, à Thibaut, comte de Champagne, pour lui payer la garde de Molesmes; par acte passé entre le même Jean I.er de Choiseul, gardien du prieuré de Varennes, dépendant de Molesmes, et Guy de Rochefort, évêque de Langres, d'une part; et Marguerite de Bourbon, comtesse de Champagne, mère et tutrice de son fils Thibaut, et les religieux et l'abbé de Molesmes, d'autre part.

Marguerite de Bourbon ayant voulu faire aussitôt construire des forteresses à Coiffy et à Vicq, Jean de Choiseul s'y opposa, et le différend qui s'éleva entr'eux à ce sujet, fut accordé par Guy de Rochefort, au mois de mai 1255; il fut décidé que les forteresses seraient bâties, mais à condition qu'elles releveraient de l'évêque de Langres.

Nous voyons Coiffy et ses dépendances mis au nombre des seigneuries pour lesquelles le

comte de Champagne, Thibaut VI, rendit hommage à l'évêque de Langres, le vendredi après l'exaltation de la S.te Croix, l'an 1268: cette cérémonie se passa au milieu de la campagne, entre Chaumont et Luzy, près des étangs qui appartenaient à l'abbaye du Val-des-Écoliers, et en présence de Pierre de La Come, archidiacre du Tonnerrois, de Guillaume, seigneur de Grancey, de Girard d'Autun, de Lambert de Dijon, etc., assistant l'évêque de Langres; et d'Eustache de Conflans, maréchal de Champagne, de Jean de Joinville, sénéchal de Champagne, du seigneur Renauld de Bar-le-Duc, et de beaucoup d'autres illustres seigneurs de la suite du roi de Navarre.

Cet hommage fut renouvelé, trois ans après, par Henry III, comte de Champagne. Edmond comte de Lancastre, ayant épousé la veuve d'Henry III, et pris le titre de comte de Champagne, fit encore le même hommage, en 1278, à Guy de Genêve, évêque de Langres. En 1285, Philippe IV, comte de Champagne, parce qu'il avait épousé la reine Jeanne, héritière du comte de Champagne, fit hommage, au même Guy de Genêve, pour Coiffy et les autres seigneuries qui relevaient de l'évêque de Langres; mais il ajouta que s'il succédait, dans le royaume de France, à son père Philippe-le-Hardi, tout hommage semblable cesserait d'être dû. Cependant, nous voyons qu'au dénombrement du temporel

des évêques de Langres, fourni à Louis XI, en 1463, il est dit : « Le comte de Champagne tient de nous les châteaux, villes et seigneuries de Chaumont, Nogent-le-Roy, Montigny-le-Roy, et Coiffy, tous en Bassigny. »

Jean II de Choiseul, nommé connétable de Bourgogne, en 1272, et mort en 1308, était seigneur de Coiffy. Plus tard, Isabeau, fille de Renaud de Choiseul, apporta cette seigneurie en mariage à Guillaume de Vergy; et Isabeau de Vergy, leur fille, l'apporta de même à Henry, prince de Bar, dont le fils, Pierre de Bar, en fit hommage au roi, en 1376.

Sous Charles VII, Coiffy était au pouvoir des Anglais; il est problable qu'il avait été pris, en 1428, lorsque Thomas de Montagu, comte de Salisbury, s'empara de Nogent-le-Roi; il fut repris, en 1435, par Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, lorsque le duc de Bourgogne, après avoir fait la paix avec le roi de France, se sépara des Anglais.

Après s'être fait relever par les états-généraux de son serment forcé de Péronne, Louis XI s'empara de plusieurs villes de Picardie, et pendant ce temps (1471), les garnisons de Coiffy et des autres places du pays de Langres entrèrent en Franche-Comté, et pillèrent Jussey, Villars-Saint-Marcellin, Voisey, et s'avancèrent jusqu'à Jonvelle où deux cents personnes furent massacrées.

En 1498 ou 1499, Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne, s'empara de Coiffy, Aigremont, Bourbonne et Montsaugeon, qui furent aussitôt repris par les Français.

Louis XII, voulant que le Bassigny qui était frontière de la Lorraine et de la Franche-Comté, fût défendu par des places fortes, chargea Jean de Dommarien, seigneur du Pailly, de fortifier Coiffy, Montigny et Nogent, par lettres données à Blois, le 31 mars 1499.

François I.er, prévoyant qu'il serait bientôt en guerre avec Charles Quint, ordonna, en 1520, de fortifier toutes les places de Champagne qui étaient frontières du Luxembourg, de la Lorraine et de la Bourgogne, et entre autres les bourgs de Coiffy et de Montigny, dont les fortifications avaient été commencées par son prédécesseur.

La rupture que François I.er pressentait entre lui et Charles Quint, ayant eu lieu peu de temps après, le comte de Furstemberg, à l'instigation du connétable de Bourbon, révolté contre le roi, entra en Champagne (1523 ou 1524) avec une armée de 10 ou 12 mille lansquenets. Il se présenta d'abord devant Coiffy qui se rendit à la première sommation, s'empara ensuite de Monteclair, et se dirigeait sur Montigny, lorsque Claude de Lorraine, gouverneur de Bourgogne, qui s'était jeté à la hâte dans Chaumont avec trois cents hommes d'armes, et qui avait été

rejoint par six cents autres, marcha à sa rencontre : dans l'espace de six semaines, il força les lansquenets à abandonner les deux places qu'ils avaient prises, et tailla en pièce leur arrière-garde au passage de la Meuse, près de Neufchâteau; mais ils avaient déjà eu le temps de ravager toute cette frontière.

Cette même année 1523, les deux frères Guillaume et Félix de Wirtemberg brulèrent Coiffy et ravagèrent encore la contrée. Ils furent chassés par le duc de Guise.

Henry IV, dans une lettre datée de Beaugency, le 16 juin 1589, et adressée à Roussat, maire de Langres, dit : « Je trouve bon l'ordre qu'avez donné pour faire fournir de vivres aux gens de guerre qui sont dans le château de Coiffy. »

Le duc de Lorraine ayant échoué dans le projet qu'il avait eu de surprendre Langres, le 20 août 1591, chercha à s'emparer de Coiffy. Voici comment M. de Dinteville, gouverneur de Langres, rend compte de ce fait dans une lettre adressée au duc de Nevers, gouverneur de Champagne, peu de jours après l'évènement : « Le duc de Lorraine se retira avec toute son armée à Rollantpont et villages voisins. Ceux de Chaumont tenoient si asseuré la prinse de Langres qu'ils avoient emmené quantité de chariots pour en remporter le butin; le duc de Lorraine voyant son entreprise manquée, tâcha d'en renouer une

sur Coiffy, et, voyant le baron sur ses gardes, il prit le chemin de la Mothe, etc. »

L'année suivante, cette armée du duc de Lorraine s'étant fortifiée, vint, sous les ordres de son fils, le marquis du Pont, attaquer les châteaux de Coiffy et de Montigny dont elle s'empara, ces places n'ayant point été secourues. Coiffy resta au pouvoir des ligueurs jusqu'en 1593, époque à laquelle la plupart des places des environs de Langres se soumirent à Henry IV.

Milord Montaigu, envoyé par l'Espagne et l'Angleterre, en 1627, pour former une ligue contre la France, fut arrêté par Charles de Livron, marquis de Bourbonne, qui le conduisit à Coiffy, dont il était gouverneur, et de là à Paris. Cette arrestation importante valut au marquis de Livron l'une des quatre lieutenances du gouvernement de Champagne.

Le château de Coiffy qui était bien fortifié, fut détruit, en 1635, par ordre du roi. Le commandant de ce château avait le titre de gouverneur et était ordinairement un homme illustre par sa naissance et par les places qu'il occupait. Erard de Livron, qui était gouverneur de Coiffy au commencement du 17.e siècle, prenait les titres suivans : gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, conseiller en ses conseils, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur des ville et château de Coiffy, capitaine de cinquante hommes d'ar-

mes, et grand chambellan, grand maître, premier gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine, et chef-sur-intendant de ses finances. On peut juger par les titres de ceux qui commandaient le château de Coiffy, de l'importance militaire qu'il devait avoir (1).

Il était situé au sommet de la montagne dans une superbe position, et avait la forme d'un quadrilatère; on voit encore aujourd'hui deux côtés du bastion sur lequel il était élevé ainsi que les restes d'une tour. Les habitans qui bâtissaient autrefois leurs maisons à l'abri de cette forteresse, viennent maintenant les appuyer contre ses ruines pour éviter des frais de construction.

En 1636, Coiffy fut pillé par l'armée de Galas, dont le passage a été si funeste à presque tous les villages des environs de Langres. La même année, après plusieurs combats dans lesquels Galas fut battu près de la Vingeanne, les 9, 10, 11 et 12 novembre, le cardinal de La Valette, qui commandait l'armée française, alla rejoindre le prince de Condé à Fontaines-Françaises, et ils partirent ensemble pour se réunir à l'infanterie qui était à Coiffy-le-Haut, et poursuivre l'armée impériale fugitive et consternée. Le prince de Condé resta près de Coiffy pour observer les

(1) Il y a à la bibliothèque du roi, un manuscrit, en date du 22 janvier 1338, qui contient l'énumération des mises « faites pour la repparation de l'artillerie du chastel de Coiffy. »

ennemis jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement sortis de France.

Lorsque le Bassigny fut délivré de l'armée de Galas, il resta encore exposé aux ravages des Suédois. Ces troupes, appelées Suédoises parce qu'elles étaient commandées par le duc de Saxe-Weymar, qui avait été l'un des chefs du parti suédois, étaient composées de soldats appartenant à toutes les parties de l'Allemagne : elles étaient venues se mettre volontairement sous les ordres du duc de Weymar, attirées par sa réputation militaire, mais surtout par la liberté qu'il donnait à ses soldats de vivre à discrétion dans les pays ennemis. Lorsque l'armée impériale entra en France, le duc de Weymar s'engagea, par un traité fait à S.t-Germain-en-Laye, le 26 octobre 1635, à fournir, moyennant quatre millions par an, une armée de 18,000 hommes, qui devait agir, de concert avec les troupes françaises, contre les Autrichiens. Ces soldats, habitués à vivre de pillage, firent presque autant de mal que les ennemis dans le pays qu'ils étaient venus défendre et qu'ils continuèrent à occuper long-temps après la fin de la guerre.

Un corps de ces Suédois, qui avait stationné à Coiffy, abandonnait ce bourg, lorsqu'un habitant tira, dit-on, depuis le clocher, un coup de fusil sur l'arrière-garde et tua un des officiers ; tous les Suédois rentrèrent aussitôt à Coiffy, et

firent un massacre si affreux des habitans, que des ruisseaux de sang coulèrent jusqu'au bas de la montagne ; la date de cet évènement a été conservée dans l'inscription suivante placée dans l'église :

Quos Conjunxit amor.	*Mors non separet.*
Cy dessous gist M.re Jean Goirot P.tre curé des Coiffis et la Neuvelle qui décéda le 15 May 1638.	Comme aussi près de son tombeau est enterré Messire Jean Goirot son frère curé des dis lieux.
Ce mesme jour 15 May furent massacrées 388 personnes par les ennemis de l'estat. Le reste prisonnier, et le lieu incendié. Priez Dieu pour eux.	

Lorsque le comte de Champagne, après avoir réuni une grande partie du Bassigny, créa, vers l'an 1239, un bailliage à Chaumont, il établit à Coiffy une prévôté qui fut soumise à ce nouveau bailliage ; elle fut ensuite réunie à celui de Langres, lors de sa formation, en 1640 ; mais elle continua toujours à être régie par la coutume de Chaumont. Cette prévôté renfermait les villages

suivans : Coiffy-la-Ville, Montcharvot, Dammont, Vicq, La Neuvelle, Pisseloup, Velles, Guyonvelle, Soyers, La Ferté-sur-Amance, Montesson, Anrosey, Bize, Vaux-la-Douce, Rougeux, Arbigny-sous-Varennes, Maizières, Chézeaux, Genrupt, Enfonvelle, Aisey, Richecourt, Barges, et Neuvelle-les-Voisey. Coiffy fait maintenant partie du canton de Bourbonne.

Il y avait anciennement un prieuré dépendant de celui de Varennes.

Jean Legros, dit de Coiffy, qui était probablement né dans ce bourg, fut chanoine de Langres et de Sens, conseiller et secrétaire de Charles VIII, et son contrôleur à Langres depuis 1384 à 1394. Il fit construire, en 1392, la chapelle de Sainte-Catherine qui est à gauche dans l'église de Coiffy, et légua une partie de ses biens à la cathédrale de Langres.

On cultive à Coiffy des vignes qui produisent un bon vin d'ordinaire, et forment le principal revenu des habitans. Le sol doit être classé parmi les terrains keupériens. Population, 1108 habitans. A 7 lieues et demie est-est-nord de Langres, et à une lieue et demie de Bourbonne.

COLMIERS-LE-BAS.

Le village de Colmiers-le-Bas est dans la vallée arrosée par l'Ource. Il y a une forge à deux feux. Canton d'Auberive; population, 185 habitans. A 9 lieues au sud-ouest de Langres, à la limite du département de la Côte-d'Or.

On voit dans un titre fourni à Louis XI, en 1463, par Guy Bernard, évêque de Langres, que Colmiers, appelé alors Coulemiers, dépendait de l'évêque de Langres et était soumis à la juridiction de Gurgy-le-Châtel. Il fut placé plus tard dans le bailliage de Grancey.

COLMIERS-LE-HAUT.

Saint Urbain, sixième évêque de Langres, naquit à Colmiers (1); son père, appelé Senatorius, était seigneur de ce village et appartenait à une famille illustre: sa mère se nommait Gissiarde. Il fut élu évêque de Langres, vers l'an 320, et

(1) Les chroniques ne disent pas si c'est à Colmiers-le-Haut ou à Colmiers-le-Bas.

s'occupa avec tant de zèle de son administration, que les chroniqueurs l'appellent le fondateur du diocèse de Langres. Il restaura son église cathédrale, fit construire à Dijon l'église de Saint-Etienne, agrandit l'église Saint-Jean de cette même ville, et y fit préparer un lieu pour sa sépulture et celle de ses successeurs. On croit que l'empereur Constantin lui fit don de la ville de Dijon, qui depuis appartint, pendant plusieurs siècles, aux évêques de Langres. Vignier pense qu'il assista au concile de Valence, en 375, et qu'il mourut l'année suivante. Il fut enterré dans le tombeau qu'il avait préparé pour sa sépulture. Urbain a été placé au nombre des saints. En 1524, le premier mai, ses ossemens furent tirés de son tombeau et mis dans une superbe châsse; le jour suivant, ils furent transportés par l'évêque Michel Boudet, dans l'église de S.t-Bénigne. Les auteurs qui ont écrit la vie de S.t Urbain disent qu'il se rendit célèbre par plusieurs miracles : il guérissait les malades par ses prières, faisait cesser les orages, et il préserva plusieurs fois les vignes de la gelée et de la grêle ; ce qui l'a fait regarder comme le patron des vignerons.

S.t Urbain avait une sœur appelée Léodegaire, Leodegaria, qui était supérieure d'une communauté fondée par son frère à Dijon ; elle a aussi été béatifiée.

Colmiers-le-Haut était autrefois dans le bail-

liage de Grancey , il fait aujourd'hui partie du canton d'Auberive. Il est dans la montagne à 8 lieues trois quarts au sud-ouest de Langres. Il y a 354 habitans.

CORDAMBLE.

(Voyez Peigney).

CORGIRNON.

Ce village est situé au commencement d'un vallon et couvre plusieurs coteaux. Son sol appartient en partie au terrain keupérien et en partie au terrain liassique. Il produit du blé en abondance. Il y a plusieurs fabriques de poterie commune dans lesquelles on emploie l'argile qu'on trouve sur les lieux.

Corgirnon est à un quart de lieue de la route de Paris à Bâle, et à 4 lieues au sud-est de Langres. Il appartenait, avant la révolution de 1789, au chapitre de Langres qui y avait une justice particulière, et fait maintenant partie du canton du Fays-Billot ; sa population est de 552 habitans.

CORLÉE.

Corlée était autrefois soumis à la juridiction du bailliage ducal. Il est bâti au bas de la montagne de Langres et à trois quarts de lieue au sud-ouest de cette ville. Sa population est de 176 habitans. Il fait partie du canton de Langres.

On trouve sur le territoire de Corlée, dans l'assise inférieure du terrain jurassique, un calcaire oolithique ferrugineux qui pourrait être exploité comme mine de fer. Ce minerai se compose de petits grains sphériques et à couches concentriques de fer hydroxidé, qui sont réunis par un ciment argilo-calcaire et ferrugineux.

COUBLANC.

Ce village qui est à la frontière de la Franche-Comté, est situé sur une éminence près du confluent du Saulon et du ruisseau de Maatz. Son nom, qui était anciennement Conflant ou Convlant, vient probablement de sa position: comme

le village de Conflans, près de Paris, tire le sien du confluent de la Marne et de la Seine.

Il y avait un château-fort dont il restait encore, il y a quelques années, une tour qui a été démolie. Le 7 avril 1120, le seigneur de Coublanc (*Yterius dominus castri confluentis*) donna à l'hôpital de Grosse-Saulve la montagne *qui Pulcobus dicitur.* Vers l'an 1250, Girard de Conflans et Richard, son frère, donnèrent à Perrette, leur sœur, la montagne de Belmont pour y bâtir un monastère dont Perrette fut la première abbesse. En 1226, Foulques de Conflant s'avoua homme-lige de l'évêque de Langres, et reconnut qu'il lui devait six semaines de garde en sa ville de Mussy. En 1269, le seigneur de Coublant reprend sa terre de l'évêque de Langres. Jean de Coublant rend encore hommage à l'évêque Bertrand, en 1306. Ce village, qui appartint plus tard aux sires d'Anglure-Saladin (1), fut partagé par le mariage de

(1) Il y a sur l'origine du nom de Saladin une chronique populaire à Langres et dans les environs, que nous rapporterons ici :

Un sire d'Anglure qui avait été fait prisonnier par les Turcs, dans une croisade sous Philippe-Auguste, et qui gémissait depuis plusieurs années dans les prisons, obtint du sultan Saladin la permission d'aller, sur sa parole, en France, pour chercher sa rançon et celle de plusieurs chevaliers français. Il part en costume de pélerin, et, après avoir traversé toute l'Europe en demandant l'aumône pour vivre, arrive enfin, épuisé de fatigues, à la porte de son château. Mais en vain demande-t-il à entrer ; les nombreux varlets qu'il rencontre, ne le reconnaissant point, le repoussent brutalement et refusent de

Chrestien de Choiseul, baron de Beaupré, avec Françoise d'Anglure, sœur de François, marquis de Coublanc. Le château de Coublanc passa aux évêques de Langres, qui joignirent à leurs titres celui de marquis de Coublanc, et établirent un prévôt dans ce village. Dans le dénombrement du temporel des évêques de Langres, envoyé à

l'introduire près de la dame du château, en lui disant qu'elle doit se marier le jour même et qu'elle n'a pas le temps de recevoir un pélerin. Le sire d'Anglure tire alors un anneau de son doigt et demande qu'on le remette à la châtelaine en lui annonçant qu'un pélerin chargé de lui apporter cet anneau demande à lui parler. Introduit aussitôt auprès de sa femme, il se fait reconnaître d'elle, et, sans lui faire de reproches sur la disposition dans laquelle il la trouve, lui apprend le but de son voyage. Après avoir vendu toutes ses propriétés, sans pouvoir réunir l'argent qu'il a promis, il retourne en Turquie et vient déposer sa fortune aux pieds de Saladin, en lui disant que, puisqu'il n'a pu lui apporter toute la somme fixée pour sa rançon et celle de ses compagnons d'infortune, il lui demande de délivrer les autres chevaliers français et offre de rester prisonnier. Etonné et touché d'un pareil dévouement, Saladin lui dit qu'il ne veut pas être surpassé en générosité par un chrétien, et qu'il lui accorde la liberté sans rançon; afin qu'il apprenne qu'il y a sous le turban autant de grandeur et de magnanimité qu'on peut en trouver sous l'armure d'un chevalier. Il lui demande seulement de joindre son nom au sien et de mettre un croissant dans ses armes en souvenir de la grâce qu'il vient de recevoir. Depuis ce temps les sires d'Anglure ont pris le nom de d'Anglure-Saladin ou de Saladin-d'Anglure, et les grelots d'argent semés sur un champ d'or, qui chargeaient leur écusson, furent soutenus par des croissans de gueules.

Cette chronique, qui pourrait fournir le sujet d'une intéressante nouvelle, fut, dit-on, racontée à Voltaire lorsqu'il était chez Madame Duchatelet, au château de Cirey, et lui a inspiré l'une des scènes les plus touchantes de la tragédie de Zaïre.

Louis XI, en 1463, par Guy Bernard, évêque de Langres, on lit : « en la ville de Coublans, nous appartient le chastel, et la moitié par indivis de la haute et basse justice ; la ville de Maat, régie par notre prevost de Coublans. » Les villages de Grandchamp, Grenant, Maatz, Palaiseul, Saulles et Rivière-le-Bois, relevaient du château de Coublanc.

En 1636, pendant que le duc de Weimar, le cardinal de La Valette et le vicomte de Turenne étaient assemblés à Langres, Coublanc fut pris en même temps que Bussières et le Fays-Billot, par les troupes impériales qui précédèrent en France l'armée commandée par Galas. Ce général étant arrivé, au mois de septembre 1636, à la tête de 80,000 hommes, établit son quartier général à Champlitte, et Isolany, commandant les Croates, campa près de Coublanc et de Leffonds. Ces troupes occupèrent ces cantonnemens pendant un mois environ, et ravagèrent tout le pays d'une manière si affreuse que la tradition en a conservé le souvenir chez les habitans de la campagne.

Pendant qu'Isolany était campé près de Coublanc, le cardinal de La Valette qui commandait l'armée française, et dont le quartier général était à Montsaugeon, résolut de le surprendre pendant la nuit. Le comte de Rantzau, général de la cavalerie du prince de Condé, eut ordre

de partir au commencement de la nuit avec 1500 chevaux, et le comte de Guiche avec 800, pour attaquer les ennemis. Le cardinal de La Valette, et le duc de Weymar, général des Suédois au service de France, se dirigèrent en même temps entre Coublanc et Champlitte, pour couper la retraite aux Croates et s'opposer aux secours qui pourraient venir du camp de Galas. Rantzau, favorisé par une nuit très-sombre, arriva près des ennemis sans être vu ; il attaqua aussitôt, sans attendre que La Valette et Weymar fussent arrivés à leur poste, et chargea avec une si grande rapidité, que les Croates n'eurent pas le temps de se défendre. Le général et les officiers durent leur salut à la bonté de leurs chevaux, et arrivèrent à Champlitte avant que les deux généraux français fussent arrivés au lieu qu'ils devaient occuper. Mais la plus grande partie des soldats fut taillée en pièces. Le camp fut pris, les tentes furent brûlées, et il resta 2,500 hommes sur la place. Weimar poursuivit les fuyards jusqu'à la porte de Champlitte, où il tua l'enseigne des Croates et enleva l'étendard. Les ennemis avaient fui avec tant de précipitation, qu'ils avaient abandonné tous leurs équipages, leurs munitions et 2,000 chevaux. On s'empara de la vaisselle d'argent du général Isolany, de ses équipages, de sa maîtresse, de son bâton de commandant,

et d'un collier d'or auquel était attaché le portrait de l'empereur Ferninand II, et qui avait été donné a Isolany par cet empereur. Les ennemis, désespérés de cette défaite, massacrèrent à coups de hache une cinquantaine de prisonniers français, et, pour se venger, envoyèrent de tous côtés des partis qui ravagèrent la campagne et commirent des atrocités dont le récit fait frémir.

Pendant les troubles de la Fronde, en 1650, le marquis de Coublanc, le baron de Lanques et le comte de Tavannes, principaux agens de ces troubles dans la Bourgogne, ravagèrent le Montsaugeonnais.

Coublanc est dans une assez jolie position; il domine, d'un côté, des rochers escarpés, et de l'autre se prolonge jusqu'au bord de la rivière. On voit, près du village, une source abondante, appelée Couverte-Fontaine, qui sort d'une grotte de rocher large et profonde. Le sol est pierreux; il produit un vin léger assez estimé, qui tient le milieu entre les vins du Montsaugeonnais et ceux de l'Amance.

Population, 510 habitans; canton de Prauthoy; à 6 lieues et demie au sud-sud-est de Langres, et à la limite des départemens de la Haute-Marne et de la Haute-Saône. Foires, le 20 février, le 1.er avril, le 6 juillet et le 5 novembre.

COURCELLES-EN-MONTAGNE.

Charles-le-Chauve confirma à son passage à Langres, le 7 octobre 871, la donation que l'évêque Isaac avait faite au chapitre, de ce qu'il avait acheté à Courcelles, *in fine corsellensi.*

Il existe au nord de Courcelles un tumulus, c'est-à-dire, une petite montagne élevée de main d'hommes, pour servir de tombeau à un général ou à des soldats tués dans une bataille. Ce tumulus porte le nom de S.t-Valentin ; il y en a un semblable, à environ une lieue au sud, sur le territoire de Perrogney, et appelé le Feu de la Motte (1) ; ces deux tombelles ont probablement la même origine, mais on n'a que des présomptions bien vagues sur l'époque à laquelle elles ont été élevées, et il serait à désirer qu'on les ouvrît pour chercher à reconnaître, par la forme des armes et des autres objets qu'on y trouverait, si leur existence remonte au temps des Romains ou aux premiers siècles de la monarchie.

Courcelles fait partie du canton de Langres ; à 2 lieues et demie à l'ouest de cette ville. Population, 360 habitans.

(1) Voyez Perrogney et Auberive.

COURCELLES-SUR-AUJON.

Le village de Courcelles-sur-Aujon, appelé aussi Courcelotte, est bâti sur un coteau au pied duquel coule l'Aujon. La petite vallée que parcourt cette rivière est étroite, bien plantée et bordée de bois ; elle contraste, par sa fraîcheur, avec les montagnes environnantes dont le sol pierreux est en général dépourvu de verdure. On voit, au bord de la prairie, les ruines d'un ancien château-fort qui était dans une position charmante. Ce château était le siége d'une baronnie de laquelle dépendait Ternat, et appartenait à des seigneurs qui portèrent successivement les noms de Courcelles et de Courcelotte. Jeanne, femme de Richard de Courcelles, donne le moulin de Courcelles à l'abbaye d'Auberive, en 1248.

Le baron de Courcelotte et les sires de Clinchant et de Tavannes ayant levé un corps de partisans, en 1616, pour ravager le Bassigny, le maire et les échevins de Langres firent prendre les armes aux paysans de la montagne, pour marcher contre eux ; ces troupes, appuyées de quelques cavaliers commandés par le baron de Rochefort, ayant attaqué le baron de Courcelotte et le sire de Clinchant près du village de Bize, mirent leurs soldats en fuite, et s'em-

parèrent des deux chefs qui furent conduits à Châtillon.

Courcelles-sur-Aujon était autrefois situé dans la Bourgogne ; il faisait partie du Châtillonnais et dépendait du bailliage d'Arc ; il est maintenant dans le canton d'Auberive. Population, 138 habitans ; à 5 lieues à l'ouest de Langres, dans la montagne ; terrain jurassique.

COURCELLES-VAL-D'ESNOMS.

Courcelles est situé dans un vallon, au pied de coteaux couverts de vignes qui produisent un vin assez estimé. Son sol appartient au terrain jurassique. Les rochers escarpés qu'on remarque près de la ferme de la Duye, forment, dans cette partie, la limite du pays de la montagne. On trouve, dans plusieurs localités, des bancs de tuf ; c'est à la facilité avec laquelle les eaux traversent cette dernière formation, que l'on doit les sources abondantes et limpides qui jaillisent de différentes parties de son territoire.

On dit que Courcelles a la même origine que Chatoillenot et Esnoms (1). Pierre de Choiseul,

(1) Voyez Esnoms.

seigneur de Clefmont, rendit foi et hommage, en 1499, à Jean d'Amboise, évêque de Langres, pour ce qu'il tenait de lui à *Courcelles au val d'Esnoms*, à Saint-Broing, etc., à cause de son château de Montsaugeon.

Canton de Prauthoy; à 6 lieues au sud-sud-ouest de Langres. Population, 523 habitans.

COUSON.

Ce village est à la limite de l'arrondissement de Langres et touche au département de la Côte-d'Or. Il est placé dans une vallée, à un quart de lieue à l'ouest de la route de Langres à Dijon, et au pied de la montagne de la Côme-du-Puits. Le haut-fourneau de la Folie est sur son territoire. On y emploie, pour la fabrication de la fonte, une mine de fer oolithique qu'on trouve à Couson, à Isômes et à Montsaugeon, et qui appartient au sous-groupe de la marne moyenne du terrain jurassique. Ce minerai est composé de grains de fer hydroxidé, à couches concentriques, d'un jaune brunâtre, dont la grosseur n'excède pas ordinairement celle d'un grain de millet et qui sont répandus dans une marne schisteuse et fer-

rugineuse. On sépare la mine de la marne par le lavage dans des patouillets.

Couson ou Couzon appartenait aux évêques de Langres ; il était soumis au bailliage seigneurial de Montsaugeon, et faisait partie du comté dont cette petite ville était le siége. Canton de Prauthoy. Population, 117 habitans ; à 7 lieues et demie au sud de Langres.

CULMONT.

Culmont est dans un vallon profond ; il tire probablement son nom de sa position au bas de montagnes qui l'entourent de trois côtés. Les sources qui sortent de ces montagnes, et se réunissent à Culmont, forment la rivière du Saulon qui, après avoir traversé la partie sud de l'arrondissement de Langres, entre dans le département de la Haute-Saône, où elle se jette dans la Saône. Après les orages, les eaux qui se précipitent des montagnes qui environnent Culmont, inondent subitement le village et entraînent dans la vallée tout ce qui se rencontre sur leur passage.

Sur la montagne qui est au nord de Culmont,

on trouve un grand nombre de petits marais du fond desquels les paysans ont souvent tiré, dans les temps de sécheresse, des bois de construction ; une tradition populaire dans le pays attribue ces marais à l'établissement d'un camp romain ; mais ils n'ont aucun rapport avec le système de castramétation des Romains, et il est plus probable qu'ils ont servi d'emplacement aux tentes des Suédois qui étaient au service de France, en 1636 et 1637, et qui prirent leurs quartiers d'hiver dans les environs de Torcenay et de Culmont. Les bois que l'on trouve encore aujourd'hui sont probablement les restes des baraques qu'ils avaient bâties dans des lieux creusés pour les mettre à l'abri du vent. Plus tard, les eaux qui se seront écoulées des champs environnans, auront rempli ces bas-fonds et formé les petits marais qu'on voit aujourd'hui.

Il existe à Culmont plusieurs usages que l'on remarque aussi dans un grand nombre de villages des environs de Langres, mais que nous rapportons à celui-ci parce qu'ils y sont encore dans toute leur vigueur.

Lorsqu'un jeune homme veut faire une demande en mariage, il choisit ordinairement le dimanche, et voici comment se passe cette cérémonie : arrivé dans la maison de la jeune fille qu'il veut obtenir, il annonce aux parens le but de sa visite et reçoit pour réponse la per-

mission de rester près de celle qu'il demande en mariage. Aussitôt cette dernière fait du feu pour préparer un repas pendant lequel les deux *prétendus* ont la facilité de se parler. Le repas fini, on se rapproche du feu lors même que la visite a lieu pendant l'été, car c'est près de ce feu que va se décider l'acceptation ou le refus. Si la jeune fille rapproche les tisons qui se sont séparés, et cherche, d'une manière affectée, à ranimer le feu pendant que la conversation se prolonge, c'est une marque qu'elle autorise celui qui l'a demandée à continuer ses visites ; mais si elle laisse les tisons tomber sans les réunir à mesure que la flamme les sépare, si surtout elle aide elle-même avec la pincette à les séparer, c'est un refus formel et une défense au jeune homme de continuer ses visites, et celui-ci ordinairement ne se fait pas prier pour gagner la porte. Il arrive quelquefois qu'une jeune fille, pour se donner le temps de la réflexion, autorise pendant plusieurs dimanches les visites de son amoureux, et emploie ensuite les moyens d'expulsion, lorsqu'elle est décidée à le refuser. Cette coutume, qui présente une allégorie facile à saisir, a quelque chose de simple et de naïf. Elle évite à la jeune personne une réponse qui, lors même qu'elle est favorable, est toujours embarrassante, et qui devient très-ennuyeuse et très-

pénible lorsqu'elle renferme un refus qui est suivi ordinairement d'explications désagréables.

Quand le jeune homme a passé avec succès par les épreuves dont nous venons de parler, et que le jour fixé pour le mariage est arrivé, il est obligé, avant de conduire sa fiancée à l'église, de faire preuve de sa force en jetant un œuf par-dessus le toit de la maison de sa future, en ayant un pied appuyé contre le mur de la maison, et, s'il échoue dans cette épreuve qui quelquefois n'est pas facile quand la maison est élevée, il devient la risée de toutes les personnes de la noce, présentes à cette expérience.

Lorsqu'un mari se laisse battre par sa femme, on prend ses deux voisins, on les fait monter chacun sur un âne, tenant la queue au lieu de bride, et on les promène tambour en tête dans tout le village, avec un grand écriteau sur le dos, où on lit qu'ils sont ainsi promenés pour avoir laissé battre leur voisin par sa femme, chose qu'ils ne manquent pas de crier eux-mêmes pendant toute leur course triomphale.

Pendant la nuit qui précède le premier dimanche de mai, les jeunes gens vont mettre des fleurs au-dessus du toit de toutes les maisons où il y a des filles à marier; malheur alors à celles qui ont une réputation de commérage et de méchanceté, car le dimanche matin, au lieu des fraîches fleurs de l'églantine ou du cerisier,

elles ne trouveront sur leur maison qu'un fagot d'épines.

Ces différens usages, dont l'origine est fort ancienne, sont encore très-répandus. Il en est même quelques-uns qui existent dans d'autres parties de la France.

Le village de Culmont appartenait au chapitre de Langres, et le trésorier du chapitre y avait toute justice. Canton de Langres et à 3 lieues au sud-est de cette ville. Population, 3o3 habitans.

Le nord du territoire appartient au terrain jurassique, et l'extrémité sud se trouve au point de transition des terrains jurassique, liassique et keupérien. A 3 ou 4oo mètres au sud du village, il y a dans la prairie une source d'eau salée qui n'a pas encore été soumise à une analyse exacte. Elle doit contenir, en outre du chlorure de soude, de la magnésie. Peut-être trouverait-on en creusant une source plus abondante, ou même du sel gemme.

Antoine Laujorrois naquit à Culmont, dans le 16.e siècle, de parens laboureurs; il avait presque terminé ses études à Langres, lorsqu'à la suite d'une imprudence de jeunesse, il fut tellement maltraité par son père qu'il s'enfuit à Paris, abandonnant la maison paternelle. Il se livra alors à l'étude du droit et acquit bientôt une réputation assez étendue pour que le roi le chargea d'une mission en Pologne; il resta plu-

sieurs années dans ce pays. De retour en France, il publia l'ouvrage dont nous donnons ici le titre, et qui annonce beaucoup de bonté et de probité de la part de son auteur : *Avis pour l'institution charitable des avocats et procureurs en faveur des pauvres, veuves, orphelins, bourgeois, marchands, pauvres gentils hommes, laboureurs et autres personnes qui, faute de conseils ou de secours et assistance d'argent, laissent perdre leurs droits. Paris, 1610.* Laujorrois écrivit encore, par ordre d'Henry IV : *Réformation de la justice en France, divisée en cinq livres, dédiée à Henry de Bourbon, prince de Condé. In-4°. Paris, 1614.*

Ce jurisconsulte distingué avait été nommé premier président du parlement de Rennes ; il abandonna cette place et se contenta de celle de conseiller au parlement de Toulouse qu'il occupait encore lorsqu'il mourut, en 1616. Il demanda à être enterré dans le pays où il était né, et on voit encore son épitaphe dans le chœur de l'église de Culmont.

CUSEY.

Le village de Cusey dépendait autrefois de la prévôté et du bailliage de Montsaugeon, comme on le voit dans un acte adressé à Louis XI, en 1463. Il est aujourd'hui dans le canton de Prauthoy. Sa population est de 447 habitans. A 8 lieues au sud de Langres.

On voit un Robert de Cusey, chevalier, qui, en 1304, fut témoin à Châtillon-sur-Seine de l'acte par lequel Eléonore de Savoie rendit foi et hommage à Jean de Rochefort, évêque de Langres, pour son comté de Tonnerre. Le village de Cusey appartint pendant long-temps à la famille de Vergy. Le château-fort qui était encore très-bien conservé il y a 40 ans, a été en partie détruit, et ce qui en reste tombe en ruines; il était entouré de fossés remplis d'eau.

Il est probable que c'est le château de Cusey qu'Henry IV désignait dans la lettre suivante qu'il adressa de S.t-Denis, le 11 octobre 1590, à Roussat, maire de Langres: « Quant au chasteau de Cusy, dit-il, s'il se reprend, advisez avec mes amés serviteurs de le faire dementeler, ou garder, ainsy que jugerez estre plus à propos

pour le bien de mon service, et si l'on y establit garnison, que ce soit à la moindre foulle de mon peuple que faire se pourra. »

DAMMARTIN.

Dammartin appartenait, en 1140, à Jacques d'Orge; il passa ensuite dans la famille de Choiseul. Gérard de Choiseul, qui épousa, le 20 mars 1395, Roline de Clémont, dernière héritière de cette grande famille, était seigneur de Dammartin. A la fin du 16.e siècle, le château appartenait à Gaspard de Coligny, cousin de l'amiral de ce nom. Joachim de Coligny, marquis de Crescia, l'un de ses descendans, était seigneur de Dammartin, en 1660. Le château appartient maintenant à M. le marquis de Rose.

Ce village est situé dans un petit vallon, au milieu de la plaine du Bassigny et dans un pays fertile. Le ruisseau qui commence sur le territoire de Dammartin et traverse ce village, est l'une des sources de la Meuse.

Dammartin dépendait de la prévôté royale de Montigny, mais la justice ne pouvait être rendue

par le prévôt qu'autant que les seigneurs qui avaient toute justice, ne faisaient pas former d'opposition. Canton de Montigny, à 7 lieues et demie nord-est de Langres, et à 4 lieues et demie ouest-ouest-nord de Bourbonne. Population, 530 habitans. La route de Langres à Bourbonne traverse Dammartin.

DAMPIERRE.

Dampierre est situé dans une vallée dominée de plusieurs côtés par des montagnes. Il y avait un château-fort qui appartenait, au commencement du 13.e siècle, aux évêques de Langres. En 1206, Regnier III, de Nogent, abandonna à l'évêque de Langres Robert II, le droit qu'il avait de prendre dix livres, toutes les fois que l'on créait un prévôt à Langres, et le droit de gîte qu'il avait à Dampierre, pour lui, ses chevaliers et ses gens; ce qu'il fit du consentement de Mahaut, sa femme, et de ses enfans André, Barthélemy, Gauthier et Guy. Regnier IV, de Nogent, aussi fils de Regnier III, confirma, en 1225, en faveur de l'évêque de Langres Hugues de Montréal, l'abandon que son père avait fait, en 1206, des

droits qu'il possédait sur la prévôté de Langres et sur les villages de Neuilly et de Dampierre *en pays Langoin*, c'est-à-dire langrois.

Il paraît que les évêques de Langres vendirent, peu de temps après, le château de Dampierre; car on voit qu'en 1254, Hue ou Hugues de Pincourt, chevalier, avoua qu'il avait reçu liégement, c'est-à-dire, à condition de foi et hommage, de Guy de Rochefort, évêque de Langres, sa maison de Dampierre avec son pourpris. Le château de Dampierre appartenait, en 1306, à Joffroy de Dampierre, et, en 1364, à Richard de Dampierre qui fut arbitre d'un différend entre les seigneurs d'Aigremont et de Vergy. Peu après, la terre de Dampierre fut, dit-on, partagée en trois seigneuries ayant chacune un château; l'un de ces châteaux appartenait à la famille de Montarby qui le possède encore aujourd'hui.

Henry IV, pour récompenser Jean Roussat, maire de Langres, de la fidélité qu'il avait montrée à son roi légitime pendant les troubles de la ligue, lui donna les droits de lots et ventes de Dampierre, ainsi que ceux de Changey, Charmoilles et Autreville, terres relevant du roi.

Ce n'est point de Dampierre près de Langres, mais probablement de Dampierre-sur-Saulon que Gallon, ou Gallo de Dampierre, qui rapporta d'Asie le chef de S.t Mammès, était seigneur. Plusieurs auteurs ont écrit le contraire; mais on

a vu qu'en 1208, époque à laquelle Gallo de Dampierre revint à Langres, en apportant les reliques de S.[t] Mammès, le château de Dampierre appartenait aux évêques de Langres. Ce qui doit faire croire aussi que ce n'était pas de Dampierre près de Langres que Gallo était seigneur, c'est qu'on dit qu'à son retour de Constantinople, il déposa dans son château le chef de S.[t] Mammès avant de le porter à Langres; or il est probable que pour arriver au Dampierre dont nous parlons, Gallo aurait passé par Langres, et que c'était de Dampierre-sur-Saulon qu'il était seigneur. L'opinion que nous émettons ici est aussi celle de Vignier.

On a découvert, il y a 8 ou 9 ans, à 1,000 mètres à l'ouest du village, et à environ cinq cents pas à droite du ruisseau, des briques romaines, des morceaux de mosaïque, des débris de constructions mêlés à des traces d'incendie, et, parmi ces débris, des fragmens d'urnes antiques et une espèce de couteau long de 38 centimètres, y compris le manche qui est en bronze et terminé par une tête de lion bien exécutée : la lame est en fer, elle a 68 millimètres de large près du manche, 26 centimètres de long, et se termine en pointe. Ce couteau, qui a été conservé, est de l'espèce de ceux qui servaient à ouvrir les victimes après qu'elles avaient été assommées. Le lieu où l'on a trouvé ces débris antiques pré-

sente une surface d'environ deux hectares, plus élevée que les champs environnans d'au moins un mètre, et qui montre très-bien l'emplacement qu'occupaient les constructions qui existaient dans cet endroit.

Dampierre dépendait de la prévôté de Nogent, du bailliage de Chaumont et de l'élection de Langres. Canton de Neuilly-l'Evêque. Population, 769 habitans. A 3 lieues au nord-nord-est de Langres.

DOMMARIEN.

Ce village est à 7 lieues au sud de Langres; il est traversé par la Vingeanne. On y récolte un vin assez estimé. Sol pierreux; terrain jurassique. Mine de fer oolithique. Canton de Prauthoy; 494 habitans.

Guy de Dommarien et ses fils Bernard et Hugues firent des donations, vers l'an 1140, à l'hôpital de Sussy, et, quelques années après, Luc de Dommarien fut aussi le bienfaiteur de cet établissement; un autre Luc de Dommarien donna, en 1268, au chapitre de Langres, ce qu'il possédait au village d'Hortes.

En 1371, le comte de Montbéliard, après

avoir ravagé une partie de la Bourgogne, entra dans le pays de Langres, à la tête d'une armée d'Allemands. Les habitans de Dommarien, poursuivis par ces ennemis, se réfugièrent à Chassigny où l'église avait été fortifiée ; mais les habitans de ce dernier village refusèrent de les recevoir, et ils furent tous massacrés. Lorsque cette guerre fut terminée, on fit un procès aux habitans de Chassigny, pour avoir abandonné leurs voisins de Dommarien ; mais ils furent absous, parce qu'ils prouvèrent qu'ils avaient été forcés d'agir comme ils l'avaient fait, pour conserver leur propre vie.

Jean de Dommarien, chevalier, fut chargé, par une ordonnance de Louis XII, donnée à Blois le 3 mars 1499, de fortifier les places de Montigny, Coiffy, Nogent et Monteclair, situées dans le Bassigny.

Dommarien, *Domus maiæ* ou *Mariæ*, relevait autrefois du château de Montsaugeon, et dépendait de la prévôté et du bailliage de cette petite ville. Il y avait un château fortifié, bâti sur la rive gauche de la Vingeanne. On a démoli, il y a quelques années, une tour carrée et très-élevée, qui en avait fait partie.

ENFONVELLE.

Vers l'an mil, Willelme ou Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, fonda à Enfonvelle un prieuré qui fut confirmé, en 1193, par le pape Célestin III. En 1252, Thibaut, seigneur de Joinville et de Neufchâteau, confirma la donation de la moitié de la seigneurie de la Mothe, faite aux moines d'Enfonvelle par le seigneur de Gilley.

Ce village est situé à l'extrémité du département de la Haute-Marne, et touche à celui de la Haute-Saône ; il était autrefois dans le diocèse de Besançon, et dépendait de la prévôté de Coiffy-le-Château ; il est aujourd'hui dans le canton de Bourbonne. L'Apance traverse son territoire. Grès exploité pour les constructions. A 2 lieues au sud-est de Bourbonne, 14 lieues à l'est de Langres. Population, 545 habitans. La plus grande largeur du département se trouve entre Enfonvelle et Lanty : elle est de 87,757 mètres, ou à peu près 21 lieues et demie.

ESNOMS.

Esnoms est bâti dans une vallée, à 6 lieues et demie au sud-sud-ouest de Langres. Il faisait partie de la prévôté et du bailliage de Montsaugeon. Canton de Prauthoy. Population, 581 habitans.

Une tradition populaire à Esnoms, et un mémoire rédigé en faveur du curé de ce village contre l'abbaye d'Auberive, donnent à Esnoms une origine fort ancienne. Au lieu où se trouve aujourd'hui ce village, il n'y avait d'abord, suivant ces traditions, qu'un monastère de nonnes auquel appartenait toute la contrée qui forme maintenant les territoires d'Esnoms, de Chatoillenot et de Courcelles, et qu'on appelait le Val-des-Nonnes. Les paysans qui cultivaient cette vallée avaient fixé leurs demeures dans deux parties différentes; les uns habitaient sur la hauteur à l'ouest d'Esnoms, près de la fontaine de Chavanay ou Chevanay; les autres s'étaient groupés, à l'est de la vallée, autour d'un château qu'ils avaient construit pour leur défense, et auquel ils avaient donné le nom de Chatoil-le-Not ou Château-le-Neuf. L'église qui servait à ces deux hameaux était bâtie près de la chapelle du monastère.

Après les guerres du royaume de Bourgogne, ceux qui habitaient près de la fontaine de Chavanay, vinrent s'établir dans la vallée autour de leur église paroissiale et du monastère, et ceux qui étaient à l'est continuèrent à résider près du château et augmentèrent le nombre de leurs maisons. Les habitans de ces deux villages étant encore trop peu nombreux pour cultiver la vallée, de nouveaux laboureurs vinrent se fixer près du ruisseau de Courcelles, au lieu où est aujourd'hui le village de ce nom.

Tel était l'état de cette contrée, lorsque les religieuses qui la possédaient, trouvant leur monastère trop exposé aux incursions et aux ravages des ennemis, l'abandonnèrent. Mais, après leur départ, le village qui s'était formé autour de l'abbaye, et qui était appelé Les Nonnes, conserva le souvenir de leur existence.

Plus tard, les trois villages du Val-des-Nonnes ayant acquis un grand développement, se partagèrent le territoire de cette vallée et formèrent trois communes séparées, entre lesquelles la communauté ne continua d'exister que pour les bois qui avaient, dit-on, été donnés par les religieuses à la condition qu'ils ne seraient jamais partagés.

Enfin, l'église d'Esnoms étant trop petite pour contenir la population de ce village, on agrandit celle qui avait fait partie de l'abbaye et qui n'était éloignée de la première que de 12 pieds.

La démolition d'une portion des bâtimens du monastère servit à cette construction; le reste de l'abbaye fut transformé en cure.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point on peut ajouter foi à la chronique que nous venons de rapporter. Aucun auteur n'a parlé du monastère qui y est mentionné : l'existence d'Esnoms, de Chatoillenot et de Courcelles nous paraît déjà bien ancienne pour qu'on ait conservé le souvenir de la fondation de ces villages. Enfin les plus anciens titres dans lesquels il est fait mention d'Esnoms et de Chatoillenot, et qui datent du 13.ᵉ siècle, nomment l'église d'Esnoms *ecclesia d'Enoniciabies*, et Chatoillenot *Castelliniculus*, ce qui n'a pas beaucoup d'analogie avec Les Nonnes et Château-le-Neuf.

Toutefois, nous voyons qu'Esnoms est appelé Les-Noms dans une déclaration du temporel des évêques de Langres, envoyée à Louis XI, en 1463. Les deux églises dont il est parlé dans la chronique, existaient encore dans le 17.ᵉ siècle et n'ont été détruites que lorsqu'on a bâti, vers 1750, celle qu'on voit aujourd'hui. Chaque fois que l'on creuse près de la fontaine de Chavanay, on trouve des restes de constructions; et comme nous l'avons dit, il existe encore une communauté de bois entre les trois communes. Ces faits méritent considération, et peuvent donner quelque présomption à la chronique que nous avons rapportée.

FARINCOURT.

Farincourt, qui relevait autrefois du château de Fouvent-le-Chastel, est bâti sur le penchant d'une montagne ; son territoire touche à la Franche-Comté et au département de la Haute-Saône. Il y a, à un quart de lieue de ce village, un haut-fourneau situé au bord d'un étang et où l'on fabrique toute espèce de sablerie. La plus grande partie de la mine, nécessaire à la fabrication de la fonte, est tirée sur le territoire de Farincourt. En outre du haut-fourneau, il y a, au-dessous du village, un petit fourneau où l'on fait de la fonte à tirer. Le ruisseau de l'Arigote, sur lequel est placée cette dernière fabrique, se perd, à quelques centaines de mètres plus bas, dans un lieu appelé les Endousoirs : il pénètre sous une grotte de rochers, au pied d'un coteau, et reparaît, à une lieue plus loin, sur le territoire de Fouvent-la-Ville, dans le département de la Haute-Saône, où il concourt à former la rivière du Vanon. Lorsqu'on lave la mine à Farincourt, l'eau du ruisseau arrive à Fouvent encore chargée de terre.

Farincourt est du canton du Fays-Billot ; sa population est de 245 habitans. A 9 lieues au sud-est de Langres.

ERRATA.

Page 47, *ligne* 11 *et* 21, *au lieu de* en roche ou pisiforme, *lisez* oolithique en roche ou en grains.

Pag. 100, *lig.* 22, *au lieu de* Cocilla, d'après le vœu d'un fils, *lisez* Cocilla. D'après le vœu d'un fils.

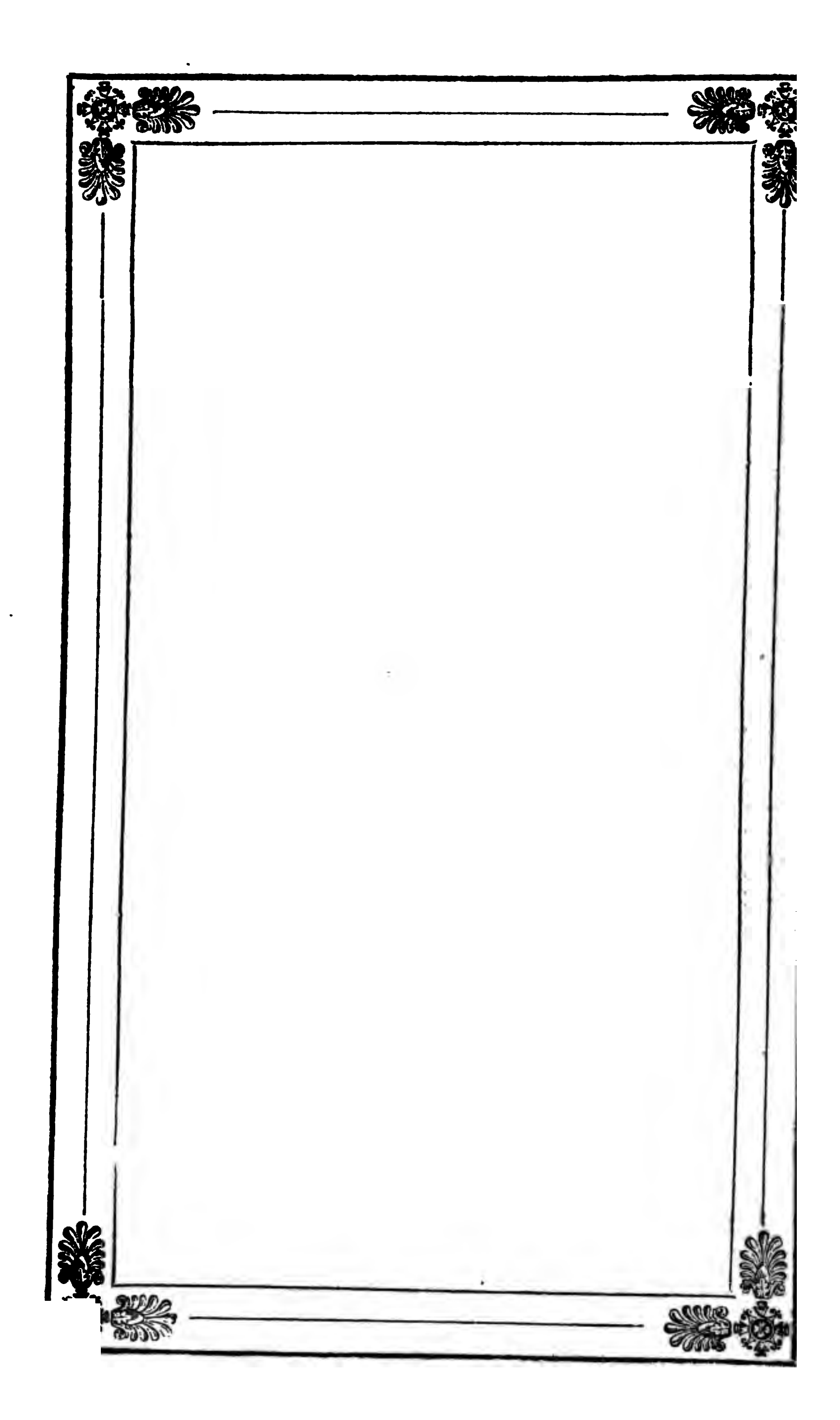
Pag. 103, *lig* 6, *au lieu de* qu'ils devaient, *lisez* qu'il devait.

Pag. 148, *lig.* 17, *au lieu de* in-8.°, *lisez* in-18.

Pag. 204, *lig.* 16, *au lieu de* Audenay, *lisez* audenay.

Pag. 212, *lig.* 2, *ajoutez aux mots* au centre, *ceux-ci:* et sont des débris d'encrines.

Pag. 225, *lig.* 13, *au lieu de* Charles VIII, *lisez* Charles VI.






RECHERCHES
HISTORIQUES ET STATISTIQUES

SUR

LES PRINCIPALES COMMUNES

DE L'ARRONDISSEMENT

DE LANGRES.

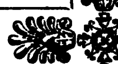
DEUXIÈME PARTIE.

LANGRES,
SOMMIER, Libraire-Éditeur.

LANGRES,
DEJUSSIEU, Imprimeur-Lib.
CHAUMONT,
DARDENNE, Libraire.

PARIS,
BELIN-LE-PRIEUR, Libraire,
Rue Pavée-St.-André-des-Arts.
BOURBONNE, LECLERT, Lib.

1836.

LE FAYS-BILLOT.

Le bourg du Fays-Billot, ou Fayl-Billot, est situé à 6 lieues au sud-est de Langres, et à 12 lieues de Vesoul. Sa position est très-variée : il s'étend d'abord, en forme de fer-à-cheval, dans une plaine, couvre ensuite les côtés d'un ravin étroit et profond, et descend jusques dans la vallée. Cette dernière partie, dans laquelle se trouve l'église, est probablement la plus ancienne.

Le Fays faisait autrefois partie du duché de Bourgogne et du Dijonnais, et formait, avec le village de Poinson, une enclave au milieu de la Champagne. Il était chef-lieu d'une baronnie qui appartint d'abord à la maison de Châtillon de Dombes. En 1324, Guy de Châtillon affranchit les habitans par la charte suivante :

« A Touz ceulz qui ces presentes Lettres Verront et orront Guiz de Chastillon Sires dou Fay et de morey Salut Sachent que Nous oye la supplicacion et complainte de la communaute de notre Ville dou fay faisens mençion que li Terretoire diceli estoit si povre et les Taiḻes que Il nous dement deuz fois lan A notre voulance leur estient si grevables que se Remedes ne estoit

mis la Ville estoit en point de defaire et pluseurs s'en estient ja parti et partient de Jour en Jour pour pouvre Nous enforme de la Valeur dou terretoire et considere le lieu qui siest en marche et que pluseurs de forrin pourrient venir demourer Au lieu et yceli remplir se franchise y avoit. Et sur tout ce pour grant delibéracion hen conseil A nos amis et A plusieurs auctres sages avons Afranchi et afranchissons la dicte communaute du fay devant dit A toujourz pour nous et pour nos hoirs en mettent sus les tailles par les mannieres qui sensivent Cest Assavoir que chascuns feuz de la dicte Ville payera A nous et A nos hoirs au jour de la feste de toussainz trois solz chascun An. Et chascune beste Armerine trayens A charrue payera au dit jour de la toussains quatre solz. et chascuns chevaux trahans A charrue payera au dit jour sis solz. Et chascuns Aisemans de charrue payera au dit jour quatre solz Et se Uns homes ne mettoit bestes trahans A charrue et il achetoit Un Journail darure Il payeroit douze deniers ou de deux journaux deux solz et se il en avoit trois ne payeroit il que deux solz. Et se plus en y avoit il payeroit leschief dun buef cest Assavoir quatre solz Et Avec tout ce nous payeront nos gelines Caresmes prenent les corvees de la grange la forche et le rastel et le charroy. lost et la chevauchie grant et petite Et les Amandes Anciennes en

la maniere quil A este ades Acoustume. Et ne seront li clerc de Riens tenu A payer ne gelines ne çorvees ne Aucuns servitutes fors laichie dessus dite. Et se Aucuns receloit Aucunes des Rentes dehues A nous si comme devant est dit Il seroit encheuz A nous en lamande de vint solz et payeroit ce quil auroit recele. Et se Aucuns ne payoit au dit Jour de toussainz et bien quil fust cognoissans de devoir la dite Rente ou rentes Il payeroit A nous trois solz damande et pour ce ne seroit pas quites de la dite Rente A nous due la payeroit Et Parmy les choses dessus dites Nous Guiz dessus diz ladite comunaute avons quitte et Afranchi. quittons et afranchissons de toutes tailles de toutes prises et de toutes autres Finences quelles que elles soient Pourveu que il pormicen ne se pourront advoer daucuns seigneurs ne traire a eux ne dessouz eux pour garde ne pour bourgoisie se ce nest par deffaut de droit ou par appel de mauves Jugement. Et se il y avoit Aucuns qui par fraude Cessassent A tenir bestes Armerines li Sires y metroit remede convenable. Et Avons promis et promettons leaument en bonne foy par notre sairement a tenir fermement Et A toujours senz aller encontre ne faire Aler par nous ne par Autruy en Apert ne en requoi Et ou cas que Nous feriens le contraire et Ja ne soit Nous Voulons que nous ou notre hoir qui le feirent fussions contraint par notre

chier seigneur le duc de bourgoigne dou quel nous tenons la dite terre A tenir les choses dessus dites toutes et chascune dicelles Ou pour notre tres chier seigneur le Roy de france ou cas que notre chiers sire le duc defauroit de la dite contrainte Et Pour ce que les choses dessus dites soient fermes et estables pour durer A touz jours. Nous Guiz de chastillon dessus diz Avons mis notre grant seel de certenne science en ces lettres presentes Par les quelles nous les Promettons a tenir et garder en touz leur bons Usages Et A plus grant fermete de ces choses Avons suplie et Requis A notre tres chier et redoute seigneur et pere, monss. Gauthier de chastillon Conte de portien et Connestable de france que Il meist son grant seel en ces presentes lettres Avec le notre. Et Nous Gauthier de chastillon Cuens de Portien et Connestable de france A la requeste dou dit Guiz notre fil Avons mis notre scel en ces lettres Avec le sien. Qui furent faites en lan de grace mil trois cenz Vint et quatre le vintesme Jour dou mois de Juign (1). »

(1) L'original de cette charte est conservé aux archives de la commune du Fays, et les deux sceaux des sires de Châtillon y sont encore suspendus. Sur le plus grand, Gauthier est représenté à cheval, tenant de la main droite une épée et de la main gauche un écu, où l'on voit ses armes qui sont d'argent à trois pals de gueules, au chef de sable chargé d'un faucon. On lit autour de ce scel : GALTH...E CASTELLIO..COM...FRANCIE ; cette légende, à demi effacée, doit être restituée ainsi : GALTHER DE CASTILLO COMES STABVLIS

Cette charte fut confirmée, trois ans après, par Eudes, duc de Bourgogne; voici la charte de ce prince :

« Nous Eudes Duc de Bourgoigne facons savoir A touz. que Nous havons Vehues unes lettres seelees des seelz de haut hommes et poissans monseigneur Guy de chastillon Seigneur dou fay et de morey et de monseigneur Gauthier de chastillon Conte de Portien et Connestable de france nos chiers Cosins. Contenanz de mot A mot la forme qui suit (ici se trouve la charte).

Les queles chouses dessus dites toutes et chascune pour soy sont et movent de notre fie. et yceles pour la maniere queles sont ci dessus devisees. comme sires dou fie. Voulons. loons. Ratiffions. Appuons. conformons. et nous y consantons en tant comme il nous touche et puet Appartenir. Sauf Anous. et es notres Retenu es dites chouses. notre Ressort. notre subverencce. et notre baronnie. et sauf le droit dautruy. En tesmoin de laquel chouse nous havons fait mettre notre seaul en ces presentes lettres qui furent faites. et donnees AVillers leduc. le Samedi Jour de loictave saint martin deste. Lan de grace. mil. Trois cenz Vint et sept. ou mois de Juillet. »

FRANCIE. Sur l'autre scel on voit les armes des Chastillon entourées d'ornemens gothiques, et pour légende : GVYOT DE CHASTILLON ESCVIER.

Peu après cette époque, Alix, fille de Renaud de Chatillon, apporta en mariage la baronnie du Fays à Etienne de la Baume-Montrevel, grand maître des albalétriers de France, et elle resta, jusqu'à la fin du 18.e siècle, dans cette illustre maison de laquelle sont sortis deux maréchaux de France, un amiral de Savoie, un vice-roi de Naples et quantité d'autres personnages illustres.

Une autre partie de la seigneurie du Fays-Bil-Billot avait été érigée en comté. Regnault de Pointes, mort en 1333, était comte du Fays et seigneur d'Anrosey, Chaudenay et Pisseloup. Ses descendans possédèrent, pendant long-temps, cette seigneurie : nous voyons, qu'en 1479, Marguerite de Betigny, veuve d'Etienne, comte du Fays, etc., envoya, à la convocation de la noblesse du Bassigny, *un homme armé de brigandine, salade et javeline,* et que Pierre de Pointes, son beau-frère, y comparut, *armé de corcet*, etc.

Il y avait un château-fort dans lequel plusieurs villages avaient droit de retraite en temps de guerre. Il fut détruit dans le 14.e siècle, et les redevances des villages voisins furent abolies. Ce château était situé dans une belle position, à l'extrémité de la montagne : il dominait de trois côtés la vallée, et était séparé de la plaine par un fossé qui existe encore aujourd'hui, et qui trace parfaitement l'emplacement qu'occupait ce château.

Les habitans du Fays avaient reçu des ducs de Bourgogne, le droit de se servir de tel sel qu'ils voudraient, en payant 12 francs par an. Philippe-le-Bon réduisit cette somme à moitié, et fit remise aux habitans de tous les arrérages, par une charte datée du 6 septembre 1447 (1).

(1) *Charte de Philippe-le-Bon* : Phelipes par la grace de Dieu duc de Bourgongne de Brabant et de Lembourg Conte de Flandres Dartois de Bourgongne.... A noz amez et feaulx les gens de la chambre de noz comptes A Dijon et a notre recepveur de Dijon present et avenir salut et dilection *De la partie des habitans de la ville du fay* assise en notre Duchie de Bourgongne nous a este expose que ancien-nement ladicte ville estoit bonne ville et bien peuplee scituee a quatre lieues pres de la ville et cite de Langres et a quatorze lieues de nostre ville De Dijon et avoient accoustumes Iceulx habitans pranre sel pour leur Usage en noz greniers a sel dudict lieu de dijon et pource que ce leur estoit chose tres sumptueuse attendu la grant Distance dentre icelle ville du fay et nostre Dicte ville De Dijon de aller pranre sel audict lieu De Dijon *fut des long temps a traictie et accorde entre lez officiers* de noz predecesseurs Ducs de Bourgongne et Lesdiz habitans *que moiennant la some de douze francs que Iceulx habitans saroient tenuz* paier par chacun an *au Jour de la nativete saint Jehan baptiste a nostre recepte* Dudit lieu De Dijon Ils Useroient et pouroient User des lors enavant de tel sel que bon leur sembleroit et des lors lesdiz habitans ont toujours paie a ceste cause chacun an ladicte some de XII fr. Jusques a dix huit ans ou environ que pour la tres grand pauvrete et diminution Des diz habitans et de ladicte ville du fay qui duranz les guerres et divisions de ce Royaume ont este couruz pilliez et Robez et Ladicte Ville arse et bruslee par plusieurs fois iceulx habitans ont cesse de payer ladicte some de XII fr. et considere leur pauvre estat et que oultre les maulx Dessus diz plusieurs Routiers ont De puis et naguieres este logez en ladicte ville par plusieurs foiz et y ont fait maulx et domages irreparables et aussi que Icelle Ville est situee en pais tres povre et sterile Il est impossible à Iceulx habitans de paier ladicte some XII fr. par

Cette charte est intéressante en ce qu'elle retrace la situation du Fays au 15.e siècle : elle apprend qu'*anciennement ladicte ville estoit bonne ville*

chacun an comme dict est et neantmoins ils doubtent que noz gens et officiers les vueillent contraindre de paier par chacun an ladicte some et les arerages escheues par le temps De Dixhuict ans passes ensembles les peines et amendes esquelles ils sont encheuz par Default de paiement lesquelles choses monteroient a si grandes somes que si on les contraignoit au plus tost laisseroient et habandonneroient la ville que ils les peussent paier soustenir pourquoy la dicte Ville De mourroit Du tout inhabitee et lesdiz habitans Destruiz et desert se sur ce ne leur estoit pourveu de notre grace si comme ils disent Requerans humblement que leur Veuillons lesd, arrerages pour dixhuit ans dernierement passez et aussi les peines et amendes quils pouroient devoir pour cause de paiement non fait quitter et Remettre et en oultre attendu que lad. ville du fay est moins peuplee de plus de la moytié que elle estoit au temps dudict traicte et accord et afin que Iceulx habitans se peussent Remettre sus et que Icelle ville se peust Repeupler nous leur veuillions ladicte somme de XII fr. moderer a la some de six francs pour chacun an pour le temps a venir.... Pourquoy nous Voulans estre acertenez des choses dessus dictes et de l'estat de ladicte ville et desdiz habitans en icelle avons mande sur ce faire information.... Et sur Icelle information.... nous avons par délibération de icelui Auxdiz habitans donne Remise et quitte Donnons quittons et remettons.... par ces presentes lesdiz arrerages quils peuvent debvoir a cause des diz XII fr.... Et avecques ce.... a Iceulx habitans avons ottroie et ottroions que pour le temps et terme de dix ans avenir.... Ils soient tenuz et demeurent *quittes de la moittié Deladicte* some de XII fr.... en paiant par chacun an lesdiz dix ans Durans audict Jour et terme de la nativite Saint-Jehan baptiste a Vous present et a venir pour nous pour lautre moitié dicelle somme de XII fr.... fait en notre hotel de Hesdein le sixième Jour De Septembre lan de grace mil quatrecens quarante sept.

Par monss Le duc Levesque de Tournay
et le Sire de Croy present.

Gillet.

et bien peuplee; mais qu'à l'époque de la guerre des Anglais, les habitans furent réduits à la pauvreté, *couruz pilliez et Robez et Ladicte Ville arse et bruslee par plusieurs fois.... et que oultre les maulx dessus diz plusieurs Routiers ont.... este logez en ladicte ville par plusieurs foiz et y ont fait maulx et domages irreparables.*

Les priviléges accordés par Philippe-le-Bon, furent confirmés par les rois de France jusqu'à Louis XV (1); et, en 1710, les habitans rachetèrent, pour 140 livres, le droit de 12 francs qu'ils devaient payer chaque année.

Le Fays, qui se composait de plus de 300 feux, fut encore détruit en grande partie, en 1636, par les impériaux qui s'en emparèrent pendant que le vicomte de Turenne, le cardinal de La Valette et le duc de Weymar tenaient conseil à Langres. Il avait déjà été ravagé, peu d'années avant, par les Comtois, malgré le traité de neutralité qui existait entre le comte de Bourgogne et la France : cette infraction fut l'un des griefs énoncés dans la déclaration de guerre que Louis XIII adressa aux Comtois, le 26 mai 1636, par l'entremise du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne.

(1) Les chartes d'Henry III (1579), d'Henry IV (1609), de Louis XIV (1646), de Louis XV (1716), sont conservées aux archives de la commune du Fays.

Le bourg du Fays fut encore la proie des flammes en 1668 : quatre maisons seulement échappèrent à cet incendie, et des débris enflammés emportés jusqu'à Charmoy, mirent le feu à ce village éloigné d'environ une lieue. A peine le Fays s'était-il relevé de ses cendres, qu'il fut de nouveau presque entièrement détruit, en 1685 : le feu consuma à cette époque plus de 300 maisons.

Le samedi 8 janvier 1814, dix-huit chasseurs à cheval, qui étaient au Fays, se replièrent sur Langres à l'approche de l'avant-garde de l'armée autrichienne qui, le même jour, fit son entrée dans ce bourg sous le commandement du général comte Giulay ; ce général envoya le lendemain matin, sur la route de Langres, des éclaireurs qui s'avancèrent jusqu'aux portes de cette ville.

Le Fays était, avant sa réunion au département de la Haute-Marne, siége d'un bailliage et chef-lieu d'une subdélégation de laquelle dépendaient plusieurs villages de Bourgogne situés dans le Bassigny. Il est maintenant chef-lieu d'un canton qui renferme 24 communes, dont la population s'élève à 13,160 habitans. Ces communes sont : Belmont, Broncourt, Bussières, Charmoy, Chaudenay, Corgirnon, Farincourt, Frettes, Genevrières, Gilley, Grenant, Les Loges, Poinson-les-Fays, Pressigny, Rosoy, Rougeux, Saulles, Savigny,

Seuchey, Torcenay, Tornay, Valleroy et Voncourt.

Il y a un hôpital fondé en 1726, et autorisé par lettres-patentes; mais comme les revenus en sont peu considérables, ils sont employés à donner des secours à domicile. Les maisons sont assez bien bâties, mais les rues sont de la plus grande irrégularité. Il y a des halles assez grandes, et une maison commune nouvellement reconstruite. Il s'y fait un commerce considérable de chaises, de berceaux et d'ouvrages de vannerie.

La population du Fays est de 2,653 habitans; ce bourg, qui jouit de grands revenus en bois, et qui est avantageusement situé, pourrait, par une bonne administration, recevoir de grands embellissemens et devenir, d'ici à peu de temps, une petite ville (1).

Le sol est fertile; il y a plusieurs coteaux couverts de vignes. La plus grande partie du territoire appartient au terrain keupérien; le reste est formé du terrain liassique.

Nicolas Lambelinot, bénédictin de la congrégation de S.t-Maur, naquit au Fays-Billot, le 22 février 1722, et mourut, le 3 janvier 1802, à Chaumont, où il s'était fixé, après être sorti

(1) Il y a 4 foires : le jeudi avant la Purification, le premier jeudi de juin, le jeudi avant la Nativité de la Sainte Vierge, le 23 novembre. Marché tous les jeudis.

de la prison de cette ville, dans laquelle il avait été enfermé pendant la révolution.

Ce savant bénédictin est auteur des ouvrages suivans :

Examen critique des recherches historiques sur l'esprit primitif et sur les anciens colléges de l'ordre de Saint-Benoît, d'où résultent les droits de la Société sur les biens qu'il possède. In-8.°, Paris, 1788.

Notices historiques de tous les conciles. Ouvrage composé d'après l'étude des monumens les plus propres à donner une connaissance exacte des faits relatifs à l'histoire de l'Eglise, du droit canon et des mœurs de tous les temps. 6 volumes in-folio, manuscrit.

Du renouvellement des mœurs et des sciences dans la nation; idée d'un plan de réforme utile à l'Eglise et à l'Etat.

Mémoire présenté aux ministres du roi.

Dom Lambelinot travailla avec le ministre Nekre à des projets de finances, et fournit plusieurs articles à l'art de vérifier les dates.

LA FERTÉ-SUR-AMANCE.

La Ferté est dans une magnifique position, sur une montagne élevée qui s'avance dans la prairie arrosée par l'Amance. La vue dont on jouit depuis ce village, est belle et très-étendue. On découvre les montagnes des Vosges, la ville de Langres et un grand nombre de villages; mais la plus belle partie du vaste horizon que le regard embrasse, est la vallée de l'Amance. On suit presque tout le cours de cette rivière depuis sa source jusqu'à sa jonction à la Saône: rien n'est plus varié, plus brillant que l'aspect des belles prairies qu'elle arrose et qui s'étendent entre deux chaînes de montagnes. Des bois, des vignes couvrent les coteaux, et de beaux et nombreux villages dominent les hauteurs ou sont bâtis dans la prairie au commencement des vallons qui viennent se réunir à la vallée de l'Amance.

Le nom de La Ferté, *Firmitas*, vient, suivant les chroniqueurs, de la fierté qui était jadis synonime de fermeté et de forteresse; toutes les communes qui portent le nom de La Ferté, étaient, dit-on, dans l'origine, des lieux fortifiés: le village dont nous parlons avait en effet un château-fort situé dans une belle position.

Ce château appartenait d'abord à des seigneurs du nom de La Ferté, et on voit, en 1084, un Renaud de La Ferté qui fait, avec Gertrude, sa femme, une donation à l'abbaye de Molesmes. Henry, chevalier, seigneur de La Ferté et de Bourguignon, donna un meix et trois de ses sujets de Bourguignon à l'abbaye de Bèze, environ l'an 1100, du consentement de sa femme Léodegarde et de ses enfans. Vers l'an 1160, Renard de La Ferté et sa femme contribuèrent à la fondation de l'abbaye de Vaux-la-Douce, du consentement de Guillaume et de Henry, leurs enfans. La Ferté appartenait, en 1234, à Guy de Vignory; il passa ensuite dans la famille de Racy, et, plus tard, dans celle de Choiseul, par le mariage d'Anne de Racy avec Antoine de Choiseul, chevalier de l'ordre du roi, seigneur et baron de Lanques, Autreville, Chamarande, Daillecourt, Vrecourt, etc., qui mourut à Langres, le 21 décembre 1569.

Jean de Choiseul, fils aîné d'Antoine, fut baron de La Ferté et de Fouvent, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant de 50 hommes d'armes, et l'un des 12 députés de la noblesse qui concoururent, avec les députés du tiers-état et du clergé, à la nomination de Jacques de la Roche-sur-Yon à l'évêché de Langres, le 1.er février 1561. Clériadus de Choiseul, marquis de La Ferté, mestre de camp

sous Louis XIV, fut tué dans une bataille à la fin du 17.e siècle.

Le village de La Ferté, d'abord siége d'une baronnie de laquelle dépendaient Velles et Anrosey, fut ensuite érigé en comté et en marquisat : il était l'un des douze fiefs qui relevaient du château de Choiseul. Ainsi ce village nous offre un exemple des divers degrés de l'échelle féodale. Velles et Anrosey relevaient de La Ferté; La Ferté relevait du château de Choiseul; le seigneur de Choiseul devait foi et hommage à l'évêque de Langres, qui relevait lui-même du roi de France. C'est ainsi que tout s'enchaînait dans le système de la féodalité, et que les seigneurs qui semblaient libres et indépendans, étaient soumis à d'autres seigneurs plus puissans qu'eux, qui eux-mêmes dépendaient du roi; et quand le roi appelait à la défense de l'Etat ses grands vassaux, ou quand le seigneur suzerain faisait entendre son cri de guerre, cet appel se répétait comme un écho dans tous ces châteaux-forts placés, tantôt comme une couronne au front des montagnes, tantôt étendant au fond des vallées leurs vastes ailes et leurs donjons entourés d'eau, ou élançant leurs tourelles gothiques au-dessus des arbres de la forêt et sur le penchant des collines.

La Ferté qui dépendait de la prévôté de Coiffy-le-Château, est aujourd'hui chef-lieu d'un canton

qui renferme 13 communes, et dont la population est de 6,713 habitans. Les communes de ce canton sont : Anrosey, Bize, Guyonvelle, Maizières, Montesson, Neuvelle-les-Voisey, Pierrefaites, Pisseloup, Soyers, Vaux-la-Douce, Velles et Voisey. La population de La Ferté est de 618 habitans ; il est situé, près de la route de Bourbonne à Champlitte, à 9 lieues à l'est de Langres, et à 4 lieues et demie au sud de Bourbonne. Il y a beaucoup de vignes qui produisent un des meilleurs vins de l'Amance. On exploite des carrières de grès et de chaux sulfatée appartenant au terrain keupérien. Foires : les derniers lundis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre.

FRESNOY.

Fresnoy, anciennement Fraisnes ou Fraisnay, est du canton de Montigny-le-Roi ; à 10 lieues au nord-est de Langres. Population 591 habitans.

Guy, seigneur de *Fraisnes*, fit une donation à l'abbaye de Morimond, entre 1115 et 1120. Regnier, seigneur d'Aigremont, donna à la même abbaye, en présence de Gauthier de Bour-

gogne, évêque de Langres, de Simon, comte de Clefmont, tout ce qu'il avait de la terre et seigneurie de Fresnay, à quoi consentirent ses enfans. Cet acte fut dressé par l'évêque de Langres, environ l'an 1170.

Au milieu du 14.ᵉ siècle, le village de Fresnoy, dont Renaud d'Aigremont était seigneur, fut brûlé par Jean de Vergy, sire de Fouvent et de Champlitte. Il s'éleva alors de grands différends entre ces deux seigneurs, et Jean de Vergy ayant refusé au sire d'Aigremont l'indemnité qu'il lui demandait, ce dernier se joignit à Jean et à Thomas de la Rochelle qui avaient aussi à se plaindre du seigneur de Vergy, lui déclara la guerre, et, après avoir ravagé ses terres, parvint à le faire prisonnier. Ce différend fut terminé par des arbitres, en 1364, et le sire de Vergy condamné à la restitution de tous les dommages. Parmi ces arbitres étaient Jean de Châtenay, Simon et Hugues de Charmes, Richard de Dampierre, le prieur de Fouvent, Jean d'Angoulevent, etc.

François de Choiseul était seigneur de Fresnoy, en 1575; il paraît que cette terre sortit de cette famille peu de temps après, car le château de Fresnoy appartenait, en 1601, à Etienne Perret, lieutenant général au bailliage de Chaumont.

Le baron de Clinchamp, à la tête d'un corps de Lorrains, brûla Fresnoy et Montigny, en 1636,

et leva plus de 130,000 livres de contributions entre la Meuse et la Marne.

Le hameau de Morimond, situé sur le territoire de Fresnoy, tire son nom de l'une des plus anciennes et des plus illustres abbayes de France, qui existait autrefois au lieu qu'il occupe maintenant. Le commencement de cette abbaye fut un petit ermitage qu'un ermite, nommé Jean, établit dans un terrain qui lui fut donné par Odolric, seigneur d'Aigremont, et Ardelinde, sa femme; cet ermitage qui était placé à quelque distance de Morimond, dans un lieu qui fut depuis appelé le vieux Morimond, fut béni, en 1100, par Robert de Bourgogne, évêque de Langres (1).

Le 12 juillet de l'an 1104, le jour même où S.t Bernard arrivait à Clairvaux, ou selon d'autres, l'an 1115, l'évêque Jocerand donna, d'après la demande de l'ermite, son ermitage à S.t Etienne, 1.er abbé de Citeaux, pour qu'il y établît une abbaye. S.t Etienne y envoya huit religieux sous la conduite d'Arnold, homme

(1) Le vieux Morimond est à un quart de lieue à l'est du nouveau Morimond, dans un bois appelé le Buisson-Buichotte; on en reconnaît encore les fondations presque au niveau du sol.

Il y a, à un quart de lieue au sud de Fresnoy, près de la voie romaine qui allait de Langres au Rhin, un petit marais appelé la Nonnerie qui est, dit-on, dans un lieu où il existait autrefois un couvent de nonnes. On y a trouvé des débris de constructions, et on prétend que le fond de ce marais est pavé.

d'une naissance illustre. Il donna à ce nouveau monastère le nom de Morimond, ou *Morimundo*, et fit graver sur son sceau un globe surmonté d'une croix et entouré des quatre lettres M. O. R. S. Lors de cet établissement, Odolric d'Aigremont ajouta de nouvelles donations à celles qu'il avait déjà faites. Quelque temps après, Hugues, seigneur de Meuse ou de Meuvy, Guy de Fraisnes (*Fraisnoy*), firent aussi de grandes donations à ce monastère; et Odolric d'Aigremont, sa femme Ardelinde, leurs trois fils Foulques, Regnier et Gérard, abandonnèrent encore ce qu'ils possédaient à Fraisnes. Ces diverses donations furent approuvées par Guillenc, évêque de Langres, en 1126. Plus tard, l'abbaye de Morimond vit encore accroître ses possessions par les libéralités des seigneurs de Bourmont, de Meuse, de Dammartin, de Clefmont, de Romains, de Choiseul, d'Aigremont, de Bourbonne, etc.; de sorte qu'en peu de temps elle devint l'une des plus florissantes du diocèse de Langres.

Le 2.e abbé de Morimond fut Gauthier, qui avait été prieur de Clairvaux sous S.t Bernard : il transporta, en 1130, son abbaye, du lieu où elle avait d'abord été établie, à la place qu'elle occupa jusqu'à la révolution de 1789. Le 3.e abbé fut Othon qui devint évêque de Frisingue et se retira ensuite à Morimond où il mourut le 30

septembre 1139. On lisait autrefois sur sa tombe, placée dans l'église de l'abbaye, qu'il était fils de Léopold, duc d'Autriche, et petit-fils, neveu, frère et oncle d'empereurs. Les chroniques disent que cet Othon, retournant de Paris en Allemagne, passa par Morimond, et qu'il fut si touché de la vertu des religieux, qu'il résolut de rester dans cette abbaye, ainsi que 15 seigneurs, des plus illustres familles d'Allemagne, qui l'accompagnaient dans son voyage.

Le pape Eugène III, étant venu en France, prit l'abbaye de Morimond sous sa protection, par une bulle datée du 6 décembre 1047.

En 1154, il se tint à Morimond un chapitre général de l'ordre de Citeaux, auquel assista Godefroy de Rochetaillée, évêque de Langres. En 1170, le duc de Bourgogne donna aux religieux une maison à Dijon, afin qu'ils puissent se retirer dans cette ville en cas de guerre (1). L'abbaye possédait aussi une maison de refuge à Langres.

La garde de Morimond appartenait autrefois aux seigneurs de Choiseul (2); Guy de Choiseul, après en avoir obtenu la permission du roi, par lettres données à Beaulieu-les-Compiègne, au mois de juin 1362, vendit à Thomas de Romain,

(1) Cette maison a donné le nom de Morimond à la place près de laquelle elle était située.

(2) Ce droit donnait ordinairement à celui qui le possédait, le tiers des revenus de l'abbaye qu'il était chargé de défendre.

abbé de Morimond, et aux religieux, la garde de l'abbaye, le droit qu'il avait d'y envoyer tous les ans ou d'y aller lui douzième à cheval, et d'y demeurer la veille et le jour de la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, pour y exercer tout fait de garde et de justice, et recevoir, en ce jour, quatre marcs d'argent fin que lui devaient les religieux. Cette vente fut faite pour 2,000 florins de Florence. Et aussitôt après, les religieux mirent leur abbaye sous la protection du roi.

On remarque encore parmi les abbés de Morimond, Pierre I.er, 16.e abbé, qui fit la règle de l'ordre des chevaliers de Calatrava en Espagne; Hugues I.er, 27.e abbé, qui obtint de l'évêque de Toul la permission de bâtir le village de Levecourt sur les terres de l'abbaye; Jean IV de Bretagne, 37.e abbé, créé procureur général de l'ordre de Citeaux au concile de Constance: il mourut en 1423; Jean V de Savoie, 39.e abbé; Thiébaud de Luxembourg, 45.e abbé, en 1462; Antoine de Boisredon, 47.e abbé, conseiller de Louis XI; Claude Masson, conseiller du roi, vicaire général de l'ordre de Citeaux et réformateur des monastères de son ordre, mort en 1620.

L'abbaye de Morimond était l'une des quatre premières de l'ordre de Citeaux. A ce titre, son abbé avait le droit de visiter cette dernière abbaye et de concourir à la nomination de l'abbé de Citeaux, qui était supérieur général de l'ordre.

Plus de 700 abbayes, situées dans différens royaumes, dépendaient de Morimond. Les ordres militaires de Calatrava, d'Alcantara, de Montese, d'Avise et du Christ, tant en Espagne qu'en Portugal, reconnaissaient l'abbé de Morimond pour leur général. On ajoute encore à ces ordres celui de S.t-Lazare et de S.t-Maurice de Savoie. L'abbé de Morimond était en outre grand d'Espagne de 1.re classe, et lorsqu'il visitait les dépendances de son abbaye, situées en Espagne, il devait être salué dans chaque ville par des décharges d'artillerie.

Enfin cette illustre abbaye était, par sa situation et l'étendue de ses constructions, digne de sa célébrité. Elle était placée dans une vallée sauvage, couverte de nombreux étangs et entourée de vastes forêts. L'église qui avait été bâtie par Cono, 19.e abbé, et bénie, en 1253, par Guy de Rochefort, évêque de Langres, était extrêmement vaste et magnifique : elle était surmontée d'une flèche très-élevée entourée d'une couronne de fleurs de lys. On lisait sur le portail les mots : Vive le Roi, notre souverain, écrits en énormes caractères gothiques. Cette église renfermait un grand nombre de tombeaux des abbés de Morimond, des seigneurs d'Aigremont, de Choiseul, de Clefmont et d'autres bienfaiteurs de l'abbaye. Ces tombeaux, richement sculptés et couverts de statues, d'armes, d'inscrip-

tions, ajoutaient encore à la beauté de l'édifice. Les bâtimens d'habitation, qui avaient été reconstruits en 1706, étaient très-étendus et très-beaux ; le dortoir était remarquable par sa grandeur. Le réfectoire était bâti moitié en Champagne et moitié en Lorraine. Il y avait, sur les terres de l'abbaye, une table de marbre qui marquait la limite des trois évêchés de Langres, de Toul et de Besançon.

Aujourd'hui on voit à peine quelques vestiges de cette célèbre abbaye : il ne reste plus rien de son antique église, si riche d'architecture et décorée avec magnificence ; tout est tombé sous le marteau destructeur (1). Les stalles, les grilles et les portes en fer, qui sont dans l'église de S.t-Mammès à Langres ; l'orgue placé dans la même église, et qui n'est qu'une portion de celui de Morimond, sont les seuls débris échappés à la destruction de cette abbaye, et qui peuvent donner une idée de sa splendeur.

Nous venons de retracer l'histoire de l'abbaye de Morimond ; mais qui nous redira l'influence que cette abbaye, l'une des plus illustres de France, a eue, non-seulement sur le pays que nous habitons, mais sur une partie de l'Europe, par les nombreux monastères qu'elle fonda dans plusieurs royaumes. Si nous en jugeons par le

(1) Au lieu où étaient autrefois les bâtimens de Morimond, il y a aujourd'hui une fabrique de clous, un moulin et une tuilerie.

rang qu'elle occupait dans l'ordre monastique, sans doute sa part a dû être grande dans l'accomplissement de la noble mission que s'étaient imposée les institutions religieuses au moyen-âge, après que la civilisation greco-romaine se fut effacée sous les pas des Barbares, et lorsque les sciences, les lettres, les arts et l'industrie n'avaient trouvé de refuge que dans les cloîtres; quand le moine, dans sa cellule, travaillait avec un zèle et une patience admirable à la régénération du monde; quand il composait ces chroniques qui forment nos monumens historiques les plus précieux, ou quand, le ciseau à la main, il découpait la pierre, et, génie sublime, élevait les murs du sanctuaire, et créait, comme par inspiration, ces chefs-d'œuvre que nous ne pouvons nous lasser d'admirer; ou bien encore, quand les frères lais, appelant à eux les hommes à demi sauvages, groupés autour du château féodal, ou les brigands qui portaient partout la désolation, leur apprenaient à cultiver la terre avec intelligence, et, comme pour mieux montrer l'utilité de leurs travaux, choisissaient toujours de préférence les landes les plus arides et les plus incultes, et les forêts les plus sauvages. Vallées de Morimond, de Beaulieu, d'Auberive, c'est à ces pieux ouvriers que vous devez votre fertilité!

Ceux qui n'ont vu dans les moines que leurs

longues prières, leurs retraites, leurs jeûnes, n'ont vu qu'une partie de leur caractère; mais à côté du frère qui traînait dans le silence sa longue robe de bure, il y avait l'homme instruit qui travaillait, enseignait et civilisait. A l'aspect des cloîtres en ruine, on se demande si la mission des institutions monastiques, qui avaient accompli de si grandes choses, était terminée lorsqu'elles sont tombées sous les haines engendrées par les principes philosophiques du 18.e siècle. Il s'était sans doute introduit de grands abus dans ces institutions si sages; mais au lieu d'une destruction complète, ne fallait-il pas plutôt une régénération; et en voyant la fièvre ardente qui brûle et consume la société au milieu de laquelle nous vivons, à l'aspect de ce doute qui la tourmente, de ces ambitions déçues qui y abondent, de ce dégoût de toutes choses qui se termine chaque jour par le suicide, ne doit-on pas penser qu'après avoir contribué à conserver et à développer la civilisation, les cloîtres devaient encore servir de refuge contre les écarts de cette civilisation.

GENRUPT.

Au milieu du 12.e siècle, Foulques de Bourbonne et Guy de Vieux-Chatel donnèrent aux templiers le village de Genrupt. En 1176, Urric de Grenant, chevalier, donna à la maison du temple du même village, ce qu'il avait à Voisey, en présence de l'archevêque de Besançon. Hugues de Bourbonne fit encore une donation aux templiers de Genrupt, en 1191; en présence d'Hugues de Rinel, d'Erard de La Ferté, etc. Girard de Bourbonne, chevalier, donna aux mêmes templiers, au mois de septembre 1276, en présence de Guillaume de Trichatel, » tout l'héritage que possédait feu Pariot-Faucille, son homme, qui est assis à Bourbonne et au finage, savoir : sa maison, son meix, ses chenevières, ses terres..., laquelle donation ledit Girard a faite du consentement de Marguerite, sa fille, et de Guyot du Pailley, son mari. » Le village de Genrupt passa aux chevaliers de Malte après l'abolition de l'ordre des templiers.

Par une transaction, du 13 octobre 1513, entre François de Franelz, commandeur de la Romagne (1), et Jean de Bosredon, écuyer, seigneur de Savigny, ce dernier renonça à ses

(1) Genrupt dépendait de la commanderie de la Romagne, ordre de Malte.

droits sur la seigneurie de Broncourt, et reçut, en échange, la terre de Genrupt avec toutes ses dépendances, « tant en justice, cens, rentes, terres, hommes, femmes et toutes autres choses quelconques sans réserves, pour en jouir par ledit seigneur de Bosredon sa vie durant. »

Philibert de Foissy, commandeur de la Romagne, et, en cette qualité, seigneur de Genrupt, Barges, Neuvelle, Arbigny et Rougeux, obtint du parlement de Paris et du duc de Guise, gouverneur de Champagne, et malgré l'opposition formée par Christophe de Choiseul, capitaine du château de Coiffy, et ses lieutenans et soldats, des arrêts et lettres par lesquels *les villages susdits sont déclarés exempts de faire guet et garde audit château de Coiffy et défenses à eux d'y contraindre lesdits sujets du commandeur, aux peines portées par lesdites défenses.* Ces arrêts ne furent pas, à ce qu'il paraît, strictement exécutés, car une information faite, le 11 janvier 1583, à la requête de Philibert de Foissy, par Guillaume Juannet, sergent royal au bailliage de Sens et siége particulier établi à Langres, nous apprend que *néanmoins au mépris d'icelles* (défenses) *le S.r lieutenant Pallette lieutenant audit château, assisté de 13 à 14 soldats se serait acheminé audit Genrup, distant dudit Coiffy d'un quart de lieue, où ils auraient logé comme gens d'armes et à discrétion.*

Le village de Genrupt fut ravagé par l'armée de Galas (1636) et par les ennemis et les partis qui parcoururent, à peu près au même temps, le Bassigny et les environs de Langres, et portèrent partout la désolation. Dans un procès-verbal, du 14 juin 1658, dressé à la réquisition de Jean Decertaine, commandeur de la Romagne, Nicolas Chevalier, lieutenant en la justice de Barges et de Genrupt, déclare qu'il a trouvé le village de Genrupt, ruiné et sans habitans. Nous voyons, dans un état des propriétés de la Romagne, que ce village, qui renfermait, avant d'être ruiné, 35 feux, n'avait, en 1776, époque à laquelle cet état a été dressé, *que 5 ou 6 charrues et 10 ou 12 ménages, tant veuves qu'autrement.*

Le commandeur de la Romagne avait toute justice à Genrupt; cependant les habitans de ce village pouvaient être traduits à la prévôté de Coiffy-le-Château.

Genrupt est dans le canton de Bourbonne, à cinq quarts de lieue au sud de cette ville et à 12 lieues est-nord-est de Langres, sur la route départementale de Bourbonne à Champlitte. Sa population est de 143 habitans.

SAINT-GEOSMES.

Le village de Saint-Geosmes est l'un des plus anciens des environs de Langres : il est situé à trois quarts de lieue au sud de cette ville, à la jonction de deux voies romaines dont l'une conduisait à Alise et à Autun, et l'autre à Lyon et à Genève. Le nom de Saint-Geosmes, anciennement Saint-Jeomes, vient de Saints Jumeaux. parce que c'est au lieu où est ce village que furent martyrisés, dans le 2.e siècle, trois frères jumeaux désignés depuis sous le nom des Saints Jumeaux. Voici comment les légendes rapportent le martyre de ces saints :

Saint Bénigne, qui avait été envoyé dans les Gaules par Saint Polycarpe, évêque de Smyrne, arriva à Autun, après avoir prêché pendant quelque temps à Lyon ; il fut reçu dans cette première ville, ainsi que Saint Andoche, son compagnon, par un sénateur qui était chrétien et se nommait Faustus. Ce sénateur lui conseilla d'aller à Langres, et l'adressa dans cette ville à sa sœur, nommée Léonille, qui était aussi chrétienne. Celle-ci avait trois petit-fils jumeaux, nommés Eleosippe, Meleosippe et Speleosippe, qui avaient perdu, étant encore en bas âge, leur

père, et leur mère, fille de Léonille. Elevés dans la religion payenne, ces trois jeunes gens furent convertis par Saint Bénigne et scellèrent, peu après, de leur sang la religion qu'ils venaient d'embrasser. Ayant renversé une statue de Némésis que l'on adorait à Langres, et brisé d'autres idoles qu'ils avaient dans leur maison, ils furent dénoncés aux magistrats et conduits garrottés devant trois juges nommés Hermogènes, Palmatus et Quadratus. Ces faits se passaient sous le règne de Marc-Aurèle, l'an 179 ou 180, à l'époque de la quatrième persécution générale des chrétiens.

Interrogés par les juges, les trois frères avouèrent les faits qui leur étaient imputés, et répondirent qu'ils ne reconnaissaient qu'un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre, et méprisaient les divinités payennes. Ils furent aussitôt condamnés à mort et conduits hors de la ville, suivis d'une grande foule au milieu de laquelle était leur aïeule qui les encourageait en leur montrant le ciel. Leur supplice eut lieu à la jonction des deux voies romaines, *ubi duæ viæ maximæ sociantur, se subjungunt* (disent les Légendes), dans un lieu nommé alors *Urbatus* ou *Urbatum*, à deux milles de la ville.

Les bourreaux, après les avoir dépouillés de leurs vêtemens, les suspendirent d'abord à des branches d'arbre, les mains liées derrière le dos,

pour leur faire souffrir l'estrapade et tenter de les détourner de leur résolution ; mais ils ne se laissèrent point abattre par ce supplice. On les menaça ensuite du feu s'ils refusaient d'adorer les dieux de l'empire, et ils persistèrent à professer la religion de Jésus-Christ. Alors les bourreaux les détachèrent des branches d'arbre auxquelles ils avaient été suspendus, et les jetèrent, les pieds et les bras liés, dans un bûcher ardent ; la flamme brûla les liens qui les attachaient et s'écarta ensuite, laissant ces martyrs libres de se sauver ; mais ils restèrent au milieu du feu, chantant les louanges de Dieu, jusqu'à ce que le feu commençât à s'éteindre, alors ils demandèrent à Dieu de permettre leur sacrifice, et rendirent l'âme le 17 janvier.

Lorsque les bourreaux et les spectateurs se furent retirés, abandonnant les corps de ces trois frères, quelques chrétiens vinrent, pendant la nuit, les enlever et leur donner la sépulture près du lieu de leur supplice, à la place où est aujourd'hui l'église de Saint-Geosmes.

Le martyre des Saints Jumeaux fut la cause de plusieurs autres. Néon qui écrivait, en qualité de secrétaire des juges, l'interrogatoire des trois frères et la relation de leur supplice, fut si frappé des réponses de ces martyrs et de leur supplice miraculeux, qu'il remit ses tablettes à son collègue Turbon, et déclara qu'il

était chrétien : il fut aussitôt arrêté et lapidé par les gardes. L'exemple de Néon fut suivi par une femme nommée Junille qui, déposant l'enfant qu'elle tenait dans ses bras, se précipita au milieu de la foule, et malgré les prières de son mari, déclara qu'elle était aussi chrétienne. Elle fut arrêtée et suspendue par les cheveux à un arbre; mais ce supplice et les menaces des bourreaux n'ayant pu la faire changer de résolution, elle eut la tête tranchée. Turbon, auquel son collègue Néon avait remis ses tablettes, les abandonna aussi pour se déclarer chrétien, et périt encore martyr de la religion qu'il venait d'embrasser.

La plus ancienne légende du martyre des Saints Jumeaux que l'on connaisse, est celle que Warnaharius, Varnier ou Garnier, chanoine de Langres, adressa à Saint Ceraume, évêque de Paris, vers l'an 600. Elle est écrite d'après des manuscrits plus anciens, mais qui n'existent plus.

On croit que les chrétiens construisirent, vers l'an 200, un petit oratoire souterrain sur la tombe des Saints Jumeaux, et que ce fut environ l'an 400 que les corps de ces saints furent tirés de leur tombeau et exposés à la vénération des chrétiens, dans une église plus considérable bâtie sur l'emplacement du petit oratoire. Cette église était très-grande au temps où Warnahaire écri-

vit sa légende : il l'appelle basilique, et ce nom n'était donné qu'aux églises les plus belles et les plus vastes.

Il paraît que, dès les premiers siècles, on établit une abbaye près de l'église de Saint-Geosmes ; car on voit que Saint Ceolfrid, abbé de Wiremetheuse, en Irlande, qui mourut près Langres, le 26 octobre 716, en revenant de Rome, fut enterré à l'abbaye de St.-Geosmes. Vers l'an 830, Albéric, évêque de Langres, aidé par Louis-le-Débonnaire, agrandit cette abbaye, y établit dix chanoines et un prévôt, et fit rebâtir l'église.

Le 19 avril 859, il se tint, à l'abbaye de Saint-Geosmes, un concile en présence du roi Charles-le-Jeune, fils de l'empereur Lothaire. Remy, archevêque de Lyon, et Agilmar de Vienne, y présidèrent, assistés d'Eblon de Grenoble et de plusieurs autres évêques. On y fit seize canons qui furent renouvelés, peu de temps après, dans le concile tenu à Savonnières près de Toul. Voici les principaux canons : par le 7.e, il fut ordonné que l'on prierait les princes de permettre la tenue des conciles provinciaux tous les ans, et une assemblée générale dans leurs palais, tous les deux ans. Le 8.e porte que, pour la promotion d'un évêque, on s'en rapportera au jugement du métropolitain et des évêques voisins, et que le peuple n'aura aucune part à l'élec-

tion. Le 10.[e], que les princes et les évêques seront exhortés à établir des écoles publiques, tant pour enseigner les saintes écritures que pour professer les belles-lettres, dans tous les lieux où il se trouvera des personnes capables de le faire. Il est dit, dans tous les autres canons, que l'on rétablira les hôpitaux fondés par les empereurs, et que les revenus en seront employés à secourir les pauvres et les étrangers. On pria le prince qui assistait au concile, de faire examiner les causes des pauvres par des ministres intègres, et de punir, en se servant du pouvoir que Dieu lui avait donné, les adultères, les ravisseurs, jusqu'à ce qu'ils se présentassent d'eux-mêmes publiquement pour être jugés par les prêtres, et soumis à la discipline ecclésiastique.

Isaac, évêque de Langres, présent à ce concile, fit plusieurs capitulaires pour son diocèse. On y remarque que la pénitence était encore fort sévère à cette époque; ceux qui la demandaient avaient le cilice sur la tête, et on la leur donnait par l'imposition des mains qu'on renouvelait souvent pendant le carême. Ceux qui faisaient pénitence pour de grands crimes, devaient être trois ans parmi les auditeurs, et cinq ou sept parmi les pénitens, derrière la porte de l'église. Il n'était pas permis de faire boire du vin à un pénitent sans payer pour lui deux deniers, et le pénitent ne pouvait

assister à aucun festin ; il lui était défendu de porter des habits blancs, et de faire aucun commerce pendant sa pénitence.

En 886, Albéric, évêque de Langres, remplace les chanoines de Saint-Geosmes par des bénédictins, et obtient de Charles-le-Gros la confirmation des biens qu'ils possédaient. Ces bénédictins cédèrent de nouveau, peu de temps après, l'abbaye à des chanoines.

Hugues, comte du Bassigny, donne à l'abbaye de Saint-Geosmes, dont son fils Gotzelin était abbé, huit meix au village de Forcey dans le comté d'Andelot, 240 sujets et un moulin dans le comté de Bologne, et dix meix avec leurs habitans à Angoulancourt, avec l'église et la cure de Saint-Pierre de Thivet. Cette donation eut lieu en 940.

En 1126, Willem, évêque de Langres, ordonna aux chanoines de Saint-Geosmes de suivre la règle de Saint Augustin ; ce qui fut confirmé par le pape Innocent II, l'an 1131. L'abbaye de Saint-Geosmes s'accrut, dans la suite, par les donations de Guyard Moroyer, chevalier, seineur de Noidant-le-Rocheux ; de l'évêque Gauthier de Bourgogne ; de Guy, seigneur d'Ocey ; de l'évêque Manassès, etc. ; de sorte que le prieur de Saint-Geosmes devint seigneur de Flagey, Orcevaux, Saint-Vallier, Brennes, Longeau, Noidant-le-Rocheux et Saint-Geosmes.

Louis XIV réunit le prieuré de Saint-Geosmes à l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonains de Troyes, et, plus tard, Gilbert de Montmorin, évêque de Langres, obtint l'extinction des chanoines et la réunion des bâtimens et des revenus au séminaire de Langres. Cet évêque forma le projet d'établir à Saint-Geosmes une maison de retraite pour les prêtres âgés et infirmes; il y fit construire un vaste bâtiment, presque entièrement détruit aujourd'hui, et faisait commencer une aile parallèle à l'église, lorsqu'il mourut; ces travaux furent abandonnés par son successeur.

Le clocher de l'église a été construit à la fin du 18.e siècle; à cette époque, l'église fut réduite d'un tiers de sa longueur. Sous le chœur, il existe une chapelle souterraine dont la voûte est supportée par des piliers de dix pieds de haut; ce crypte, semblable à ceux que construisaient les premiers chrétiens, et qui remonte probablement aux premiers siècles, fut bâti, comme nous l'avons dit, au lieu où avaient été enterrés les Saints Jumeaux. L'entrée de cette chapelle souterraine, qui se trouve au milieu de la nef à droite, est aujourd'hui fermée par une pierre (1).

Plusieurs auteurs ont écrit que la ville de

(1) Il serait à désirer qu'on ouvrît cette chapelle dont la construction pourrait présenter de l'intérêt.

Langres s'étendait, au temps des Romains, jusqu'à Saint-Geosmes, et ils appuient leur opinion sur le nom d'Urbatus que portait ce village, et qui, selon eux, signifie dépendance d'une ville. Nous ne partageons pas cette opinion, et nous pensons que la ville de Langres ne s'étendait pas au-delà de la moitié de la distance qui existe entre la ville telle qu'elle est aujourd'hui, et la Belle-Chapelle (1).

On voyait, avant la révolution de 1789, plusieurs monumens antiques dans l'église de Saint-Geosmes : il y avait un autel rond, en marbre blanc, d'environ 3 pieds de haut et 18 pouces de diamètre, qui était entouré de guirlandes de fruits, soutenues par des têtes de bœufs. Les fonts-baptismaux étaient formés par un socle, aussi de marbre blanc, qui avait probablement servi de base au petit autel dont nous venons de parler. On remarquait aussi, dans la même église, un autel en marbre blanc, long de plusieurs pieds, et creusé pour recevoir le sang des victimes. Ces monumens avaient probablement été découverts près de Saint-Geosmes. Le premier a été transporté à Langres (2); les deux autres ont été brisés.

(1) Voyez Langres.

(2) Il a été donné, en 1835, à la Ville, pour être placé dans le musée d'antiquités projeté depuis long-temps, mais dont les amis des arts voient avec peine retarder sans cesse la formation.

On lit, sur le mur de l'église près de la porte de la sacristie, l'épitaphe de Pierre Clément, ancien prieur claustral de Saint-Geosmes, et auteur de plusieurs ouvrages parmi lesquels on remarque une histoire du martyre des Saints Jumeaux, imprimée à Langres en 1647. Dans le 17.e siècle, on a trouvé, près de l'église, un grand nombre de tombeaux en pierre, renfermant des armures, des urnes cinéraires et des lampes antiques. En 1764 ou 1765, on trouva encore à Saint-Geosmes deux tombeaux renfermant des coupes et d'autres vases qui furent envoyés, à Paris, à M. de Montmorin, évêque de Langres : sur l'un de ces vases, les circonvolutions d'un serpent formaient une inscription. Enfin à différentes époques, on a découvert dans le jardin de la cure, des blocs de marbre blanc et noir; ce qui ferait présumer qu'il y a eu, dans cet endroit, des bâtimens considérables.

On a trouvé, sur le territoire de Saint-Geosmes, près de la Belle-Chapelle, et au bord de la route de Langres à Dijon, qui suit la direction d'une ancienne voie romaine, des fragmens de statues, et une pyramide d'un mètre de hauteur sur 50 centimètres de côté : sur l'une des faces de cette pyramide, on lisait l'inscription suivante :

D M

MARCIÆ

VI

On a souvent découvert, près des voies romaines, des monumens du même genre. « Plusieurs de ces pyramides, dit M. de Caumont, ont été regardées comme des tombeaux ; mais la plupart paraissent avoir été élevées pour l'ornement des chemins, ou, peut-être, étaient-elles consacrées à Mercure, dieu protecteur des routes, des arts et du commerce. Quelquefois, on pratiquait, dans ces obélisques, une niche destinée à recevoir la statue du dieu .... (1). Ces monumens, que l'on plaçait de préférence dans les carrefours et près des embranchemens des routes, servaient aussi quelquefois à marquer les confins ou *fines* de territoires. »

Nous croyons que la pyramide trouvée près de la Belle-Chapelle, n'était pas un tombeau mais un monument semblable à ceux dont parle M. de Caumont, et nous pensons qu'il faut traduire ainsi l'inscription: *Au dieu Mercure et à la voie Marcia.* On faisait de semblables dédicaces aux voies romaines. M. de Crazannes rapporte une inscription de ce genre, qui était attachée à une pyramide placée à la jonction de la voie d'Agen à Bordeaux, avec celle qui allait de Sos à Eysses.

(1) Les proportions des pyramides itinéraires étaient différentes, dit encore M. de Caumont, et plus ou moins grandes. Parmi les monumens de ce genre les plus importans, on peut citer les pyramides de Pirelonge et d'Ebuon, en Saintonge, et celle de St.-Mars, en Touraine.

Cette inscription était ainsi conçue : *Juventus Viæ Julianæ*, c'est-à-dire, *la Jeunesse à la Voie Julienne*. Ainsi l'inscription gravée sur la pyramide trouvée près de la Belle-Chapelle, nous apprend que la voie romaine au bord de laquelle elle était placée, était appelée Voie-Marcia.

Saint-Geosmes, ou Saint-Geômes, est du canton de Langres. Population, 490 habitans ; la route de Langres à Dijon, qui suit à peu près la direction de la chaussée romaine de Langres à Lyon, passe près du chœur de l'église. On voit, au sud-ouest du village, la voie romaine qui conduisait à Autun et à l'est, celle qui allait à Besançon. On exploite un calcaire, appartenant au terrain jurassique, qui fournit les pavés de Langres et les moellons employés dans les constructions de cette ville. Le sol est pierreux et produit des raves qui sont très-estimées. Le patois que l'on parle à Saint-Geosmes est l'un des plus prononcés des environs de Langres.

GIEY-SUR-AUJON.

S.[t] Géran, évêque d'Auxerre, donna à sa cathédrale, au 10.[e] siècle, le village de Giey, dans le pays de Lassois, *in pago Laticensi.* Giey, *Giacum, Gayacum, Geyacum,* faisait partie de la Bourgogne et du Châtillonnais. On voit un Odo de Giey, chevalier, en 1240, et Thibaud de Giey, bienfaiteur de l'abbaye d'Auberive, vers le même temps. Jean de Châteauvillain donna, en 1308, une charte d'affranchissement aux habitans de ce village : par cette charte, le droit de bourgeoisie fut fixé à 3 sous par tête. Jean de Giey était bailli de Langres en 1444; Pierre de Giey, écuyer, conseiller du roi, occupait la même place en 1485.

Ce village, qui dépendait d'abord du bailliage de Châtillon-sur-Seine, fut uni à celui d'Arc-en-Barrois par Louis XIV, en 1703 ; il faisait déjà partie du marquisat de cette petite ville, depuis 1650, époque à laquelle ce marquisat avait été érigé en faveur du maréchal de Vitry.

Giey est agréablement situé au bord de l'Aujon, comme l'indique son nom, et dans le pays de la montagne. Il y avait anciennement un hospice, dirigé par des religieuses, qui a été détruit.

Il existait aussi autrefois, entre Giey et Valbruant, un prieuré nommé Vauclair, *Vallis clara*, dépendant de l'ordre du Val-des-Choux ; il avait été fondé, en 1219, par Jean de Châteauvillain. L'église de ce prieuré, qui était d'une architecture gothique remarquable par sa légèreté, et dans laquelle on voyait le tombeau de son fondateur, a été détruite en 1778.

En 1768, on établit à Giey, sous la protection du duc de Penthièvre, une fabrique de toiles de coton, ou indiennes: cette manufacture, l'une des premières de ce genre qui furent établies en France, eut d'abord beaucoup de succès; mais lorsque l'écoulement de ses produits ne fut plus favorisé par le duc de Penthièvre, elle tomba en décadence. Il y a, depuis 15 à 20 ans, une fabrique de porcelaine, à laquelle sont joints des ateliers de peinture. La porcelaine de Giey est ordinairement plus épaisse et d'un grain moins fin que celle qu'on tire de Paris ; mais les dorures, qui sont faites par des procédés particuliers à cette fabrique, sont beaucoup plus solides que celle des autres manufactures. La fabrique de Giey ne nous semble pas favorablement placée : on est forcé de faire venir les matières premières de très-loin, à grands frais, et l'écoulement des produits n'est pas facile à cause de l'éloignement des grandes villes : le combustible, il est vrai, est abondant ; mais il est

reconnu que la houille est bien préférable au bois pour la fabrication de la porcelaine, et que les manufactures où on emploie le bois ont un grand désavantage, toute différence de prix à part, sur celles où l'on se sert de la houille. C'est probablement par suite de ce mauvais emplacement, que les porcelaines de Giey ne peuvent être livrées qu'à un prix supérieur à celles qu'on vend à Paris.

Giey est du canton d'Auberive ; à 6 lieues à l'ouest de Langres et à 2 lieues d'Arc-en-Barrois. Sa population est de 553 habitans. On pêche à Giey une grande quantité d'écrevisses et de truites saumonées.

GRATTEDOS.

Voyez Aprey et Villiers-les-Aprey.

GROSSE-SAULVE.

Voyez les Loges.

HEUILLEY-COTTON.

Un arrêt du parlement de Paris, du 28 mai de l'année 1379, confirme au chapitre de Langres le droit de prélever quatre livres sur les tailles que l'évêque avait *apud Cottonem;* le village ainsi appelé est probablement Heuilley-Cotton.

Sous Charles VI, le château-fort d'Heuilley-Cotton, qui était occupé par les ennemis, fut pris et détruit par les Langrois, et cette démolition fut approuvée par Charles VII; ce château qui était situé au bas du village, fut ensuite reconstruit et habité, pendant quelque temps, par les gouverneurs de Langres ; il était entouré de fossés remplis d'eau.

Ce village est bâti au pied de la montagne du Feulleteu ou Foulleteau, ainsi appelée, parce que, suivant une croyance populaire, elle est habitée par un diable rouge auquel on donne le nom de Feulleteu. Les coteaux qui environnent Heuilley-Cotton, sont plantés de vignes qui produisent un vin léger assez bon.

Canton de Longeau ; à 3 lieues au sud de Langres. Population, 529 habitans.

HEUILLEY-LE-GRAND.

Heuilley-le-Grand est à 4 lieues au sud-sud-est de Langres. Il était soumis aux obédiences du chapitre de Langres, et fait aujourd'hui partie du canton de Longeau. Sa population est de 599 habitans.

Ce village fut pillé, en 1639, par un corps de Croates qui ravagea aussi Piépape, Grenant et un grand nombre d'autres villages.

Heuilley-le-Grand possède un bureau de charité qui jouit d'une dotation assez considérable ; les revenus en sont distribués aux pauvres par le curé et les membres du bureau. Il y a aussi des sœurs de la Providence chargées, en outre de l'éducation des filles, de porter des secours à domicile. Ces établissemens ont été fondés et dotés par d'anciens curés de ce village.

HORTES.

Une charte de Charles-le-Chauve, expédiée à Schelestadt, le 15 janvier 886, à la sollicitation de Geilon, évêque de Langres, confirme un nommé Dodon et sa femme Wandelmode dans la jouissance d'un grand nombre de villages dont ils avaient abandonné la propriété à l'église de Saint-Mammès : parmi ces villages se trouvent *Orthes, au pays de Port-sur-Saône* (1), et *Saulles, au pays d'Attouars.*

Marcelin et Odo, seigneurs d'Orthes, vivant entre 1140 et 1150, firent des donations à l'abbaye de Morimond ; Guy d'Orthes, fils de Marcelin, fit une donation à la même abbaye, en 1155. Thierry, chevalier, seigneur d'Orthes, et la dame Annedis, sa femme, sont connus par leurs libéralités envers l'abbaye de Beaulieu. Euvrard, leur fils, reprit, en 1298, de l'évêque de Langres, la seigneurie d'Orthes. Par acte passé à Bourg, au château des évêques de Langres,

(1) Il peut paraître extraordinaire que le comté de Port-sur-Saône se soit étendu jusqu'à Hortes ; ce village devait plutôt faire partie du Bassigny. Toutefois, s'il n'y a pas une erreur dans l'ouvrage qui rapporte la charte que nous avons citée, on peut penser qu'Hortes, quoique situé au milieu du Bassigny, appartenait à un autre comté, ce qui se voyait souvent.

Luc de Dommarien donna au chapitre tout ce qu'il possédait à Hortes.

Les reitres qui étaient venus au secours des Calvinistes, en 1569, sous la conduite du prince Casimir, brûlèrent ce village, en retournant dans leur pays, cette même année.

Lorsque Galas, général autrichien, entra en France, en 1636, Hortes devint encore la proie des flammes.

Les détails de l'horrible massacre qui accompagna cet incendie, sont affreux et donnent une idée des scènes de désolation qui eurent lieu, au même temps, dans la plupart des villages de la frontière du comté de Bourgogne.

Les ennemis qui étaient au nombre de 4000(1), arrivèrent à Hortes le 24 septembre ; ils ne s'y arrêtèrent d'abord que pendant le temps nécessaire pour rançonner le village, et revinrent le lendemain pour s'y établir et vivre à discrétion ; mais ils trouvèrent alors les habitans fortifiés dans la principale église, et préparés à se défendre. Plusieurs coups de fusils, tirés depuis le haut de l'église sur ces ennemis, en ayant tué quelques-uns, rendirent les autres furieux. Ils commencèrent par mettre le feu aux deux rues voisines, et bientôt les flammes, poussées

(1) Ils appartenaient probablement aux corps commandés par Lamboy et Forkatz

par le vent, embrasèrent le toit de l'église et le clocher. Forçant ensuite la galerie qui précédait le portail, les ennemis pénétrèrent dans l'intérieur de l'église par une brèche ouverte dans la muraille, et tuèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent sans épargner personne ; environ 40 enfans périrent dans cet affreux massacre. Ceux qui étaient sur la voûte de l'église, prévoyant le sort qui les attendait, résolurent de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et de périr au milieu des flammes plutôt que de se rendre. Près de 200 ennemis, tant officiers que soldats, tombèrent sous les balles de ces habitans. Cette perte ne fit qu'exaspérer les commandans qui, pour se venger, firent mettre le feu dans le reste du village, et massacrer tous les habitans qui ne s'étaient pas réfugiés dans l'église. 400 personnes perdirent la vie dans cette journée, et l'incendie consuma les deux églises qui existaient alors à Hortes, 165 maisons et 2 pavillons. On évalua à 42,000 écus la perte occasionée par l'incendie.

Hortes est bâti partie en plaine et partie au commencement d'une petite vallée qui se réunit à celle de l'Amance : cette rivière passe à l'extrémité du territoire d'Hortes. Guy Bernard, évêque de Langres, consacra, en 1455, l'église de ce village qui était nouvellement rebâtie ; celle qui existe aujourd'hui, et qui est postérieure à

cette époque, a été augmentée du chœur et des bas-côtés, en 1832; elle est maintenant l'une des plus vastes de l'arrondissement.

Hortes était autrefois siége d'une prévôté seigneuriale qui appartenait aux évêques de Langres, et à laquelle étaient soumis Châtenay-Vaudin, Rosoy et Torcenay; ces mêmes villages relevaient aussi du château d'Hortes.

Il y a beaucoup de vignes qui produisent en abondance un vin très-commun. Le sol appartient presque entièrement au terrain keupérien. On exploite de la chaux carbonatée et de la chaux sulfatée qu'on transforme en chaux et en plâtre sur les lieux. La chaux sulfatée est compacte, colorée en gris et quelquefois en rouge; on trouve assez souvent, entre les différentes couches de cette substance, des veines peu épaisses d'aragonite fibreux.

On a pensé que le nom d'Hortes venait du mot latin Hortus; mais il est probable que cette étymologie n'est pas exacte, car on écrivait autrefois Orthes, et non pas Hortes comme on l'écrit maintenant. Ce village est du canton de Varennes; à 5 lieues à l'est de Langres. Population, 1498 habitans (1).

M. Virey, aujourd'hui membre de l'Académie de médecine, est né à Hortes; il a publié un

(1) Foires : le 10 février, 17 mai, 31 août, 7 octobre, 14 novembre.

Manuel de Pharmacie, en 2 vol. in-8.°; il est aussi auteur d'une Topographie du Bassigny et d'articles insérés dans les Dictionnaires d'Histoire naturelle et de médecine : l'article sur l'homme, qui a paru dans ce dernier ouvrage, est, dit-on, le chef-d'œuvre de M. Virey; c'est aussi un chef-d'œuvre de matérialisme. Le collége électoral de Bourbonne a envoyé M. Virey à la Chambre des Députés où il siége au juste-milieu.

HUMES.

Ce village est bâti dans une vallée à cinq quarts de lieue au nord-ouest de Langres. La route de Paris à Bâle le traverse dans toute sa longueur, et à son extrémité ouest commence la route départementale de Châtillon-sur-Seine. La petite rivière de la Mouche qui vient de la papeterie de Melleville, reçoit, au sud d'Humes, le ruisseau de la Bonelle; elle traverse ensuite le village où elle passe sous un pont de dix arches, et se jette aussitôt après dans la Marne.

Philippe-le-Bel voulant récompenser Guy de Genève, évêque de Langres, des services qu'il lui avait rendus ainsi qu'à son père, lui donna, vers 1286, pour lui et ses successeurs, à perpétuité, tout ce qu'il possédait au village d'Humes,

en se réservant seulement le droit de suzeraineté. Cette donation fut ratifiée par la reine Jeanne de Navarre.

Au commencement du 15.e siècle, Jean de Rougemont, à qui la forteresse d'Humes appartenait par sa femme, exigea un péage pour les voitures qui passaient sur le pont d'Humes ; fit des réclamations aux habitans de Rollampont, et prétendit avoir des droits sur les dîmes de plusieurs terres appartenant au chapitre de Langres. Ces prétentions furent le sujet d'une petite guerre entre ce seigneur et les habitans de Langres réunis au chapitre : les hostilités commencèrent en 1404, et continuèrent l'année suivante ; on fit des prisonniers de part et d'autre, mais sans obtenir de résultat. Les plaintes adressées au roi et au parlement n'eurent pas un succès plus heureux ; car les guerres auxquelles la France était alors en proie, interrompaient le cours de la justice. Mais à la mort de Jean de Rougemont, arrivée en 1408, le cardinal Louis de Bar, évêque de Langres, mit fin à cette discussion, en achetant la forteresse d'Humes et ce qui en dépendait.

Peu de temps après, pendant la guerre des Anglais, des bandoliers s'étant emparés de cette forteresse, ravageaient les environs de Langres: L'évêque Charles de Poitiers en ordonna la démolition par une lettre adressée à son sécretaire

Jean de Vaucouleurs, le 10 Novembre 1425, et déclara, en outre, que ses successeurs ne pourraient la rétablir sans le consentement des habitans de Langres. Ce château-fort, qui était entouré de fossés pleins d'eau, fut ensuite rebâti, et il existe encore aujourd'hui une tour qui a dû en faire partie.

L'historien Floard rapporte que, lors de la translation du corps de l'impératrice S.[te] Hélène, de Rome en France, il fut déposé pendant une nuit dans l'église de Saint-Vinebauld d'Humes, (qu'il nomme *Osismus.*)

Les Croates pillèrent ce village, en 1639, ainsi que ceux de Bannes, de Marcilly, etc. Les villages des environs de Langres, qui avaient déjà été ravagés les années précédentes, par les Allemands et les Suédois, étaient dans une si grande misère qu'on voyait les paysans s'atteler eux-mêmes à la charrue pour labourer leurs champs, tous les bœufs et les chevaux ayant été tués ou emmenés par les ennemis. Humes, qui était autrefois soumis à la justice de l'évêque de Langres, est maintenant dans le canton de cette ville. Population, 586 habitans.

ISOMES.

Ce village qui a jadis appartenu à la famille de Vergy, est situé en plaine au bord d'une prairie, à une demi-lieue de la route de Langres à Dijon, et à 7 lieues au sud de cette première ville. Il fait partie du canton de Prauthoy, et dépendait autrefois de la prévôté et du bailliage de Montsaugeon. Population, 367 habitans.

On exploite, sur le territoire d'Isômes, une mine de fer oolithique, qui appartient à la marne moyenne du terrain jurassique. Ce minerai, qu'on trouve aussi à Couson et à Montsaugeon, est composé de grains de fer hydroxidé, à couches concentriques d'un jaune brun et disséminés dans une marne schisteuse. Il est employé dans plusieurs fourneaux de l'arrondissement de Langres et du département de la Côte-d'Or.

Lorsque le cardinal de La Valette établit son quartier général à Montsaugeon, pour s'opposer à l'entrée en France de l'armée de Galas qui était à Champlitte et dans les environs, le duc de Saxe Weymar, commandant les Suédois au service de France, occupa le village d'Isômes.

LANGRES.

Langres (1) appelé, au temps des Romains, *Andomatunum*, et ensuite *Lingones*, est la plus ancienne ville du département de la Haute-Marne, et la plus populeuse. Autrefois capitale du pays des Lingones, il est maintenant simple chef-lieu de sous-préfecture, siége d'un évèché, d'un tribunal de première instance, d'un tribunal de commerce, chef-lieu de canton et place forte. Sa population est de 7,654 habitans.

Cette ville est située à 2°,59'23" de longitude et 47°, 51' 59" de latitude, elle est assise au sommet et à l'extrémité d'une montagne élevée et escarpée qui s'avance comme un cap dans la plaine et domine les vallées arrosées par la Marne et la Bonelle. Vue depuis les bords de la Marne , elle offrirait l'aspect d'une forteresse du moyen-âge, si on ne voyait pas s'élever, au-dessus de ses remparts, les tours massives de sa vieille cathédrale, et la flèche élancée de l'église Saint-Martin qui se découpe sur le ciel comme un minaret. Si l'on considère, au contraire, depuis les remparts de Langres, ou

(1) L'histoire de Langres ne devant pas faire partie de cet ouvrage, nous n'avons considéré cette ville que sous le rapport statistique et comme chef-lieu de l'arrondissement dont nous publions l'histoire ; et nous avons joint à ces détails une notice sur l'étendue qu'avait la ville de Langres au temps des Romains.

du haut de la cathédrale, le pays environnant, le regard embrasse l'un des horizons les plus vastes que l'on puisse rencontrer. D'un côté, on suit la vallée de la Marne, et la vue s'étend jusqu'aux environs de Chaumont; de l'autre, on découvre le Bassigny, le commencement de la Lorraine, la vallée de l'Amance, et on distingue à l'horizon une partie de la chaîne des Vosges; d'un autre côté encore, on voit les montagnes de la Franche-Comté, le mont Afrique situé près de Dijon, et enfin, au-dessus de la chaîne du Jura, le sommet couvert de glaces du Mont-Blanc éloigné de 65 lieues. Ainsi, en parcourant l'horizon, on découvre six départemens (1), cinq provinces (2) et un royaume étranger (3). La montagne de Langres, d'où l'on domine une étendue de pays aussi vaste, n'a pas cependant une grande hauteur, car son élévation au-dessus de la mer n'est que de 452 mèt., 96, ou un peu moins de 1400 pieds (4).

(1) Ces départemens sont ceux de la Haute-Marne, des Vosges, de la Haute-Saône, du Haut-Rhin (le Ballon d'Alsace est dans ce département), de la Côte-d'Or et du Jura.

(2) La Champagne, la Lorraine, la Franche-Comté, l'Alsace et la Bourgogne.

(3) Le Mont-Blanc est dans la Savoie qui fait partie du royaume de Sardaigne.

(4) Cette hauteur a été déterminée par M. Delcros, ingénieur géographe, chargé en chef d'opérations primordiales pour la nouvelle carte de France.

La ville de Langres est assez bien bâtie, mais sans élégance. Comme dans toutes les villes anciennes, les rues sont tortueuses et souvent peu larges; cependant la ville est partagée en deux parties par une suite de rues assez belles et qui forment une ligne presque droite allant du sud au nord.

Il y a plusieurs monumens remarquables. La cathédrale est très-vaste: le chœur, dont la construction doit remonter au 9.e ou au 10.e siècle, est d'une architecture fort belle. Le clocher de Saint-Martin est très-léger et très-élégant. L'Hôtel-de-Ville a une assez jolie façade mais d'une architecture un peu lourde. L'hôpital de la Charité renferme une charmante chapelle circulaire. Enfin, un arc de triomphe romain, très-bien conservé et d'une belle architecture, donne une idée de la splendeur de la ville de Langres au temps des Romains.

Les Langrois sont spirituels, vifs, et ils ont même la réputation de pousser la vivacité jusqu'à l'emportement. Il en est un grand nombre qui ont illustré leur pays dans les lettres, mais ils semblent surtout doués d'une grande aptitude pour les arts du dessin, et, depuis plusieurs siècles, la ville de Langres a presque toujours pu se glorifier d'avoir donné le jour à des peintres ou à des sculpteurs d'un grand talent. La musique, au contraire, n'a presque jamais été cultivée à Langres avec beaucoup de succès. Nous citerons,

parmi les Langrois qui ont honoré par leur génie et leurs talens la ville qui les a vu naître, Sabinus, compétiteur de Vespasien à l'empire romain; Barbier d'Aucourt, littérateur, membre de l'Académie; Blanchard, membre de l'Académie des Inscriptions; Diderot, philosophe; de Marivetz, mathématicien; Duvoisin, évêque et théologien; M. Roger, auteur dramatique, membre de l'Académie; Jean Duret, graveur; Tassel, peintre d'histoire; Robert, peintre de fleurs; Krauss, peintre d'histoire; Gillot, graveur; M. Ziégler, peintre d'histoire, etc. (1)

Les principales branches de l'industrie langroise sont la coutellerie, qui jouit depuis fort long-temps d'une réputation justement méritée; elle occupe un grand nombre d'ouvriers dans la ville et les environs. Les fromages, connus sous le nom de fromages de Langres, se font d'abord dans les campagnes, et sont ensuite apportés à la ville où on les fait *passer* et d'où on les expédie dans toute la France. Le commerce d'entrepôt a pris, depuis quelques années, un développement considérable: il a pour objet les mousselines, les draps, les toiles de coton, la quincaillerie et surtout l'épicerie.

La ville de Langres a à peu près la forme d'un

(1) Nous regrettons que l'étendue de notre ouvrage ne nous permette pas de donner des notices biographiques sur ces hommes célèbres.

carré long ; elle est entourée de remparts (1) et flanquée de tours. Ces vieilles fortifications, qui sont presque nulles, considérées sous le rapport militaire, offrent beaucoup d'intérêt en ce qu'elles conservent des traces de tous les siècles qu'elles ont traversés, et sont comme des témoins de la longue existence de la ville de Langres. Ainsi, les pierres triangulaires qui surmontent encore dans certaines parties le rempart, rappellent les fortifications gallo-romaines ; les arcs de triomphe, les débris de monumens, les bas-reliefs, les inscriptions qu'on remarque dans les murs, sont encore des preuves incontestables de la domination romaine. Ici, l'ogive gothique reste comme un souvenir du moyen-âge ; là, on reconnaît l'architecture de la renaissance ; plus loin, celle du 17.e siècle, et enfin, les constructions de notre époque se montrent partout où il a fallu réparer les ravages du temps. Cette enceinte de remparts, qui est ornée de constructions si variées, offre un développement d'environ 4,000 mètres.

L'arrondissement de Langres est composé de 10 cantons et de 210 communes. Les chefs-lieux de canton sont Auberive, Bourbonne, le Fays-

(1) Ces remparts étaient autrefois entièrement couverts, et offraient en tout temps une promenade aux habitans. Une partie a été découverte en 1815 ; depuis quelques années on a enlevé presque tout le reste de la couverture, et il n'y a plus aujourd'hui de toit que dans la partie qui se trouve entre la porte St.-Didier et la rue des Capucins.

Billot, Laferté-sur-Amance, Langres, Longeau, Montigny-le-Roi, Neuilly-l'Évêque, Prauthoy et Varennes. Le canton de Langres renferme 27 communes formant une population de 15,014 habitans ; ces communes sont Balesmes, Beauchemin, Champigny-les-Langres, Chanoy, Châtenay-Mâcheron, Châtenay-Vaudin, Saint-Ciergues, Corlée, Courcelles-en-Montagne, Culmont, Faverolles, Saint-Geosmes, Humes, Jorquenay, Marac, Mardor, Saint-Martin, Saint-Maurice, Noidant-le-Rocheux, Ormancey, Peigney, Perrancey, Saint-Vallier, Vauxbons, Vieuxmoulin et Voisines.

On a souvent discuté sur l'emplacement qu'occupait Langres au temps des Romains, et les opinions sont toujours restées très-partagées. Les uns pensent que cette ville s'étendait jusqu'à Saint-Geosmes, et même au-delà de ce village : les autres lui donnent un développement à peu près moitié plus grand que celui qu'elle a maintenant; enfin d'autres encore la restreignent au contraire à la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui, et pensent qu'elle occupait seulement la partie qui se trouve comprise entre l'extrémité nord de la montagne et la ligne que forment les rues Bouillière, de la Boucherie et du Petit-Cloître. Nous allons développer successivement

ces diverses opinions et chercher à reconnaître celle qui offre le plus de vraisemblance.

L'opinion qui donne à Langres une étendue très-considérable, c'est-à-dire, à peu près une lieue de long, est la plus populaire, parce que c'est celle qui flatte davantage le patriotisme, et que ce sentiment qui nous fait aimer notre pays, qui nous fait chercher à l'élever au-dessus des autres, soit en exagérant sa splendeur présente, soit en rappelant les souvenirs de sa gloire passée, est, à Langres, plus énergique peut-être que partout ailleurs, et dispense souvent de réflexions plus sérieuses. Mais cette opinion, dont la popularité est due, comme nous l'avons dit, à ce sentiment d'orgueil national que nous aimons à reconnaître dans notre pays, est celle qui a trouvé le moins de partisans chez les auteurs qui se sont occupés de l'archéologie de la ville de Langres. En effet, quoiqu'on ait découvert assez souvent des débris antiques dans les environs de Saint-Geosmes, on n'y a rien trouvé qui pût faire croire au prolongement de la ville jusqu'à ce village ; et l'embranchement de la voie romaine de Langres à Besançon avec celle de Langres à Lyon, qui a lieu près de la Belle-Chapelle, est au contraire une preuve évidente que la ville, loin de s'étendre jusqu'à Saint-Geosmes, ne se prolongeait pas même jusqu'à la voie qui conduisait à Besançon.

Ceux qui restreignent la ville à l'extrémité de la montagne, s'appuient 1.° sur ce qu'une vieille muraille, qui suivait la direction des rues Bouillière, de la Boucherie et du Petit-Cloître, et dont on voit encore les restes aujourd'hui, renfermait un grand nombre de bas-reliefs et de pierres antiques, et semblait avoir terminé la ville du côté du sud; 2.° sur ce que les villes romaines étaient peu considérables; 3.° sur ce qu'une vieille chronique, qui rapporte le martyre des Saints Jumeaux, dit que le lieu de leur supplice (aujourd'hui le village de Saint-Geosmes) était situé à deux milles de la ville, et que cette distance est celle qui se trouve entre Saint-Geosmes et le mur qui suit la direction que nous avons indiquée. Enfin, ils ajoutent que les antiquités qu'on a trouvées au sud de cette muraille, appartenaient à des temples construits en-dehors de la ville.

Cette opinion, qui est partagée par Vignier et par plusieurs autres personnes qui se sont occupées de l'histoire de Langres, paraît assez vraisemblable; cependant, nous croyons pouvoir démontrer que toutes les présomptions sur lesquelles elle est fondée sont inexactes.

D'abord le mur qui marque, dit-on, la place où se terminait Langres au temps des Romains, nous paraît évidemment élevé sur les ruines de l'ancienne ville et avec les débris de ses bâtimens;

pour s'en convaincre il suffit d'examiner sa construction. Ce mur est composé de pierres énormes ne formant point des assises régulières, mais placées sans soin; les deux faces de cette muraille ne sont point liées entre elles, mais forment comme deux murs séparés et entre lesquels se trouve souvent un vide de plusieurs pieds. Les pierres sont posées sans ciment et ont presque toutes fait partie de bâtimens considérables, car on y remarque la trace des tenons au moyen desquels elles avaient été attachées les unes aux autres, et un grand nombre sont couvertes de bas-reliefs, d'inscriptions, ou sont des débris de chapiteaux, de colonnes et de frises richement sculptées. Mais ce qui prouve surtout notre assertion, c'est que la destruction d'une partie de cette muraille, qui existait encore au bas de la rue du Petit-Cloître, a montré dernièrement qu'au lieu d'être bâtie sur des fondations établies sur le rocher, elle était posée sur un ancien pavé de rue. En creusant, il y a quelques années, près de ce mur, on avait déjà trouvé un pavé et, de plus, l'angle d'un bâtiment contre lequel était encore appuyée une borne. Tout dans cette muraille nous montre donc une construction élevée à la hâte sur les ruines d'une ville avec des restes de monumens, des bas-reliefs, des futs de colonnes, enfin avec tous les débris qu'ont trouvé sous leur main des habitans

pressés d'élever un rempart qui les mit à l'abri de l'ennemi qui les menaçait.

Nous pensons que cette construction eut lieu après la destruction de la ville par les Germains et les Vandales qui vinrent, dit-on, sous la conduite de Chrocus, à la fin du 3.e siècle. Les habitans, échappés au massacre, se retirèrent alors à l'extrémité de la montagne et s'y fortifièrent.

De ce que plusieurs auteurs ont pensé que les villes romaines étaient peu considérables, il ne s'ensuit pas qu'on doive réduire la ville de Langres à des proportions aussi exigues que celles que lui donnent les partisans de l'opinion que nous discutons. Sans doute, il n'est pas fait mention, dans l'histoire, de villes ayant un développement aussi grand que Londres et Paris; mais cependant Rome était considérable, et sans nous arrêter à la capitale de l'empire, on sait que Lyon et Autun qui étaient, comme Langres, des capitales de provinces, étaient des villes assez grandes. Reims, il est vrai, paraît n'avoir pas été très-étendu, mais ce n'est pas une raison pour croire que la ville de Langres dût nécessairement avoir été si petite qu'elle renfermât au plus une population de 4,000 habitans.

Si on ne croit pas que la ville ait été réduite à la partie située à l'extrémité de la montagne après avoir été détruite par les Barbares, on peut encore penser que, lorsque la crainte des inva-

des emplacemens plus favorables : ainsi la ville romaine qui était située à Alone fut transférée là où nous voyons aujourd'hui le Mans, après qu'elle eut été ravagée par les Barbares (1). »

La présomption tirée de la distance de deux milles qui existe, dit-on, entre le village de S.t-Geosmes et le mur dont nous avons parlé, n'a aucun fondement ; car, depuis qu'Auguste avait fait placer le milliaire doré au milieu du forum à Rome, les Romains ne comptaient plus les milles depuis l'enceinte des villes, mais depuis le forum qui était situé dans l'intérieur ; ainsi, si la distance de S.t-Geosmes à la vieille muraille est exactement de deux milles, elle servirait seulement à fixer à peu près la position du forum.

Nous venons de démontrer que le mur qu'on a considéré comme marquant le lieu où se terminait la ville de Langres au temps des Romains, avait été élevé sur les ruines de cette ville, et ne désignait que le développement qu'avait l'enceinte militaire construite, soit avant l'invasion des Barbares, soit après la destruction de la ville par les Vandales. Nous allons maintenant chercher à reconnaître si les débris antiques qui ont été découverts en dehors de cette enceinte ont appartenu seulement à des

(1) Cours d'antiquités monumentales par M. de Caumont. 2.e partie. Ere gallo-romaine. Cet ouvrage forme le traité archéologique le plus complet que nous possédions.

temples, comme on le prétend, ou s'ils indiquent au contraire que la ville romaine s'étendait bien au-delà de cette muraille. Dans des fouilles faites il y a une quinzaine d'années au milieu de la place de l'Apport-au-Pain, qui est située en dehors de l'enceinte, on a trouvé deux pavés dont l'un était à 4 ou 5 pieds environ au-dessous du pavé actuel, et l'autre à 7 ou 8 pieds (1). On a rencontré dans la rue Lambert-Païen (en 1836) l'ancien pavé à environ trois pieds de profondeur. Vignier dit que la plupart des inscriptions que l'on voit à Langres, ont été découvertes près de l'église S.t-Martin et de la place S.t-Ferjeux, et qu'on a trouvé, dans les mêmes lieux, de nombreux restes de constructions et une grande quantité de médailles. Au mois de décembre 1660, on trouva, dans la rue des Chavannes, à une assez grande profondeur, une statue en marbre blanc d'une belle exécution (2). On découvrit encore, dit Vignier, des traces de nombreux bâtimens, lorsqu'on éleva dans le 17.e siècle le bastion qui est près de la porte des Moulins, et Tabourot ajoute qu'on trouva au même lieu des pavés de rue. Dans les fouilles faites, en 1815, pour élever des fortifications entre

(1) On trouve des pavés superposés de cette manière dans la partie nord de la ville.

(2) Cette statue, quoique la tête en eût été détachée, avait six pieds de haut; elle orne aujourd'hui le parc de Versailles.

la route de Dijon et la promenade de Blanche-Fontaine, on trouva un pavé en mosaïque (1), des restes de constructions, un pavé de rue et des médailles. Les travaux exécutés, à la même époque, à l'ouest de Blanche-Fontaine, firent aussi reconnaître, à deux pieds à peu près au-dessous du sol, des restes de constructions, un puits entièrement comblé et un pavé de rue encore très-bien conservé.

En 1823 ou 1824, on mit à découvert, sur le revers est de la montagne, à quelques pieds au-dessous de son sommet et au milieu à peu près du faubourg des Auges, l'ouverture d'un conduit romain construit avec une grande régularité et semblable aux canaux d'assainissement qu'on a trouvé, à différentes époques, dans la ville de Langres (2).

Peut-on penser que des restes de constructions qui couvrent un espace d'un quart de lieue de long sur une largeur à peu près égale à celle de la ville actuelle, et au milieu desquels on trouve des pavés de rues, une grande quantité de médailles et des conduits d'assainissement,

(1) Ce pavé, composé de cubes noirs et blancs qui formaient des dessins d'ornement, était parfaitement conservé; sa largeur était d'environ 5 à 6 mètres et sa longueur d'une trentaine de mètres du nord au sud. Il se trouva malheureusement dans la direction d'un chemin couvert et fut entièrement détruit. Plusieurs personnes en ont conservé des débris.

(2) On a découvert un de ces canaux dans une fouille faite, dans le jardin de la caserne, en 1834.

soient seulement les restes de temples appartenant à une petite ville ? cela nous paraît de toute invraisemblance ; car, indépendamment des pavés et des constructions qui évidemment n'ont pas appartenu à des temples, ce serait dire que ce qui n'était pas la ville était deux ou trois fois grand comme elle.

Maintenant que nous croyons avoir prouvé que la ville de Langres avait, au temps des Romains, une plus grande étendue que celle qu'elle a maintenant, il nous reste à déterminer quel était son développement. Nous commencerons d'abord par chercher à reconnaître si la partie de la ville qui s'étendait au sud était entourée de murailles ; le seul reste de constructions qui semble avoir appartenu à l'enceinte de cette portion de la cité romaine, est un mur romain très-épais qu'on a trouvé en creusant, il y a quelques années, le fossé de la route qui descend au faubourg des Auges : ce mur, qui allait du nord au sud, se trouvait à peu près dans la direction que suivrait le prolongement du rempart qui est entre Sousmur et la tour S.t-Ferjeux, et sur la ligne qui conduirait de cette tour aux rochers qui dominent les premières maisons du faubourg des Auges. On pourrait donc penser que ce mur était un reste de l'enceinte de la ville du côté de l'est ; mais, pour confirmer cette supposition, il faudrait trouver

d'autres traces de murailles, et, dans l'absence de preuves, on doit douter que la partie de la ville qui s'étendait au sud ait été entourée de murs (1). Nous pensons toutefois que les habitations devaient se terminer, du côté de l'est, à la ligne que nous supposions que le mur romain trouvé aux Auges devait suivre; et que la ville s'étendait à l'ouest jusqu'aux rochers qui dominent la fontaine des Fées (2).

Nous ne pouvons pas fixer d'une manière précise le lieu où se terminait la ville du côté du sud; cependant nous croyons qu'elle ne devait pas se prolonger au-delà de la moitié de la distance qui sépare aujourd'hui la ville de Langres de la Belle-Chapelle, et voici les présomptions sur lesquelles nous nous appuyons: au-delà de la limite que nous venons d'indiquer, on a trouvé, à différentes époques, de chaque côté de la route, une grande quantité de tombeaux, et on n'y a point découvert des restes

(1) On aurait pu décider cette question et tracer un plan de la ville de Langres au temps des Romains, si on avait marqué, depuis deux siècles, sur un plan déposé aux Archives de la ville, tous les lieux où l'on a découvert des antiquités avec l'indication du genre de construction auquel elles semblaient appartenir. Nous pensons qu'il serait encore très-intéressant de commencer aujourd'hui ce travail.

(2) Le canal qui amène les eaux de cette fontaine, et qui est fermé depuis quelques années, nous paraît être un conduit d'assainissement semblable à celui dont nous avons parlé, qui se trouve sur le revers opposé de la montagne.

de constructions comme dans la partie plus rapprochée de Langres. Or, on sait que les Romains n'enterraient presque jamais les morts dans l'intérieur des villes (1), et que les tombeaux étaient ordinairement placés de chaque côté des routes; de sorte qu'on arrivait aux villes par une rue de tombeaux, comme on le voit encore parfaitement aujourd'hui à Pouzzoles et dans plusieurs villes d'Italie et surtout à Pompéi. Il est donc naturel de penser que là où finissent les traces de constructions, et où commencent les tombeaux, devait se trouver l'extrémité de la ville.

Si la ville de Langres avait, au temps des Romains, les limites que nous venons d'indiquer, elle devait être à peu près moitié plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui, et la population de la ville actuelle étant d'environ 8,000 habitans, celle de la ville ancienne devait être de 12,000. Quoique l'enceinte que nous donnons à la cité romaine puisse renfermer une ville de plus de 12,000 habitans, et que plusieurs historiens aient écrit que les villes romaines étaient très-peuplées, nous ne croyons pas que la cité des *Lingones* dût avoir une population plus considérable que celle que nous avons indiquée : car on ne doit pas

(1) La loi des douze tables défendait d'inhumer dans les villes : *Hominem mortuum in urbe ne sepelito;* on ne faisait ordinairement d'exception à cette loi que pour les personnages marquans.

oublier que les théâtres, les temples, les thermes et les autres édifices publics, qui étaient plus nombreux chez les Romains qu'ils ne le sont aujourd'hui, devaient occuper un grand espace, et diminuer par conséquent le nombre des maisons habitées.

LANNES ET TRONCHOY.

Ces deux villages, qui ne forment qu'une même commune, sont situés à trois quarts de lieue l'un de l'autre, sur la pente d'une montagne qui domine la vallée arrosée par le Val-de-Gris.

L'ermitage de Saint-Mange qui est sur le territoire de Lannes, au sommet de la montagne qui fait face à ce village, est bâti sur l'emplacement d'une église considérable qui fut donnée à la cathédrale de Langres, par l'évêque Guillaume, en 1128. Cet ermitage était encore habité à la fin du siècle dernier, et on raconte que le dernier ermite, après avoir vécu pendant plusieurs années d'une manière très-retirée et en vrai solitaire, avait fini par quitter souvent son ermitage pour aller dans les villages des environs, et, entre autres, à Charmoilles où il avait été accueilli par le baron d'O... qui habitait

ce village. Un jour que l'ermite était venu au château de Charmoilles, il avait paru très-embarrassé, avait à peine répondu aux questions qu'on lui adressait, et était sorti peu après son arrivée. Aussitôt qu'il fut parti, une amie de M.me d'O..., qui n'était que depuis peu de jours à Charmoilles et n'avait pas encore vu l'ermite, dit qu'elle croyait reconnaître en lui un personnage marquant qu'elle avait souvent vu à Paris, et qui, après s'être conduit avec lâcheté dans une affaire d'honneur, avait disparu sans qu'on eût jamais su ce qu'il était devenu. Ce soupçon fut pleinement justifié, lorsqu'on apprit, quelques jours après, que l'ermite de S.t-Mange avait abandonné son ermitage le soir même du jour où il était allé à Charmoilles.

Les eaux de la fontaine qui est sur la pente de la montagne, près de l'ermitage, passent pour avoir des vertus miraculeuses, et pour guérir les maladies. Il y avait autrefois un rapport célèbre à la chapelle de S.t-Mange, le lundi de Pâques ; on s'y rendait en foule de Langres et de tous les villages environnans : ce rapport existe encore aujourd'hui, mais le nombre des personnes qui y vont est bien moins grand. On jouit, depuis la chapelle, d'une fort belle vue.

La route romaine qui allait de Langres à Reims passe à Tronchoy, et on croit que ce village doit son origine à une station romaine ou *mansio*,

dans laquelle on établit, au temps de Charlemagne, une aumônière ; mais il est certain, qu'environ l'an 1100, Godefroy, évêque de Langres, fonda ou répara, à Tronchoy, un hôpital destiné à servir de logement aux pélerins et aux voyageurs. Plus tard, cet hôpital fut converti en un prieuré que Sébastien Zamet, évêque de Langres, donna, en 1621 ou 1622, aux jésuites qui dirigaient le collége de cette ville. Lannes est à 2 lieues et demie au nord de Langres, et Tronchoy à 3 lieues. Canton de Neuilly-l'Évêque. Population, 461 habitans.

LECEY.

Après la mort de Thibaut, évêque de Langres, arrivée en 856, il y eut plusieurs prétendans au siége épiscopal ; Vulfad, chanoine de Reims, qui était appuyé par le comte Gérard de Roussillon, s'empara d'abord de l'évêché, et ne le quitta que lorsque le roi le nomma à celui de Bourges. Les habitans de Langres avaient élu Anscar, fils d'Amédée, comte de Langres, d'Ousche et de Dijon ; lorsque Vulfad fut parti, Anscar prit possession de l'évêché, et donna, en qualité d'évêque, le village de Lecey à son père Amédée.

Peu de temps après cette donation, Anscar fut déposé et remplacé par l'évêque Isaac. En 918, le duc Richard qui avait hérité d'Amédée, comte de Langres, restitua à l'église et au chapitre de S.t-Mammès, le village de Lecey, du consentement de ses deux fils Raoul et Boson.

Lecey est à deux lieues et demie à l'est de Langres, dans une vallée qui vient se réunir, près de cette ville, à la vallée de la Marne. Il est renommé par ses fromages qui se vendent sous le nom de fromages de Langres. Canton de Neuilly-l'Évêque. Population, 421 habitans.

LES LOGES.

Le village des Loges est à 5 lieues au sud-est de Langres, dans le canton du Fays-Billot. Population 434 habitans. Il est situé sur une montagne qui se termine à l'ouest par une pente très-rapide, au-bas de laquelle coule le Saulon. On exploite, près du village, des bancs de grès pour les constructions; on trouve, dans le coteau à droite du Saulon, un calcaire magnésien, ou dolomie, de couleur nankin, renfermant un grand nombre de veines de chaux carbonatée, cristallisée et susceptible de recevoir un beau

poli. Enfin, on vient d'ouvrir au sud du village une carrière de chaux sulfatée fibreuse.

On a découvert autrefois dans un bois des Loges et non loin de la ferme de Grosse-Saulve, un cippe funéraire, renfermant deux figures sculptées en pied, et sur lequel on lisait l'inscription suivante.

. VRIS . TEIVS . . M .

Au lieu où est la ferme de Grosse-Saulve, *Grossa-Sylva*, sur le territoire des Loges, il y avait jadis un hôpital fondé vers l'an 1100, ou seulement restauré alors; car on croit qu'avant cette époque il existait déjà à Grosse-Saulve une maison hospitalière ou aumônière, qui avait été établie, au temps de Charlemagne, sur l'emplacement d'une station romaine. Le 7 avril 1120, l'évêque Josserand et le chapitre de Langres accordèrent une exemption de dîmes à l'hôpital de Grosse-Saulve; un seigneur de Coublanc fit le même jour donation, à cet hôpital, de la montagne *qui Fulcolus dicitur*. Ponce de Laferté, Renaud, son frère et son fils Thomas donnèrent, en 1137, au même établissement, tout ce qu'ils possédaient dans les bois des environs, ainsi qu'au village de Seuchey; ce qui fut confirmé par Godefroy, évêque de Langres, en 1145. Les autres seigneurs qui firent des donations à Grosse-Saulve furent Landry de Coublanc, chevalier, en 1154; Gauthier de Bour-

gogne, évêque de Langres, en 1170; Guy, chevalier, seigneur du Pailly, en 1227 ; Eude de Torcenay, en 1229; Philippe de Chauvirey, seigneur de Bussières; et Jean de Torcenay, en 1297.

Les frères hospitaliers de Grosse-Saulve acquirent des biens à Montsaugeon et y fondèrent un hôpital; mais cet établissement fut réuni peu après à celui de Grosse-Saulve, et cette réunion fut approuvée, en 1225, par Hugues de Montréal, évêque de Langres.

Jean d'Amoncourt, d'abord prieur de Grosse-Saulve, ensuite évêque de Poitiers, et qui a fait bâtir dans l'église S.t-Mammès, à Langres, la belle chapelle de l'Invention de la Sainte-Croix, ou des fonts-baptismaux, mourut à Grosse-Saulve le 7 août 1559.

En 1616, le sieur de Vannes qui avait levé, avec les sires de Clinchamp et de Tavannes, un corps de partisans, s'empara de Grosse-Saulve et ravagea les environs. Les habitans de Langres, réunis aux paysans de la montagne, marchèrent contre lui et le mirent en fuite. Le prieuré de Grosse-Saulve fut donné, en 1620 ou 1621, aux jésuites que Sébastien Zamet, évêque de Langres, venait d'établir dans cette ville; et, en 1624, ce même prieuré fut donné aux Pères de l'Oratoire qui dirigeaient le Séminaire de Langres : il est resté à cet établissement jusqu'à la révolution de 1789.

Grosse-Saulve est situé dans une position sauvage, au milieu d'une petite plaine entourée de bois. La chaussée romaine qui passe en cet endroit, et qui était appelée, dans les titres du 12.[e] siècle, *le grand chemin de Langres à Rome*, est encore bien conservée. Il existe, près de la ferme, une chapelle qui a fait partie du prieuré. L'hôpital de Grosse-Saulve avait été établi, ainsi que la plupart de ceux qui existaient autrefois en France, pour servir de logement aux pélerins qui se rendaient en foule à Rome et à Jérusalem. On voyait encore, il y a quelques années, près de Grosse-Saulve, un chêne extrêmement vieux qui conservait les traces du passage de ces pieux voyageurs. On sait que les pélerins avaient coutume de former des couronnes avec les branches des arbres qui bordaient les chemins de pélerinage, afin d'indiquer la route à ceux qui les suivraient. Le chêne dont nous parlons, qui probablement était très-jeune à cette époque, avait eu toutes ses branches tournées en couronne ; en vieillissant, ces couronnes s'étaient soudées et avaient donné à l'arbre l'aspect le plus bizarre qu'on pût imaginer. Les habitans des villages voisins, auxquels ce phénomène avait paru surnaturel, l'avaient attribué au diable, qui, suivant la croyance populaire, habite la montagne du Cognelot; et l'on prétendait que, tous les sept ans, le Foulleteu (nom du diable dans ce

pays) venait danser, gambader sur l'arbre et s'amusait à passer dans ses cercles. Ce chêne, qui était appelé l'arbre de Macabré, a été coupé il y a peu d'années.

LONGEAU.

Ce village, chef-lieu de canton, tire probablement son nom de sa position près d'un ruisseau; il est situé dans une plaine, au pied d'une montagne élevée et au commencement de la vallée arrosée par la Vingeanne. La route de Langres à Gray, qui le traverse, se sépare à son extrémité sud pour former la route de Dijon.

Au mois de novembre 1235, Valo de Montsaugeon, chevalier, donna au prieuré de Saint-Geosmes une partie de la seigneurie de Longeau; cette donation fut approuvée par Robert de Torotte, évêque de Langres, de qui relevait Longeau. Une partie de ce village appartenait aussi aux seigneurs de Choiseul : en 1269, Barthélemy II de Choiseul ratifia un don que sa mère avait fait au prieuré de Saint-Geosmes, de terres qu'elle possédait à Longeau ; et, en 1283, Guy de Choiseul, chevalier, et Miles de Choiseul,

damoiseau, son frère, l'un et l'autre seigneurs de Longeau, vendirent aux religieux du même prieuré ce qu'ils avaient dans ce village. François d'Amoncourt, en 1540, et Antoine d'Amoncourt, en 1575, possédaient encore une partie du village de Longeau.

En 1642, un corps d'Allemands et de Francs-Comtois qui s'était dirigé sur ce village pour le piller, le trouva barricadé. Les habitans des villages voisins accoururent aussitôt pour couper la retraite à ces ennemis ; mais ceux-ci, probablement plus nombreux qu'on ne l'avait pensé, se précipitèrent sur les paysans qui, enveloppés par 300 cavaliers, laissèrent sur la place 28 morts, au nombre desquels furent les curés de Brennes et de Verseilles.

Longeau est à 3 lieues au sud de Langres et à 15 au nord de Dijon. Population 400 habitans. Le canton de Longeau renferme 29 communes qui forment une population de 10,240 habitans. Ces communes sont : Aprey, Aujeurs, Baissey, Bourg, Brennes, Chalindrey, Cohons, Flagey, Granchamp, Heuilley-Coton, Heuilley-le-Grand, Noidant-le-Châtenois, Orcevaux, le Pailly, Palaiseul, Percey-le-Pautel, Perrogney, Piépape, Pierrefontaine, Prangey, Rivière-le-Bois, Saint-Broing-le-Bois, Saint-Michel, Verseilles-le-Bas, Verseilles-le-Haut, Villegusien, Villiers-les-Aprey et Violot.

La partie du canton de Longeau qui est au sud de ce village, jouit d'une température beaucoup plus chaude (toute différence de latitude à part) que celle qui est au nord, et que le reste du département ; on sent cette différence de température d'une manière très-marquée, lorsqu'en venant de Langres on descend la côte de Chérey, au bas de laquelle se trouve Longeau.

SAINT-LOUP.

Saint-Loup faisait partie de la Bourgogne et du Châtillonnais; il est maintenant dans le canton d'Auberive, à 5 lieues et demie à l'ouest de Langres. Population, 212 habitans.

Thibaut de Saint-Loup fonda, en 1181, à Vauxbons, une abbaye pour des religieuses de l'ordre de Citeaux, parmi lesquelles était sa fille nommée Luce. Le village de Saint-Loup fut vendu à l'abbaye d'Auberive, en 1219, par Eudes de Grancey ; cette vente ne comprenait probablement pas la totalité du village, ou l'abbaye en revendit plus tard une partie ; car on voit un Jean de Saint-Loup 17.e abbé d'Auberive, vers l'an 1335, et un autre Jean de Saint-Loup

qui fut arbitre, en 1364, d'un différend entre Jean de Vergy, seigneur de Fouvent et de Champlitte, et Renaud d'Aigremont.

Le village de Saint Loup est bâti sur une hauteur au bas de laquelle passe l'Aujon. Le sol est pierreux et peu productif, comme tout le pays de la montagne dans lequel se trouve S.t Loup.

MAIZIÈRES.

Maizières, anciennement Maisières, est assis sur le sommet d'une montagne dont la pente est couverte de vignes qui produisent un vin commun. Depuis ce village, la vue s'étend sur la vallée de l'Amance, qui se déploie au bas de la montagne sur laquelle il est situé.

Pontius de Roche donna, en 1170, aux Templiers de la Romagne, tout ce qu'il possédait à Maizières, par acte passé en présence de Manassès, évêque de Langres, du consentement de la femme de Pontius et de leurs enfans Othon et Pontius.

Il y avait autrefois à Maizières deux châteaux fortifiés qui sont détruits depuis long-temps; mais il restait encore, au 17.e siècle, une tour appelée

la tour Saint-Jean, qui relevait du roi à cause de son château de Coiffy ; elle fut vendue, ainsi que la seigneurie qui en dépendait, par Jean le Moyne, chevalier de l'ordre du roi, à Antoine de Ham, chevalier, seigneur de la Neuvelle, Cusey, etc., qui en fit l'acquisition pour son frère René de Ham, chevalier de Malte ; cette tour, les terres qui en dépendaient, et plusieurs fiefs situés à Avrecourt, Andilly et Poiseul, qui y étaient inféodés, furent réunis à l'ordre de Malte, en 1665, et soumis à la commanderie de la Romagne.

Maizières est du canton de Laferté-sur-Amance : population, 583 habitans ; à 6 lieues à l'est de Langres.

MARAC.

Le village de Marac, *Marescus*, est situé près de l'embranchement de deux voies romaines ; l'une de ces voies traversait Marac et allait ensuite à Bar-sur-Aube et à Châlons ; elle est appelée, dans les vieilles chartes, *Via Barbarorum*, parce que ce fut probablement celle que suivit Attila après sa défaite ; l'autre, qui passait par Arc, se séparait, au-delà de cette ville, en

deux branches : celle de droite allait à Troyes, et celle de gauche se dirigeait sur Auxerre.

Milo, abbé de Saint-Etienne de Dijon, donna, en 1188, aux Templiers de Mormant, un château situé à Marac, et tout ce qui en dépendait.

La charge de sénéchal de l'évêché de Langres était autrefois héréditaire chez les seigneurs de Marac. L'évêque Hugues de Montréal la racheta de Renier, seigneur de Marac (1229), moyennant sept livres de rente.

Il existait, à une demie lieue au nord-ouest de ce village, une forteresse dont on fait remonter la construction au temps des Romains ; elle fut acquise par les Templiers, et ensuite rasée par ordre de Philippe-le-Bel, en 1313, après la suppression de l'ordre des Chevaliers du Temple. Cette forteresse, appelée Vaivres, était située dans un bois qui en a conservé le nom, et où l'on voit encore aujourd'hui ses ruines. Elle avait la forme d'un carré long, de 44 mètres sur 55, au milieu duquel se trouvait un préau : un fossé de 10 mètres de largeur au sud, à l'ouest et au nord, et de 18 mètres à l'est, l'entourait entièrement. En dehors de cette enceinte d'eau se trouvait une chaussée de 10 mètres de large, aux quatre angles de laquelle il existait, à ce qu'il paraît, des tours. Cette chaussée était elle-même défendue, à l'ouest et au midi, par un fossé de 6 mètres de largeur; au nord, par

un petit étang de 34 mètres de largeur, et enfin, à l'est, par une masse d'eau appelée aujourd'hui le Grand-Étang, et qui s'étendait sur une longueur d'environ 120 mètres. Cette forteresse à laquelle on ne pouvait arriver que par un double pont-levis, et qui présentait un système de défense très-complet, devait être bien difficile à prendre à une époque où l'artillerie était encore inconnue. Un bois-taillis couvre aujourd'hui ses ruines, ainsi qu'une partie des fossés et des étangs qui ne forment plus maintenant que des marais dont la profondeur est cependant encore de 5 mètres du côté de l'ouest (1).

Le château-fort de Marac, ou peut-être la forteresse dont nous venons de parler, et qui avait été réparée, tomba au pouvoir des Ligueurs au commencement de la Ligue, ce qui interrompit les communications entre les villes de Langres et de Châteauvillain qui étaient du parti du roi. Ce château-fort fut repris d'assaut, en 1592, par le seigneur de Saulx-Ventoux, et le sire de Dinteville, à la tête de quelques soldats auxquels s'étaient joints les habitans de Langres.

Jean de Marac fit hommage à l'évêque de Langres, en 1295, de son château, *Domum*

(1) M. L....., architecte, a restauré cette forteresse d'après les ruines qui existent, et c'est à son intéressant travail, qu'il a bien voulu nous adresser, que nous avons emprunté les détails que nous donnons.

suam sitam apud Marat, super stagna inter duas magnas vias levatas per unam quarum duarum viarum itur de Lingonis, apud Mormentum et per aliam de Lingonis apud Arcum, etc.

Le village de Marac était partagé, en 1348, entre Eudes de Grancey, Jean de Monstreul, Guillaume de Blasey, et Ferric de Fougerolles, prieur de Mormant. Le château-fort qui était bâti sur un rocher, au bord de la Suize, au lieu où est le château qui existe aujourd'hui, appartenait, en 1423, à Jean de Chauffour, écuyer du roi et bailli de Chaumont, et, en 1527, à Raoul de Marteau, chevalier; en 1555, il était possédé par Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise, qui joignait à ses titres celui de dame de Marac, comme on le voyait dans l'épitaphe qui était placée sur son tombeau dans l'église Saint-Laurent de Joinville (1).

Il y avait autrefois, près de Marac, un village appelé Rosières ; on ignore l'époque à laquelle a été détruit ce village qui existait encore en 1120.

(1) « Ci-dedans ce tombeau gist le corps de haute et puissante princesse, madame Antoinette de Bourbon, douairière de Guise et de Joinville, dame de Donjeux et de Marat ; femme et épouse de tres-haut et tres-puissant prince, Claude de Lorraine baron de Joinville, laquelle trepassa le samedi, jour de saint Vincent, le 22 Janvier 1583 ; entre cinq et six heures après midi, âgée de quatre-vingt-neuf ans un mois. »

il était situé près de la forteresse de Vaivres, à une demi-lieue de Marac (1).

On a découvert, au mois d'octobre 1835, au lieu appelé Ribavault, un coffre en bois renfermant plus de 1500 médailles en petit bronze : la plupart de ces médailles étaient si oxidées que les piles ne formaient plus qu'un seul bloc ; cependant on a pu en réunir environ 400 d'assez bien conservées, et qui appartiennent aux empereurs Constance et Constantin : les revers, qui étaient généralement en meilleur état que les effigies, sont très-variés. Le coffre qui contenait ces médailles renfermait aussi des manuscrits qui ressemblaient, dit-on, à de vieux parchemins sur lesquels on distinguait encore des caractères. Ces précieux débris ont malheureusement été enlevés sans soin et sont tombés en poudre.

Les ateliers de peinture de la fabrique de porcelaine de Giey ont été établis, pendant plusieurs années, à la ferme de Beauvoisin appelée autrefois Malvoisin. On vient de transformer le moulin de Marac en une fabrique d'acétate de plomb.

(1) On lit, dans une statistique du département de la Haute-Marne, qu'il y a des monumens druidiques dans les bois de Marac ; les informations que nous avons prises n'ont pas confirmé ce fait ; mais comme les pierres druidiques ont pu ne pas attirer l'attention des habitans de ce village, il serait à désirer qu'on parcourût les bois de Marac pour s'assurer s'il y existe réellement des monumens druidiques.

Le sol de Marac est pierreux ; il produit des truffes, ainsi que celui de plusieurs villages environnans. Ces truffes sont très-parfumées lorsqu'elles sont fraîches, mais elles perdent presque toujours leur parfum quand on les conserve. Terrain jurassique, exploitation de calcaire oolithique. La rivière de la Suize, qui traverse le village de Marac, renferme beaucoup de truites. La route départementale de Langres à Châtillon-sur-Seine passe à environ un quart de lieue au sud du village.

Marac était autrefois partie en Bourgogne et partie en Champagne : la partie qui était en Bourgogne dépendait du Châtillonnais ; celle située en Champagne ressortissait de la prévôté d'Ormancey. Il est aujourd'hui dans le canton de Langres ; à 4 lieues et demie au nord-ouest de cette ville ; population, 512 habitans.

MARCILLY.

Louis-le-Débonnaire confirma, par une charte donnée à Langres le 19 Août 836, la donation qu'Albéric, évêque de Langres, avait faite au chapitre, du village de Marcilly, *Villam vocatam Marciliacum ;* Charles-le-Chauve accorda, à

l'évêque Isaac, le 17 Septembre 854, une charte confirmative de celle de Louis-le-Débonnaire.

Le village de Marcilly fut plusieurs fois la proie des flammes. En 1567, quatorze mille reitres qui étaient venus au secours des Protestans, sous la conduite du prince Casimir, passèrent, à leur retour, par le pays de Langres, et brûlèrent Marcilly ainsi qu'Andilly, Hortes, Plénoy et Celles. En 1576, le prince Casimir, étant de nouveau entré en France, avait déjà traversé le Bassigny et s'était emparé de Dijon, lorsque le roi fit avec lui un traité de paix : pendant qu'il attendait à Langres qu'on lui eût livré l'argent qu'on lui avait promis, les soldats cantonnés dans les environs brûlèrent encore le village de Marcilly, parce qu'ils y avaient perdu un coq, ou, suivant une autre version, parce que les habitans ayant presque assommé un soldat traînard qui avait tué un coq, ce soldat parvint à rejoindre son corps qui le vengea en brûlant le village, à l'exception d'une seule maison et de l'église.

Marcilly, Plénoy, Humes, Bannes et plusieurs autres villages furent pillés par les Croates, en 1639.

Le 4 juillet 1825, Marcilly fut encore presque entièrement détruit par un incendie : 102 maisons furent brûlées ; l'église, qui devint aussi la proie des flammes, a été rebâtie l'année suivante.

On croit qu'il existait autrefois un château, ou d'autres bâtimens considérables, dans un lieu du territoire de Marcilly, désigné sous le nom du château de l'Accinet. Dans le 17.e siècle, un vieux chêne, qui avait cru en cet endroit, mit à découvert, par sa chûte, un tombeau antique qui renfermait une épée. Ce lieu, connu au 17.e siècle sous le nom du château de l'Accinet, est probablement le même que celui qui est appelé aujourd'hui château de Dansein, et qui est situé près du bois du même nom, à environ trois quarts de lieue au sud-sud-est de Marcilly. Il y a une vingtaine d'années, des enfans y trouvèrent une grande quantité de vieilles monnaies, et, à la même époque, un moissonneur y découvrit un lingot d'or.

Marcilly est situé dans une plaine; son territoire est fertile. On y exploite, depuis long-temps, un grès blanc, d'un grain très-fin, avec lequel on fait des meules de toutes grandeurs, excellentes pour la fabrication de la coutellerie, et qu'on expédie dans toutes les parties de la France.

Ce village, qui était soumis à la justice du chapitre de Langres, fait partie du canton de Varennes : il est à 4 lieues à l'est de Langres. Population, 843 habitans.

MARNE, *Rivière.*

La Marne, *Matrona*, commence sur le revers oriental de la montagne de Langres, à une lieue et demie au sud-sud-est de cette ville; sa source qui est située sur le territoire de Balesmes, s'appelle la Marnotte.

Cette rivière, qui donne son nom au département de la Haute-Marne, est une des plus belles de France; elle traverse d'abord le département de la Haute-Marne du sud au nord-nord-est, dans une longueur de 28 lieues, et passe à Balesmes, Jorquenay, Humes, Rollampont, Veseignes, Foulain, Luzy, Chamarandes, Choignes, Condes, Riaucourt, Bologne, Vrincourt, Vouecourt, Buxière, Provenchères, Villiers, Gudmont, Rouvray, Donjeux, Joinville, Autigny, Fontaine, Prez, Bienville, Eurville, Roches, Saint-Dizier, Valcourt, Moelin et la Neuville: elle entre ensuite dans le département de la Marne, auquel elle donne encore son nom, le parcourt pendant 32 lieues du sud-est à l'est, et arrose Vitry, Châlons et Epernay: elle pénètre dans le département de l'Aisne dont elle traverse l'extrémité pendant 10 lieues, en passant à Château-Thierry; arrive ensuite dans le département de Seine-et-Marne, où elle coule pendant 22 lieues,

et traverse Laferté-sous-Jouare et Meaux, entre dans le département de Seine-et-Oise, où son cours n'est que d'une lieue et demie, et pénètre enfin dans le département de la Seine, où elle se réunit à cette rivière, un peu au-dessous de Charenton, après un cours de 5 lieues dans ce département, et un cours total d'environ 100 lieues.

Elle reçoit, dans le département de la Haute-Marne, la Mouche, le Val-de-Gris, la Treire, la Suize, le Rognon, le Bouillon-Martin, le Prat, le Mendre, l'Osne, le Couzance, l'Ornel et le Rougeant : dans celui de la Marne, la Moivre : dans le département de l'Aisne, le Surmelin : et dans celui de Seine-et-Marne, le Morin, l'Ourcq et la Breuvonne.

La Marne commence à être navigable à Saint-Dizier; ses eaux sont peu transparentes, parce qu'elles se chargent de limon dans le pays qu'elles arrosent : et, lors des grandes crues, elles sont souvent tellement colorées qu'on les distingue de celles de la Seine jusques dans l'intérieur de Paris.

MARNOTTE.

Voyez Balesmes et Marne.

SAINT-MARTIN.

Saint-Martin est dans le canton de Langres, à une lieue et demie à l'ouest-nord-ouest de cette ville ; sa population est de 159 habitans.

La petite rivière de la Mouche traverse le territoire de Saint-Martin, et fait aller la papeterie de Melleville, bâtie entre ce village et celui d'Humes, dans une jolie vallée. Cette papeterie est très-ancienne et existait déjà au temps de la Ligue.

Suivant une tradition, le village de Saint-Martin qui était considérable, souffrit tellement de la peste qui ravagea Langres et les environs (probablement à la fin du 16.e siècle) qu'il n'y resta plus que 5 ou 6 habitans.

On a trouvé des médailles romaines près de la ferme de Valdonne, située à un quart de lieue de Saint-Martin, et on découvre en labourant dans la vallée qui est au bas de cette ferme, une chaussée pavée qui semble se diriger d'un côté vers la voie romaine qui passait près de Beauchemin, et de l'autre sur Langres. Toute la partie du vallon qui est à l'ouest de Valdonne est couverte de pierres calcinées, de tuiles romaines, de briques, de fragmens de pierres de taille et de morceaux de marbre de différentes couleurs,

dont quelques-uns sont assez grands. Près des rochers qui se trouvent plus au nord, on a découvert dernièrement des restes de poterie, un fragment de meule en granit, une grande quantité de tuiles romaines, et des cubes en marbre noir qui ont fait partie d'une mosaïque. Tous ces débris sont évidemment les restes de constructions romaines qui existaient dans ce lieu, qui est peu éloigné de la voie romaine qui passait à Beauchemin.

Si l'on en croit une tradition, il y a eu à Valdonne une maison de Templiers, qui lors de la destruction des chevaliers du Temple fut incendiée avec les Templiers qui l'habitaient ; suivant une autre tradition, ces chevaliers eurent 24 heures pour abandonner leur établissement.

MAULIN.

Le village de Maulin, appelé anciennement Molin, est situé dans le Bassigny ; il appartenait, dans le 14.e siècle, à des seigneurs du nom de Molin. En 1374, Marguerite de Molin porta ce village dans la famille de Clemont, par son mariage avec Guy II de Clemont. Ce Guy n'eut qu'une fille nommée Roline, et fut le dernier

de l'illustre maison de Clemont, l'une des plus puissantes et des plus anciennes du Bassigny; Roline épousa, en 1395, Gérard de Choiseul, seigneur de Dammartin; et, depuis cette époque, Maulin resta, pendant plusieurs siècles, dans la famille de Choiseul.

Maulin qui dépendait de la prévôté de Montigny, est maintenant dans le canton dont ce village est le chef-lieu, à 8 lieues au nord-est de Langres; population 281 habitans.

MELAY.

Melay faisait partie du pays Barrois; il dépendait du bailliage de La Marche, du présidial de Langres, et se trouvait dans le diocèse de Besançon: il est dans le canton de Bourbonne, à l'extrémité du département de la Haute-Marne et près de celui de la Haute-Saône. Sa population est de 1434 habitans; à 12 lieues et demie à l'est de Langres, et 2 lieues et demie au sud-est de Bourbonne. Foires, le 23 janvier, 6 mai, 21 août et 7 novembre.

Melay est entouré de côteaux couverts de vignes d'un très-grand rapport. Chaque ouvrée donne ordinairement plusieurs pièces de vin,

et la récolte de ce village monte à un nombre d'hectolitres très-considérable. Le vin qui est très-commun est vendu en grande partie dans le département de la Haute-Saône. Le sol de Melay appartient au calcaire muschelcalk.

MEUSE.

Ce village tire son nom de la Meuse qui y prend sa source, ou plutôt qui commence seulement à se former près de ce village par la réunion des ruisseaux qui viennent de Récourt, Dammartin, Avrecourt, etc.

Sanson, dans son Itinéraire de l'ancienne Gaule, et l'auteur de l'Annuaire du département de la Haute-Marne de 1808, pensent que c'est à Meuse qu'il faut placer la station romaine, appelée Mosa, qui est marquée, dans l'Itinéraire d'Antonin, sur la route de Langres à Toul (1). Jacques Martin, bénédictin, dans son Diction-

(1) Voici comment la route de Langres à Toul est indiquée dans l'Itinéraire d'Antonin :

Iter ab Andematunno Tullo Leucorum usque .	M. P. XLIII. Sic.
Mosa	M. P. XII.
Solimariaca	M. P. XVI.
Tullum	M. P. XV.

naire topographique des Gaules ; Delisle, dans sa Carte, et Vignier, dans sa Décade, pensent au contraire que c'est à Meuvy qu'il faut placer cette station. Nous partageons cette dernière opinion, parce qu'il est évident que la route romaine qui allait de Langres à Toul, ne se dirige point sur Meuse ; mais qu'après avoir passé près de Champigny, de Changey, de Chauffour et de Montigny, elle arrive à Meuvy où il y avait un pont sur la Meuse. Il y a sans doute plus de ressemblance entre le nom de Meuse et celui de Mosa qu'entre ce dernier nom et celui de Meuvy; mais en latin cette différence n'existe plus, car Meuvy est appelé indifféremment Mosa ou Mosæ vicus.

Ce qui doit confirmer encore dans l'opinion que c'est à Meuvy qu'il faut placer la station romaine appelée Mosa, c'est que la distance marquée dans l'Itinéraire d'Antonin, ne peut pas se rapporter à Meuse, et convient au contraire très-bien à Meuvy ; ainsi l'Itinéraire compte XII milles de Langres à Mosa, ou environ 9 lieues (1), et c'est précisément la distance qui

(1) Quoique l'Itinéraire d'Antonin indique les distances par milles, il faut compter par lieues gauloises, parce que cette dernière mesure était seule usitée dans la partie des Gaules que nous habitons ; et que les auteurs latins nous apprennent que dans les pays où on comptait par lieues, les distances marquées en milles doivent être considérées comme étant marquées en lieues. Ainsi Ammien Marcelin dit qu'à partir de la Saône, *non millenis passibus, sed Leucis itinera metiuntur*; et

existe entre Langres et Meuvy : il n'y aurait de Langres à Meuse que 6 lieues (1). Toutes les présomptions tombent d'ailleurs devant l'évidence, et il est évident que la voie romaine ne passait point à Meuse et passait à Meuvy.

La ressemblance qui existe en latin entre les noms de ces deux villages, est encore cause de l'incertitude qui règne sur le lieu où a été élevée S.[te] Salaberge qui fonda, dit-on, le monastère de Poulangy, au commencement du 7.[e] siècle. L'Annuaire du département de la Haute-Marne de 1811, fait naître cette sainte à Meuse, et dit qu'elle était fille de Gondoin, seigneur de ce village, où il résidait, et de Saretrude. Il ajoute que « devenue aveugle dans son enfance, elle recouvra la vue d'une manière surnaturelle, par l'effet des prières de S.[t] Eustase, abbé de Luxeuil. Ses parens lui firent épouser, contre son goût pour le célibat, un jeune seigneur nommé Richramme. Salaberge, restée veuve deux mois

on lit sur la carte de Peutinger que, depuis Lyon jusqu'à l'extrémité de la Gaule, il faut compter les milles comme des lieues. Au lieu de XII milles romains de 1,000 pas (environ 756 toises), il faut donc compter XII lieues gauloises de 1,500 pas (1,134 toises ou 27,216 mètres).

(1) Nous indiquons plus bas la distance de Langres à Meuse comme étant de 7 lieues, parce que toutes les fois qu'une commune est située sur une route, nous comptons les lieues en suivant la route ; et qu'alors les détours rendent souvent la distance plus grande que si on suivait un chemin de traverse plus direct.

après son mariage, ne pensait qu'à se retirer au monastère de Remiremont; mais on la força de se remarier : Blandin, l'un des seigneurs de la cour de Dagobert I.er, devint son mari. Elle eut de lui cinq enfans....., ensuite elle obtint de son époux la liberté de suivre son inclination; elle se retira du monde et fonda, pour cent filles, à 4 lieues de Langres, un monastère que nous croyons être celui de Poulangy (1)... Les courses fréquentes des soldats exposèrent cette maison aux dévastations.... Salaberge se retira à Laon où elle fit bâtir, en 640, le monastère de S.t-Jean-Baptiste.... Elle mourut en 665, à l'âge d'environ 50 ans, le 22 septembre. Blandin, son mari, mérita aussi d'être mis au nombre des saints, de même que Beaudoin, le plus jeune de leurs enfans, et Austrude, l'une de leurs filles. »

Le même Annuaire dit que Leudin ou Bodon, Leudinus-Bodo, frère de S.te Salaberge, se fit d'abord religieux, qu'il devint évêque de Toul, et a été placé parmi les saints.

Le village de Meuse appartenait à une branche de la famille de Choiseul qui prit d'abord le titre de baron et ensuite celui de marquis de Meuse. On reconnaît encore très-bien l'emplacement

(1) Mabillon dit que c'est au village de Meuse que S.te Salaberge bâtit son premier monastère. Tout ce qui a rapport à la fondation d'une abbaye dans les environs de Langres, par cette sainte, est très-incertain.

qu'occupait le château-fort de Meuse. Ce village est bâti près de la route de Montigny à Bourbonne, sur un petit côteau au bas duquel coule la Meuse ; son territoire est fertile. Population, 224 habitans ; à 7 lieues au nord-est de Langres. Canton de Montigny.

MEUSE, *Rivière*.

La Meuse, *Mosa*, se forme de plusieurs ruisseaux qui prennent leurs sources sur les territoires de Récourt, Avrecourt et Dammartin, et se réunissent près du village de Meuse ; elle passe dans le département à Meuvy, Levecourt, S.t-Thiébaut, Goncourt et Harville ; entre ensuite dans le département des Vosges, où elle passe près de Neufchâteau, traverse le département de la Meuse dans toute sa longueur, en passant à Vaucouleurs où elle commence à être navigable, à Commercy, S.t-Michel, Verdun et Stenay ; pénètre ensuite dans le département des Ardennes où elle arrose Sedan, Mézières et Givet, après quoi elle entre dans la Belgique, passe à Namur, Liége et Maestricht, et pénètre enfin dans la Hollande où elle se sépare en plusieurs bras avant de se jeter dans l'Océan, entre Brielle et Naaldwyk.

Son cours est de 9 lieues, du sud au nord, dans le département de la Haute-Marne; de 7 lieues, dans la même direction, dans celui des Vosges; de 40 lieues, du sud au nord-ouest, dans le département de la Meuse; de 31 lieues, d'abord de l'est au nord-ouest et ensuite du sud au nord, dans le département des Ardennes; de 37 lieues, du sud au nord, de l'ouest à l'est et du sud au nord, dans la Belgique; enfin de 58 lieues dans la Hollande, où elle coule d'abord du sud au nord et ensuite de l'est à l'ouest. Ainsi le cours total de cette rivière, l'une des plus belles de l'Europe, est d'environ 182 lieues dans trois royaumes différens. Elle reçoit dans le département les ruisseaux de Boschéré, du Breuil, de Baris, du Flambert, du Grand-Etang et du Cornu; dans le département des Vosges, le Mouzon, le Saunel, le Vair; dans celui de la Meuse, l'Andon; dans les Ardennes, le Chiers, la Sormonne et la Halle; dans la Belgique, la Lesse, la Sambre, la Weeze et le Jeker; enfin elle reçoit encore, dans la Hollande, le Roer, la Swalmen, le Niers, et mêle ses eaux à celles du Wahal et du Leck, deux bras du Rhin, avant de se jeter dans la mer.

MOGE.

On donne le nom de Môge à une contrée située à l'est de Langres et dont la plus grande longueur est du nord au sud. Elle commence au nord à Dampierre, se termine au sud à Chassigny, et s'étend, à peu près, depuis Corlée jusqu'à Chaudenay. Plusieurs auteurs ont pensé que le Môge formait, au temps des Romains, un pagus connu sous le nom de *Moccus*, et que c'était ce pays qui avait été désigné dans une inscription placée dans les murs du rempart de Langres, et sur laquelle on lisait *Mercurio Mocco*, c'est-à-dire, à Mercure adoré dans le Môge (1). Ce qui pourrait appuyer cette opinion, c'est que le pays du Môge formait autrefois un doyenné, et que, comme nous l'avons déjà dit, les divisions ecclésiastiques avaient été fixées d'après les circonscriptions qui existaient déjà à l'époque où elles furent établies. Cependant, comme nous ne voyons pas qu'il y ait eu, au moyen-âge, de comtes du Môge, il est probable que si ce pays a formé un pagus, il a été réuni plus tard soit au Bassigny, soit, ce qui est plus probable, au comté de Langres.

(1) Voyez Andilly.

Le doyenné du Môge dépendait, avant la révolution de 1789, de l'archidiaconé de Langres. « L'on met, dit Vignier, 28 églises paroissiales dans ce doyenné du Môge ; sans compter les chapelles des secours et annexes, une abbaye et deux maisons hospitalières. »

Le sol du Môge est composé de terrains jurassiques dans le nord, le sud et l'ouest ; mais on trouve, dans le centre et l'est, les terrains liassique et keupérien. Cette contrée est l'une des plus fertiles de l'arrondissement ; elle renferme peu de bois : les plus considérables sont dans la partie du sud-est.

MONTAGNE.

On appelle Montagne toute la partie de l'arrondissement de Langres qui est à l'ouest de cette ville et des vallées de la Marne et de la Vingeanne. Ce pays tire son nom de son élévation, par rapport à la contrée qui est à l'est de Langres, et de son sol qui est en général très-montueux et très-inégal : il renferme de grandes masses de bois et de vastes terrains en friche. Les parties cultivées sont tellement pierreuses que souvent on

aperçoit à peine la terre sous la couche de petites pierres qui la couvre (1).

Six rivières, la Mouche, la Suize, l'Aujon, l'Aube, l'Ource et la Tille jaillissent de la Montagne, et ont creusé au milieu d'un pays si sec et si triste de fraîches vallées bordées d'arbres et de rochers, et très-pittoresques. Le pays de la Montagne renferme un grand nombre d'usines. Il y a des forges, des papeteries, une verrerie, etc. Les eaux limpides des rivières qui le traversent, nourrissent des truites saumonées fort belles. Les bois renferment des cerfs et des chevreuils, et les chasses aux oiseaux y sont extrêmement abondantes. On y trouve aussi des truffes.

Le sol appartient généralement au terrain jurassique. On exploite dans plusieurs parties un calcaire oolithique très-blanc, facile à tailler et à scier, et très-bon pour les constructions.

(1) Le nord de la Montagne fait partie de l'arrondissement de Chaumont.

MONTIGNY-LE-ROI.

Le bourg de Montigny est ancien ; sa situation à la frontière, et la belle position qu'offrait pour la construction d'une forteresse la montagne sur laquelle il est bâti, y avaient fait élever, dès les premiers siècles de la monarchie, un château-fort qui eut à souffrir de nombreux assauts jusqu'à la réunion de la Lorraine à la France.

En 945, Bernard, comte de Senlis, et Thibault, comte de Blois, s'emparèrent du château-fort de Montigny et le brûlèrent ; c'est la première fois que Montigny est mentionné dans les chroniques.

Willelme ou Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, fonda, vers l'an mil, un prieuré sur la montagne de Montigny : Godefroy de Rochetaillée, évêque de Langres, approuva, en 1140, les dons faits par Renier de Choiseul, à ce prieuré appelé de Sainte-Magdelaine.

Guillaume de Joinville, évêque de Langres, acheta, en 1217, de l'abbé Gilbert, et des religieux de Saint-Bénigne, *la terre ville et seigneurie de Montigny,* à l'exception du prieuré que les religieux conservèrent. Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, racheta de l'évêque de Langres, en 1237 ou 1239, la seigneurie de

Montigny, ainsi que le droit d'y établir telle forteresse qu'il jugerait convenable ; il s'engagea par ce traité à secourir les évêques de Langres, et se reconnut leur vassal pour cette seigneurie. Cette transaction fut approuvée par Saint Louis. Aussitôt après, le comte de Champagne augmenta les fortifications de Montigny, et cette même année 1239, il déclara, par une charte, tenir en fief de l'évêque de Langres, les comtés de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine, les seigneuries de Chaumont, de La Ferté-sur-Aube, de Nogent, de Montigny, etc., et lui rendit hommage comme son vassal.

Thibaut-le-Grand, qui, par la réunion de Montigny à son domaine, était devenu maître de la plus grande partie du Bassigny, établit encore à Chaumont (1239), un bailliage dont il étendit la jurisdiction sur treize prévôtés, et créa Montigny chef-lieu de l'une de ces prévôtés. Ce bourg fut dès-lors appelé Montigny-le-Roi, à cause de son nouveau seigneur.

En 1267, Thibaut II, comte de Champagne et roi de Navarre, rendit hommage à l'évêque de Langres pour Montigny, et, trois ans après, son frère renouvela cet hommage.

Sous Charles VI, on rebâtit et on agrandit la forteresse de Montigny ; et, pour lui donner encore plus de développement, le prieuré qui y était renfermé fut transféré *en l'église d'en bas*,

laquelle était la paroisse du lieu (1). Peu de temps après sa reconstruction, ce château-fort tomba au pouvoir des Anglais. Il est probable qu'il fut pris, en 1428, lorsque Thomas de Montagu, comte de Salisbury, s'empara de Nogent-le-Roi. Monstrelet dit dans ses chroniques, qu'avec les seigneurs bourguignons qui allèrent, en 1431, au secours du comte de Vaudemont, se trouvait « un gentil chevalier anglois nommé Messire Jean Ladan; et estoit ledit sire Jean capitaine de Montigny-le-Roy, et avoit avecques luy sixvingts combattans ou environ, avecques plusieurs notables gentilshommes d'armes expers, et renommez en faits de guerre : et par bonne ordonnance commencèrent à chevaucher parmy le païs de Barrois. » Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, reprit Montigny sur les Anglais, en 1435 ou 1436.

Louis XII, voulant faire mettre en état de défense le Bassigny qui était à la frontière de la Lorraine et de la Franche-Comté, chargea Jean de Dommarien, seigneur du Pailly, de fortifier Montigny, Coiffy, Nogent et Montesclaire, par lettres données à Blois, le 31 mars 1499. François I.er ordonna, en 1520, de terminer les fortifications qui avaient été commencées par son prédécesseur. Ce roi, étant arrivé à Langres, le

(1) L'Annuaire de 1808 dit que cette translation eut lieu, lorsque Thibaut répara la forteresse, en 1239.

vendredi 16 août 1521, alla le lendemain matin visiter les fortifications de Montigny, et revint souper à Langres, le même jour, à cinq heures du soir. Lorsque la forteresse de Montigny fut achevée, *elle étoit,* dit Vignier, *ravissamment belle et armée réguliérement de bastions et de tours.*

En 1523, le duc de Bourbon et le comte de Furstemberg, après s'être emparés de Coiffy, arrivèrent à Montigny, à la tête de 10 ou 12 mille lansquenets ; mais ils ne purent assiéger cette place, parce que Claude de Lorraine, gouverneur de Bourgogne, marcha à leur rencontre avec 900 hommes d'armes, et les força à repasser la Meuse près de Neufchâteau.

Pendant la guerre de la Ligue, le duc de Lorraine ayant échoué dans la tentative qu'il avait faite de prendre Langres par surprise, le 20 août 1591, chercha à s'emparer des places fortes du Bassigny. Voici comment M. de Dinteville, gouverneur de Langres, raconte cette expédition dans une lettre adressée au duc de Nevers. « Le duc de Lorraine, voyant son entrepise manquée, tacha d'en renouer une sur Coiffy; et, voyant le baron sur ses gardes, il prit le chemin de la Mothe: en même temps, les sieurs d'Amblize et Guyonvelle vinrent au bourg de Montigny-le-Roy, pensant entrer au château; Sacquenay lui en refusa l'entrée, disant que lorsqu'il seroit serviteur du roy il le recevroit, et voulant

s'approcher davantage, il leur fit tirer, et braquant l'artillerie vers le bourg, les contraignit en déloger, mais ce fut après qu'ils eurent mis le feu. »

L'année suivante, l'armée lorraine revint plus nombreuse, sous le commandement du marquis du Pont, fils du duc de Lorraine, et cette fois elle s'empara de la forteresse de Montigny qui ne fut pas secourue. La plupart des châteaux-forts des environs de Langres tombèrent aussi au pouvoir des Ligueurs, et formèrent comme une enceinte ennemie autour de la ville de Langres, qui ne se départit jamais de la fidélité qu'elle devait à son roi légitime, et renouvela, dans cette circonstance, les preuves de zèle et de courage qu'elle avait déjà données pendant la guerre des Anglais, sous Charles VII.

On ne sait point à quelle époque la forteresse de Montigny se soumit à Henri IV; mais il est probable que ce fut vers 1593, comme la plupart des autres forts des environs.

En 1636, le baron de Clinchamp, qui commandait un corps de Lorrains, brûla Montigny-le-Roi, Fresnoy, etc., et leva plus de 130,000 livres de contributions dans le Bassigny. Cette même année, la forteresse de Montigny fut démolie, après le premier siége de la Mothe (1).

(1) L'Annuaire du département de la Haute-Marne de 1808, dit que cette démolition eut lieu dès 1599, et que l'artillerie et les

On voit encore parfaitement la place qu'elle occupait : elle était située à l'extrémité d'une montagne très-escarpée au nord et à l'est, et dont la pente, moins rapide au sud, était augmentée par un fossé; un autre fossé très-large et très-profond la séparait à l'ouest du reste de la montagne. Sa forme était à peu près celle d'un rectangle d'environ 150 pas de long sur 80 pas de large. Les fossés existent en entier, et on voit encore dans plusieurs parties des restes de murailles. Ce château-fort était dans l'une des plus belles positions de l'arrondissement ; on domine, depuis la place qu'il occupait, le bourg de Montigny, la route de Bourbonne, la vallée de la Meuse couverte de villages, et une grande partie du Bassigny.

Lorsqu'on établit un bailliage à Langres, en 1640, la prévôté de Montigny, qui renfermait 26 villages, fut distraite du bailliage de Chaumont

munitions qui se trouvaient dans le fort furent transportées à Langres : mais il y a évidemment erreur ; puisqu'on voit dans la lettre suivante, adressée par Henri IV à Roussat, maire de Langres, le 26 Octobre 1606, qu'il y avait encore à cette époque un commandant à Montigny ; et il n'y aurait plus eu de commandant si le château eût été détruit. « Nous vous mandons, dit Henri IV, que nous desirons que vous preniez garde aux assemblées et alliances qui se font vers la frontière du Bassigny. Desquelles le cappitaine Saint-Aubin qui commande dans Montigny, vous pourra faire scavoir que nous avons eu advis de plusieurs endroits, et avons remarqué parce que ledict sieur de Changey nous a dit qu'il en estoit déjà parvenu quelque chose à votre congnoissance. »

et réunie à celui de Langres. Montigny est chef-lieu d'un canton qui renferme 15 communes, et dont la population est de 6,595 habitans : les communes de ce canton sont Avrecourt, Chauffour, Dammartin, Epinant, Fresnoy, Lécour, Maulin, Meuse, Provenchères, Ravenne-Fontaine, Récourt, Sarrey, Saulxures, la Villeneuve.

Montigny-le-Roi, *Montiniacus regius*, avait reçu le nom de Montigny-source-Meuse, au temps où l'on avait cru effacer à jamais le souvenir des rois en proscrivant leurs noms. Ce bourg est situé à l'embranchement des routes de Langres à Nancy et de Chaumont à Bourbonne : il est partagé en deux parties, l'une est sur le sommet de la montagne et l'autre au bas ; l'église est bâtie sur la pente : le chœur de cette église est d'une jolie architecture gothique. La population de Montigny est de 1246 habitans. Brigade de gendarmerie. Poste aux chevaux. Bureau de poste aux lettres (1).

Mathieu (Jean-Baptiste-Joseph), né à Montigny, en 1763, embrassa l'état ecclésiastique ; de graves infirmités l'ayant empêché, jeune encore, d'exercer son ministère, il s'occupa à réunir les matériaux nécessaires pour com-

Nous voyons aussi que Charles de Livron, marquis de Bourbonne, était gouverneur de Montigny en 1618.

(1) Foires : le 24 février, 25 avril, 7 juin, 23 juillet, 10 septembre et 12 novembre.

poser une histoire de l'ancien diocèse de Langres, et publia successivement :

Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique et civile des évêques et du diocèse de Langres. Cet ouvrage fut imprimé dans les Annuaires du département de la Haute-Marne de 1808 et 1809, Langres, in-8°.

Biographie du département de la Haute-Marne, imprimée dans l'Annuaire de 1811, Langres, in-8.° (1).

Le premier de ces ouvrages dans lequel l'abbé Mathieu a, en général, suivi la chronique manuscrite de Vignier, renferme de précieux documens et forme un résumé assez complet de l'histoire du département de la Haute-Marne. On peut cependant regretter que l'auteur ait, dans cet ouvrage ainsi que dans la Biographie, admis avec trop de légèreté, comme certains, des faits douteux, et mis quelquefois peu d'exactitude dans les dates (2).

L'abbé Mathieu a aussi fait imprimer une Notice sur le Père Barbe, professeur à Chaumont, et un Traité de l'art de prendre les oiseaux à la raquette.

(1) Ces ouvrages, quoique publiés depuis peu de temps, sont rares, parce qu'on n'en a imprimé qu'un nombre d'exemplaires égal à celui des communes auxquelles ils ont été distribués, et qu'il n'y a dans le commerce que ceux qui ont été soustraits aux archives des communes.

(2) Il a reconnu plus tard un grand nombre de ces erreurs, et les a corrigées à la main sur plusieurs exemplaires.

Ce prêtre laborieux mourut à Autreville, en 1829, à l'âge de 66 ans. Il a laissé de nombreux manuscrits fruits de ses savantes recherches, et qui renferment des extraits de tous les ouvrages, titres et chartes qui ont rapport à l'histoire du département de la Haute-Marne.

MONTLANDON.

Montlandon est dans une belle position, au sommet d'une montagne élevée; on découvre depuis ce village une grande partie du Bassigny et de la vallée de l'Amance, et les montagnes des Vosges terminent l'horizon. Du côté opposé on voit Langres, et la vue s'étend jusqu'aux montagnes de Dijon.

Wildric ou Vindric, évêque de Langres, fit une donation au chapitre de la cathédrale de ce qu'il avait à Montlandon, environ l'an 975.

En 1146, le diocèse de Langres fut en proie à une horrible famine. Godefroy de Rochetaillée, évêque de Langres, et tout le clergé, firent distribuer d'abondantes aumônes; mais pour éviter les désordres occasionés par le grand nombre de malheureux qui de tous les côtés arrivaient en foule à Langres, on décida que toutes les distri-

butions de secours seraient faites au village de Montlandon. Au milieu de cette désolation, on découvrit qu'un homme faisait métier de tuer ceux de ces malheureux qu'il pouvait surprendre, et en vendait la chair; il fut livré au peuple par les magistrats, et pendu aussitôt.

Canton de Neuilly-L'Évêque; population 490 habitans; à 2 lieues trois quarts à l'est de Langres. Il y a près de l'église de Montlandon une belle croix gothique bien conservée. La route royale de Paris à Bâle passe sur le territoire de Montlandon. On croit que le chemin qui depuis ce village se dirige au nord en suivant le sommet de la montagne, est le reste d'une voie romaine qui allait de Sacquenay rejoindre la route de Metz, près de Montigny, en passant par Dommarien, Heuilley-le-Grand, Torcenay, etc. La montagne de Montlandon appartient au terrain jurassique.

MONTSAUGEON.

Montsaugeon, anciennement appelé Montsalion, Montsaulion, Montsaujon, en latin *Mons Salio*, tire peut-être son nom de *Mons Solus*, montagne isolée. Cette petite ville, qui était autrefois considérable, n'a plus maintenant que la population d'un village : elle s'élève en amphithéâtre sur le penchant d'une petite montagne de forme conique, isolée au milieu d'une plaine, et qu'on appelle la Motte. Au bas de Montsaugeon, du côté de l'ouest, il y a dans la prairie un étang, et sur le sommet de la montagne s'élevait autrefois un château-fort qui couronnait la ville. Ce château qui se découpait sur le ciel, les maisons qui couvrant la pente de la montagne descendaient jusqu'au bord de l'étang, devaient former autrefois un tableau délicieux. Depuis que le château a disparu, Montsaugeon, vu depuis la plaine, produit encore un joli effet.

Dutillet et Gaultherot ont dit que Carloman, fils de Pepin, mourut à Montsaugeon le 14 décembre 771, et qu'il y fut enterré: il paraît cependant que ce n'est point dans cette petite ville qu'il est mort, mais à Samoucy près de Laon.

Montsaugeon a long-temps appartenu à des seigneurs de ce nom : en 1098, Eude ou Odon,

seigneur de Montsaugeon, après avoir repris de fief sa terre de l'évêque de Langres, lui céda l'église Notre-Dame de Montsaugeon et les droits qu'il avait sur celle d'Aubigny, afin qu'il établît un prieuré dans cette dernière église qui était le lieu de la sépulture des seigneurs de Montsaugeon. Vers 1150, Valet et Amasit de Montsaugeon firent une donation à l'abbaye de Belmont. Girard de Montsaugeon était archidiacre en 1170. L'évêque Hugues de Montréal confirma, en 1224, les acquisitions qui avaient été faites par les frères hospitaliers de Grosse-Saulve, pour fonder un hôpital à Montsaugeon; cet établissement dura peu de temps, car l'année suivante le même évêque en approuva la réunion à l'hôpital de Grosse-Saulve. Othon de Rufey céda, en 1229, à l'évêque de Langres ce qu'il possédait de la seigneurie de Montsaugeon. Valo de Montsaugeon, chevalier, donna, en 1235, au prieuré de Saint-Geosmes ce qu'il avait à Longeau. En 1251, Pierre de Montsaugeon, damoiseau, et Emmeline de Prauthoy, sa femme, vendirent à l'évêque Guy de Rochefort ce qu'ils avaient à Baissey et à Sacquenay. On voit encore Jean de Montsaugeon, vicomte de Salins, en 1448.

Le château et la ville de Montsaugeon passèrent, on ne sait à quelle époque, aux évêques de Langres qui y établirent une prévôté et un bailliage; ces juridictions s'étendaient sur un

grand nombre de villages, ainsi que nous le voyons dans un dénombrement du temporel des évêques de Langres, adressé à Louis XI en 1463. « Item nous appartient, y est-il dit, le chastel de Montsaujon en propriété et la ville et bourg, seigneurie, prévosté, bailliage, etc., d'où ressortent Pleopape, Ocey, Cusey, Percey, Grancey-le-Chastel, Chalencey, Trischastel, Fontaines-Françoises, Fouvent, Sacquenay, Thoilley, Dommarien, Isome, Prauthoy, Vaux, Aubigny, Les-Noms, Chasteillonnot, ou souloit avoir un chasteau. » Peu de temps après cette déclaration, les évêques de Langres prirent le titre de comte de Montsaugeon; Jean d'Amboise est appelé évêque, duc de Langres, pair de France, comte de Montsaugeon, dans un acte où il reçut (1499) Pierre de Choiseul, seigneur de Clefmont, à foi et hommage pour ce qu'il tenait de lui à Saint-Broing, Baissey et Courcelles-Val-d'Esnoms, à cause de sa terre de Montsaugeon. Depuis cette époque, les évêques de Langres ont toujours joint à leurs titres celui de comte de Montsaugeon. Le comté comprenait une partie des villages soumis au bailliage, et le pays qui en dépendait, a encore conservé le nom de Montsaugeonnais.

Antoine de Vaudemont, ayant demandé au duc de Bourgogne des troupes pour l'aider à soutenir ses prétentions au duché de Lorraine,

contre le roi René; Antoine de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, rassembla à Montsaugeon un corps de Bourguignons à la tête duquel il partit le 17 juin 1431 pour aller dans le duché de Bar, où il se réunit au comte de Vaudemont. Cette petite armée, composée d'environ 4,000 hommes, remporta peu après la bataille de Bulignevìlle, qui assura au comte de Vaudemont la possession de la Lorraine (1).

Pendant les discussions qui eurent lieu entre Louis XI et Marie de Bourgogne, après la mort de Charles-le-Téméraire, Claude de Toulongeon s'empara de Montsaugeon et ravagea les environs. Nous voyons dans Monstrelet que cette place fut reprise peu après par les Français : « Durant le mois de juing (1478), dit-il, l'armée que le roy avait envoyée en la haute Bourgogne pour recouvrer ses villes contre luy rebelles : et dont avoit la charge le gouverneur de Champagne nommé d'Amboise, prospéra fort, et regaignèrent, et meirent es mains du roy la ville de Verdun, Monsaujon, et Semur en l'Auxois, tant par assault que par composition. »

Montsaugeon fut encore pris, en 1498 ou 1499, par Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne, qui s'empara en même temps de Coiffy, Aigremont et Bourbonne; mais les Français reprirent presque aussitôt ces places fortes.

(1) Chronique de Monstrelet, tom. 2, p. 75.

Après l'assasinat de Henri III, l'évêque Charles d'Escars, qui suivait le parti de la Ligue, abandonna son château de Montsaugeon aux ligueurs qui s'y établirent et ravagèrent les environs de Langres. Le conseil de cette dernière ville, par une délibération du 7 octobre 1589, fit saisir les meubles qui se trouvaient à l'évêché, en vertu des arrêtés qui commandaient de saisir les propriétés des rebelles. Les habitans de Langres, qui entretenaient à leurs frais un corps de troupes, s'emparèrent, la même année, du château de Montsaugeon et le rasèrent; mais il fut rétabli par les ligueurs et resta en leur pouvoir jusqu'à la fin de la Ligue. Henri IV en parle plusieurs fois dans sa correspondance avec Roussat, maire de Langres. Il dit, dans une lettre datée de Saint-Denis, le 8 novembre 1592, « Quant à Montsaugeon nous avons escrit aux sieurs de Dinteville et de Tavannes pour adviser s'il y aura moyen de le remettre soubs notre obéissance, à quoi vous tiendrez la main. Le comte de Chasteauvillain nous a escript que la tresve qu'il a faicte n'est que pour la commodité des vendanges et pour la seureté du labourage. » Et dans une autre lettre : « Nous escrivons à nostre cousin le duc de Nivernois qu'il pourvoye à l'entretennement de la cavalerie et des gens de pied qui sont dans nostre ville de Langres, et que s'il juge qu'avec les forces de son gouvernement il puisse repren-

dre Montsaugeon, et plusieurs aultres petits chasteaux qui travaillent les habitans de nostre dicte ville de Langres qu'il l'effectue au plustôt, etc. Donné à Compiègne le 12 avril 1593. » Enfin il écrivait encore de Paris, le 30 mars 1595 : « Je partiray d'icy dedans huict jours et prendray le chemin du duché de Bourgongne; veillez toujours aussi où vous estes pour le bien de mon service, et me mandez s'il est vray que Montsaugeon ayt composé. » . . . .

Henri IV gagna peu après son arrivée en Bourgogne, la bataille de Fontaine-Française qui enleva tout espoir aux Ligueurs; le château de Montsaugeon se défendit cependant encore pendant quelque temps, et capitula enfin, au mois de décembre 1595, moyennant 12,000 écus, et fut rasé par ordre du duc de Nevers, gouverneur de Champagne. On voit encore maintenant une porte et quelques murailles qui faisaient partie de la première enceinte de fortifications, mais il ne reste aucune ruine du château; de la plate-forme sur laquelle il était bâti, on jouit d'une jolie vue et l'on découvre un grand nombre de villages.

Au mois de septembre 1636, Galas (1), général

(1) Mathieu Galas, comte de l'empire, naquit à Trente en 1589; après avoir été page du baron de Bauffremont, chambellan du duc de Lorraine, il fut simple soldat et passa par tous les grades jusqu'à celui de général. Il servit en Italie, en Allemagne et dans les Pays-Bas, et parvint à gagner l'affection de l'empereur Ferdinand II qui

en chef des armées de l'empire, arriva à la frontière de France, à la tête de 80,000 soldats parmi lesquels se trouvaient 8,000 femmes instruites au maniement des armes et soumises à la discipline militaire. Cette armée était suivie d'un train d'artillerie très-considérable, de munitions de toute espèce, de 14,000 chars et d'une suite innombrable de valets et de bandits. Galas établit son quartier général à Champlitte; sa cavalerie était campée autour de Lux; son infanterie se plaça entre Champlitte et Mantelet. Isolany, général des Croates, campa près de Leffond et de Coublanc; Forkatz s'établit à Poinson; le major Lamboy, à Jussey; le colonel Gœutz, à Mont; le marquis de Grana, à Morey, et le duc Charles de Lorraine, qui s'était réuni à cette armée pour se venger de ce que le roi s'était emparé de son duché, se porta sur Gray. Le cardinal de La Valette (1), qui commandait l'ar-

le fit entrer dans son conseil particulier et lui donna le commandement général de ses armées, en remplacement du célèbre Walstein; il fut plus tard disgracié par l'empereur, après avoir eté entièrement battu près de Magdebourg, rentra ensuite en grâce, et mourut peu après à Vienne, en 1647.

(1) Louis Nogaret de La Valette, archevêque de Toulouse et cardinal, était fils du duc d'Epernon; après avoir été du parti de la reine Marie de Médicis et avoir concouru à son enlèvement du château de Blois, il s'attacha au cardinal de Richelieu qui, pour flatter son ambition, l'envoya commander comme général en chef, en Allemagne, en Franche-Comté, etc. Il mourut à Rivoli, le 28 septembre 1639, à l'âge de 46 ans.

mée française et suivait tous les mouvemens des ennemis, vint établir son quartier général à Montsaugeon. Le duc de Weymar (1), général des Suédois au service de la France, se plaça à Isômes; la cavalerie du prince de Condé, sous les ordres du maréchal de camp Rantzau, campa entre les deux, et le sieur de Vaubecourt se posta dans les environs avec un camp volant. Plusieurs jours se passèrent en escarmouches et en courses de partis, sans que les deux armées eussent d'engagement sérieux. Pendant ce temps, Lamboy, à la tête de 4,000 hommes, s'était emparé du château de Pressigny, et, réuni à Forkatz qui commandait 2,000 Croates, il avait ravagé un grand nombre de villages: ne rencontrant point de résistance, ces deux officiers s'avancèrent jusqu'aux environs de Montsaugeon, et voyant l'armée française dispersée,

(1) Bernard, duc de Saxe Weymar, fils du duc Jean, fut l'un des plus grands capitaines de son temps. Il fit la guerre avec distinction sous les ordres du grand Gustave, et après la mort de ce prince, tué à la bataille de Lutzen, fut l'un des généraux qui prirent le commandement de l'armée suédoise. Sa réputation et la liberté qu'il donnait à ses soldats de vivre à discrétion dans les pays ennemis, lui formèrent une armée. Il entra, comme nous l'avons déjà dit, au service de France, par un traité passé à Saint-Germain, le 26 octobre 1635, et s'engagea à entretenir 18,000 hommes, moyennant une somme annuelle de 4,000,000. Ces troupes qu'on appelait suédoises, quoiqu'elles fussent presqu'entièrement composées d'Allemands, firent autant de ravage en France que des ennemis auraient pu en faire.

résolurent de l'attaquer. Lamboy partagea ses troupes, afin de commencer le combat sur quatre points à la fois. Il surprit d'abord 500 cavaliers, en tua une partie, et les autres mis en fuite, furent entièrement défaits par le comte de Ritberg qui leur coupa la retraite. Forkatz attaquait d'un autre côté ; et, tandis que Clinchant, après avoir enlevé un quartier et fait 200 prisonniers, s'avancait pour en surprendre un autre ; Lamboy, toujours vainqueur, renversait tout ce qui s'opposait à lui.

Informé de l'attaque et du désordre qui régnait, le cardinal de La Valette monte à cheval et se précipite du côté où Forkatz et le comte de Ritberg avaient mis tout en déroute ; il arrête les fuyards, les ramène à la charge et rétablit l'ordre dans le combat : mais à peine a-t-il ranimé le courage de ses troupes sur ce point, qu'il est forcé d'aller s'opposer à l'attaque de Lamboy : ce général avait mis le feu dans plusieurs quartiers, et poursuivait avec tant d'ardeur ceux qui y étaient, que la défaite de l'armée française paraissait certaine. Le cardinal accourt l'épée à la main vers les troupes en désordre, les poste dans des vignes et dans des haies, se donne l'avantage du terrain, et parvient à arrêter l'ennemi jusqu'à l'arrivée du comte de Guiche, qui chargea Lamboy avec 1500 chevaux. Mais ce dernier se défendit avec

courage, et alors toutes les troupes des autres attaques s'étant réunies sur ce point, le combat devint encore plus animé et la victoire resta long-temps indécise ; cependant les troupes françaises, augmentant à chaque instant, renversèrent les ennemis, et les forcèrent à se retirer, après avoir abandonné une grande partie de leurs prisonniers. La perte fut considérable et presque égale dans les deux armées ; les Français perdirent 8 ou 900 hommes. Ce combat eut lieu à la fin de septembre, ou au commencement d'octobre 1636. Quelques jours après, le cardinal de La Valette surprit les Croates campés près de Leffond et de Coublanc, et, après les avoir mis en fuite, les poursuivit jusqu'à Champlitte. Après ces deux affaires, il n'y eut plus de combats importans, et le cardinal de La Valette se borna à observer les ennemis jusqu'à l'entrée de Galas en Bourgogne, à la fin d'octobre.

Il y avait à Montsaugeon, avant 1789, un grenier à sel qui devait fournir environ 120 villages ou hameaux ; et une gruerie (1) dont la juridiction s'étendait sur Aubigny, Vaux, Couzon, Esnoms et Prauthoy. Montsaugeon avait ses mesures particulières, qui étaient en usage dans un grand

(1) Tribunal où l'on jugeait les délits forestiers et toutes les contestations qui avaient rapport à la coupe des bois.

nombre de communes (1). Il y a encore des halles où se tiennent des marchés tous les jeudis, c'est tout ce qui reste à Montsaugeon des avantages dont jouissait autrefois cette ville devenue aujourd'hui un village.

Lorsque d'après les décrets de l'Assemblée nationale des 28 janvier et 13 février 1790, les députés des bailliages de Chaumont, Langres et Bourmont divisèrent (2) le département de la Haute-Marne en districts et en cantons, Montsaugeon fut créé chef-lieu d'un canton dépendant du district de Langres et qui renfermait les villages d'Aubigny, Choilley, Couzon, Cusey, Dardenay, Dommarien, Isômes, Montormentier, Ocey, Percey-le-Petit, Prauthoy et Vaux. Ce canton fut ensuite supprimé, et les villages qui en faisaient partie furent placés dans un nouveau canton dont Prauthoy fut nommé chef-lieu.

Le Montsaugeonnais jouit d'une réputation justement méritée pour ses vins dont quelques-uns peuvent être comparés aux vins de Bourgogne : celui de Montsaugeon est un des plus

(1) La pinte de Montsaugeon contenait 96 pouces cubes. La mesure des grains 12 pintes ou 1152 pouces cubes : elle pèse 34 à 36 livres. L'émine était composée de 12 mesures qui contenaient 13824 pouces cubes. Le journal de terre était formé de 400 perches de 8 pieds 3 pouces.

Foires, les premiers jeudis après l'Annonciation, après l'Ascension, après la Nativité, et après la Conception.

(2) Procès-verbal du 4 mars 1790.

estimés. Le sol appartient au terrain jurassique; exploitation de calcaire qui se sépare en feuilles larges et peu épaisses, connues dans le pays sous le nom de laves, et qu'on emploie pour la couverture des maisons. Il y a une pépinière d'arbres fruitiers et d'agrément, dont les produits sont assez estimés. Si le projet de faire passer au bas de Montsaugeon, la route de Langres à Dijon, pour éviter les côtes de Prauthoy, était exécuté, cette ville qui n'en a plus que le nom pourrait devenir plus considérable. Canton de Prauthoy; population, 368 habitans; à 6 lieues au sud de Langres, 12 de Dijon et à un quart de lieue de la route de Langres à cette dernière ville.

MORIMOND.

Voyez Fresnoy.

MOUCHE, *Rivière.*

Cette petite rivière a sa source sur le territoire de Perrogney, canton de Langres; elle coule du sud au nord-nord-est, passe à Noidant-le-Rocheux, Vieux-Moulin, et va se jeter dans la Marne à Humes, après un cours de 4 lieues. Ses eaux sont très-limpides et font aller les papeteries de Perrancey et de Melleville: la vallée qu'elle parcourt, d'abord creusée entre des rochers et très-étroite, s'élargit avant de se réunir à celle de la Marne.

MUSSEAU.

Ce village est bâti sur la pente d'une montagne. Le ruisseau qui prend sa source sur son territoire est l'un de ceux qui forment la rivière de la Tille. La route romaine qui allait de Langres à Alise et à Autun, passe sur la montagne qui domine le village.

Musseau, anciennement Meussiau, *Musserium,* était autrefois moitié en Bourgogne et moitié en Champagne; cette dernière partie, qui

dépendait du bailliage de Langres, fut réunie à la Bourgogne en 1715 ; toutefois un arrêt du parlement de Paris, de 1741, décida que la cure et l'église n'avaient pas cessé de faire partie de la Champagne. Pierre Du Val, seigneur de Musseau, fit rebâtir l'église en 1642.

Ce village est du canton d'Auberive ; sa population est de 181 habitans ; à 6 lieues et demie au sud-ouest de Langres.

NEUILLY-L'ÉVÊQUE.

Manassès, évêque de Langres, donna aux chanoines de Langres, vers 1185, une partie de la seigneurie de Neuilly. En 1225, Regnier IV, seigneur de Nogent, donna à l'évêque Hugues de Montréal, ce qu'il possédait à Neuilly *en Langoinne*, c'est-à-dire dans le pays de Langres, et à Dampierre. Jean I.er de Choiseul, abandonna (1256) à Guy de Rochefort, évêque de Langres, son cousin, la mouvance d'un fief que Haymon de Clefmont avait à Neuilly.

Les évêques de Langres réunirent ensuite toute la seigneurie de Neuilly, et établirent dans ce village une prévôté seigneuriale de laquelle dépendait Frécourt. Neuilly fut alors appelé Neuilly-l'Evêque du nom de son seigneur.

Pendant la guerre des Anglais, sous Charles VII, le château-fort de Neuilly et plusieurs autres forteresses des environs de Langres, qui étaient au pouvoir des ennemis ou de partisans qui ravageaient le pays, furent pris et détruits par les habitans de Langres qui, à cette époque, levèrent des troupes à leurs frais, fondirent des canons et firent les plus grands sacrifices pour la défense du pays. Le château de Neuilly était, dit-on, placé au lieu où l'on a bâti, en 1808, l'église qui existe aujourd'hui. En creusant les fondations de cette église, on rencontra un grand nombre de tombeaux ; nous avons trouvé dans une notice manuscrite des détails intéressans sur cette découverte (1).

(1) « L'église de Neuilly, demandant à être reconstruite, les habitans ont désiré faire leur nouvelle construction dans une place du village au milieu de laquelle s'élève un monticule où probablement était le château-fort de Neuilly. On s'occupe, en ce moment, des fondations. En les déblayant, les premières couches ne sont uniquement composés que de charbon, de terre et de pierres calcinés. Trois ou quatre pieds plus bas, on a trouvé plusieurs tombeaux de pierre assez proprement taillés, entièrement couverts, à l'exception de quelques pouces du côté de la tête, et, hors des tombeaux, beaucoup d'ossemens. Il ne s'est trouvé, dans les tombeaux, ni anneaux, ni aucun ornement, à l'exception d'une lance et d'un éperon, et jusqu'ici ni monnaie ni médaille. Sous ce premier dépôt, à 12 pieds de profondeur, sur une couche de terre glaise qui ne pouvait pas avoir été remuée, plusieurs cercueils de bois de chêne en madriers bien conservés ; mais ce qui est à remarquer, d'autres cercueils composés uniquement de troncs de chênes creusés à la manière des sauvages. On a recommandé de faire les observations auxquelles la fouille qui n'est

En 1619, un corps de partisans, composé de 200 hommes, qui s'était emparé de Neuilly, fut défait près de ce village par les habitans de Langres sous le commandement du sergent-major Du Cerf, et le chef de ces partisans fut fait prisonnier ainsi qu'une partie de ses officiers.

Neuilly-l'Evêque est chef-lieu d'un canton qui renferme 17 communes, et dont la population est de 8474 habitans. Les communes de ce canton sont : Bannes, Bonnecourt, Celsoy, Changey, Charmes, Charmoilles, Dampierre, Frécourt, Lannes, Lecey, Montlandon, Orbigny-au-Mont, Orbigny-au-Val, Plénoy, Poiseul, Rollampont.

La population de Neuilly est de 1212 *habitans*; ce village est bâti à 3 lieues au nord-est de Langres, et à un quart de lieue de la route de Nancy, dans un vallon arrosé par le Val-de-Gris. La chaussée romaine qui allait de Langres, à Toul et à Metz, traverse les bois de Neuilly.

pas finie, pourra donner lieu. (Nous ignorons si on a fait d'autres découvertes.) » *Notice manuscrite sur Langres par M. Philpin de Percey, 1808.*

LA NEUVELLE-LES-COIFFY.

La Neuvelle, ou la Neufvelle, est situé dans une vallée, à 7 lieues est-sud-est de Langres ; à 1 lieue et demie à l'ouest de Bourbonne-les-Bains, et à peu de distance de Coiffy. Ce village est du canton de Varennes. Population, 562 habitans ; exploitation de chaux sulfatée, colorée en gris et en rose.

Les habitans de La Neuvelle avaient autrefois le droit de prendre les eaux à Bourbonne sans rien payer. Diderot dit qu'ils jouissaient de ce privilége parce qu'on attribuait aux cochons de ce village la découverte des sources thermales de Bourbonne. Nous n'avons pas besoin de réfuter cette opinion que nous n'avons rapportée que comme une croyance populaire. Nous pensons que le privilége des habitans de la Neuvelle avait pu leur être accordé par un seigneur de La Neuvelle qui possédait aussi la terre de Bourbonne, et peut-être par Anne d'Estorges de Savigny d'Anglure, marquise de Bourbonne, en (1653) qui, ainsi que nous l'apprend le docteur Thibault, dans son ouvrage sur Bourbonne, habitait le château de La Neuvelle.

NEUVELLE-LES-VOISEY.

Ce village appartenait, dans le 12.e siècle, aux Templiers : *Gaufroit de Vicheriis, général visiteur des maisons de la chevalerie du Temple aux royaumes de France et d'Angleterre*, fit, au mois de juillet 1289, une transaction avec les habitans de Neuvelle. Guillaume, bâtard de Poitiers, chevalier, chambellan du roi et bailli de Chaumont, déclara, par lettres datées du 26 juillet 1406, que les religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem avaient toute justice à *Neufville-les-Voisey*, à cause de leur commanderie de la Romagne. La seigneurie de ce village appartenait encore à l'ordre de Malte, en 1789.

Neuvelle fut pillée et en partie détruit par l'armée de Galas, en 1636. Ce village faisait partie de la prévôté de Coiffy et du diocèse de Besançon : il est dans le canton de Laferté-sur-Amance; à 12 lieues à l'est de Langres. Population, 421 habitans.

NOIDANT-LE-CHATENOY.

Le village de *Noidant-le-Chastenoy* appartenait, en 1293, au sire de La Borde, qui le tenait en fief de Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne.

Les châteaux-forts de Noidant-le-Châtenoy, Rollampont, Chassigny, etc., qui étaient tombés au pouvoir des Anglais, pendant les guerres du commencement du 15.ᵉ siècle, furent repris par les Langrois qui les rasèrent. Ces démolitions furent ensuite approuvées par Charles VII, au mois de janvier 1434.

Ce village appartenait autrefois au chapitre de Langres, mais il avait ses juges particuliers qui y exerçaient la justice criminelle.

Noidant est bâti sur le revers méridional de la montagne du Cognelot, qui est le prolongement de celle de Langres. La voie romaine, qui allait de Langres à Besançon, passe à peu de distance, au nord de ce village. Il y a sur le territoire de Noidant des carrières ouvertes depuis fort long-temps sur un calcaire jurassique, qui est exploité pour les constructions de Langres et d'un grand nombre de villages.

Canton de Longeau, à 2 lieues et quart au sud de Langres. Population, 211 habitans.

NOIDANT-LE-ROCHEUX.

Charles-le-Chauve confirma, le 7 octobre 871, les donations que l'évêque Isaac avait faites aux chanoines de Langres, de ce qu'il avait acheté à Noidant, Vieux-Moulin, Courcelles, etc. (1)

Il y avait à Noidant plusieurs châteaux-forts possédés par des seigneurs du nom de Noidant. En 1218, Thierry, chevalier, seigneur de Noidant,

(1) *Charte de Charles-le-Chauve :* In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus gratiæ Dei Rex.... notum esse volumus omnibus fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ et nostris præsentibus scilicet atque futuris, quia vir venerabilis Isaac, sanctæ lingonensis ecclesiæ episcopus, nostram clementiam adiit insuper et innotuit quod dudum quasdam res ecclesiæ suæ necessarias... pretio comparaverit, videlicet... sed et alium mansum in villâ Noidant cum aliis mansis ad eum aspicientibus, seu quidquid in ipso fine puteolensi necnon in fine corsellensi olim legitimè possederit illi tradiderit perpetuæ possidendum... per quos jubemus atque præcipimus ut abhinc in futurum, in potestate et ditione juris memoratorùm fratrum cum omni sua integritate consistant et nullus deinceps ullam inquietudinem aut contrarietatem illis exinde faciat... ut autem hæc nostræ auctoritatis corroboratio majorem in Dei nomine obtineat firmitatis vigorem, manu propria eam subter firmavimus, atque annuli nostri impressione assignari jussimus.

Signum, K—R A L—S Karoli gloriosissimi regis.

Adalgarius notarius advicem Gosleni recognovit.

Data nonis octobris, indictione quarta, anno XXXII, regnante Carolo gloriosissimo Rege.

Actum Lingonis civitate in Dei nomine feliciter. Amen.

donna, avant de partir pour la Terre-Sainte, 26 deniers à l'église de Saint-Geosmes, du consentement d'Inglère, sa femme, et de leurs enfans Pierre, Rémond, Nicolas, Jacquette et Roceline. Pierre épousa Alis, fille et héritière du seigneur d'Angoulevent, et, en 1242, il avoua qu'il tenait de l'évêque de Langres sa maison forte d'Angoulevent. Guy de Rochefort, évêque de Langres, accorda, en 1263, un différend qui s'était élevé entre Simon, chevalier, seigneur de Noidant, et le prieur de Saint-Geosmes, au sujet de plusieurs maisons de Noidant et de leurs habitans que chacune des deux parties prétendait lui appartenir. Jacques Buignoz, chevalier, seigneur de Noidant, par sa femme, reconnut (1268) *tenir en fief et chasement* de l'église de S.t-Geosmes la maison forte qu'il avait à *Nogdant le Rocheux*. Vers 1360, l'évêque Guillaume de Poitiers donna au chapitre de Langres les dîmes de ce village.

L'église de Noidant fut construite à la fin du 14.e siècle et consacrée, en 1390, le jour de la fête de S.t Féréol et S.t Ferjeux, par Jean de Sarrey, évêque de Spiza ou Spica, et suffragant de l'évêque de Langres.

Jean de Noidant fut conseiller de Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, et de Philippe-le-Bon; il était, en 1420, trésorier et gouverneur général des finances, châtelain de Sainte-Seine-sur-Vingeanne, et bailli de Dijon. Il fit construire à

Dijon, en 1418, une chapelle pour servir de secours au faubourg S.t-Nicolas. Cette chapelle est l'église S.t-Nicolas qui existe aujourd'hui. Ce fut Jean de Noidant qui, après le traité de Troyes par lequel le roi d'Angleterre fut appelé à la couronne de France, fit exhumer le corps de Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, tué à Montereau, et le conduisit (1420) depuis cette ville à Dijon, où il fut reçu avec la plus grande pompe, et placé, dans l'église des Chartreux, sous le magnifique tombeau qu'on voit aujourd'hui au Musée de Dijon. Jean de Noidant fut enterré, avec sa femme Anne de La Perouse, dans la sainte Chapelle de Dijon, derrière le maître-autel, et ils étaient l'un et l'autre représentés sur les vitraux du chœur de cette église. On voyait aussi l'effigie de Jean de Noidant dans une chapelle qu'il avait fondée dans l'église des Jacobins de Langres, en 1417.

Il ne reste aucunes ruines des châteaux de Noidant. Ce village est bâti dans une vallée étroite et sauvage, arrosée par la Mouche. Les rochers qui l'entourent lui ont fait donner le nom de Noidant-le-Rocheux. Canton de Langres, à deux lieues à l'ouest-sud-ouest de cette ville, dans le pays de la Montagne. Population, 466 habitans.

ORBIGNY-AU-MONT.

Louis-le-Débonnaire, à son passage à Langres, le 19 août 834, confirma la donation que l'évêque Albéric avait faite au chapitre, du village d'Orbigny, *villam nuncupatam Hurbiniacum,* à l'exception de ce qui appartenait aux prieurés de S.t-Amâtre et de S.t-Ferjeux. Charles-le-Chauve accorda à l'évêque Isaac, le 8 septembre 853, des lettres confirmatives de celles de Louis-le-Débonnaire.

En 1639, Orbigny-au-Mont, Orbigny-au-Val, Plénoy, Marcilly, etc., furent pillés par les Croates.

On a trouvé, à différentes époques, des débris de statues et de constructions antiques sur les territoires d'Orbigny-au-Mont et d'Orbigny-au-Val. La pierre qui forme les fonts-baptismaux dans l'église de ce premier village, a dû appartenir à un autel antique ; cette pierre est de forme carrée ; sur l'une de ses faces on voit un paon, sur une autre un aigle, sur une troisième un amour, et sur la quatrième une couronne. La découverte de ces antiquités à Orbigny, le peu de distance qu'il y a entre ce village et la voie romaine qui allait de Langres à Strasbourg, ne permettent pas de douter de l'existence de

constructions considérables sur le territoire de cette commune, au temps des Romains. Les étymologistes pourraient même trouver que le nom latin *Hurbiniacus* semble indiquer qu'il y avait une ville.

Orbigny-au-Mont est à 2 lieues et quart à l'est de Langres, dans le canton de Neuilly-l'Évêque. Il appartenait autrefois au chapitre de Langres et était soumis aux obédiences. Sa population est de 397 habitans.

ORMANCEY.

Le village d'Ormancey, *Ormanceyus*, est à 4 lieues et demie à l'ouest de Langres, dans le pays de la Montagne ; la Suize le traverse, et la route départementale de Langres à Châtillon-sur-Seine passe à peu de distance au nord. Le territoire d'Ormancey est tellement couvert de pierres, que dans plusieurs parties on ne voit pas la terre.

Ulric d'Ormancey *aumosna* à l'abbaye de Poulangy deux *asnées* de blé, à prendre tous les ans dans ses moulins. Cette donation fut approuvée par l'évêque de Langres en 1248.

Guy de Rochefort, évêque de Langres, acheta,

en 1260, d'Elie, dame de La Vacherie, la cinquième partie du village d'Ormancey dont elle avait hérité à la mort de Horry d'Ormancey; en 1263 et 1264, ce même évêque acquit encore deux autres parties de ce village; et Regnier de Blonde-Fontaine céda à ce prélat ce qu'il avait à Ormancey et à Foulains, afin de réparer le dommage qu'il avait causé à Gaucher de Rochefort, son frère, en courant sur ses gens. Enfin, en 1265, Guy de Rochefort acheta encore la cinquième partie d'Ormancey, et depuis cette époque ce village resta en la possession des évêques de Langres. Ils y avaient un château-fort, dans lequel ils faisaient souvent leur résidence, et plusieurs chartes ont été datées de ce château; on voit encore les ruines de cette forteresse qui était défendue par des fossés pleins d'eau.

Les évêques établirent à Ormancey une prévôté qui ne comprit d'abord que le village de Marac, comme nous le voyons dans un dénombrement adressé à Louis XI, en 1463, par l'évêque Guy Bernard, et où il est dit : « Item, avons... à Ormancey toute justice et prévost, aux assises duquel est tenu ressortir le seigneur de Marac et une mote où y avait forteresse. » Plus tard, le village de Mardor fut soumis à la prévôté d'Ormancey.

Il existe, entre ce village et celui de Voisines, des restes de constructions très-considérables qui

sont, disent les habitans d'Ormancey, les ruines d'une ville appelée *Berset*. On a trouvé, dans cet endroit, des dalles, des corniches, etc., en marbre blanc et noir.

Ormancey, d'abord placé dans le canton de Voisines, a été réuni à celui de Langres lors de la suppression de ce premier canton. Population, 301 habitans.

OURCE, *Rivière.*

La rivière de l'Ource commence à Poinson-les-Grancey, dans le canton d'Auberive : son cours n'est que de 3 lieues dans le département de la Haute-Marne ; elle passe ensuite dans celui de la Côte-d'Or, et en sort pour entrer dans le département de l'Aube. Elle passe à Recey, Vanvey, Grancey-sur-Ource, Essoyes, et se jette dans la Seine, un quart de lieue avant Bar-sur-Seine, après un cours de 23 lieues.

LE PAILLY.

Le Pailly est placé dans une plaine au pied de la haute montagne du Cognelot du sommet de laquelle on jouit d'une vue magnifique. Au nord-ouest, on voit la ville de Langres et le cours de la Marne; au nord-est, le regard plane sur le Bassigny, et à l'est, on découvre les montagnes des Vosges ; au sud-est, on distingue le Mont-Blanc et plusieurs montagnes couvertes de glace, qui s'élèvent au-dessus de la chaîne du Jura; enfin au sud, on voit le Montsaugeonnais et les montagnes de Dijon.

Le Pailly appartenait anciennement à des seigneurs de ce nom ; en 1226, Guy, seigneur du *Pailley*, chevalier, fit une donation à l'abbaye de Belmont ; le même seigneur est mentionné parmi les bienfaiteurs de l'hôpital de Grosse-Saulve, en 1227. Le château du Pailly occupé, au commencement du 15.ᵉ siècle, par des Anglais ou par des bandits qui ravageaient les environs de Langres, fut pris et détruit par les habitans de cette ville. Charles VII approuva (1434) sa démolition, ainsi que celle des autres châteaux-forts dont les Langrois s'étaient emparés pendant la guerre. Jean de Dommarien, seigneur du Pailly, fut chargé, par Louis XII, de fortifier

les places du Bassigny, par lettres données à Blois, le 31 mars 1499. Ce Jean de Dommarien, seigneur du Pailly et de Montigny-sur-Vingeanne, étant mort sans héritiers, l'évêque de Langres, de qui relevait la seigneurie du Pailly, la fit saisir en vertu d'un arrêt du bailli de Langres, du 21 novembre 1513.

Cette terre passa, peu de temps après, dans l'illustre maison de Saulx, et nous voyons qu'elle appartenait, en 1530, à Jean de Saulx, seigneur d'Orrain et grand gruyer de Bourgogne. Ce Jean de Saulx fut père du célèbre maréchal de Tavannes qui fit bâtir le château qui existe encore aujourd'hui.

Gaspard de Saulx, plus connu sous le nom de maréchal de Tavannes, naquit au mois de mars 1509; il n'avait encore que 14 ans, lorsque Jean de Tavannes, frère de sa mère, l'emmena avec lui à Paris, où il conduisait au roi un corps de lansquenets. François I.er, pour récompenser Jean de Tavannes, nomma son neveu page, et voulut qu'il prît le nom de son oncle. Il assista, comme page, à la bataille de Pavie, et combattit avec courage près de François I.er, dans cette funeste journée où le roi-chevalier perdit tout *fors l'honneur*; fait prisonnier avec le roi, il recouvrit peu après sa liberté, et se distingua par son courage et surtout par sa force et son adresse dans les

campagnes d'Italie et de Provence, en 1528 et 1536. Appelé à la cour par le duc d'Orléans qui le nomma lieutenant de sa compagnie, il s'y fit remarquer par son esprit; mais ce qui le fit surtout connaître, ce furent les extravagances qu'il fit avec le duc d'Orléans : ce prince aimait tous les exercices violens; Tavannes, qui était extrême en tout, lui suggéra l'idée des entreprises les plus extravagantes et les plus périlleuses, et qui paraissent incroyables. Ils traversaient à cheval de grands bûchers enflammés, se promenaient dans les villes en marchant sur les toits des maisons et en sautant d'une rue à l'autre. La nuit ils couraient les aventures, cherchaient querelle aux gens armés qu'ils rencontraient et les forçaient à se battre. Un jour, étant à Fontainebleau, Tavannes avait promis de sauter à cheval d'un rocher à un autre qui en était éloigné de 28 pieds, et tint sa parole en présence de toute la cour qui voulut être témoin de cette témérité. Enfin, chaque jour il faisait tout ce qu'on peut imaginer de plus extravagant, de plus courageux, et comme il joignait une force extraordinaire à beaucoup d'adresse et de témérité, il se tirait toujours heureusement des entreprises les plus difficiles.

Après la rupture de la trève entre l'empereur et le roi (1541), le duc d'Orléans qui avait le commandement d'une partie de l'armée, emmena

avec lui Tavannes. « Avant de joindre l'armée, lit-on dans ses mémoires (1), il alla visiter son père qu'il n'avait pas vu depuis plus de dix ans. A son arrivée dans le château du Pailly, il se conduisit comme il avait coutume de faire partout, et fit sortir des écuries les chevaux qui s'y trouvaient afin d'y placer les siens. Le vieillard, habitué à être maître chez lui, répondit à cette insolence en ordonnant qu'on employât la force pour chasser ces hôtes importuns: et ce fut après un combat entre les gens du père et du fils, que ces deux personnages se virent et s'embrassèrent...; et sur la prière qu'il lui fit (à son père) de lui aider d'argent pour poursuivre sa fortune, lui donne la clef de son cabinet de Dijon, l'admoneste de n'y prendre tout, où, arrivé, il trouva cent sols en liards, qu'il jette par la fenêtre, s'en va trouver son maître prêt à partir pour Luxembourg (2). » Depuis lors, Arlon, Luxembourg, Larochelle, Boulogne furent témoins du courage de Tavannes. Il épousa, en 1546, une fille du comte de Montrevel. En 1549, il remporta tout

(1) Mémoires du maréchal Gaspard de Saulx Tavannes, publiés par son fils Jean.

(2) En partant pour cette campagne, il prit pour emblême un Pégase sans bride, sur lequel était Persée, avec la devise *quo fata trahunt;* cette devise est gravée sur l'un des murs du château du Pailly, et l'allégorie de Pégase est représentée dans un bas-relief qui orne l'une des cheminées de ce château.

l'honneur d'un tournoi donné à Paris, et dans lequel on vit joûter le roi, les princes et les seigneurs de la cour ; pendant ce tournoi qui dura huit jours, Tavannes rompit chaque jour soixante lances sans être blessé. A Renti (1554), Henri II détacha le collier de ses ordres sur le champ de bataille et le remit à Tavannes, en lui disant : Vous êtes un lion qu'il faut enchaîner. Nommé lieutenant-général du duché de Bourgogne en 1556, il préserva cette province des troubles qui agitaient les autres parties de la France. La mort du fils aîné de Tavannes (1563) vint interrompre cette prospérité ; c'est alors, disent ses mémoires, que pour se distraire dans sa douleur, et « croyant la paix de durée, il se met à bâtir le château du Pailly près de Langres, à quoi il employe son bon ménage, s'exercite à la chasse. »

Partisan dévoué de la reine, et jouissant de toute sa confiance, il fut l'un des plus violens adversaires des protestans. Cependant, ayant été chargé de régler des négociations avec eux, il montra tant d'intégrité et de justice, qu'ils le demandèrent dans la suite pour arbitre. Lors du mariage de Charles IX (28 novembre 1578), Tavannes reçut enfin le bâton de maréchal.

Lorsqu'après l'attentat contre l'amiral de Colligny, les protestans irrités se soulevèrent et firent des menaces au roi ; Tavannes qui avait

déjà participé au complot contre l'amiral, fut encore l'un des plus zélés défenseurs du projet de faire périr tous les chefs protestans assemblés à Paris à l'époque du mariage du roi de Navarre ; mais lorsqu'on discuta si l'on épargnerait Henri IV et le prince de Condé, il s'éleva seul contre l'avis du maréchal de Retz et des autres membres du conseil qui demandaient qu'on ne fît grâce à personne, et parla avec une telle énergie de l'infamie dont on se couvrirait, qu'il fit prévaloir son opinion. Si Tavannes fut l'un des principaux auteurs du massacre des protestans, on lui doit toutefois la vie d'Henri IV, et par conséquent son règne et ceux de ses successeurs.

Il fut nommé, en 1572, au gouvernement de Provence, place à laquelle était attaché le titre d'amiral des mers du Levant. Mais, affaibli par ses campagnes, il mourut l'année suivante, le 19 juin 1573, dans sa terre du Sully, à l'âge de 63 ans. Son corps fut transporté à la Sainte-Chapelle de Dijon où on lui éleva un tombeau.

Les protestans, voulant venger le massacre de la Saint-Barthélemy, entrèrent en Champagne, au mois de janvier 1576, sous le commandement du duc Jean Casimir (1) ; leur armée se composait de 14 ou 15,000 reitres et de 3

(1) Fils de Frédéric III, comte palatin.

ou 4,000 Français ; ils passèrent au bas de Langres et, en se dirigeant sur la Bourgogne, pillèrent et brûlèrent le village du Pailly, parce que le château appartenait au fils du maréchal de Tavannes. Nous ne savons pas jusqu'à quelle époque ce château resta dans cette famille. Il fut confisqué comme propriété d'émigré, pendant la révolution de 1789, sur le vicomte d'Archiac, qui en avait hérité de M. Heudelot de Lettancourt ; il appartient maintenant à M. Du Breuil.

Le château du Pailly existe encore aujourd'hui presque en entier, tel que le fit construire le maréchal de Tavannes. Ce précieux monument de l'architecture de la renaissance fut, dit-on, élevé d'après les dessins de Ribonier, architecte né à Langres ; il est situé au milieu du village, dans une plaine dominée par la montagne du Cognelot; sa construction est très-irrégulière : il formait autrefois un carré au milieu duquel se trouvait un préau; la partie qui se trouvait au sud-sud-est (1) ayant été détruite, il ne présente plus maintenant, vu de ce côté, qu'une façade avec deux ailes. Le principal corps de bâ-

(1) Une inscription trouvée dans les décombres de ce bâtiment, et portant la date de 1555, doit faire penser qu'il avait été construit à cette époque. Cette opinion est d'accord avec une tradition conservée au Pailly, qui attribue la construction du château à des ouvriers italiens qui bâtirent au même temps le magnifique jubé

timent est orné d'un balcon ; les deux petits frontons qui le surmontaient ont été détruits ; il se termine à l'ouest-sud-ouest par un pavillon extrêmement élégant, plus élevé que le reste du château et composé d'un soubassement, dans lequel était l'entrée principale, et de deux étages ornés de sculptures et soutenus par des colonnes cannelées. L'aile du château qui tient à ce pavillon, est formée par une galerie à laquelle on monte depuis la cour par un escalier en spirale, renfermé dans une tourelle à jour d'une grande légèreté et d'un effet charmant. L'aile qui est au nord-ouest et renferme le grand escalier, présente du côté de la cour un pavillon qui est encore un joli modèle de l'architecture du 16.e siècle; à l'extrémité de cette aile s'élève un vieux donjon, seul reste de l'ancien château (1) : il est de forme carrée, surmonté de quatre tourelles à jour où veillaient jadis les sentinelles, et présente une

de la cathédrale de Langres. On dit aussi que le château était orné d'une grande quantité de statues, et une tradition populaire en fait monter le nombre à 300.

(1) L'inscription suivante qui était placée dans le bas de cette tour, près de l'ancien pont-levis, ferait remonter sa construction au 10. siècle.

EDIFICAVIT S.
ANNO DOMINY DCCC . . II
REGNANTE LV . . . IV

Les fractures de la pierre sur laquelle se trouvait cette inscription, formaient des lacunes que nous avons indiquées par des points. Nous pensons qu'il faut lire *anno Domini DCCCCXXXVII regnante Ludovico IV*.

masse imposante qui contraste avec l'architecture si riche et si élégante des autres parties du château. La chapelle était autrefois appuyée à ce bastion ; ruinée en partie pendant la révolution de 1789 (1), elle a été entièrement détruite il y a quelques années (2). Enfin, trois des angles du château sont flanqués de petites tours et des fossés pleins d'eau le bordent encore de trois côtés.

Quoique le château du Pailly ne soit pas situé dans un lieu élevé, la masse imposante de ses bâtimens, dont les murs noircis par le temps se reflètent dans l'eau des fossés, tandis que les toits se découpent sur le ciel, produit cependant un bel effet. L'architecture de la renaissance, si riche en ornemens, aime à être vue de près, et ne demande pas, comme celle du 12.e siècle, à couronner le sommet d'une montagne ou à dominer un rocher escarpé.

Si l'on pénètre dans l'intérieur du château, le même caractère de grandeur qui frappe à l'extérieur se retrouve partout : les salles sont

(1) A cette époque, une bande de paysans d'un village voisin vint, sous la conduite d'un patriote langrois, faire le tiers-état dans ce vieux manoir, et y a laissé de nombreuses traces de sa barbare et stupide expédition.

(2) Cette chapelle avait été bâtie au commencement du 17.e siècle par Françoise de la Beaume Montrevel, veuve du maréchal de Tavannes. On y voyait le tombeau d'Etienne de Boiroult, 37.e abbé d'Auberive, mort au Pailly en 1609.

vastes et élevées, leurs voûtes sont soutenues par des colonnes cannelées: et, sous les immenses cheminées dont les manteaux, couverts de sculptures, sont supportés par diverses ornemens, on pourrait brûler des arbres entiers (1). Les murs ont, dans certaines parties, plus de dix pieds d'épaisseur, et dans leur intérieur on a pu faire des chambres. La salle qui se trouve dans la grosse tour, et qu'on appelait autrefois le salon doré, conserve encore des traces de dorure et des restes de peintures à fresque.

Le contraste qui existe entre un vieux château avec ses tours, ses épaisses murailles, ses salles immenses, et nos constructions modernes si frêles et si uniformes, nous a toujours frappé. Ce contraste est le même que celui qui existerait entre un chevalier des temps féodaux et un citoyen du 19.e siècle; car les différentes architectures sont l'expression parfaite des temps où elles ont fleuri. Ainsi, il fallait au seigneur féodal vivant au milieu d'une société ancienne, au chevalier bardé de fer et suivi d'hommes d'armes, de pages et de varlets, des donjons, des mâchecoulis, des salles d'armes ; il fallait anx châtelaines des tourelles mystérieuses suspendues comme des nids de colombe à l'angle du rempart et dominant des fossés profonds ou des rochers

(1) Le manteau de l'une de ces cheminées était formé par un manteau ducal sculpté en pierre et d'une belle exécution.

escarpés autour desquels venaient se grouper les chaumières de la seigneurie. Aujourd'hui qu'une société nouvelle cherche à se recomposer sur les ruines de l'ancienne, que tout se nivèle et que chaque jour on détruit ce qui a été élevé la veille, les constructions n'ont rien qui les distingue et ne semblent faites que pour une durée aussi éphémère que celle des institutions que les révolutions fondent et renversent successivement.

Le Pailly fait partie du Môge ; quoique situé au milieu du bailliage de Langres, il dépendait autrefois de la prévôté de Nogent-le-Roi et du bailliage de Chaumont. Il est dans le canton de Longeau, à 3 lieues au sud-est de Langres, et non loin de la voie romaine qui allait de cette ville à Besançon. Population, 408 habitans.

PEIGNEY.

Nous pensons que le nom de Peigney vient du mot latin *Pugna*, et que ce nom lui fut donné parce que ce fut près de ce village que se livra la bataille dont nous allons parler. L'an 300 selon Eusèbe, et 301 suivant d'autres historiens, les Allemands entrèrent dans les Gaules tandis que Constance-Chlore, alors césar

et depuis empereur, était occupé à repeupler de prisonniers bataves la province lyonnaise qui avait beaucoup souffert du ravage des guerres. Constance marcha contre ces ennemis, et, les ayant rencontré près de Langres, leur livra bataille avec une partie seulement de ses troupes; blessé dans ce combat et forcé de céder au nombre, il se sauva dans la ville, poursuivi de si près par les Allemands qu'on n'osa pas lui ouvrir les portes et qu'on fut forcé de le monter sur les remparts avec une corde. Ayant rallié ses troupes et reçu les renforts qu'il attendait, il sortit, cinq heures seulement après sa défaite, accompagné des habitans de Langres qui avaient pris les armes, et se précipitant sur les ennemis, au moment où ils se reposaient de leur victoire et croyaient leur adversaire entièrement défait, en fit un horrible massacre. Eusèbe, Eutrope et Zonare disent qu'il resta 60,000 Allemands sur le champ de bataille. Après cette éclatante victoire, Constance poursuivit le reste des ennemis jusqu'au Rhin, où il les battit encore près de Windisch, et après les avoir forcé à repasser ce fleuve, revint à Langres où il fit son entrée sous un arc de triomphe élevé en son honneur, au lieu, dit-on, où il avait d'abord été monté avec une corde.

Les auteurs qui ont parlé de cette bataille, pensent généralement que ce fut à l'est de Lan-

grès et près du village de Peigney qu'elle fut livrée. Deux cantons du territoire de cette commune portaient encore, au 17.e siècle, les noms de la grande et de la petite bataille, et Vignier dit qu'on y avait trouvé une grande quantité d'épées, de cuirasses et d'armes de toute espèce.

Par une charte du mois d'août 1239, l'évêque de Langres donna au trésorier du chapitre vingt-deux familles d'hommes à Peigney, *Pingneium*, avec leurs héritiers, hérédités, us et coutumes, et reçut en échange tous les hommes que le trésorier possédait à Bonnecour et à Dampierre.

Au lieu qu'occupe maintenant la ferme d'Angoulevent, située sur le territoire de Peigney à une demi-lieue de ce village, s'élevait autrefois le château d'Angoulevent qui devait probablement son nom à sa position ; en effet, la petite montagne sur laquelle il était situé, s'avançant dans la prairie et n'étant dominée d'aucun côté, est exposée à tous les vents et mérite bien le nom d'Angoulevent, composé du vieux mot *angouler*, encore usité dans le patois des environs de Langres, et qui veut dire avaler ; de sorte qu'Angoulevent est synonime d'Avale-Vent.

Ce château était assis sur une petite montagne, dans une jolie position, en face de la ville de Langres, et à la jonction de la vallée de la Marne avec celle arrosée par le ruisseau de Lecey. Il appartenait, dans les 12.e et 13.e siècles, à une

famille illustre du nom d'Angoulevent, qui lè tenait en fief de l'évêque de Langres. Alis d'Angoulevant apporta ce château en mariage à Pierre de Noidant, chevalier, qui en fit hommage à l'évêque Robert, en 1242.

Cette forteresse fut détruite deux fois par les habitans de Langres, à l'époque des deux invasions des Anglais. « En l'an 1352, dit Gaultherot, le dimanche après la Magdeleine, 300 gentilshommes, entre autres Jean Digny, Jean de Quincey, Jean d'Angoulevent, Odot de Besançon, Pierre de Noidant, Perrin de Mont-Saint-Didier, et autres armez de toute sorte d'armes lors usitées, estoient desja entrez dans la ville par *intelligence* d'un autre particulier, qui avoit levé les serrures de l'une des portes; et crioit desja Angleterre Angleterre, ville gaignée; mais trop tost pour eux, car les habitans esveillez à ces cris, bien que mal armés, s'estants r'alliez, firent tel effort et résistance, qu'à coups de pierres, d'espées et d'hallebardes, ils en tuèrent partie et chassèrent le reste, en aiants retenu prisonniers un bon nombre : et pour vengeance de ce, démolirent les maisons de Pontarlier, Tallemay, de Loye, Digny, d'Angoulevent et autres, démolitions, qui furent advouées par le roi Jean, premier du nom, en l'an mil trois cens cinquante-trois, avec permission d'abbatre toutes autres places nuisibles à la ville par ses

patentes de ladite année, qui sont gardées en la chambre de ville. »

Pendant l'invasion des Anglais, sous Charles VI, plusieurs châteaux des environs de Langres servaient de retraite à des partisans qui ravageaient les campagnes et empêchaient les approvisionnemens d'arriver à la ville : de ce nombre était le château d'Angoulevent, dont Henri VI, roi d'Angleterre, permit la démolition en 1424. Au jour fixé pour cette démolition, on fit, dans toute la ville de Langres, un appel aux maçons, menuisiers et charpentiers, et lorsque ces ouvriers furent arrivés au pied de la forteresse, on leur fit sommation, au nom du roi et du procureur général et des échevins de la ville de Langres, de démolir la maison forte, tandis que les cavaliers qui servaient d'escorte à l'expédition, surveillaient la campagne. Les ouvriers ne retournèrent à la ville que lorsque la démolition fut achevée. Jan de Maligny, écuyer, alors seigneur d'Angoulevent à cause de sa femme, fille aînée d'Eude de Monstreuil, seigneur d'Angoulevent, demanda que les habitans de Langres fussent condamnés à lui donner des dommages-intérêts et à rebâtir sa forteresse ; mais Robert de Longchamp, bailli de Langres, déclara, en 1427, que ses réclamations étaient mal fondées, parce que la démolition avait été faite par ordre du roi d'Angleterre, et que d'ailleurs sa forteresse

avait servi de refuge à des brigands après avoir été abandonnée. Cette démolition fut approuvée plus tard par Charles VII, en 1434.

La ferme de Cordamble, *Curtambla,* située aussi sur le territoire de Peigney, est dans un lieu où fut d'abord érigé un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin qui fut ensuite donné aux Templiers. Après l'abolition des chevaliers du Temple, la commanderie de Cordamble passa à l'ordre de Malte, et fut soumise à la commanderie de Thors. Il est probable que Cordamble qui appartint successivement à deux ordres de moines guerriers, était fortifié; mais on n'y voit aucune ruine, et il ne reste plus aujourd'hui qu'une petite chapelle.

Le village de Peigney est renommé par ses fromages qui se mangent frais ou servent à former ceux connus sous le nom de fromages de Langres. Cette réputation des productions de Peigney a été célébrée dans le couplet suivant qui fait partie d'un noël en patois langrois:

Peigney, petit vyége,
Qu'a si ben renommé,
Tant pou son bon freumége,
Que son beurre et son lait.

Peigney est du canton de Langres, à une lieue à l'est de cette ville; sa population est de 280

habitans. La voie romaine qui conduisait de Langres au Rhin, passe sur le territoire de Peigney, entre ce village et Angoulevent.

PERCEY-LE-PAUTEL.

Percey est situé dans une plaine au commencement de la vallée de la Vingeanne. La route de Langres à Gray le traverse. Il dépend du canton de Longeau et n'est éloigné de ce village que d'un demi-quart de lieue. Population, 166 habitans; à 3 lieues au sud de Langres.

Robert de Noidant, écuyer, vendit, en 1286, au prieuré de S.t-Geosmes, une partie de la seigneurie de Percey.

En 1616, les sires de Tavannes, de Clinchant, le baron de Courcelotte, les sires de Choiseul, de Guyonvelle, Chabut de Percey et plusieurs autres, ayant levé un corps de partisans, ravagèrent le Bassigny et les environs de Langres. Le maire de cette ville fit alors, d'après l'ordre du roi, prendre les armes aux paysans de la Montagne. Une partie de ces villageois, soutenue par quelques cavaliers du baron de Rochefort, battit, près de Bize, les troupes de Clinchant et de Courcelotte, et fit ces deux chefs prisonniers.

L'autre partie, jointe aux troupes commandées par les sires de S.t-Aulbin, de Forfelières et de Boulogne, et suivie de plusieurs habitans de Langres, se dirigea, par l'ordre du baron de Francières, gouverneur de Langres, sur le château de Pressigny qui était défendu par les sieurs de Choiseul, de Guyonvelle et de Percey; ceux-ci, apprenant que les troupes qui marchaient contre eux avaient de l'artillerie, abandonnèrent la place. Le seigneur de Percey se retira dans son château-fort, où il fut bientôt attaqué et forcé de se rendre ; amené à Langres, il y resta long-temps prisonnier et fut ensuite conduit à Paris ; les portes et les ponts-levis de son château furent abattus et les fortifications entièrement démolies.

Quatre ans après l'expédition dont nous venons de parler, les protestans, qui cherchaient à s'établir à Langres et dans les environs de cette ville, achetèrent au nom d'un Langrois, qui était leur co-religionnaire, la seigneurie de Percey afin d'établir une prêche dans le château. Le chapitre de Langres fit aussitôt, en l'absence de l'évêque, une requête par laquelle il sollicita l'expulsion de ces protestans et la clôture de leur temple. La dissolution de cette réunion fut prononcée par un arrêt en date du 13 janvier 1621.

A l'époque de l'invasion de la France par les

armées alliées, en 1814, Percey fut témoin de l'un des premiers combats entre les Français et les ennemis. Dans la soirée du jeudi, 13 janvier 1814, ce village et celui de Longeau furent occupés par un escadron de dragons de la garde impériale commandé par le chef d'escadron Pictet, et un détachement des chasseurs à pied de la même garde, montant ensemble à 6 ou 800 hommes, et chargés d'éclairer la route de Gray par laquelle un corps ennemi s'avançait sur Langres où se trouvait la garde impériale (1). Peu de temps après l'arrivée des troupes françaises à Longeau et à Percey, une avant-garde de l'armée autrichienne parvint au commencement de la nuit jusqu'à l'entrée de ce dernier village ; un dragon français, placé en vedette, fit feu sur cette troupe et se replia aussitôt : les Français se portèrent alors en avant, et, après une fusillade sans résultat, l'ennemi se retira sur Chassigny.

Le lendemain 14, un détachement, composé d'environ 400 hussards hongrois et 400 soldats d'infanterie bavaroise, partit de nouveau de

(1) La garde impériale qui occupait Langres et les villages environnans, était sous les ordres du maréchal Mortier ; elle était composée des chasseurs à cheval arrivés à Langres le 10 janvier, de l'artillerie et de sept bataillons des chasseurs à pied arrivés le 11, des dragons qui étaient logés à St.-Geosmes et des grenadiers à cheval qui occupaient Champigny : ces deux derniers corps étaient commandés par le général Walter.

Chassigny, en se dirigeant sur Percey. Il rencontra, en sortant du petit bois que traverse la route, une avant-garde de dragons français qui se replia sur Percey après avoir échangé quelques coups de feu. Dans cette rencontre, un officier français fut atteint d'une balle, et il y eut un cheval de tué. Les troupes françaises s'établirent alors à la sortie du village de Percey, du côté de Longeau, dans un champ situé près de la route au pied de la montagne de Seuchot et vis-à-vis le jardin du château. La cavalerie ennemie se divisa en détachemens qui parcoururent la campagne, et l'infanterie bavaroise suivit seule la route et vint prendre position devant le mur du jardin du château, où elle engagea le combat. La fusillade durait depuis à peu près une heure, lorsque le chef d'escadron Pictet fit, à la tête de ses dragons, une charge qui força les ennemis à abandonner leur position et les rejeta de l'autre côté du village. Dès le commencement de cette charge, une quarantaine de soldats bavarois avaient été séparés de leur corps et avaient mis bas les armes : plusieurs d'entre eux, reprenant leurs fusils, firent feu sur les dragons qui continuaient de charger, et le commandant Pictet eut le corps traversé d'une balle ; les soldats, voyant leur chef blessé, retournèrent sur leurs pas, et, se précipitant sur les prisonniers qui les avaient attaqués en traîtres, les passèrent au fil

de l'épée. Les ennemis, qui avaient été forcés de se replier en abandonnant leurs morts, firent encore leur retraite sur Chassigny, mais sans être poursuivis, les Français ayant épuisé leurs munitions.

La perte des Bavarois fut, selon les uns, de 27 hommes tués et de beaucoup de blessés; et selon d'autres, de 38 à 40 hommes tués, dont 34 prisonniers passés au fil de l'épée. Les Français n'eurent qu'un dragon de tué, mais le nombre des blessés fut assez grand, et ils perdirent aussi plusieurs chevaux.

Peu après ce combat, les détachemens de la garde impériale reçurent l'ordre de retourner à Langres; ils évacuèrent Percey et Longeau dans la nuit du 14 au 15; et le 15 les troupes autrichiennes vinrent occuper ces villages. Deux jours après, la garde impériale abandonnait aussi Langres et se repliait sur Chaumont.

PERCEY-LE-PETIT.

Le village de Percey-le-Petit appartenait, dans le 13.e siècle, partie aux sires d'Anssay, seigneurs de Cusey, et partie aux seigneurs de Saint-Seine, qui le tenaient en fief des sires de Vergy.

Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, vendit, le 13 novembre 1293, aux gardiens de l'évêché de Langres, son droit de suzeraineté sur tout ce que la dame d'Anssey et Guillaume de Saint-Seine possédaient *au finage de Percey-le-Petit, en hommes, en preys, en terres, en vignes, en forêts, en moulins, en forteresses, en justice, en seigneurie, et en toutes autres choses, soit en domaine, soit en fiefs ou riers fiefs.* Percey fit plus tard partie du comté de Montsaugeon.

Le château-fort qui est situé au sud du village est encore presque entièrement conservé : quatre grosses tours quarrées flanquent ses angles, et les fossés qui l'entouraient existent en partie. Deux tours rondes qui en défendaient l'entrée ont été détruites (1).

Percey-le-Petit est bâti près de la Vingeanne, à 8 lieues et demie au sud de Langres, et à la limite du département de la Haute-Saône. Sa population est de 193 habitans. Canton de Prauthoy.

(1) Les seigneurs de Percey-le-Petit avaient leur sépulture dans un caveau de l'église de Montormentier, où l'on voit encore les corps d'un homme et d'une femme qui sont embaumés, et dont la figure et les mains sont devenues dures comme du bois. Ces corps qui sont parfaitement conservés, sont revêtus d'habillemens, recouverts de longs manteaux, et à demi couchés près l'un de l'autre, sur un grand tapis, les coudes appuyés sur des coussins.

PERRANCEY.

Le village de Perrancey est bâti sur le penchant d'une montagne au pied de laquelle coule la petite rivière de la Mouche. Il y a sur le territoire de Perrancey, entre ce village et Vieux-Moulin, une papeterie établie sur la Mouche dans un vallon pittoresque.

Charles-le-Chauve, étant à Langres, au mois d'octobre 871, confirma la donation que l'évêque Isaac avait faite au chapitre, de propriétés qu'il avait achetées à Perrancey, *in fine Petracinensi;* depuis cette époque, ce village continua à appartenir au chapitre de Langres jusqu'à la révolution de 1789; il était soumis à la justice des obédiences et dépend maintenant du canton de Langres; à une lieue trois quarts à l'ouest de cette ville. Population, 281 habitans. Terrain jurassique.

PERROGNEY.

Perrogney est situé au commencement du pays de la Montagne, à 3 lieues et demie au sud-ouest de Langres, dans le canton de Longeau. Sa population est de 305 habitans ; l'Aujon et la Mouche prennent leur source sur son territoire. Il y avait autrefois une justice particulière et une mairie héréditaire.

On remarque, à environ une demi-lieue au nord-ouest de Perrogney, un petit monticule de forme conique appelé le Feu ou le Fou de la Motte : cette petite montagne, qui a trente à quarante pieds d'élévation, est évidemment l'ouvrage des hommes, car on voit encore la place où l'on a pris la terre qui a servi à la former : il en existe de semblables dans un grand nombre de localités, en France, en Angleterre, en Belgique, etc., elles sont désignées sous le nom de Tumulus ou Tombelle parce qu'elles ont été élevées pour servir de tombeau (1). Les tumulus renferment ordinairement une ou plusieurs loges en pierres grossièrement voûtées,

(1) Il existe des tumulus de plusieurs formes : il y en a de larges, d'allongés, d'arrondis, de geminés, c'est-à-dire accolés. Leurs dimensions varient aussi beaucoup : il en est, comme celui de Perrogney, qui sont considérables, et d'autres qui n'ont que 4 à 5 pieds d'élévation.

dans lesquelles on trouve des ossemens, des instrumens, des ornemens ou des armes. Souvent le nombre des ossemens et des débris d'armes est si considérable, qu'on doit penser que les tumulus qui les renfermaient ont été construits pour servir de tombeaux à des soldats tués dans une bataille. Dans ce cas, le développement des tumulus devait être proportionné à la célébrité des officiers au souvenir desquels ils avaient été élevés, et au nombre des guerriers qui y étaient enterrés ; et comme, pour les former, chaque soldat portait une certaine quantité de terre, ils devaient aussi être en proportion avec l'armée qui y avait travaillé.

On peut penser que le tumulus de Perrogney, qui est d'une assez grande dimension, a été élevé après un combat ; et cette présomption semble confirmée par la tradition qui désigne le lieu où il est situé comme le théâtre d'une bataille dans laquelle Artus, roi de Bretagne, défit Lucius, général romain. Nous avons donné le récit de ce combat dans la notice sur Auberive, et, tout fabuleux qu'il paraît être, il doit cependant servir d'appui à cette supposition dont on pourra vérifier l'exactitude si l'on ouvre le tumulus de Perrogney. Il existe, à une lieue au nord du Fou de la Motte, sur le territoire de Courcelles-en-Montagne, un autre tumulus qui a dû être fait au même temps.

Les objets trouvés dans les tumulus qui ont été ouverts, prouvent que l'époque de leur construction est très-ancienne : on y a rencontré souvent des haches et des pointes de flèches en silex qui sont évidemment celtiques. Dans d'autres fouilles on a trouvé des poignards, des armes, des vases qui appartenaient à l'époque gallo-romaine. Il paraît toutefois, d'après les découvertes faites depuis quelques années, que la coutume d'élever des tumulus s'est perpétuée dans certains pays, et surtout en Angleterre, jusqu'au 7.e et même au 8.e siècle.

Le Fou de la Motte était, il y a peu d'années, couvert de hêtres, d'une hauteur et d'une grosseur extraordinaires, qui formaient à cette petite montagne une magnifique couronne de verdure, et semblaient un nouveau monument élevé par la nature sur ce rustique tombeau. Mais rarement, dans notre siècle, un souvenir ou un monument trouve grâce devant l'appât de quelques pièces d'or ; et ces arbres, qui étaient une propriété communale, ont été vendus et abattus en 1833 ou 1834.

PIÉPAPE.

Le village de Piépape est bâti sur la rive droite de la Vingeanne, à un quart de lieue de la route de Langres à Dijon.

Le plus ancien titre dans lequel ce village est mentionné, est la charte de fondation de l'hôpital de Sussy, où l'on voit que Hue de Rouvre, Ponce d'Arnay, Ulric de Sacquenay, Alerme d'Isome et Albert de Montsaugeon, firent donation, entre les mains de S.t Bernard et de Godefroy, évêque de Langres, de ce qu'ils avaient tant à Piépape qu'à *Bise-Vassal* (Bise-Lassaux); cette charte, qui date de 1141 ou 1142, est signée de S.t Bernard et de Godefroy.

Le château de Piépape appartenait, dans le 13.e siècle, à des seigneurs de ce nom, et on voit un Jean de Piépape, chanoine de Langres, fils de N. de Piépape, mort en 1297.

Le cardinal de Givry, évêque de Langres et de Poitiers, céda, en 1550, l'évêché de cette dernière ville à son parent Jean d'Amoncourt, seigneur de Piépape, abbé de Longuet, prieur de Grosse-Saulve et de Sussy. Ce Jean d'Amoncourt fit construire, à ses frais, en 1549, la belle chapelle de l'Invention de la S.te-Croix ou des Fonts-Baptismaux qui fait partie de l'église S.t-Mammès de Langres : cette chapelle fut long-

temps appelée d'Amoncourt et de Poitiers, du nom de son fondateur. Jean d'Amoncourt mourut à Grosse-Saulve, en 1559, et fut enterré dans la chapelle qu'il avait fait construire. On voit encore un Jean d'Amoncourt, seigneur de *Plepape,* au nombre des douze gentilshommes qui concoururent à l'élection de l'évêque de Langres, le 1.er février 1561. En 1660, la seigneurie de Piépape appartenait à René Saladin-d'Anglure, marquis de Coublanc, baron de S.t-Loup, etc., et, en 1704, à son fils Arnout Saladin-d'Anglure.

Piépape relevait du château et du bailliage de Montsaugeon, ainsi qu'on le voit dans un aveu fait au roi par l'évêque de Langres, en 1463. « Item, y est-il dit, nous appartient le chastel de Montsaujon en propriété et la ville et bourg, seigneurie, prévosté, bailliage, etc., d'où ressortent Pleopape, Ocey, Cusey, etc. »

En 1639, les Croates, après avoir pillé les villages de Marcilly, Plénoy, Humes, Bannes, ravagèrent encore Heuilley-le-Grand, Piépape et Grenant.

La partie du territoire de Piépape qui est à gauche de la Vingeanne renferme des côteaux plantés de vignes qui produisent un vin très-estimé; celui de la côte de Bise-Lassaux est le plus recherché.

Piépape fait partie du canton de Longeau; sa population est de 299 habitans; à 5 lieues au sud de Langres.

PIERREFAITES.

Pierrefaites, autrefois Pierrefite, était, avant la révolution de 1789, le siége d'un doyenné, ce qui doit faire penser qu'il est l'un des plus anciens villages de l'arrondissement ; voici les motifs sur lesquels nous appuyons cette présomption : lors de l'établissement du christianisme, la cathédrale, ou l'église de l'évêque, était d'abord la seule église du diocèse où l'on baptisa et où on célébra les mystères ; mais quand le nombre des catholiques eût augmenté, l'église de l'évêque ne pouvant plus suffire, on fut obligé d'établir, dans les diverses parties du diocèse, des églises qu'on appela Plebes, parce qu'elles étaient destinées au peuple, ou simplement églises baptismales, parce qu'elles avaient surtout été érigées pour éviter aux fidèles d'apporter baptiser leurs enfans à la cathédrale située à une trop grande distance. Les prêtres qui les dirigeaient s'appelaient Plebans. C'était aussi à ces églises qu'on conduisait les morts de tous les villages environnans, et leurs cimetières étaient les seuls lieux où l'on donnait la sépulture chrétienne.

Lorsque la religion catholique eût encore acquis un plus grand développement, on sentit

le besoin de créer de nouvelles églises qui devinrent une dépendance des anciennes, auxquelles on donna alors le nom de doyennés , ou d'archiprêtrés : les prêtres qui les desservaient, appelés doyens, archiprêtres ou corévêques , furent chargés de visiter et de surveiller les églises détachées de la leur. Le cimetière du doyenné continua encore pendant long-temps à être le seul de toute la contrée environnante ; et il y a peu de temps que la coutume d'enterrer les morts au doyenné était encore en vigueur dans quelques localités.

Le doyenné de Pierrefaites formait, avec celui d'Is, l'archidiaconé du Bassigny ; il renfermait environ 25 villages.

Pierrefaites est situé au commencement d'un vallon étroit et profond, à 7 lieues trois quarts à l'est de Langres, sur la route départementale de Bourbonne à Champlitte. Il relevait autrefois immédiatement de l'évêché de Langres, et fait maintenant partie du canton de La Ferté-sur-Amance. Population, 624 habitans. Son territoire appartient au terrain liassique.

POINSON-LES-FAYS.

Ce village faisait autrefois partie de la Bourgogne et du Dijonnais, mais il dépendait du diocèse de Langres. Il était soumis au bailliage et à la subdélégation du Fays-Billot, et se trouve maintenant dans le canton dont ce bourg est le chef-lieu. Il est à 7 lieues au sud-est de Langres près de la route départementale de Bourbonne à Champlitte. Population, 568 habitans.

Lorsque l'armée impériale, sous les ordres de Galas, entra en France, au mois de septembre 1636, le lieutenant-général Forkatz, qui commandait un corps de Croates, établit son quartier général à Poinson, et fit, depuis ce village, de nombreuses excursions dans les environs de Langres, accompagné du général Lamboy. Tous les villages que traversaient ces deux chefs étaient pillés et souvent brûlés; de sorte que, depuis les remparts de Langres, on pouvait suivre leur marche à la lueur des incendies.

Il y a au milieu des bois de Poinson, dans une position extrêmement sauvage, un ermitage dont la chapelle fut, dit-on, taillée dans le roc par le comte de Moret, fils d'Henri IV et de Jacqueline de Beuil, comtesse de Moret. Cet ermitage, appelé Saint-Pellegrin, a été habité pendant très-

long-temps; en 1699, deux ermites qui y demeuraient furent massacrés, et le supérieur général des ermites du diocèse, qui était venu les visiter, fut grièvement blessé et ne s'arracha qu'avec beaucoup de peine des mains des assassins.

POINSON-LES-GRANCEY.

Le village de Poinson-les Grancey dépend du canton d'Auberive; il avait, avant la révolution de 1789, une justice qui était soumise au bailliage de Grancey. Sa population est de 246 habitans. Il est située dans le pays de la Montagne à 9 lieues et demie au sud-ouest de Langres, à l'extrémité du département de la Haute-Marne, et près de celui de la Côte-d'Or.

L'Ource prend sa source sur le territoire de ce village.

PRANGEY.

Prangey, *Prangeium*, est situé en plaine dans un vallon, planté de saules et de peupliers, qui se réunit à la vallée de la Vingeanne.

En 1315, Hugues, duc de Bourgogne, fit une donation à Guy, seigneur de Prangey, chevalier. Il y a dans l'église une tombe sur laquelle est gravé un chevalier couvert de son armure : la figure est presque entièrement effacée, mais l'inscription qui est assez bien conservée apprend que cette tombe est celle d'un sire de Baudricourt, seigneur de Prangey, mort dans le 14.e siècle. L'église qui renferme, comme nous l'avons dit, cette tombe est fort ancienne et d'une construction bizarre à l'intérieur.

Prangey appartenait, en 1574, à Guillaume de Saulx-Tavannes. Ce village qui était à ce qu'il paraît très-considérable, eut beaucoup à souffrir de l'invasion de Galas en 1636, et de la peste qui ravagea les environs de Langres à la même époque. Nous trouvons des détails intéressans sur ces évènemens dans la note suivante insérée, par le curé de Prangey, dans les registres de l'état civil de ce village. « En ce mois d'août 1636 est arrivé au pays l'armée ennemie de Galas et celle du roi commandée par M. le cardinal de La Vallette,

qui y ont séjourné jusqu'à la fin du mois d'octobre qu'ils avancèrent du côté de Saint-Jean-de-Lône, et revenus audit pays le soir de la Saint-Martin suivante, 11 novembre 1636, où le quartier du roi fut pris audit Prangey, lequel fut entièrement pillé et ruiné sans y demeurer aucune chose : ce qui apporta tellement la maladie dans ledit Prangey, qu'il y mourut incontinent après et pendant le commencement de l'année suivante 1637, plus de 1200 personnes, tant de communians que de petits enfans, sans y comprendre ceux des villages voisins qui étaient réfugiés. Tous furent enterrés, tant en l'église qu'au cimetière dudit Prangey, par moi curé dudit lieu et un vicaire. »

On a découvert à Prangey un grand nombre de cercueils antiques en pierre, ce qui fait présumer que ce village existait déjà au temps des Romains. Son territoire est l'un de ceux où furent faites, dans le siècle dernier, les premières plantations de peupliers d'Italie, qui eurent lieu dans le pays que nous habitons. On y avait aussi planté un grand nombre de muriers blancs afin d'introduire dans ce pays l'éducation des vers à soie.

Le château de Prangey formerait peut-être la plus belle habitation des environs s'il était restauré. La façade qui a été construite au commencement du 18.e siècle, est grande et régulière; les autres parties sont anciennes ainsi que les

tours qui défendaient l'entrée du château et s'y rattachaient par des galeries. Des fossés larges et profonds entourent ces bâtimens. On a abattu il y a peu d'années de vieux tilleuls qui ombrageaient depuis plusieurs siècles cette belle habitation ; et la charrue parcourt aujourd'hui les jardins qui furent, dit-on, dessinés par Lenotre.

Prangey, ainsi que Vesvres et Aprey, faisaient partie de la Bourgogne et du Châtillonnais, quoiqu'ils fussent au milieu de la Champagne. Il dépendait de la subdélégation d'Is-sur-Tille, et se trouve aujourd'hui dans le canton de Longeau. Population, 542 habitans ; à 4 lieues et demie au sud de Langres. Le village de Vesvres-sous-Prangey dépend de la commune de Prangey.

PRASLAY.

Ce village était autrefois partie en Champagne et partie en Bourgogne; mais depuis 1715, il appartenait entièrement à cette dernière province et faisait partie du Châtillonnais. Il fut donné à l'abbaye d'Auberive par Ponce de Grancey, en 1150.

Praslay est situé dans le pays de la Montagne, au milieu des bois : le ruisseau qui y prend sa

source est l'un de ceux qui forment l'Aube. L'ancienne route de Vitry-le-Français à Dijon par Laferté-sur-Aube, que l'on va, dit-on, réparer, passe à Praslay.

Canton d'Auberive; à 6 lieues au sud-ouest de Langres. Population, 352 habitans.

PRAUTHOY.

Ce village qui est chef-lieu de canton, dépendait jadis de la prévôté et du bailliage de Montsaugeon. Il est bâti sur la pente d'une montagne au milieu d'un pays sec et aride, et d'un aspect fort triste. La route de Langres à Dijon le traverse dans sa longueur; il devait aussi se trouver sur la voie romaine de Langres à Lyon.

Il y avait un château-fort situé sur la hauteur à l'ouest de l'église, au lieu qui est encore appelé aujourd'hui la citadelle. Ce château appartenait à des seigneurs du nom de Prauthoy, et on voit, en 1251, une Emmeline de Prauthoy, femme de Pierre de Montsaugeon. Prauthoy passa plus tard dans la famille de Bauffremont.

En creusant, il y a une douzaine d'années, dans une carrière située à peu de distance à l'est du village, on trouva plusieurs squelettes, placés les

uns à côté des autres, qui avaient chacun au cou et à un bras un cercle en cuivre; plusieurs autres objets aussi en cuivre étaient près d'eux. On a pensé que ces cercles de cuivre étaient des emprises semblables à celles que se faisaient attacher les pélerins qui avaient fait vœu de se rendre à la terre sainte ou d'aller prier à l'autel de quelque madone éloignée, et que portaient aussi les chevaliers qui avaient juré de chevaucher pour l'honneur et l'amour de leur dame; mais on ne peut adopter cette opinion, parce que les pélerins et les chevaliers qui avaient fait des vœux portaient des bracelets, mais n'avaient pas de colliers; ces bracelets étaient ordinairement en fer et rivés, tandis que ceux trouvés à Prauthoy sont en cuivre simplement tordu (1). Nous croyons

(1) Voici comment Tristan raconte la manière dont il se fit attacher son emprise après avoir fait son vœu : « le lendemain, dès que le jour commença à primer, je descendis dans la ville de Thouars, et demandai l'atelier du maître fourbisseur afin de me faire river un cercle de fer au bras gauche, en signe de cet engagement solennel. Le bruit argentin de l'enclume qui résonnait sur les claires ondes de la rivière, me guida facilement vers le forgeron matinal. Les deux côtés des rues qui conduisaient à lui étaient bordées de pélerins et de pénitens assis avec de grands rameaux verts..... Ces pieux aventuriers venaient tous se faire souder aux pieds ou aux bras des cycles, des chaînes, de forts anneaux, pour apprendre qu'ils étaient esclaves de leur parole et débiteurs de Dieu; moi-même, serf de l'amour mon seigneür et maître, je devais, comme eux, me faire attacher la marque de mon servage, pour n'en être affranchi qu'à la consommation de mon entreprise. » On voit que Tristan ne parle point de colliers, mais simplement de cercles placés aux bras ou aux pieds.

donc que ces objets ont plutôt appartenu à des soldats gaulois ou romains.

Plusieurs historiens nous apprennent que les Gaulois avaient des colliers, ou *torques*, et des anneaux passés au bras. *Gestant enim*, dit Trasbon, *aureos circum colla torques, et circa brachia ac manus cum brachio commissuram brachiola.*

On sait que les Romains portaient des brasselets, *armillæ*, qui étaient une marque d'honneur ou d'esclavage. Les soldats se faisaient attacher au bras un cercle en cuivre qu'ils conservaient jusqu'à ce qu'ils eussent tué un ennemi dans un combat. On donnait des bracelets aux guerriers pour les récompenser de leur valeur. Ces bracelets se portaient depuis le haut du bras jusqu'au poignet, et la matière dont ils étaient formés servait à faire connaître leur destination; il y en avait d'or, d'argent, d'ivoire, pour les personnes d'un rang élevé, et de cuivre pour les gens du peuple et les esclaves.

Les soldats recevaient aussi des colliers comme récompense militaire, et on sait que Manlius était surnommé *Torquatus*, parce qu'il avait enlevé un collier d'or à un Gaulois qu'il avait vaincu dans un combat singulier. Un officier plébéien, appelé L. Sicinius Dentatus, déclara dans une assemblée du peuple qu'il avait reçu plus de 80 colliers et plus de 60 bracelets comme des récompenses de sa valeur.

Nous pensons donc que les colliers et les bracelets trouvés à Prauthoy ont appartenu à des soldats romains ou gaulois ; et ce qui doit confirmer dans cette opinion, c'est que parmi les objets en cuivre qui ont été découverts en même temps, il y avait une grosse épingle à crochet, dans le genre de celles que les Romains appelaient *flibula*. Ainsi, les squelettes trouvés à Prauthoy étaient là peut-être depuis deux mille ans ; mais ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'avant de les découvrir on avait enlevé plusieurs pieds de pierres qui étaient régulièrement posées par assises, et paraissaient n'avoir jamais été déplacées (1). Comme les connaissances aujourd'hui acquises en géologie ne permettent pas de penser que ces pierres aient été formées depuis que les corps ont été déposés dans la terre, il faut supposer qu'on a fait l'ouverture à côté du lieu où on les a trouvés, et qu'on a ensuite, par un motif qu'on ne peut expliquer, creusé sous les pierres des espèces de cercueils où on les a placés.

On a trouvé à différentes époques, dans le village de Prauthoy et dans le bois de Montanson des monnaies françaises, du 16.e siècle, tant en or qu'en argent ou en billon.

On récolte à Prauthoy un vin presque aussi estimé que celui d'Aubigny ; les vignes de la

(1) Ces pierres étaient d'un calcaire disposé par couches horizontales de peu d'épaisseur.

côte de Chanois sont celles qui produisent le meilleur vin. Le sol appartient au terrain jurassique; il y a plusieurs carrières où l'on exploite des laves et de fort belles pierres de construction.

Ce village est à 6 lieues au sud de Langres, à 12 lieues au nord de Dijon. Population, 690 habitans. Résidence d'une brigade de gendarmerie, bureau de poste aux lettres, poste aux chevaux.

Prauthoy fut placé en 1790 dans le canton de Montsaugeon, et devint plus tard chef-lieu d'un canton qui fut formé de celui de Montsaugeon en entier, et d'une partie de ceux de Chalancey et de Courcelles-Val-d'Esnoms qui furent alors supprimés : le canton de Prauthoy renferme 25 communes dont la population est de 9582 habitans. Ces communes sont Aubigny, Saint-Broing-les-Fosses, Chalancey, Chassigny, Chatoillenot, Choilley, Coublanc, Courcelles-Val-d'Esnoms, Couzon, Cusey, Dardenay, Dommarien, Esnoms, Isômes, Leuchey, Maatz, Montormentier, Montsaugeon, Ocey, Percey-le-Petit, Prauthoy, Rivières-les-Fosses, Vaillant, Vaux et Vesvres-sous-Chalancey.

PRESSIGNY.

Pressigny avait un château-fort qui existe encore en partie aujourd'hui, et qui appartenait dans le 15.e siècle à François de Racy, seigneur de La Ferté, Belfond, etc. Anne de Racy, sa fille, l'apporta en dot à Antoine de Choiseul, seigneur de Clefmont et de Langres, chevalier de l'ordre du roi, qui mourut le 21 décembre 1569. Il passa ensuite successivement à Nicolas de Choiseul, baron de Pressigny, à François de Choiseul, mort en 1582, et enfin à Philippe II de Choiseul, baron de Pressigny. Il fut acheté en 1660 par M. Heudelot de Lettancourt, dont les descendans le possédaient encore à la fin du 18.e siècle.

Pendant la minorité de Louis XIII, Philippe de Choiseul, baron de Pressigny, s'étant réuni à d'autres seigneurs qui ravageaient le Basssigny et les environs de Langres; le maire et les échevins de cette ville obtinrent du roi l'autorisation de lever des troupes dans la Montagne pour marcher contre ces partisans (1616). Ces troupes battirent d'abord et firent prisonniers le baron de Courcelotte et le sieur de Clinchant qui étaient près de Bize. Le baron de Francières, gouverneur particulier de Langres, accompagné de MM. de Saint-Aulbin, de Forfelières et de

Boulogne, se dirigea ensuite sur Pressigny où se trouvait Philippe de Choiseul avec les sires de Guyonvelle et Chabut de Percey, qui abandonnèrent la place en apprenant que l'artillerie de Langres marchait contre eux. Le baron de Francières s'empara du château de Pressigny, mais ne le fit point démolir, probablement parce qu'il appartenait à son parent, car peu de jours après il fit raser celui de Percey.

Galas, général de l'empire, étant arrivé au mois de septembre 1636 à la frontière de France, établit son quartier général à Champlitte; Isolany, commandant des Croates, se posta à Leffond; Forkatz s'établit à Poinson-les-Fays, et le major Lamboy à Jussey: ce dernier entra peu après en France avec un détachement de 4,000 chevaux, et s'empara par surprise du château de Pressigny, où il trouva une grande quantité de munitions de guerre et des provisions très-considérables de froment et de vivres, qui furent vendues aux Comtois. Ayant été rejoint par Forkatz qui commandait un corps de 2,000 Croates, ils parcoururent tout le pays environnant, mettant les villages à contribution et brûlant ceux où on refusait de les payer. Enhardis par leurs succès, ils s'avancèrent ensuite jusqu'à Montsaugeon, où ils attaquèrent l'armée française commandée par le cardinal de La Valette.

Pressigny est situé dans une plaine. On y a

construit en 1832 une maison commune dont la façade est soutenue par des colonnes (1). Ce village relevait autrefois immédiatement de l'évêché de Langres; une partie appartenait à l'ordre de Malte et était soumise au commandeur de la Romagne qui y avait toute justice. Les habitans qui dépendaient du grand prieur étaient tenus *comparoir en sa justice chacun an chaque lendemain de Saint-Pierre ad vincula, patron dudit Precigny, pour faire par chacun d'eux les déclarations et sermens requis et accoutumés.* Ils étaient *tenus demander au mayeur dudit de vendre vin et lui payer chacun des vendant vin, une pinte de vin.* Ceux qui s'étaient rendus coupables de crimes ou de délits étaient enfermés dans la prison de Broncourt.

En 1605, le village de Pressigny était composé de 140 feux; il fut presque entièrement détruit pendant les guerres du 17.e siècle, et ne renfermait encore que 45 feux au milieu du 18.e siècle. Sa population est maintenant de 827 habitans. Lors de la formation des départemens, en 1790, il fut créé chef-lieu d'un canton (1), qui

(1) Ce bâtiment est trop beau pour un village, et forme un trop grand contraste avec les chaumières qui l'entourent : il eût été d'une bien meilleure administration de bâtir une maison commune moins élégante et de faire exécuter des travaux d'une utilité générale.

(1) Ce canton dépendait du district de Bourbonne, et renfermait les villages de Broncourt, Savigny, Voncourt, Farincourt, Valleroy, Pierrefaites, Charmoy et Maizières.

fut plus tard réuni à ceux de La Ferté et du Fays-Billot, et Pressigny fait maintenant partie de ce dernier canton. Il est situé à 8 lieues au sud-est de Langres.

RANÇONNIÈRES.

Ce village, autrefois appelé Ranssonnières et Ransinières, était, il y a plusieurs siècles, entouré de fortifications très-considérables. Il y avait encore, en 1660, un château-fort qui appartenait au comte de Montrevel. A *la fin du* 18.e siècle, on y voyait un château très-vaste, qui est aujourd'hui entièrement détruit, il était possédé par M. de la Rivière.

Le sire de Saulx leva, en 1616, des troupes à Rançonnières, pour ravager le Bassigny, avec MM. de Clinchant, de Guyonvelle, de Choiseul, etc.

En 1650, les habitans de Langres ayant pris les armes pour aller assiéger le château d'Aigremont qui avait été livré au duc de Lorraine, vinrent d'abord s'établir au château de Rançonnières, pour surveiller et contenir les ennemis qui ravageaient les environs. Ils allèrent ensuite attaquer Aigremont, dont ils s'emparèrent, au mois de janvier 1651.

L'église de Rançonnières a été construite en 1831, ainsi que la tour couverte à l'italienne, qui lui sert de clocher.

Ce village est dans le Bassigny, à 5 lieues un quart à l'est nord-est de Langres, près de la voie romaine qui allait de cette ville à Strasbourg. Il fut créé, en 1790, chef-lieu d'un canton (1) qui dépendait du district de Bourbonne, et fut ensuite supprimé. Rançonnières fait aujourd'hui partie du canton de Varennes.

LA RIVIÈRE.

Le village de La Rivière est situé dans une vallée profonde au pied de la montagne d'Aigremont; à 2 lieues et demie au nord de Bourbonne, et à 12 lieues au nord-est de Langres. Population, 841 habitans.

La vallée de La Rivière est marécageuse; il y a une source d'eau minérale froide ferrugineuse, qui est très-efficace contre les maladies de la vessie; en remontant cette vallée, on trouve à une demi-lieue au sud l'ancienne verrerie de la Bondice. Le territoire de La Rivière renferme des bois considérables.

(1) Les villages qui formaient ce canton étaient Andilly, Celles, Lavernoy, Vicq et Saulxures.

Ce village faisait partie du diocèse de Besançon ; il était soumis au bailliage seigneurial d'Aigremont, et relevait de la baronnie dont ce dernier village était le siége. Les habitans jouissaient de priviléges : ils étaient exempts de tailles et ne payaient que la capitation. La Rivière est dans le canton de Bourbonne, à la limite des départemens de la Haute-Marne et des Vosges.

RIVIÈRE-LE-BOIS.

Rivière-le-Bois appartenait, à la fin du 13.e siècle, au sire de Trichatel, qui le tenait en fief de Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne. Ce Jean de Vergy vendit, en 1293, aux gardiens de l'évêché de Langres les droits qu'il avait sur ce village et sur plusieurs autres seigneuries, moyennant 300 livres tournois (1), et on voit qu'il fit hom-

(1) Charte du sire de Vergy. « Jean de Vergey, sénéchaut de Bourgogne, et sir de Fouvent, faz scavoir à tous ceux qui verront et ouiront ces présentes lettres que je reprent et j'ay repris en fief et hommages pour moy et mes hoires des gardiens de l'évêché de Langres.... toutes ces choses cy après nommees, lesquelles sont de mon propre alluelle.... Item la ville et le finage et les appartenances de Rivière sous Saint Beroin le Bois que messire de Trichatel ou autres tient de moy soit en son domaine ou en fiefs ou en riers fiefs en hommes, en preys en terres en bois en vignes en fours et en toutes autres choses.... lesquels toutes choses je reprends et ay repris desdits gar-

mage pour Rivière, en 1297, à Jean I.er de Rochefort, évêque de Langres.

Le 16 septembre 1457, Guillaume de Meneur, écuyer, rendit foi et hommage, pour le château de Rivière, à Catherine de Saint-Loup, dame de Bauffremont.

Ce village ayant été ruiné et en partie dépeuplé par les guerres du 15.e siècle, et les habitans ne pouvant plus payer les droits qu'ils devaient, il survint (le 10 juin 1488) entre eux et leur seigneur, un traité par lequel celui-ci les affranchit de toutes charges, servitudes, etc., à condition qu'il lui serait payé *pour chacun feu par chacun an trois sols quatre deniers payable à deux payemens, le jour de carnaval et le jour de la Saint-Remy, mesme une poule le jour de Pasque. Le tout à peine de cinq sols d'amande par deffaut de chacun payement.*

Firabran de Saint-Loup vendit, le 15 avril 1515, à Pierre Chabut, seigneur de Coublanc et d'Isômes en partie, *la terre et seigneurie de Rivière-le-Bois, et toute justice haulte, moyenne et basse, bourgeois et bourgeoises, bois, rivière, taille, censes, rantes, fours, droits, etc.* Cette

diens au nom dudit eveché.... pour trois cent livres tournois desquels jay reçeu mon plaint payement.... En temoignage de laquelle chose jay mis mon sceaux pendant en ces presentes lettres faites et donnees en l'an de grace mil deux cent quatre vingt et treize au mois de novembre. »

seigneurie, resta dans cette famille pendant un siècle, et passa, en 1615, à Bernard Legoux, seigneur de Gurgy-la-Ville et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui en fit hommage, la même année, à l'évêque de Langres, à cause de son marquisat de Coublanc. Rivière appartenait, en 1622, à Geoffroy de Saint-Belin, trésorier de la cathédrale de Langres. François de Saint-Belin, capitaine des gardes du corps, fit hommage de Rivière à l'évêque de Langres, le 30 juillet 1649. Le château de Rivière passa, en 1663, à François Lemercier, chevalier, seigneur d'Aubonne, qui le reprit de fief (1664), à cause du château des Granges-Franches de Coublanc (1), de Françoise du Chastelet, dame et marquise de Coublanc, et d'Arnoult-Saladin-d'Anglure, marquis de Coublanc, son fils. Jacques Lemercier, fils de François, rendit foi et hommage aux mêmes, en 1674, et en outre, en 1678, à l'évêque de Langres, aussi marquis de Coublanc. Rivière passa peu de temps après à Nicolas Lambert qui en fit encore hommage à l'évêque de Langres, en 1668 (2).

(1) Ce château était situé entre Coublanc et Maatz.

(2) Nous rapportons ici cet acte de foi et hommage, pour faire connaître les formalités avec lesquelles se faisaient jadis ces soumissions d'un seigneur à son seigneur suzerain. « Cejourd'huy vingt-sept febvrier mil six cent quatre vingt-huict, par-devant nous Estienne Delecey, seigneur de Changey, lieutenant général au bailliage de Langres...... Estant au devant du pallais épiscopal, de laditte ville.... C'est présenté Nicolas Lambert, procureur fiscal au bailliage dudict Langres, lequel

Rivière qui relevait, comme on le voit, des châteaux de Coublanc, dépendait aussi autrefois de la prévôté seigneuriale de ce village. Il est bâti sur le sommet d'un côteau, et domine une vallée qui se réunit à celle du Saulon. Canton de Longeau; à 4 lieues et demie au sud-est de Langres. Population, 338 habitans. Terrain keupérien. La voie romaine qui conduisait de Langres à Besançon passe à l'extrémité du territoire de Rivière.

ayant urté par trois fois intervallée à la porte dudict palais épiscopal, et appelé à haulte et intelligible voye monseigneur l'illustrissime et révérendissime messire Louis-Marie-Armand de Simiane de Gorde-Evesques, duc de Langres, pair de France, a dict, je vous viens supplier, monseigneur, me vouloir recevoir aux debvoirs de foy et hommages et serment de fidellité que je suis tenu de vous faire à cause des château et maison seigneurialle de la terre et seigneurie de Rivière-le-Bois..... Ladicte terre et seigneurie.... Mouvant de votre duché de Langres... A quoi ledit sieur Pechin, advocat fiscal a dict que le sieur duc de Langres n'est actuellement en son palais épiscopal.... Ledict sieur Lambert nous auroit supplié de le recevoir à faire lesdicts foi et hommages et debvoirs.. Ledict Lambert auroit à l'instant hosté et mis bas son épée, les bottes tirées et sans esprons, mis un genouil en terre et dict en ses mots, monseigneur........ Je vous déclare que je suis votre vassal à cause de votre dict duché et pairie de France, et je vous faict les foy et hommages, et reconnois que ladicte terre et seigneurie est mouvante de votre duché de Langres...... vous jurant d'être bon et fidel vassal, et d'accomplir ce à quoy ladicte terre, chasteau et dépendances peut être tenu. Ce faict estant au devant de la grande porte dudict palais épiscopal.... Ledict Lambert a baizé le verrouil d'icelle et déclaré qu'il fournira le dénombrement de ladicte terre, etc. »

RIVIÈRE-LES-FOSSES.

Rivière-les-Fosses fait partie du canton de Prauthoy; sa population est de 761 habitans. Il est situé à 7 lieues et demie au sud de Langres, à l'extrémité du département de la Haute-Marne et près de celui de la Côte-d'Or. Son territoire touche à celui d'Aubigny et produit un vin aussi estimé que celui qu'on récolte dans ce village.

Il y avait jadis à Rivière une mairie héréditaire, et une haute justice qui était soumise au bailliage de Montsaugeon.

ROCHETAILLÉE.

Parmi les trente jeunes gens qui entrèrent à l'abbaye de Citeaux avec S.t Bernard, se trouvait Godefroy de Rochetaillée, son parent; il suivit ensuite cet illustre abbé à Clairvaux, et était prieur de cette abbaye lorsque le clergé de Langres le choisit pour évêque, en 1138; Saint Bernard écrivit à cette occasion au roi, qu'on lui avait enlevé son bras droit, la lumière de ses yeux, le bâton qui lui servait d'appui. Quand Louis VII convoqua à Bourges, en 1145, au

temps des fêtes de Noël, tous les grands vassaux de sa couronne, pour les consulter sur la croisade qu'il avait le projet de faire ; Godefroid de Rochetaillée prêcha devant cette illustre assemblée et s'y fit remarquer par son éloquence : l'expédition ayant été résolue, il fut nommé légat du pape, et partit avec le roi en 1147. Les historiens qui, en général, louent la prudence et le courage de l'évêque de Langres, disent que la croisade dont il fit partie eût eu un succès plus heureux si l'on eût suivi les avis qu'il avait donnés dans le conseil du roi, lors du débarquement de l'expédition.

Revenu dans son diocèse, à la fin de 1148, Godefroy s'occupa avec zèle de son administration, et affranchit, en 1153 ou 1154, les habitans de Langres de la taille appelée *tolta*, qu'ils devaient à leur prélat lors de son avènement. Il contribua aussi à rétablir les maisons hospitalières de Mormant, Grosse-Saulve, Sussy, Tronchoy, etc., situées sur les voies romaines et destinées à servir de logement aux pèlerins et aux voyageurs. Ayant été témoin de la mort de S.t Bernard, il en fut si frappé qu'il demanda au pape la permission de se retirer à Clairvaux où il se fit bâtir une cellule près de celle qu'avait habité S.t Bernard, et y mourut le 8 novembre 1164. Son tombeau se voyait autrefois dans l'église de cette abbaye.

En même temps que l'évêque Godefroy, vivaient Henri de Rochetaillée qui fit une donation à l'hôpital de Sussy, et Dreux, son fils. Renaud et Henri de Rochetaillée, fils de Dreux, firent des donations à l'abbaye d'Auberive, en 1180 et 1200. Les habitans de Rochetaillée souffrirent tellement des courses des partis, au commencement du 15.ᵉ siècle, qu'en 1447 le village était entièrement abandonné.

Edme d'Arboz, seigneur de Rochetaillée, fonda, en 1454, la chapelle de Sainte-Anne (1). Après Edme d'Arboz, Rochetaillée passa dans la maison de Roussillon, et ensuite dans celle de Rochebaron, par le mariage de Philippe de Rochebaron avec Catherine de Roussillon (2). Jean de Rochebaron, seigneur de Rochetaillée, ayant rencontré, près de Saint-Loup (1517) l'abbé d'Auberive, avec lequel il avait un procès, lui donna trois coups d'épée, et le conduisit ensuite dans son château, où il fit coudre ses plaies avec du fil, et le conserva prisonnier pendant huit jours. Le sire de Rochebaron fut poursuivi à Sens pour cet acte de cruauté, et con-

(1) On voyait dans cette chapelle deux tombeaux des sires de Rochebaron, qui avaient été construits dans le 16.ᵉ siècle.

(2) Les seigneurs de Rochebaron appartenaient à l'une des plus illustres familles de Bourgogne, et descendaient des ducs de Bourgogne par Philippe, fille de Jean Sans-Peur, qui avait épousé un sire de Rochebaron.

damné aux peines les plus graves. René de Rochebaron légua Rochetaillée, en 1623, à Antoine d'Aumont.

Rochetaillée était le siége d'une baronnie de laquelle dépendait Chameroy, et qui relevait de la tour d'Arc-en-Barrois. Il était dans la Bourgogne et faisait partie de la subdélégation de Châtillon-sur-Seine. Il est maintenant dans le canton d'Auberive.

Ce village est bâti en amphithéâtre, sur deux côteaux séparés par une prairie qu'arrose l'Aujon. On conçoit que cette situation doit lui donner un aspect très-varié, et, en effet, il est peu de positions aussi jolies, et ce village est peut-être le plus pittoresque des environs de Langres. Sur le côteau qui est à gauche de l'Aujon, il existait un château-fort bâti au milieu d'une esplanade flanquée de tours; ce château était carré, élevé de six étages, et, chose bizarre, pouvait en cas de siége être surmonté d'un moulin à vent, pour fournir aux besoins des assiégés. On ne voit plus que les ruines de ce château, détruit dans le siècle dernier, mais l'esplanade sur laquelle il était construit existe encore; les murs élevés sont bâtis sur des rochers escarpés et flanqués de trois tours : on voit aussi la poterne de l'ancien château. Ces vieux murs, ces tours à demi cachées sous le lierre, qui s'élancent sur des rochers au-dessus d'une fraîche prairie; le village bâti en

fut plus tard réuni à ceux de La Ferté et du Fays-Billot, et Pressigny fait maintenant partie de ce dernier canton. Il est situé à 8 lieues au sud-est de Langres.

RANÇONNIÈRES.

Ce village, autrefois appelé Ranssonnières et Ransinières, était, il y a plusieurs siècles, entouré de fortifications très-considérables. Il y avait encore, en 1660, un château-fort qui appartenait au comte de Montrevel. A *la fin du* 18.e siècle, on y voyait un château très-vaste, qui est aujourd'hui entièrement détruit, il était possédé par M. de la Rivière.

Le sire de Saulx leva, en 1616, des troupes à Rançonnières, pour ravager le Bassigny, avec MM. de Clinchant, de Guyonvelle, de Choiseul, etc.

En 1650, les habitans de Langres ayant pris les armes pour aller assiéger le château d'Aigremont qui avait été livré au duc de Lorraine, vinrent d'abord s'établir au château de Rançonnières, pour surveiller et contenir les ennemis qui ravageaient les environs. Ils allèrent ensuite attaquer Aigremont, dont ils s'emparèrent, au mois de janvier 1651.

L'église de Rançonnières a été construite en 1831, ainsi que la tour couverte à l'italienne, qui lui sert de clocher.

Ce village est dans le Bassigny, à 5 lieues un quart à l'est nord-est de Langres, près de la voie romaine qui allait de cette ville à Strasbourg. Il fut créé, en 1790, chef-lieu d'un canton (1) qui dépendait du district de Bourbonne, et fut ensuite supprimé. Rançonnières fait aujourd'hui partie du canton de Varennes.

LA RIVIÈRE.

Le village de La Rivière est situé dans une vallée profonde au pied de la montagne d'Aigremont; à 2 lieues et demie au nord de Bourbonne, et à 12 lieues au nord-est de Langres. Population, 841 habitans.

La vallée de La Rivière est marécageuse; il y a une source d'eau minérale froide ferrugineuse, qui est très-efficace contre les maladies de la vessie; en remontant cette vallée, on trouve à une demi-lieue au sud l'ancienne verrerie de la Bondice. Le territoire de La Rivière renferme des bois considérables.

(1) Les villages qui formaient ce canton étaient Andilly, Celles, Laverнoy, Vicq et Saulxures.

en ce qu'elle montre avec quelle lenteur on voyageait à cette époque. « Il partit de sa ville de Paris, dit-il, un L'undy vingt-quatriesme janvier 1564, et après quelques journées de villes et villages, vint coucher à Chaumont en Bassigny: où il fit son entrée le samedy troisiesme jour du mois de may ; le dimanche quatorziesme il dina à Relempont et le lundy quinziesme jour il y disna encore et coucha à Langres. »

En 1568, l'armée du prince Casimir et celle de Volgang, duc de Deux-Ponts, composées de de 7,500 reitres et de 6,000 lansquenets, occupèrent Rollampont et Nogent-le-Roi.

Après avoir échoué dans le projet qu'il avait eu de s'emparer de Langres par surprise, dans la nuit du 20 août 1591, le duc de Lorraine se retira avec toute son armée à Rollampont et dans les villages voisins. Rollampont qui était très-considérable, fut presque entièrement détruit au commencement du 17.e siècle ; mais lorsque l'armée de Galas ravagea les environs de Langres en 1636, il échappa au pillage parce qu'il était occupé par 6,000 hommes de troupes royales commandées par M. de Vaubecourt.

Tabourot dit qu'à la bataille de Fontaines-Françaises « un nommé De la Margelle de Rolanpont se fit reputer par sa vaillance et blessures, retint et empescha le roy de se trop avancer en la chaleur de son courage. »

A l'ouest du village, on exploite des carrières de tuf; les cavités que l'on trouve dans ces carrières sont traversées par des espèces de stalactites longues et minces qui sont tantôt groupées comme des tuyaux d'orgues, et tantôt séparées ou croisées, et produisent un effet charmant. Plusieurs sources s'échappent de ces carrières, et la limpidité de leurs eaux a donné au ruisseau qu'elles forment et au vallon qu'elles arrosent le nom de Belles-Ondes (1). De l'autre côté de ce vallon, il existe un banc de marbre rouge veiné de blanc et de gris, qu'on a exploité il y a une trentaine d'années, mais qu'on a abandonné parce qu'il était difficile de trouver des blocs un peu considérables sans cavités terreuses. Peut-être en creusant plus profondément aurait-on découvert des bancs réunissant toutes les qualités nécessaires pour être un objet d'exploitation. Le territoire de Rollampont est l'un de ceux où la culture du chanvre est le plus répandue. La plupart des habitans sont peigneurs de chanvre, et, chaque année, à la fin de l'automne, ils partent pour aller travailler dans les départemens voisins, et ne reviennent qu'au milieu de l'hiver (2).

Rollampont appartenait, comme nous l'avons

(1) Ces eaux qui sont chargées de chaux carbonatée forment des incrustations, c'est-à-dire, entourent d'une couche de chaux carbonatée les objets qu'on y dépose.

(2) Foires : les 12 mars, 12 juin, 12 septembre et 12 décembre.

déjà dit, au chapitre de Langres, qui y avait une justice particulière, à la formation des départemens, il fut placé dans le canton d'Humes, et fait maintenant partie du canton de Neuilly. Sa population est de 1233 habitans ; il est à trois lieues au nord-ouest de Langres et à 5 lieues de Chaumont.

ROSOY.

Ce village est bâti sur un côteau au pied d'une montagne. L'Amance traverse la partie sud de son territoire. Son sol appartient au terrain keupérien. Exploitation de bancs de grès pour les constructions. Il y a plusieurs côteaux couverts de vignes qui produisent en abondance un vin commun. La partie du village qui est à l'est de l'église a été à peu près entièrement détruite par un incendie, le 15 juillet 1832. Il y a, devant l'église, une place plantée de magnifiques tilleuls.

Rosoy était dans la prévôté d'Hortes, et fait maintenant partie du canton du Fays-Billot. Population, 616 habitans ; à 4 lieues et demie est-sud-est de Langres.

Il y avait, dans ce village, plusieurs châteaux

fortifiés ; le plus important, qui était appelé château de La Motte était, disent les chroniqueurs, très-beau, entouré de fossés et situé près de l'église ; il était mouvant de l'évêché de Langres et arrière-fief du roi, sans autre service que la foi et l'hommage : il a été détruit il y a plusieurs siècles. Le château de Grenant, situé dans le même village, relevait du roi auquel il devait aussi le service, la foi et l'hommage (1).

Vignier pense que Rosoy appartint d'abord à une branche de la maison de Saulx, et que les frères Willem, Walo et Guy, seigneurs de Rosoy, qui vivaient en 1100, étaient de cette famille. Rolambert, petit-fils de Willem, donna à l'abbaye d'Auberive (1164), du consentement de sa femme Anduidis et de leurs enfans Girard, Guy, Hugues et Pierre, ce qu'il avait au lieu d'Arc-le-Frais ou Allofroy. En 1216, Guillaume de Rosoy consentit à se rendre homme-lige de Guillaume de Joinville, évêque de Langres, moyennant 60 sous de rente, monnaie de Langres, que cet évêque lui assigna sur la vente et le ban de Langres. Guillaume de Cicon vendit, en 1228, à Hugues, évêque de Langres, la mouvance de la terre de Rosoy. Kalon de Rosoy reprit de fief de Guy de Genève, évêque de Langres, ce qu'il avait à Rosoy. Gauthier, son

(1) Il y avait, en outre, les fiefs de Saint-Seine et de Vezelize, qui relevaient du château de La Motte de Rosoy.

fils, rendit aussi hommage à l'évêque de Langres, en 1296, et se déclara son homme-lige. Le village de Rosoy, après avoir appartenu aux d'Anglure et à plusieurs autres familles, passa, en 1616, à MM. Du Molinet. François Du Molinet, seigneur de Rosoy, conseiller du roi, premier président au présidial de Langres, vers 1650, est l'auteur des ouvrages suivans qui sont restés manuscrits :

1.° Traité historique des droits féodaux dus aux évêques de Langres sur le comté de Tonnerre et ses dépendances.

2.° Traité des Saints du diocèse de Langres.

3.° Lettre touchant la mouvance, l'hommage-lige et l'entière dépendance du Barrois du parlement de Paris et des bailliages de Sens et de Chaumont.

4.° Lettres historiques contenant plusieurs questions qui regardent la souveraineté du roi sur les chatellenies du Barrois et autres, usurpées sur la Champagne et dépendances du présidial de Langres.

5.° Réflexions morales pour les juges.

6.° Traité de la situation du pays de Langres, de ses grands chemins, des fontaines qui y naissent, des fiefs, seigneuries et anciennes familles nobles du présidial de Langres, manuscrit in-fol.

Il est à regretter que ces divers ouvrages n'aient pas été conservés. On doit surtout déplorer la

perte du Traité de la situation du pays de Langres, ouvrage dans lequel Vignier dit qu'il puisa de précieux renseignemens. Ce manuscrit a fait partie de la bibliothèque historique de Philibert de La Marre; mais on ne sait ce qu'il est devenu.

ROUELLES.

Rouelles faisait partie de la Bourgogne et dépendait de la subdélégation de Châtillon-sur-Seine. Gauthier de Roueles fut un des bienfaiteurs de l'abbaye d'Auberive, en 1219. Ce village, qui relevait d'Arc-en-Barrois, appartenait, dans le 15.ᵉ siècle, aux sires de Grancey et de Châteauvillain, et ensuite aux Fervaques, aussi seigneurs de Grancey. En 1759, M. de Marivetz, seigneur de Rouelles, établit dans ce village une fabrique de glaces qui devint bientôt très-considérable : il n'y a plus aujourd'hui qu'une verrerie où l'on fabrique toute espèce de verre blanc.

Claude Étienne, baron de Marivetz, seigneur de Rouelles, et né à Langres en 1728, fut l'un des savans les plus distingués du 18.ᵉ siècle. Il a laissé les ouvrages suivans, qui sont aujourd'hui peu recherchés parce que la science a fait de grands progrès, mais qui étaient très-estimés à l'époque où ils parurent.

1.° Prospectus d'un Traité de géographie physique particulière du royaume de France ; Paris, 1779, in-4.° ;

2.° Physique du monde ; Paris, 1780 à 1787, 5 tomes en 7 parties, in-4.° Cet ouvrage est devenu fort rare, parce que les exemplaires qui restaient après la mort de l'auteur ont été transportés à l'arsenal pour être employés à faire des gargousses. Ce Traité de la physique du monde contient la Cosmogonie et l'examen des différens systèmes de la terre ; le tableau du ciel, la théorie des planètes et de la lumière, la théorie de la vision et des couleurs, un traité du feu considéré comme le fluide universel. La publication de cet ouvrage fut interrompue par la révolution de 1789 ;

3.° Système général, physique et économique des navigations naturelles et artificielles de l'intérieur de la France ; Paris, 1788-1789 ; 2 vol. in-8.° avec atlas in-folio ;

4.° Lettre à Bailly sur l'astronomie ancienne ; 1782, in-8.° ;

5.° Lettre à Lacépède sur l'élasticité ; 1782, in-4.° ;

6.° Réponse à l'examen de la physique du monde ; 1783, in-4.° ;

7.° Observations sur quelques objets d'utilité publique ; 1786, in-8.° ;

8.° Un roman manuscrit intitulé Télèphe et Fleurésie, et plusieurs pièces de vers.

Marivetz était doué de beaucoup d'esprit et très-instruit ; mais on lui a reproché d'être en général trop paradoxal dans ses ouvrages scientifiques.

Lors de la révolution de 1789, il quitta Paris où il occupait une charge d'écuyer de Mesdames de France, et se retira dans son pays ; mais ni ses talens, ni son âge ne purent le sauver, il fut enlevé par ordre de Fouquier-Tinville, et conduit à Paris où il fut condamné à mort et exécuté le 26 février 1794.

Rouelles est dans le canton d'Auberive à 5 lieues trois quarts au sud-ouest de Langres. Sa population est de 254 habitans. L'ancienne route de Bar-sur-Aube à Dijon par Rouvres, Praslay, Chalancey, etc., passait à Rouelles.

ROUGEUX.

Rougeux appartenait à l'abbaye de Bèze, au 13.e siècle, ainsi qu'on le voit dans une transaction passée, au mois de février 1269, entre l'abbé de Bèze et le maire de Rougeux. Ce village passa peu après à l'ordre de Malte qui y conserva toute justice jusqu'à la révolution de 1789. La terre de Rougeux faisait partie de la commanderie d'Arbigny-sous-Varennes.

En 1641, les marquis de Praslin et de Bourbonne, le comte de Grancey et plusieurs autres seigneurs, accompagnés des milices de Langres, s'emparèrent des forteresses de Rougeux, de Jonvelle, etc., qui étaient tombées au pouvoir des Lorrains dans les incursions qu'ils avaient faites sur la frontière.

Rougeux est bâti sur la pente d'une montagne au bas de laquelle passe l'Amance. On exploite sur son territoire des carrières de grès pour les constructions. Il y a d'autres carrières où le grès est si tendre qu'il se réduit facilement en un sable très-fin ; mais, lorsqu'il n'est pas écrasé aussitôt qu'il sort de la carrière, il se durcit à l'air et acquiert promptement la consistance des autres bancs de grès. La route royale de Paris à Bâle passe à l'extrémité du territoire de Rougeux.

Ce village est dans le canton du Fays-Billot ; il se trouvait, avant 1790, dans la prévôté de Coiffy-le-Château. Sa population est de 417 habitans ; il est situé à 5 lieues et demie au sud-est de Langres.

ROUVRES-SUR-AUBE.

Hue de Rouvres fit une donation à l'hôpital de Sussy, vers 1140, de ce qu'il avait à Piépape, en présence de l'évêque Godefroy.

Guy II, évêque de Langres, donna au chapitre de cette ville (29 avril 1270) vingt livres de rente sur les revenus des *gaigeries* qu'il avait à Rouvres. Les évêques de Langres étaient souverains de ce village, et ils y avaient une haute justice qui relevait du bailliage seigneurial de Gurgy-le-Chatel. Rouvres fut créé, en 1790, chef-lieu d'un canton qui renfermait Arbot, Aulnoy et Vitry, et fut ensuite réuni à celui d'Auberive.

La population de Rouvres est de 562 habitans; ce village est situé dans la vallée de l'Aube, à 7 lieues à l'ouest de Langres, sur l'ancienne route de Dijon à Bar-sur-Aube. Son territoire touche au département de la Côte-d'Or (1). Il y a un beau château, une forge et un haut-fourneau. La mine qu'on emploie pour la fabrication de la fonte est tirée de Latrecey.

(1) Ce village a six foires : le mercredi de la semaine sainte, le lundi de la Pentecôte, les 25 juin, 14 septembre, 23 novembre et 28 décembre.

SAULLES.

Charles-le-Gros confirma, par une charte donnée à Scelestat, le 15 janvier 886, la donation qu'un nommé Dodon et sa femme Wandelmode avaient faite à l'église de Langres, de Saulles, au pays d'Attouar, d'Hortes, de Parnot, etc.

Une partie du village de Saulles fut acquise, en 1535, par N. Plubel; les autres parties de cette seigneurie appartenaient aux d'Anglure et aux Grammont. Ce village est bâti en amphithéâtre sur une colline aride et pierreuse. Le château, qui est vaste et bien construit, est dans une jolie position au bord de la prairie arrosée par le Saulon. La ressemblance qui existe entre le nom de cette rivière et celui de Saulles, pourrait faire croire que ce village a tiré son nom de sa situation près du Saulon.

Saulles relevait d'abord de la prévôté de Coublanc et ensuite du bailliage ducal de Langres. Il fait aujourd'hui partie du canton du Fays-Billot. Il est à 7 lieues au sud-est de Langres. Population, 590 habitans. Son sol appartient au terrain jurassique.

SAULON.

Le Saulon prend sa source à Culmont, dans le canton de Langres; il passe à Saulles, Grenant et Coublanc dans le département de la Haute-Marne; à Champlitte et à Dampierre dans celui de la Haute-Saône, et se réunit à cette rivière près d'Autet. Il coule d'abord du nord au sud, se dirige ensuite au sud-ouest et entre dans le département de la Haute-Saône, où il coule du nord au sud-est. Son cours total est de 14 lieues, dont 6 dans le département de la Haute-Marne et 8 dans celui de la Haute-Saône.

SAVIGNY.

Savigny est dans le canton du Fays-Billot, à 8 lieues et demie au sud-est de Langres. Sa population est de 255 habitans.

Ce village appartenait, en 1520, à François de Savigny, et, en 1570, à Robert Noirot, qui fut plus tard maître des requêtes et conseiller d'état sous Henri IV. Nous voyons aussi en 1575 un Claude de Chauvirey, seigneur de Savigny.

Roy (Antoine, comte), né à Savigny, le 5 mars 1764, de parens peu fortunés, fut reçu avocat au parlement de Paris, en 1785, et débuta avec assez de distinction dans la carrière du barreau. Après la condamnation à mort des fermiers généraux par le tribunal révolutionnaire, il composa pour leurs veuves et leurs enfans plusieurs mémoires qui produisirent beaucoup d'effet et le firent connaître : mais il ne parut point sur la scène politique pendant toute la révolution. Occupé d'entreprises et de spéculations, il commençait alors à jeter les fondemens de son immense fortune. Fermier général des biens de la succession du duc de Bouillon, il fut bientôt assez riche pour acheter une partie des propriétés qui composaient cette succession : les achats et les reventes de biens nationaux, l'acquisition des réclamations qu'avaient à former les émigrés rentrés en France, accrurent encore sa fortune. Buonaparte voulut s'emparer de la magnifique forêt de Navarre que M. Roy avait acquise de la succession du duc de Bouillon, et parvint à s'en saisir malgré l'énergique résistance qu'opposa M. Roy. Les mémoires que ce dernier publia dans cette circonstance affectèrent vivement Buonaparte qui en conserva toujours du ressentiment (1). Aussi M. Roy ne commença

(1) « Quelques heures se sont à peine écoulées, disait-il dans un de ces mémoires, depuis le moment où, parmi les grands hommes qui ont illustré la France, vous distinguâtes Turenne, ses mânes tressail-

sa carrière politique qu'à la restauration. Elu secrétaire du collége du département de la Seine, lors de la convocation des colléges électoraux, au mois d'avril 1815, il demanda que l'assemblée procédât à ses opérations sans prêter serment à Napoléon, et raya Lucien Buonaparte de la liste des électeurs comme n'étant pas citoyen français. Nommé député par ce collége, il s'opposa de nouveau à ce qu'on prêtât serment à l'empereur. L'arrondissement de Sceaux l'envoya à la chambre de 1815; réélu en 1816, il fut rapporteur du budjet et nommé, en 1817, membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement. À la fin de la même année, il fut encore élu député par le département de la Seine, et désigné comme candidat à la présidence de la chambre; il proposa de grandes réductions dans le rapport du budjet qu'il fut de nouveau chargé de présenter cette année. Ses nombreux discours sur des questions de finances le firent appeler au ministère des finances, en 1818; mais il n'y resta que peu de temps, et fut remplacé par le baron Louis, auquel il succéda au mois de décembre 1819. Il occupa alors le ministère pendant deux

lent encore des honneurs que vous rendîtes à sa mémoire; et aujourd'hui il s'agit de l'expropriation de son petit neveu! Un monarque auquel ses contemporains et la postérité ont accordé le titre de *grand*, avait aussi pensé que le moulin de Sans-Souci, placé au milieu de son parc, était à sa convenance; et ses flatteurs le lui avaient répété. Mais sa puissance fléchit devant ce mot sublime: *Il y a des juges à Berlin.* »

ans, et lorsqu'il le quitta reçut le titre de comte et fut nommé pair, par ordonnance du 13 décembre 1821. Louis XVIII lui avait déjà donné, quelque temps avant, des domaines d'une valeur de trois millions, à titre d'indemnité pour les pertes qu'il avait éprouvées sous l'empire. Appelé à faire partie du ministère Martignac, en 1828, M. Roy fut alors créé chevalier du Saint-Esprit. Depuis la révolution de 1830, il a continué à siéger à la chambre des pairs : chargé de présenter le rapport du budjet, en 1833, il a réfuté toutes les accusations élevées contre le système financier de la restauration, et démontré que jamais les finances n'avaient été dans un état *plus* prospère qu'à cette époque.

Quoique M. Roy ait été appelé plusieurs fois au ministère, on ne peut point le considérer comme un homme politique. Toutes les opinions qu'il a émises à la tribune avaient plutôt pour objet les finances et l'administration que la haute politique; mais il connaît parfaitement l'administration financière, et il a apporté dans ses bureaux cette surveillance et cette exactitude avec lesquelles il était habitué à gérer son immense fortune. Depuis long-temps M. Roy est resté presque entièrement étranger à son pays, et le plus grand propriétaire de France, l'homme appelé trois fois au ministère, n'a jamais rien fait qui prouvât qu'il n'avait point oublié le département où il est né.

SERQUEUX.

Le village de Serqueux, autrefois Serqueuils, tire probablement son nom du mot latin *sarcophagus*, sous lequel il est désigné dans les chartes.

Ce village est très-ancien et était déjà considérable dans le 11.e siècle. Vers l'an 990, les seigneurs d'Aigremont y fondèrent un prieuré. Environ l'an 1060, Guillaume, évêque de Besançon, dans le diocèse duquel était Serqueux, confirma la donation que son prédécesseur avait faite du prieuré et de l'église de ce village à l'abbé de Saint-Etienne de Dijon. Ulric d'Aigremont fit une donation aux moines de Serqueux, en 1164. La réunion des prieurés de Serqueux et d'Enfonvelle à l'abbaye de Saint-Bénigne, fut confirmée, en 1193, par le pape Célestin III. Regnier, seigneur d'Aigremont et de Serqueux, donna (1199) ce qu'il avait dans ce dernier village, aux moines du prieuré, en présence de Regnier de Bourbonne, chevalier.

Les comtes de Champagne; étant parvenus à réunir à leur domaine les châtellenies les plus importantes du Bassigny, Thibaut-le-Grand, comte de Champagne, établit, vers 1239, à Chaumont, un bailliage composé de treize pré-

vôtés et de quatre mairies royales : l'une de ces mairies fut établie à Serqueux qui dut probablement cet avantage à sa population. Ce village dépendit du bailliage de Chaumont jusqu'en 1640, époque à laquelle il fut réuni à celui de Langres. La mairie royale de Serqueux s'étendait sur une partie du village d'Arnoncourt. Il fut nommé, en 1790, chef-lieu d'un canton qui faisait partie du district de Bourbonne et renfermait les villages d'Arnoncourt, Morimond, Aigremont et La Rivière, qui furent plus tard réunis aux cantons de Bourbonne et de Montigny.

Serqueux est situé au pied d'une montagne élevée dont la pente est couverte de vignes, et du sommet de laquelle la vue s'étend jusqu'à Langres. Il y a dans le cimetière de ce village une belle croix gothique ornée de statues.

Le sol de Serqueux appartient au terrain keupérien ; carrières de grès et de chaux sulfatée ouvertes sur ce terrain. Ce village est à 12 lieues au nord-est de Langres. Population, 1374 habitans. Canton de Bourbonne-les-Bains.

SOYERS.

Ce village qui dépendait autrefois de la prévôté de Coiffy-le-Château, fait maintenant partie du canton de Laferté-sur-Amance. Il est bâti dans une jolie position, à 9 lieues à l'est de Langres, et à trois lieues au sud de Bourbonne-les-Bains.

Il y avait à Soyers, avant 1789, un prieuré d'une fondation très-ancienne. On exploite sur le territoire de ce village de la chaux sulfatée fibreuse, d'une blancheur éclatante, et qui, réduite en plâtre pourrait être employée pour le moulage des statues. Le sol appartient au terrain keupérien.

On récolte à Soyers un vin blanc mousseux très-agréable, qu'on expédie dans les départemens voisins.

SUIZE, *Rivière.*

Cette petite rivière prend sa source sur le territoire de Courcelles-en-Montagne, dans le canton de Langres; elle arrose une vallée à peu près parallèle à celle de la Marne, et passe à Voisines, Ormancey, Marac, Faverolles, Villiers, Crenay, Neuilly, Brottes, au bas de la montagne de Chaumont, et se jette dans la Marne à une demi-lieue de cette ville, près de Condes, après un cours de 10 lieues du sud au nord-nord-ouest. Ses eaux qui coulent souvent au milieu de rochers, sont limpides et renferment des truites saumonées.

SUSSY.

Voyez Saint-Broing-les-Fosses.

TILLE, *Rivière.*

La Tille se forme de plusieurs ruisseaux qui prennent leur source sur les territoires de Musseaux et de Chalmessin, dans le canton d'Auberive, et se réunissent dans le département de la Côte-d'Or, après un cours de 2 ou 3 kilomètres dans celui de la Haute-Marne. La Tille coule du nord au sud-sud-est : elle passe à Thilchatel, Arc, et se joint à la Saône, entre Auxonne et Saint-Jean-de-Losne, après un cours d'environ vingt lieues.

TORCENAY.

Ce village couvre deux côteaux et un vallon étroit qui les sépare. Son territoire appartient au terrain keupérien; on y exploite un grès tendre avec lequel on fait des meules bonnes pour les fabriquans de coutellerie, et qu'on expédie au loin.

Il existait encore au commencement du 19.e siècle un donjon qui avait fait partie de l'ancien château de Torcenay. Eude de Torcenay, en 1229, et Jean de Torcenay, en 1297, firent des donations à l'hôpital de Grosse-Saulve. On voit

un Othenain de Torcenay qui fut arbitre d'un différend élevé entre les sires d'Aigremont et de Vergy, en 1364. Plus tard, le château de Torcenay passa dans la maison de Livron. François de Livron, seigneur de Torcenay et de Bourbonne-les-Bains assista, en 1555, à la rédaction de la coutume de Sens. Son fils Nicolas, aussi seigneur de Torcenay et de Bourbonne, fut tué à la bataille de Montcontour. Torcenay appartenait en 1650 à Charles de Livron, marquis de Bourbonne.

Le duc de Saxe Weymar, commandant des Suédois au service de France, prit ses quartiers d'hiver à Torcenay et aux environs de Langres, à la fin de 1636. Ses troupes firent autant de ravages que les Allemands qu'elles étaient venu combattre. On lit sur le registre de Torcenay, de l'année 1637, qu'il n'y eut ni baptême ni mariage cette année, parce que tous les habitans avaient abandonné ce village et s'étaient retirés à Langres et dans les villages environnans, afin d'échapper au massacre.

Nous avons dit, dans la notice sur Culmont, que les petits marais qu'on voit sur les montagnes qui dominent ce village et celui de Torcenay, et qui, suivant une tradition populaire, sont les restes d'un camp romain, marquent plutôt l'emplacement des tentes des Suédois (1);

(1) Voyez Culmont.

on pourrait encore faire remonter l'origine de ces marais à une époque beaucoup plus reculée, et y voir des traces d'habitations gauloises. Les dépressions de ce genre, que l'on a remarquées dans différentes parties de la France et de l'Angleterre, ont été considérées par les antiquaires comme indiquant l'emplacement des maisons des Gaulois et des Bretons.

Strabon nous apprend que les maisons gauloises étaient rondes, construites avec des poteaux et des claies. « Les observations faites en France et en Angleterre..... ont prouvé, dit M. de Caumont, que les maisons des Celtes..... avaient aussi quelquefois des fondements en pierres sèches, qu'enfin plusieurs d'entre elles avaient été établies à un niveau plus bas que le sol environnant; soit pour éviter l'intempérie du climat, soit afin de ne donner aux murs qu'une élévation peu considérable. »

« Près de Dieppe, dit le même auteur, M. Féret a remarqué sur le sol des dépressions elliptiques qui paraissent être autant de traces d'habitations gauloises. Des fouilles pratiquées dans ces petites cavités ont mis à découvert des cailloux mêlés de charbon, des instruments de cuivre, des fragments de poterie.... L'aire de ces espèces de cellules se trouvait à cinq ou six pieds au-dessous du sol environnant. »

On n'a point trouvé dans les petits marais

situés près de Culmont et de Torcenay des débris semblables à ceux découverts près de Dieppe ; mais on en a plusieurs fois tiré, dans les temps de sécheresse, des bois d'une grande longueur : ce qui ne permet pas de douter qu'il y ait eu des constructions dans ces fosses aujourd'hui remplies d'eau. Or, puisque les antiquaires ont cru reconnaître dans les dépressions de terrain de ce genre des traces d'habitations gauloises, on peut aussi supposer que les marais dont nous avons parlé ont un caractère semblable. Cependant il faudrait, pour donner plus de probabilité à cette supposition, qu'on découvrît au fond de ces marais des débris du genre de ceux trouvés à Dieppe ; car, quoiqu'il soit prouvé que le bois de chêne se conserve extrêmement long-temps dans l'eau et dans la terre (1), on peut cependant douter que les bois de constructions qu'on a découvert aient pu se conserver dans l'eau depuis deux mille ans.

(1) On a souvent trouvé des coffres en chêne qui renfermaient des médailles romaines, et étaient évidemment très-anciens.

TREIRE, *Rivière.*

La Treire a sa source à Bonnecourt : elle coule du sud au nord-ouest, passe à Frécourt, à Nogent-le-Roi, à Poulangy, et se réunit à la Marne entre ce dernier village et Foulains. Le cours de cette petite rivière est d'environ 6 lieues.

TRONCHOY.

Voyez Lannes.

SAINT-VALLIER.

Le vendredi 14 janvier 1814, un escadron de dragons de la garde impériale et deux compagnies d'infanterie de la même garde, qui s'étaient avancés jusqu'au delà du village de Saint-Vallier, furent forcés de se replier devant le feu d'une batterie d'artillerie autrichienne, établie sur la hauteur près de la ferme de Dreuil, et dont les boulets atteignaient les premières maisons de

Saint-Vallier. La canonnade, qui commença vers deux heures après midi et dura à peu près une demi-heure, s'entendait très-bien depuis Langres, et attira sur les remparts de cette ville un grand nombre d'habitans et le maréchal Mortier qui commandait la garde impériale.

Le village de Saint-Vallier est à une lieue et demie au sud-est de Langres, dans le canton dont cette ville est le chef-lieu. Population, 218 habitans.

VARENNES.

Clotaire III nomma, en 666, protecteur de l'abbaye de Bèze, le duc Gengoul, seigneur de Varennes (1). Ce duc fut probablement aïeul de S.t Gengoul, connétable de France.

(1) *Charte de Clotaire III.* « Le vénérable abbé Vandalen nous a représenté comme Amalgar son père Aquilen sa mère ont autrefois fondé l'abbaye de la Fontaine de Bèze en l'honneur de l'apôtre St. Pierre, et comme elle a été pillée et saccagée par de mauvaises gens : en conséquence de quoi ayant besoin d'appui et d'un fidel et puissant avocat (*advocatum*) pour soutenir le droit de son monastère et pour en être aidé à rentrer dans les biens qui en ont été aliénés, il nous a requis de lui vouloir donner pour cet office, l'illustre duc Gengoul : ce que je lui ai accordé ; à condition toutefois de s'en servir tant qu'il sera agréable à l'abbé et à ses religieux. Le dix-huitième octobre, l'année dixième de notre règne. »

S.t Gengoul (1) naquit, disent les chroniques, vers le commencement du 8.e siècle, au village de Varennes qui appartenait à sa famille. Il partagea sa jeunesse entre les pratiques religieuses et l'exercice de la chasse, et entra ensuite dans la carrière des armes. Sa bravoure et ses talens militaires le firent parvenir aux grades les plus élevés, et il devint enfin connétable de France sous le roi Pépin. Pendant que Gengoul était dans les camps et à la tête des armées, sa femme vivait de la manière la plus scandaleuse; informé de cette conduite déshonorante, il revint à Varennes pour rappeler cette femme adultère à ses devoirs d'épouse; mais loin d'être retenue par la présence de son mari, ses débordemens n'en devinrent que plus affreux; elle osa même l'insulter, et tourna sa piété en ridicule. Au lieu de se venger de tant d'opprobre, S.t Gengoul opposait à toutes ces infamies une douceur et une patience inaltérables; mais, ne pouvant pas vivre avec une telle mégère, il se sépara d'elle et se retira à deux lieues de Varennes dans un lieu nommé Avaux, où il passait ses jours à prier et à faire des aumônes. Non contente d'avoir violé tous ses devoirs d'épouse et d'avoir insulté son mari, cette femme affreuse conçut encore le projet de

(1) Ce saint est aussi appelé Gengoulphe et Gengon.

le faire mourir, et, jointe à son amant, elle le poignarda, le 11 mai, pendant la nuit, environ l'an 760. S.t Gengoul fut enterré dans l'église d'Avaux, et dès-lors considéré comme un martyr de la foi conjugale; quelque temps après, son corps fut transporté dans l'église de Varennes qu'il avait fait bâtir et qu'il avait dotée. Bientôt les miracles opérés par ce martyr le rendirent célèbre, et, vers l'an 990, Brunon, évêque de Langres, fit l'élévation de son corps en présence de Gérard, évêque de Toul, et de plusieurs autres prélats. A cette époque, une grande partie du corps de S.t Gengoul fut apportée à Langres et placée dans une petite chapelle qui fut plus tard augmentée et convertie en un prieuré (1).

En 1084, Regnier de Choiseul, seigneur de Varennes, et sa femme Hermangarde, fondèrent à Varennes un prieuré en l'honneur de Saint-Gengoul. Voici la charte de cette fondation : « Renard, par la grâce de Dieu, évêque de l'église de Langres, fait savoir à tous que Regnier, chevalier, nous a humblement requis de vouloir accorder aux religieux de l'abbaye de Molesmes, l'église qui est à Varennes, dédiée à Dieu, sous

(1) Ce prieuré, qui était situé au nord de la ville de Langres, exista jusqu'en 1606; à cette époque, il fut donné aux Jésuites qui y établirent un collége; il passa ensuite à des religieuses de la Visitation, et forme maintenant l'arsenal. La rue dans laquelle il était situé a conservé le nom de Saint-Gengon.

le titre de l'apôtre S.t Pierre, et du martyr S.t Gengoul; lequel notoirement a possédé autrefois ledit lieu de Varennes. Et nous agréant sa requête, de l'avis de nos chanoines, donnons et transportons à perpétuité, aux dits religieux, la dite église, avec les dîmes, les offrandes, le cimetière, les cens et autres choses qui appartiennent à son autel, etc... ; le susdit chevalier entend, en outre, ce que dessus, que les moines de ce lieu, leurs domestiques et servants, jouissent des mêmes franchises que lui et sa famille, et que leurs laboureurs ne soient tenus de payer aucunes coutumes ni servitudes, fors les corvées : de plus pouvoir est donné aux gentils hommes qui relèvent de la terre de Saint-Gengoul d'aumosner ce qui leur plaira de leurs biens aux susdits religieux de Varennes. Ce que nous avons signé de notre seing manuel et avons fait signer à nos féaux et officiers de notre église. Signé Amalric, doyen de Saint-Mammès, Regnier (de Choiseul), etc. »

Le même Regnier de Choiseul et sa femme Hermangarde firent encore une donation à ce prieuré (environ l'an 1100), de tout ce qu'ils tenaient en fief, de l'évêque de Langres, à Varennes, et de ce que Regnier de Nogent y avait en arrière-fief, ainsi que dans la vallée de Coiffy. Cette donation fut ratifiée par Robert, évêque de Langres, Roger de Choiseul, fils de Regnier, etc.

En 1616, les sieurs de Tavannes et de Clinchant révoltés contre le roi, s'établirent l'un au prieuré de Varennes, l'autre du côté de Bize avec le baron de Courcelottte, tandis que le sieur de Vannes, qui s'était emparé de Grosse-Saulve, pillait les villages environnans, et que le sire de Saulx ravageait le Bassigny. Le maire de Langres fit, par l'ordre du roi, armer les paysans de la Montagne qui, soutenus par quelques cavaliers du baron de Rochefort, marchèrent contre ces partisans et les mirent en fuite.

On montre à Varennes une fontaine qui fut, disent les légendes, transportée par S.t Gengoul (1), et dans laquelle il convainquit sa femme d'infidélité. On sait que les infortunes de Saint-Gengoul le font regarder comme le patron des maris malheureux.

Le prieuré de Varennes était soumis à l'ordre de S.t Benoît; le prieur était seigneur de ce village et y avait un bailliage dont la juridiction s'étendait sur Champigny. Varennes est maintenant chef-lieu d'un canton dont la population est de 9,742 habitans; il renferme 15 communes qui sont Andilly, Arbigny, Beaulieu, Celles, Champigny-sous-Varennes, Chézeaux, Coiffy-la-Ville, Hortes, La Neuvelle, Lavernoy, Marcilly, Rançonnières, Troischamps, Varennes et Vicq.

(1) Toutes les chroniques qui ont rapport à cette fontaine, paraissent apocryphes.

Le sol de Varennes appartient au terrain keupérien; il produit du vin et des fruits en abondance (1). Ce village, dont la population est de 1385 habitans, est situé à 6 lieues à l'est-nord-est de Langres et à 3 lieues et demie de Bourbonne-les-Bains.

VAUX-SOUS-AUBIGNY.

Ce village, qui est dans le Montsaugeonnais, est bâti dans un vallon à 6 lieues trois quarts au sud de Langres, sur la route de cette ville à Dijon. Il devait être situé sur la voie romaine de Langres à Lyon, et se trouvait près de l'embranchement de cette voie avec celle qui passait à Sacquenay et conduisait à Genève. C'est cette dernière chaussée que suivait la reine Brunehaut lorsqu'elle fut arrêtée à Renève-sur-Vingeanne à quelques lieues de Vaux.

Le vin que produisent les vignes de Vaux se vend comme vin d'Aubigny, et ne le cède en rien à celui de ce village.

Lorsque les chanoines de Langres fondèrent

(1) Il y a 4 foires : le 22 février, le premier lundi après le 11 mai, le 1.er mardi de septembre, et le 21 novembre. Marché tous les samedis, institué par Louis XVI, le 10 janvier 1789.

dans cette ville, en 1201, l'hôpital Saint-Laurent, ils le dotèrent avec une partie des villages de Vaux et de Cohons, qu'ils avaient achetée, peu de temps avant, de Guy de Trichâteau.

Les sires Jean et Antoine de Vergy s'étant emparé des châteaux de Chalancey, Grancey, etc., qui appartenaient à Guillaume de Châteauvillain avec lequel ils étaient en guerre, et ayant ravagé les environs de Langres dont le sire de Châteauvillain était gouverneur, celui-ci sollicita du roi un secours de 1500 hommes, et à la tête de ces troupes auxquelles s'étaient réunis les habitans de Langres, marcha contre les sires de Vergy, ravagea leurs terres, rasa la tour de Vaux qui leur appartenait, et reprit ses châteaux de Grancey, Chalancey, Villiers, etc. La tour de Vaux fut ensuite rebâtie et exista jusqu'en 1772, époque à laquelle elle fut détruite, et les matériaux qui en provenaient employés pour la construction de la chapelle de Vaux.

Ce village appartenait autrefois à l'évêque de Langres, et dépendait du comté et du bailliage de Montsaugeon. Il se trouve aujourd'hui dans le canton de Prauthoy. Sa population est de 624 habitans.

VAUXBONS.

Le village de Vauxbons, anciennement Valbaon, Valcron, ou Vaubaon, *Vallis-Baonis*, est situé dans un vallon étroit au milieu d'un pays triste et pierreux. Il doit son origine à une abbaye qui existait autrefois au lieu où est aujourd'hui l'église (1). Cette abbaye de religieuses de l'ordre de Citeaux fut fondée, en 1181, par Thibault de Saint-Loup, en faveur de sa fille Luce. Les religieuses de Saint-Pierre de Langres qui, suivant Vignier, dépendaient de l'abbaye de Poulangy, furent alors transférées à Vauxbons (2).

L'abbaye de Vauxbons, ruinée par les Anglais, entre 1350 et 1360, fut supprimée, en 1394, par un décret du chapitre général de l'ordre de Citeaux, et réunie à l'abbaye d'Auberive, du même ordre. Cette réunion fut confirmée en 1404, par une bulle du pape Benoît XIII.

La seigneurie de Vauxbons appartenait au chapitre de Langres, et ce village était soumis à la justice des obédiences. Il est dans le canton de Langres, à 4 lieues et demie à l'ouest de cette ville. Population, 208 habitans. Terrain jurassique.

(1) Cette église a probablement fait partie de l'abbaye.

(2) Ces religieuses de Langres avaient leur église à la place où fut depuis bâtie l'église Saint-Pierre ; et leur abbaye était au lieu où est aujourd'hui la partie de la place Saint-Mammès qui est plantée d'arbres.

VAUX-LA-DOUCE.

Ce village doit son origine à une abbaye de l'ordre de Citeaux, qui fut fondée, en 1152, au lieu où existait déjà une maison de chanoines de l'ordre de S.t Augustin, qui avait été établie par Adélaïde, duchesse de Lorraine (1), et confirmée par Henri de Lorraine, évêque de Toul, son beau-frère; à l'époque de cette fondation, il n'y avait, près de la maison des chanoines, qu'une ferme appelée la grange des Vaux ou de Vaux.

Manassès, alors doyen du chapitre de Langres et depuis évêque de cette ville, est le principal fondateur du monastère de Vaux-la-Douce. On voit dans la charte de confirmation donnée, environ l'an 1152, par Godefroy de Rochetaillée, évêque de Langres, que les autres fondateurs furent Guy de Rançonnières qui donna à Lambert, abbé de Clairefontaine, tout ce qu'il possédait près de Vaux pour y fonder un monastère, du consentement de Renard et de Louis, ses frères, et de Renard, son fils, et avec la ratification de Guy de Coublanc et de Walo ou Galo de Jussey. Guy de Bourbonne donna aussi tout ce qu'il avait au

(1) Elle était femme du duc Simon de Lorraine.

même lieu. Odo de La Ferté et Odo de Chaumont ont cédé aux mêmes religieux l'usage en toutes leurs terres et tout ce qu'ils possédaient le long du ruisseau qui va de Vau au bas de Chaumont ou Chaumontel, etc.

A l'époque de sa fondation, l'abbaye fut appelée Doucevaux, et ce nom ne fut changé que plusieurs siècles après en celui de Vaux-la-Douce qui exprime moins bien la position de l'abbaye.

D'après la demande d'Etienne, 5.e abbé de Vaux-la-Douce, Thibaut IV, comte de Champagne, prit cette abbaye sous sa protection, en 1241, lui permit de se servir du sceau de ses armes, et déclara que ni lui ni ses successeurs ne pourraient en concéder la garde à d'autres. Jean, comte de Bourgogne, donna à cette même abbaye, au mois de février 1252, le droit de prendre, tous les ans, dix livres de sel sur ses revenus de Salins, en demandant que l'on fît des prières pour sa femme. En 1265, le pape Clément IV accorde des grâces à l'abbaye de Vaux-la-Douce. Pendant les guerres du commencement du 17.e siècle, qui furent si funestes aux environs de Langres, le monastère fut ravagé et abandonné.

Il fut rebâti par Pierre de Champignelle, 29.e abbé, qui mourut en 1739, après avoir travaillé 29 ans à sa construction. Le dortoir

renfermait une galerie de tableaux très-précieuse : elle était formée de 173 portraits de saints et de personnages illustres, dont la plupart avaient été envoyés de Rome. L'église abbatiale, située à gauche de l'abbaye, était d'une architecture admirable : les voûtes étaient d'une grande élévation, les fenêtres très-légères et sculptées avec beaucoup de soin.

Le village de Vaux-la-Douce est dans un joli vallon entouré de bois et de vignes. Il dépendait de la prévôté de Coiffy, et fait partie du canton de La Ferté-sur-Amance. Il est situé à 10 lieues à l'est de Langres. Sa population est de 177 habitans.

VESVRES-SOUS-CHALANCEY.

Les villages de Vesvres, Chalancey et Vaillant formaient autrefois un bailliage et une baronnie dont le chef-lieu était à Chalancey. Vesvres fait maintenant partie du canton de Prauthoy; sa population est de 211 habitans.

Il est situé à 6 lieues et demie au sud-sud-ouest de Langres, sur la pente d'une montagne en face du village de Chalancey dont il a pris le nom.

La Venelle commence à Vesvres à une belle

fontaine appelée la Trinité ; cette rivière entre peu après dans le département de la Côte-d'Or, passe à Selongey et se perd dans les sables à Veronnes. On croit qu'elle sort de terre plus loin et forme la source de la Bèze. L'expression proverbiale, enfiler la Venelle, qui signifie prendre la fuite, doit, dit-on, son origine au fait que nous allons rapporter. A l'époque où les écorcheurs parcouraient les environs de Selongey et de Gemeaux, en 1437, ou pendant les guerres de Louis XI avec Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, le bourg de Selongey fut assiégé, et la garnison, soutenue par les habitans, fit une sortie sur les ennemis qui furent mis en fuite : pour faire leur retraite, ces derniers se trouvaient forcés de passer la Venelle dont les bords étaient escarpés, ou de suivre un défilé fort étroit qui longeait la rivière ; la plupart d'entre eux, craignant de se jeter dans l'eau, suivirent la Venelle : ce qui fit dire, ils ont fui, ils ont enfilé la Venelle. On a dit ensuite des poltrons qu'ils ne savaient qu'enfiler la Venelle, et enfiler la Venelle et se sauver sont devenus synonymes. Lafontaine s'est servi de cette expression dans la fable du loup et du renard qui vont rendre une première visite au cheval :

Ils vont; et le cheval qu'à l'herbe on avait mis,
Assez peu curieux de semblables amis,
Fut presque sur le point d'enfiler la Venelle.

Il est probable que Jean de Vesvres qui composa, avec Gérard de Hautgué (vers l'an 1320), l'ouvrage intitulé la Roue de Fortune, ou chronique de Grancey (1), était seigneur de Vesvres-sous-Chalancey. Ce Jean de Vesvres fut d'abord chanoine de Langres, ensuite chancelier de la cathédrale, et enfin évêque en Grèce.

VESVRES-SOUS-PRANGEY.

Voyez Prangey.

VICQ.

Regnier, seigneur de Nogent, donna, le 1.er août 1101, à l'abbaye de Molesmes, la seigneurie de Vicq, pour qu'elle servît à doter le prieuré de Varennes. Les villages de Vicq et de Coiffy furent donnés, en 1255, à Thibaut, comte

(1) La chronique de Grancey est un roman historique et généalogique qui offre beaucoup d'intérêt. Les auteurs ont pris pour cadre de cet ouvrage le mariage d'un seigneur de Grancey avec une demoiselle de la maison de Noyers, cérémonie à laquelle se trouvaient réunis tous les seigneurs des environs et une partie de ceux de Champagne, de Bourgogne, de Lorraine et du Bassigny.

de Champagne et roi de Navarre, pour lui payer la garde de Molesmes, par acte passé entre Jean I.er de Choiseul, gardien du prieuré de Varennes, et Guy de Rochefort, évêque de Langres, d'une part, et Marguerite de Bourbon, mère et tutrice du jeune comte de Champagne, et l'abbé et les religieux de Molesmes.

Aussitôt que le comte de Champagne fut en possession de ces villages, Marguerite, reine de Navarre, voulut y faire élever des forteresses; mais Jean de Choiseul s'opposa à ces constructions. Guy de Rochefort, évêque de Langres, fut appelé à décider ce débat, et il fut convenu que les forteresses seraient bâties à condition qu'elles relèveraient de l'évêque de Langres. On voit que cette même année, 1155, Guy de Rochefort reçut à Château-Thierry les hommages de Marguerite, comtesse de Champagne, et du jeune comte son fils, pour Vicq et Coiffy.

On exploite à Vicq de la chaux carbonatée et de la chaux sulfatée qui sont converties en chaux et en plâtre (1). La pierre à chaux est

(1) La chaux sulfatée qui, comme dans tous les villages des environs de Langres où l'on fait du plâtre, n'est point cuite dans des fours à réverbères, donne un plâtre qui ne peut être employé qu'à l'intérieur; il serait à désirer qu'on apportât de grandes améliorations dans la préparation de cette substance si utile pour les constructions, et qui, par sa mauvaise fabrication, se trouve réduite à son application la moins importante. Nous sommes persuadé que la manière défectueuse de cuire le plâtre est la principale cause du peu d'élégance des constructions dans l'arrondissement de Langres.

un calcaire magnésien qui pourrait être employé comme pierre à lithographier s'il n'était pas traversé par des veines de chaux carbonatée cristalisée, et taché par des dendrites : il donne une chaux hydraulique excellente. On récolte sur le territoire de ce village une grande quantité de vin très-commun.

Le nom de Vicq, autrefois Vic et Vyc, vient probablement du mot latin *vicus*. Ce village est du canton de Varennes ; à 6 lieues au nord-est de Langres. Sa population est de 1070 habitans.

VIEUX-MOULIN.

Une vallée étroite au fond de laquelle un ruisseau limpide arrose une prairie plantée de saules et de peupliers ; sur l'un des côteaux un village en amphithéâtre, sur l'autre un bois au milieu duquel s'élèvent de belles roches couvertes de coudriers ; telle est la vallée de Vieux-Moulin, l'une des plus sauvages et des plus romantiques des environs de Langres. Là commence le pays de la Montagne, et on est étonné de rencontrer un vallon aussi frais et aussi pittoresque à côté des plaines si nues du Bassigny ; et après avoir quitté la montagne de Langres d'où la vue se

perd dans un immense horizon, l'œil se repose avec plaisir sur ces rochers sauvages et sur ce joli village à demi caché dans les arbres au bas duquel murmure un frais ruisseau.

Charles-le-Chauve confirma, en 871, la donation qu'Isaac, évêque de Langres, avait faite au chapitre de cette ville de ce qu'il avait à Vieux-Moulin, *quidquid in fine vetus mulnensi.* Il paraît que ce village passa plus tard aux évêques de Langres, car nous voyons que Jean Desprez donna, le 7 mai 1341, au chapitre de Langres *le village de Vieux-Moulin et son finage,* pour fonder l'anniversaire de l'évêque Guy Baudet, son prédécesseur. Depuis cette époque, Vieux-Moulin a appartenu, jusqu'en 1790, au chapitre qui y avait une haute justice.

Population, 191 habitans; canton de Langres et à 2 lieues à l'ouest de cette ville. Il y a une tannerie établie sur la Mouche. Terrain jurassique.

Lors de l'invasion de la France, en 1814, Vieux-Moulin, Noidant-le-Rocheux et Perrancey, ayant été pillés par un détachement de cosaques, les paysans de ces villages allèrent demander aux habitans des communes voisines de se réunir à eux pour les aider à se venger. Un attroupement considérable armé de fusils, de fourches et de faux, se forma aussitôt et se dirigea sur les villages qui avaient été pillés; mais lorsqu'il arriva, les cosaques les avaient déjà

abandonnés. Les paysans ayant alors aperçu deux convois de charretiers qui se dirigeaient sur Vieux-Moulin et Noidant, se précipitèrent sur eux, tuèrent environ 50 hommes et mirent les autres en déroute : ceux-ci s'enfuirent à Langres, et, bientôt après, un escadron de chevau-légers autrichiens reçut l'ordre d'aller à Vieux-Moulin et d'amener prisonnier tout ce qu'il trouverait. Les habitans avaient fui, et il ne restait plus que quelques vieillards et le curé qui furent conduits à Langres. Le curé fut aussitôt relâché, et les paysans, d'abord mis en jugement, furent renvoyés quelque temps après.

VILLARS-MONTROYER.

Ce village de la Montagne fait partie du canton d'Auberive; il est à 8 lieues et demie au sud-ouest de Langres, à la limite du département de la Haute-Marne et de celui de la Côte-d'Or. Sa population est de 165 habitans. Il y a une forge à deux feux, située sur l'Ource, au nord du village.

On voit un Guy de Villars-Moroyer, chevalier, qui rendit foi et hommage à l'évêque de Langres, vers 1270, pour ce que le sire de Larrey et

d'autres seigneurs tenaient de lui par arrière-fief aux villages d'Aulnoy, Saint-Ciergues et Arbot. Ce Guy de Villars-Moroyer est probablement le même que celui qui fut bailli de Langres, à la fin du 13.e siècle.

Villars-Montroyer dépendait, avant 1789, du bailliage seigneuriale de Grancey.

VILLARS-SAINT-MARCELLIN.

Bartholomy de *Villers-saint-Marzelin*, fit donation aux Templiers de Genrupt, par acte passé en présence de l'archevêque de Besançon, au mois d'août 1224, du tiers des dîmes de Raincourt, du consentement d'Alays, sa femme, et de Gaudinote, Olivier, etc., leurs enfans. Cet Olivier, sire de Villers-saint-Marzelin et chevalier, donna, au mois de septembre 1277, aux mêmes Templiers et aux hommes et femmes qui viendront demeurer dans les maisons qui leur appartiennent, *commun usage et pâture pour toutes leurs bêtes au finage dudit Villers-saint-Marzelin.*

Voisey, Jussey, Villars-Saint-Marcellin, etc., furent pillés, en 1471, par les garnisons de Coiffy et des autres places du pays de Langres.

Ce village qui est dans la Franche-Comté, à

la frontière de la Champagne et de la Lorraine, dépendait du bailliage de Vesoul et du diocèse de Besançon. Placé, en 1790, dans le canton de Fresnes-sur-Apance, il a été réuni à celui de Bourbonne. Il est agréablement situé près de la rivière d'Apance, sur la route départementale de Chaumont à Fresnes. A une lieue et demie au sud-est de Bourbonne et à 13 lieues et demie à l'est-nord-est de Langres. Population, 726 habitans.

VILLEGUSIEN.

Villegusien appartenait autrefois au chapitre de Langres qui y avait une justice référendaire des obédiences : il est bâti dans une plaine et traversé par la Vingeanne. A 4 lieues et demie au sud de Langres et à un quart de lieue de la route qui conduit de cette ville à Dijon. Canton de Longeau ; population, 351 habitans.

On découvrit, en 1787, dans un jardin situé près de la Vingeanne, une vingtaine d'écus d'or de Charles V.

Lors de la seconde invasion des armées coalisées, en 1815, le général autrichien comte Colloredo-Mansfeld établit, au mois de juillet, son quartier général dans la prairie de Villegusien.

VILLIERS-LES-APREY.

Ce village relevait du château de Baissey qui appartenait aux évêques de Langres ; il fut placé dans le canton d'Aprey (1790) lors de la formation des départemens, et réuni plus tard au canton de Longeau. Il est à 4 lieues et demie au sud-ouest de Langres ; population, 187 habitans.

Le moulin de Grattedos, dont les bâtimens sont situés moitié sur le territoire de Villiers et moitié sur celui d'Aprey, est au lieu où il y avait jadis un château-fort et un village du nom de Grattedos. Le château, dont on voit encore les fossés, était entièrement sur le territoire de Villiers. Jeanne de Saulx l'apporta en mariage à Claude de Chauvirey, en 1449. Il appartenait, en 1640, à Jacques de Damas, comte de Chalancey. On ignore l'époque à laquelle ce château et le village de Grattedos ont été détruits.

VINGEANNE, *Rivière*.

Cette rivière prend sa source sur le territoire d'Aprey dans le canton de Longeau ; elle arrose le sud de l'arrondissement de Langres, passe à Villegusien, Piépape, Dommarien, Cusey ; entre dans le département de la Côte-d'Or, où elle coule du nord au sud en suivant presque toujours la limite du département de la Haute-Saône, et pénètre enfin dans ce département où elle se réunit aussitôt à la Saône entre Pontallier et Gray, après un cours de 17 lieues, dont 7 dans le département de la Haute-Marne et 10 dans celui de la Côte-d'Or.

VIVEY.

Ce village jadis appelé Viviers ou Viveiz, existait déjà au 12.ᵉ siècle, et il est mentionné dans une donation que Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres, fit à son chapitre, environ l'an 1169. Vers le même temps, il appartenait à Guillaume, comte de Grancey, dont la fille Alis l'apporta en mariage à Jean III de Choiseul. Jeanne de Choiseul, fille d'Alis, mariée, en 1223, à Arnier, seigneur de Safres, fut aussi dotée des villages de *Viveiz et Moilleron.* Le château de Vivey a été bâti, dans le 17.ᵉ siècle, par François Rouxelle de Medavy, archevêque de Rouen.

Vivey est situé dans un vallon étroit et profond fermé de trois côtés par des montagnes couvertes de bois. Ce vallon, extrêmement sauvage, est arrosé par un ruisseau qui est, avec celui de Praslay, le commencement de l'Aube. Les montagnes qui entourent Vivey forment l'une des parties les plus élevées du département. Elles sont aussi le point de séparation des eaux qui se dirigent à l'Océan et à la Méditerranée. Ainsi les sources de Vivey vont par l'Aube et la Seine à l'Océan, et les ruisseaux de la Margelle et de Chalmessin, villages situés au sud de la montagne de Vivey, forment la Tille qui se jette dans

la Saône et coule par conséquent vers la Méditerranée. Le vallon de Vivey serait encore, comme on le voit, l'un des points où l'on pourrait opérer la jonction de la Saône à la Seine par un canal qui réunirait l'Aube à la Tille. L'un des projets présentés au Gouvernement, par les ingénieurs chargés d'étudier le tracé d'un chemin de fer allant de Paris à Marseille, donne à ce chemin la direction que nous avons indiquée pour un canal.

De l'une des roches qui dominent Vivey on voit souvent, après de grandes pluies et surtout à l'époque de la fonte des neiges, jaillir tout-à-coup une masse d'eau qui sort par un grand nombre d'issues, et forme un torrent qui se précipite dans le vallon et remplit d'eau et de pierres le village et la prairie. Lors de cette irruption d'eau, le principal jet a environ dix-huit pouces de diamètre, et sort d'une cavité creusée dans le rocher.

Vivey, dont le nom vient, dit-on, de *viva aqua,* fait partie du canton d'Auberive; il est à 7 lieues et demie au sud-ouest de Langres. Population, 181 habitans.

VOISEY.

Voisey faisait partie de la Franche-Comté et était situé à la frontière de la Champagne. Lorsque Louis XI se fut fait relever, par les états-généraux, de son serment de Péronne, il ouvrit la campagne en s'emparant des places de Saint-Quentin, Montdidier, Amiens, et fit ravager les frontières de la Franche-Comté par les troupes qui étaient dans le pays de Langres. A cette époque (1471), les garnisons de Coiffy et des places des environs pillèrent Voisey, Jussey, Villars-S.t-Marcellin, et s'avancèrent jusqu'à Jonvelle où elles massacrèrent plus de 200 personnes.

Il y a à Voisey plusieurs côteaux de vignes qui donnent une récolte très-abondante. Ce village est situé à 11 lieues et demie à l'est de Langres, et à 2 lieues et demie au sud de Bourbonne-les-Bains. Il fut créé, en 1790, chef-lieu de l'un des cantons qui formaient le district de Bourbonne (1) : lors de la suppression de ce canton, il fut réuni à celui de La Ferté-sur-Amance, mais il conserva la cure du canton. Population, 1857 habitans.

(1) Les communes du canton de Voisey étaient Genrupt, Melay, Neuvelle-les-Voisey et Vaux-la-Douce.

VOISINES.

Isaac, évêque de Langres, donna, en 880, à son église cathédrale, les revenus de Voisines. Ce village, qui est arrosé par la Suize, est situé dans la Montagne à 3 lieues et demie à l'ouest de Langres. Il fut nommé, en 1790, chef-lieu d'un canton qui fut ensuite réuni à ceux d'Auberive et de Langres; Voisines fait partie de ce dernier canton : sa population est de 229 habitans.

On exploite, sur le territoire de ce village un calcaire oolithique blanc d'un grain très-fin. Cette pierre qui se taille très-facilement et peut même être sciée, est employée depuis quelques années, à Langres, pour les constructions.

NOTES

ET SUPPLÉMENT.

DIVISION DU DÉPARTEMENT

DE LA HAUTE-MARNE

EN DISTRICTS ET EN CANTONS.

Décret du 28 janvier 1790.

L'assemblée nationale décrète d'après l'avis du comité de constitution, 1.° que le département méridional de la Champagne est divisé en six districts, dont les chefs-lieux sont : Saint-Dizier, Joinville, Bourmont, Chaumont en Bassigny, Bourbonne-les-Bains et Langres, et que la ville de Vassy est le chef-lieu de la juridiction du district.

2.° Que la ville de Chaumont en Bassigny est

provisoirement chef-lieu de ce département, et que les électeurs assemblés détermineront à la suite de la première session, si les séances de ce département devront alterner entre Langres et Chaumont, et si cette dernière ville doit définitivement demeurer chef-lieu, etc.

Décret du 13 février 1790.

L'assemblée nationale décrète que les limites d'entre les districts de Bourmont, et ceux de Chaumont, Langres et Bourbonne, seront fixées par la prochaine assemblée du département.

Procès-verbal des députés du département méridional de la Champagne, désigné sous le nom de la Haute-Marne.

Cejourd'hui quatre mars mil sept cent quatre-vingt-dix, les députés des bailliages de Chaumont, Langres et Bourmont, réunis en un seul département, d'après les décrets de l'assemblée nationale, des 28 janvier et 13 février derniers, étant assemblés en comité pour régler la division de leur département en districts et en cantons,

après avoir pris lecture de leurs précédentes délibérations, déposées au comité de constitution, ont, en exécution dudit décret qui a ordonné la division dudit département en six districts, dont les chefs-lieux sont Saint-Dizier, Joinville, Bourmont, Chaumont, Bourbonne-les-Bains et Langres, arrêté 1.° la fixation des limites du département; 2.° la division des six districts; 3.° leur sous-division en cantons ainsi qu'il suit, etc.

DISTRICT DE SAINT-DIZIER,

divisé en neuf cantons, dont les chefs-lieux sont:

Perthes, Saint-Dizier, Eclaron, Eurville, Vassy, Montiérender, Longeville, Sommevoire, La Neuvelle, Fays.

DISTRICT DE JOINVILLE,

divisé en neuf cantons, dont les chefs-lieux sont:

Joinville, Curel, Echenay, Poisson, Doulaincourt, Saint-Urbain, Leschères, Doulevant, Maizières.

DISTRICT DE BOURMONT,

divisé en dix cantons, dont les chefs-lieux sont:

Bourmont, Soulancourt, Brevannes, Huil-

liécourt, Clefmont, Meuvy, Longchamp, Prez, Saint-Blain, Renel.

DISTRICT DE CHAUMONT,

divisé en treize cantons, dont les chefs-lieux sont :

Chaumont, Châteauvillain, Arc-en-Barrois, Bricon, Poulangy, Bielles, Nogent-le-Roi, Andelot, Vignory, Bollogne, Blaize, Suzainnecourt, Laferté-sur-Aube.

DISTRICT DE BOURBONNE-LES-BAINS,

divisé en onze cantons, dont les chefs-lieux sont :

Bourbonne, Fresnes-sur-Apance, Coiffy-la-Ville, Voisey, Laferté-sur-Amance, Pressigny, Varennes, Rançonnières, Parnot, Serqueux, Montigny-le-Roi.

DISTRICT DE LANGRES,

divisé en dix-huit cantons, dont les chefs-lieux sont :

Langres, Humes, Neuilly-L'évêque, Hortes, le Fays-Billot, Bussières, Grenand, Chalindrey, Heuilley-le-Grand, Longeau, Montsaugeon, Courcelles-Val-d'Esnoms, Chalancey, Aprey, Auberive, Voisines, Giey-sur-Aujon et Rouvres.

II.

ARBIGNY-SOUS-VARENNES. Les Templiers avaient à Arbigny une commanderie dont on voit les vestiges sur la montagne noire de Varennes, située au nord du village. Après l'abolition de l'ordre des chevaliers du Temple, les biens de cette commanderie passèrent aux chevaliers de Malte, qui fondèrent, en 1314, sur la pente de la montagne, un hospice qui n'existait déjà plus en 1579, époque à laquelle la chapelle qui en avait fait partie fut détruite et remplacée par l'église qui existe aujourd'hui. Il y avait dans cet hôpital une fontaine qui passait pour avoir des vertus miraculeuses et à laquelle les habitans des villages voisins se rendaient en foule le jour de la Saint Jean-Baptiste.

La commanderie d'Arbigny dépendait de celle de la Romagne et était formée des seigneuries de Rougeux, Barges, Neuvelle, Genrupt, et du fief de la tour de Maizières.

III.

ARBOT. On découvrit en 1647, sur le territoire d'Arbot, plusieurs instrumens antiques en cuivre et en argent, qui étaient déposés sous une grosse

pierre au milieu de la campagne. Ces instrumens qui avaient servi aux sacrifices, furent apportés à Langres, et on ignore ce qu'ils sont devenus ; mais ils ont été dessinés et décrits dans un recueil des antiquités de Langres, et nous voyons qu'il y avait un vase en bronze, destiné à mettre le vin des sacrifices, *præfericulum*, dont l'anse était couverte de sculptures. Un autre vase destiné à cuire la chair des victimes et appelé *Lebes*. Deux patères de formes différentes pour recevoir le sang des victimes ou faire des libations. Un instrument avec lequel on détachait la peau des victimes. Un couteau dont on se servait pour égorger les victimes, *secespita*. Une hache en bronze. Deux espèces de cuillères en argent, dans lesquelles on recevait les larmes des victimes, ou qu'on employait pour prendre l'encens. Il y avait en outre un morceau d'encens et une clef en bronze.

Arbot, anciennement Arboz, est dans la vallée de l'Aube, à 7 lieues à l'ouest de Langres. Population, 312 habitans ; canton d'Auberive. Il y avait autrefois une haute justice qui relevait du bailliage de Gurgy-le-Chatel.

IV.

AUBERIVE. La jolie chapelle de l'abbaye d'Auberive vient d'être démolie, et les matériaux ont été employés à réparer le fourneau de la Thuillière. C'est ainsi que chaque jour on a à signaler un acte de vandalisme et à déplorer la perte d'un monument remarquable.

V.

BEAUCHEMIN. *Charte d'affranchissement.* A tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront lofficial de Langres salut scavoir faisons que pardevant nous amez feaulx Nicolas Humbelot et Nicolas Durand notaires et tabellions jurez en lofficiallité dudict Langres Ausquelz jurez quant aux choses cy apres escriptes et a plus grandes nous adjouctons et voulons planieres foy estre faicte et adjouctee comme a nous mesmes Furent presens en leurs personnes noble seigneur frere Baptiste du Chastellet chevallier de lordre de monsieur sainct Jehan de Jherusalem seigneur dudict Beauchemin dune part et Mongin Vacherot, etc. Tous manans et habitans dudit lieu de Beauchemin faisans et representans la plus saine et entiere partie des habitans dudit Beauchemin absens sy

mectier est daultrepart Lesquelz de leur plein grez sans force ny contraincte aucune mais de leurs sertaines sciences pures franches et liberalles voullentez Mesme ledit seigneur du Chastellet suyvant la requeste à luy faictes par lesdict habitans de Beauchemin adce quil eust à iceux mesme ledit lieu de Beauchemin vouloir eriger en village en luy payant et donnant par chacun an par eux redebvans raisonnables pour le proffit et utillité de la religion de mondict seigneur Sainct Jehan de Jherusalem auroit ledit sieur iceux eriger en village considerant que le tout estoit pour le proffict de ladite religion soubz les conditions charges et redebvances contenues es articles que apres sensuyvent.

Et premierement seront tenuz chacun habitant demeurant audit Beauchemin marie suppose que soyent deux ou trois mariez demeurans soubz ung toit et une despense commune paier audit sieur de Beauchemin la somme de six solz tornois et une poulle de taille abosnee et homme et femmes vesve troys solz tornoys et une poulle par chacun an au jour de feste Saint Remy premier jour doctobre. Item semblablement pairont lesdictz habitans audit sieur de toutes les terres qu'ils labeureront et ensemenceront audict comme de froment orge seigle et aveine de douze gerbes les deux pour le droict de rentes et tierces ausy de febves pois lentilles navettes et

aultres grennes de douze bousseaulx les deux et pour chacun journault de terre labourables deux deniers tornoys de censive portant laudz ventes deffaulx et amandes au fur de trois sols quatre deniers tornoys pour livres avec le droit de retenue des héritages que pouront vendre censables à nous et droict de justice et remerciront deans quarante jours a pene de soixante sols tornoys damende à cinq sols tournoys ausy dans à faulte de payer lesdites cense audict jour et pour chacun hommes ou ouvre de vigne cinq deniers tournoys de cens tel que dessus avec les dismes de douze muydz lung de douze septiers ung de douze pintes une lesdites censes payables au lendemain de nativité notre Seigneur qui est le jour de Saint Estienne et pour chacune faulchee de prez troys solz de censes ausy paiables chacun an audit jour de feste Saint Estienne a pene que dessus et encores pour chacun journal de terre en masiere ou jardin ediffiez ou a ediffier six solz tournoys de pairaille cense payable chacun an audit jour Et s'il n'y a que demy journal ou demy quartier pour masiere ou edifice ne pairont que a lequipollant du moins au moins et de plus plus..... Item pouront lesdits habitans mener et faire mener pasture et champoyer toutes leurs bestes grosse et menues es boys dudit sieur fors seullement que ou temps de grenier ny pourront mener pourceaux ne chievres... Item

seront tenuz iceux habitans et leur successeurs venir pressoire les vins et aultres breuvaiges es pressoyers bannaulx et payer de douze septiers ung de douze muidz ung de douze pintes une... Item pourront iceux habitans fayre et mectre en bannye es pret estans audit lieu et en icelle bannye ou ban rompu iceux habitans pouront mener toutes leurs bestial excepter tous leurs pourcs... Et pour le droit dusage chacun habitans dudict Beauchemin labourant dune cherrue entiere payra audit sieur aussy chacun an audit jour de Saint Estienne cinq bousseaux avenne celluy qui ne labeurera que de demye chareue deux bousseaux et demy... a paraille pene de cinq solz tornois damende a faulte de paier audit jour de Saint Estienne. Item demeureront lesdits manens et habitans dudit Beauchemin et ceux qui doresnavent y vienderont demeurer noz hommes subjectz et justiciables audit sieur et a ses successeurs commandeurs en tous cas et toute justice et seigneurie haulte moyenne et basse sans pouvoir decliner juridiction dudit lieu qui sera regie par ung mayeur sergens et officiers a pene de soixante solz tournois damende si celluy ou ceux voulderoyent decliner et demeureront les petites amandes telles quelles estoient encores de présent qui est de cinq solz tornois et lesquelz habitans ne pouront charger lesdits heritages daultres charges ou redebvence que les dessus-

dits... Item. Pareillement les héritiers des habitans qui yront de vie a trespas jacoit ce quilz ne soient demeurans audit lieu pouront tenir et occuper lesdits heritages à eux advenuz et escheuz par le deses desdictz deffunctz en paient par eux les redebvences que doibvent lesdits heritages quilz tienderont. Item et seront tenuz iceux habitans de soubstenir et entretenir leglise dudit lieu de y forny de calix cloches et aultres choses qui appartiennent a leglise parrochialle et comme tous parroysiens doibvent faire pour laquel reparacion de laquel eglise le cas y echeant se prendera le boys es boys dudit signeur de Beauchemin et pour le droict de leurs curé seront tenuz lui paiez les disme daignaulx de laines et de couchons de treize lung avec des chanvres vingt solz de mortuaire dun chacun chief dhostel sept solz six deniers tornoys depousaille et du mortuaire dung petit enfans cinq solz tornoys et une poulle en chantent une messe avec vigilles pour chief dhostel et pour ledit enfans une messe seullement avec recomendaces accoustumees et a chacun bon jour de lan Ascavoir de Pasques Toussainctz et Noel cinq deniers tornoss audit jour de Noel une miche de pain de six deniers tornoys et moyenant ce ledit cure sera tenu faire les services divin audit lieu... la collation de laquelle cure sera et demeurera a la discretion dudit sieur *plena*

jure... Item seront tenuz lesdits de Beauchemin faire troys courvees de chereue audit seigneur de chascune saison et ceux qui nauront que demye cherrue demy journee a leurs fray missions et despens et ceux qui nauront cherreue ny chevaulx seront tenuz faire audit seigneur trois corvees de bras es moyssons et fenoisons à chascun desquelz faisant lesdites courvees ledit sieur sera tenu baille pour le jour ung pain de la valleur de cinq deniers tornoys... Item lesdits habitans dudit Beauchemin auront pour leurs usages les boys appelle le boys de la Chomyere lequetz peult contenir environ troys cens cinquante journault de terres a prendre devers les essart de feu Francoys Joly lequetz bois seront deborne entre ledit sieur et lesditz habitans Esquelz usages ledit sieur ne poura prendre boys pour son chauffaiges ne aultre chose ains es bois seigneuriaulx dudit Beauchemin. Item auront lesdits habitans . . . (suit le détail des bois et terres abandonnés par le seigneur aux habitans) se comme lesdites partyes disoyent pardevant nousdits jurez Promectans icelles par leurs foy et sermens et soubz lexpresse ypothecque et obligacion de tous et singuliers leurs biens ceux de leurs hoirs et successeurs meubles et immeubles presens et advenir quelconques avoir et tenir pour aggreable ferme et estable a tousjours perpetuellement le contenu en ces presentes lectres sans jamays

venir faire souffryr ou consentir venir au contraire en quelque maniere que se soit ascavoir ledict sieur de Beauchemin condhuyre et garentir envers et contre tous le contenu en ces presentes et icelluy faire ratiffier approuver et emologuer par le chappitre general du prioret de Champaigne et lesdits habitans de paier audit sieur et ces successeurs seigneurs dudit Beauchemin les charges et redebvances cy dessus declares sur peine de payer tous despens dommages et interrest qui par faulte de ce sen pourroient ensur. Renunceans a touttes choses a ces presentes contraires, Mesmement au droict disant general renunciation non vault sy lespecial ne precede. En tesmoingt de nousdits jurez le sel de lofficiallite dudit Langres avons mis a ces presentes faictes et passees audit Beauchemin le treiziesme jour du moys de juing mil cinq cens quarante cinq (1).

VI.

SAINT-CIERGUES. La carrière de la Fontaine-au-Bassin de laquelle ont été tirées les pierres employées dans la construction du clocher de

(1) Une copie authentique de cette charte est conservée aux archives de la préfecture du département de la Côte-d'Or.

Saint-Martin, des tours de la cathédrale et de l'Hôtel-de-Ville de Langres, est située sur le territoire de Saint-Ciergues. La pierre qu'on y exploite est un calcaire jurassique presque entièrement composée de fossiles et principalement de polypiers et d'encrines.

On a trouvé, en 1814 et 1815, dans un jardin du village de Saint-Ciergues, plusieurs médailles romaines en bronze et une en or.

VII.

GUYONVELLE. Ce village est bâti sur la route départementale de Bourbonne à Champlitte à 9 lieues et demie à l'est de Langres et 4 lieues au sud de Bourbonne. Sa population est de 362 habitans. Il dépendait de la prévôté de Coiffy, et fait aujourd'hui partie du canton de La Ferté-sur-Amance.

On remarque dans ce village les ruines d'un château-fort qui appartenait à des seigneurs du nom Guyonvelle, qui, quoique n'étant pas très-puissans avaient, dit-on, le droit de battre monnaie. On voit un sire de Guyonvelle commandant de Chaumont pendant la Ligue, et qui figura dans la plupart des entreprises des Ligueurs dans les environs de Langres ; il fut blessé au bas de

cette ville, le 31 juillet 1589, en combattant un corps de Français et de lansquenets commandé par le comte de Schomberg. Il accompagnait le duc de Lorraine dans la tentative qu'il fit de s'emparer de Langres par surprise, le 20 août 1591; et après que cette entreprise eût échoué, il vint attaquer le château de Montigny. C'est probablement ce même sire de Guyonvelle qui, lors de la révolte des princes sous Louis XIII, ravagea les environs de Langres, avec les sires de Clinchant, de Tavannes, de Choiseul, le baron de Corcelotte, etc., et prit la fuite à l'approche du baron de Francières, gouverneur de Langres, qui venait l'attaquer dans le château de Pressigny, où il s'était retiré (1).

Au commencement du 17.e siècle, une fille fut brûlée comme sorcière au lieu dit la Croix-de-Chassux. On a, dit-on, découvert sur le territoire de Guyonvelle, à plusieurs époques et dans des lieux différens, des monnaies en or, en argent et en cuivre, parmi lesquelles il s'en trouvaient de quarrées à l'effigie de Charlemagne.

(1) L'Annuaire du département de la Haute-Marne de 1808, dit que le château de Guyonvelle fut pris dans cette expédition; mais les auteurs contemporains ne parlent que du sire de Guyonvelle.

FIN.

TABLE.

AVERTISSEMENT, ... 1
Essai historique sur le département de la Haute-Marne, ... 7
Aperçu statistique et topographique, . . 28
Recherches sur les communes de l'arrondissement de Langres, ... 52
Notes et supplément, ... 501

ERRATA.

Page 18, *ligne* 2, *au lieu d'*Austrasie, *lisez* Neustrie.

Pag. 47, *lig.* 11 *et* 21, *au lieu de* en roche ou pisiforme, *lisez* oolithique en roche ou en grains.

Pag. 100, *lig.* 22, *au lieu de* Cocilla, d'après le vœu d'un fils, *lisez* Cocilla. D'après le vœu d'un fils.

Pag. 103, *lig.* 6., *au lieu de* qu'ils devaient, *lisez* qu'il devait.

Pag. 148, *lig.* 17, *au lieu de* in-8°, *lisez* in-18.

Pag. 167, *lig.* 9, *au lieu de* granits, *lisez* granit.

Pag. 204, *lig.* 16, *au lieu de* Audenay, *lisez* audenay.

Pag. 212, *lig.* 2, *ajoutez aux mots* au centre, *ceux-ci :* et sont des débris d'encrines.

Pag. 225, *lig.* 13, *au lieu de* Charles VIII, *lisez* Charles VI.

Pag. 260, *lig.* 30, *au lieu de* castillo comes stabulis, *lisez* castellio comes stabuli.

Pag. 265, *lig.* 20, *au lieu de* comte de Bourgogne, *lisez* comté de Bourgogne.

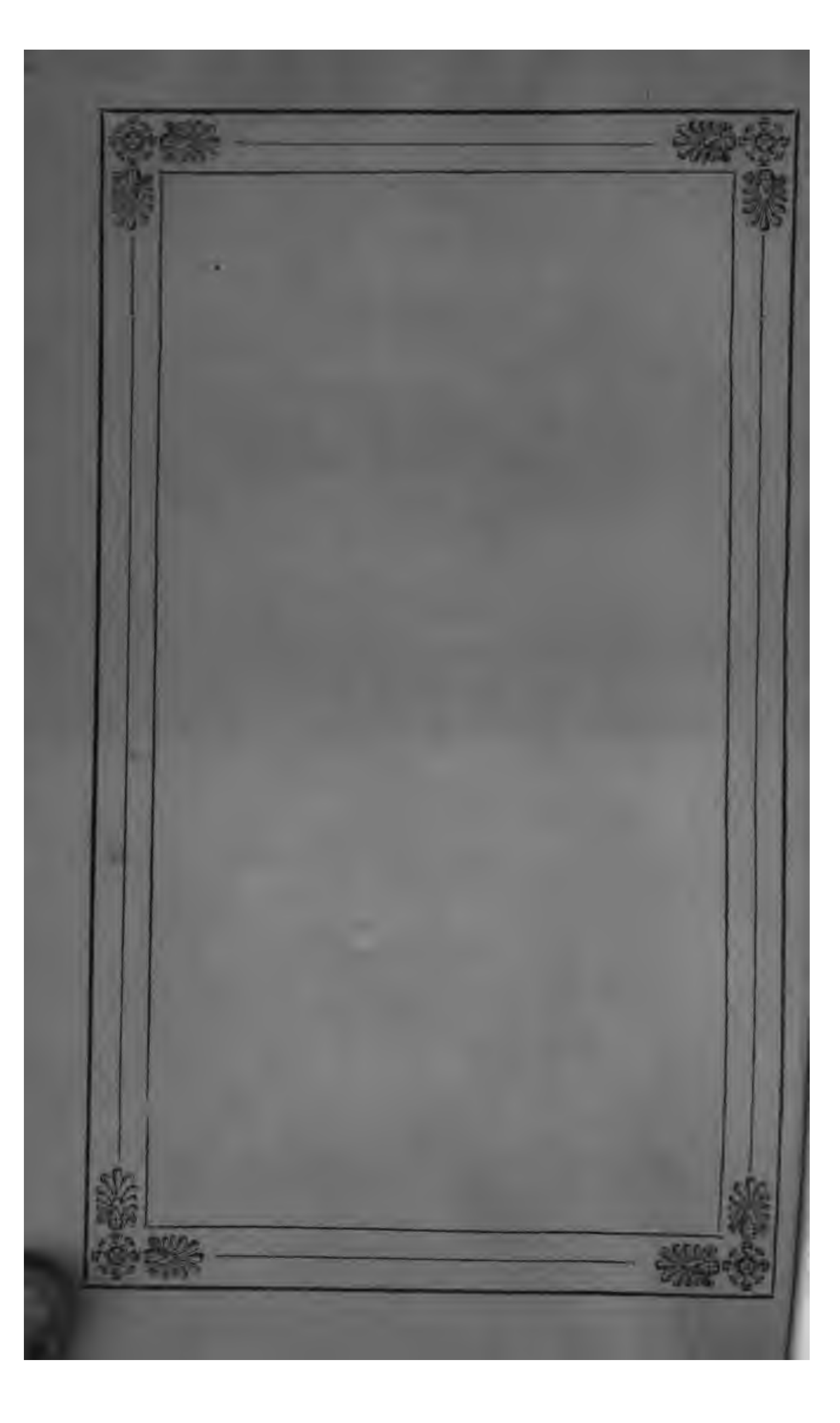
Pag. 276, *lig.* 18, *au lieu de* qu'ils puissent, *lisez* qu'ils pussent.

Pag. 289, *lig.* 7, *au lieu de* près Langres, *lisez* près de Langres.

Pag. 292, *lig.* 19, *au lieu de* ce crypte semblable à ceux, *lisez* cette crypte semblable à celles.

Pag. id., *lig.* 21, *au lieu de* bâti, *lisez* bâtie.

Pag. 312, *lig.* 9, *au lieu de* au 9.e ou au 10.e siècle, *lisez* au 10.e ou au 11.e siècle.







DATE DUE			

